





# LE VISITEUR

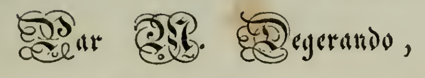
## DU PAUVRE.

[Malgré les apparences ce livre
n'est pas un livre religieux -
C'est une étude sociologique
et économique basée sur
des faits et des statistiques -
Le point de vue moral passe
au second plan]

IMPRIMERIE DE C.-J. DE MAT,
A BRUXELLES.

# LE VISITEUR

## DU PAUVRE,


Par M. Degerando,

MEMBRE DE L'INSTITUT ;

OUVRAGE COURONNÉ EN 1820, PAR L'ACADÉMIE DE LYON,
ET EN 1821, PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
QUI LUI A DÉCERNÉ LE PRIX FONDÉ PAR M. DE MONTHYON,
POUR L'OUVRAGE LE PLUS UTILE AUX MOEURS.

---

**CINQUIÈME ÉDITION.**



BRUXELLES,
C. J. DE MAT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,
**RUE DE LA BATTERIE, N° 163.**

1833.

# AVERTISSEMENT

## SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

L'Académie de Lyon avait proposé, il y a six ans, la question suivante :

*Indiquer les moyens de reconnaître la véritable indigence, et de rendre l'aumône utile à ceux qui la donnent comme à ceux qui la reçoivent.*

Ce *Visiteur du Pauvre* fut composé dans le désir d'y répondre ; mais le temps manqua à l'auteur; il ne put qu'esquisser à la hâte quelques vues sur cet intéressant sujet. L'accueil bienveillant que cet écrit a cependant obtenu, a fait un devoir à l'auteur de chercher à le rendre plus digne du suffrage des gens de bien, en le rendant plus utile. Il a recueilli avec reconnaissance les observations de plusieurs personnes consommées dans l'exercice du grand art de la charité, et il a essayé d'y satisfaire. On l'a engagé à réunir, pour l'usage de ceux qui s'occupent du soulagement des malheureux, toutes les indications relatives aux divers modes d'assistance à l'aide desquels on peut les servir et mettre les secours dans le rapport le plus parfait avec les besoins : il s'est donc attaché à sui-

vre le pauvre dans toutes les situations, et à passer en revue tous les remèdes qui peuvent être apportés aux maux qui l'accablent.

Dans sa forme primitive, *le Visiteur du Pauvre* n'était adressé qu'à la ville de Lyon; il n'était point destiné à être imprimé; une circonstance imprévue en amena la publication. Aujourd'hui, puisqu'on a pensé qu'il pouvait avoir une utilité générale, l'auteur devait s'attacher à y présenter des vues applicables à la France entière; il a cru ne pouvoir mieux faire qu'en exposant avec quelques détails le tableau du système des secours publics, tel qu'il est maintenant en vigueur dans la capitale, et spécialement du régime des secours à domicile, tel qu'il a été institué par l'ordonnance royale du 2 juillet 1816.

Une sorte de scepticisme systématique semble s'élever, depuis quelques années, sur les premiers principes qui jusqu'alors avaient présidé à la création et à la direction des établissemens d'humanité. L'école formée par les écrits de Malthus, a particulièrement élevé des doutes sur l'utilité de ce genre d'établissemens; elle s'est trouvée conduite par les conséquences du célèbre principe de la population, à indiquer, pour la pauvreté, d'autres causes et d'autres remèdes que ceux qui semblaient généralement reconnus. Quoique la base fondamentale de ce système ait été contestée avec avantage par d'excellens esprits, le système lui-même

continue à faire effort pour s'étendre et s'accréditer; il a des partisans fort distingués en Angleterre; il cherche à en acquérir en France. On se demande si la charité, telle qu'elle s'exerçait jusqu'à ce jour, ne va pas contre son propre but; si, en s'étudiant à soulager le malheur, elle n'accroît pas indéfiniment le nombre de ceux qui le subissent. On entend quelquefois reléguer avec dédain parmi les rêves philanthropiques, le régime de secours qui avait paru le plus sage et le plus salutaire. Cette question est d'une immense gravité, et, si ces doutes spéculatifs s'étendaient à la pratique, ils ne tendraient à rien moins qu'à faire fermer tous les asiles ouverts à l'indigence. En attendant, ils peuvent glacer le zèle, jeter l'incertitude dans les mesures. L'auteur a pensé devoir saisir l'occasion qui s'offrait à lui, pour prévenir un semblable danger, autant qu'il était en son pouvoir, pour repousser de toutes ses forces une théorie erronée et funeste. L'occasion se présentait en effet d'elle-même : car, il ne s'agit, pour dissiper les nuages et rectifier les idées sur cet important sujet, que de démêler et de distinguer avec soin, ce qui, dans les établissemens publics et dans la distribution des secours, devient, par une application aveugle et abusive, un véritable encouragement à l'indigence factice, de ce qui doit être le remède indispensable des besoins trop réels. Or, le moyen d'opérer cette distinction consiste précisément dans une connaissance exacte et

approfondie de la vraie situation du pauvre, et par conséquent dans l'institution qui fait l'objet du présent écrit.

On désire y montrer combien il est nécessaire d'établir une entière harmonie et un parfait concert entre la bienfaisance publique et la charité privée ;

Comment l'office du Visiteur du Pauvre est l'instrument le plus utile de la première, le meilleur moyen pour l'exercice de la seconde;

Comment, à côté de la charité imparfaite et oiseuse qui se borne à donner, il est une charité plus vraie, une charité active, vigilante, qui apporte plus que des dons, qui apporte des soins, des conseils, des encouragemens ;

Comment cette charité active est à la portée de tous ceux qui prennent quelque intérêt au sort des malheureux ;

Comment cette charité active trouve en elle-même sa plus noble récompense, en contribuant puissamment à l'amélioration morale de ceux qui s'en rendent les ministres.

On réunit donc dans cet écrit, toutes les considérations qui peuvent engager l'administration publique à invoquer l'assistance du Visiteur du Pauvre, et les simples particuliers à faire, de la visite du pauvre, la condition essentielle du bon emploi de leurs aumônes.

On s'occupe en même temps de prêter à cette

charité active les directions qui peuvent lui être utiles; on la suit dans ses fonctions auprès de l'indigence; on la met en présence des divers établissemens publics; on appelle son concours pour ramener ces établissemens à leur destination véritable; on la met en rapport avec les associations volontaires de bien public.

C'est la vie du Visiteur du Pauvre qu'on a voulu tracer, telle qu'elle peut convenir cependant aux gens du monde. On a décrit ses études, ses travaux; on a recueilli ses observations et le fruit de son expérience. Le plan de l'ouvrage s'est trouvé ainsi tracé de lui-même; il s'est développé naturellement dans les nouvelles recherches auxquelles l'auteur s'est livré, recherches qui, sans en changer le but ni le cadre, en ont fait, pour les détails, un ouvrage presque entièrement nouveau.

# LE VISITEUR

## DU PAUVRE.

### CHAPITRE PREMIER.

BUT ET CARACTÈRE DE LA CHARITÉ.

L'HOMME frivole ne voit dans l'inégalité des conditions de la vie humaine, qu'une sorte de jeu du hasard, favorable aux uns, fatal aux autres. Le demi-philosophe y voit un désordre qui accuse la Providence. Le vrai sage s'élève à de plus hautes et plus justes pensées : il voit, dans cette inégalité même, une des vues de la Providence, dans la direction du monde moral, sur le théâtre de préparation et d'épreuve pour un monde meilleur, où la vertu est appelée comme institutrice, pour présider à notre éducation terrestre. Trois ordres composent l'échelle de l'état social : la condition de ceux qui jouissent de quelque superflu; la condition où les ressources balancent à peu près les besoins de nécessité; celle enfin où les besoins de première nécessité ne peuvent être entièrement satisfaits. La seconde a en quelque sorte sa carrière propre; c'est le travail : et le travail a aussi sa moralité. Les deux autres sont appelées l'une vers l'autre par une sorte d'alliance qui appartient à une moralité encore plus élevée.

De là deux grands principes d'action, qui mettent la société entière en mouvement.

Les efforts du travail et le commerce des échanges

entretiennent l'énergie du caractère, l'activité de l'esprit, les forces physiques, excitent les progrès des sciences et des arts, étendent les lumières, unissent les hommes par le commerce, conservent la dignité individuelle par le sentiment de l'indépendance, préservent des vices, en garantissant de l'oisiveté. Mais, si ce principe était unique, le calcul et les intérêts matériels pourraient prévaloir aussi presque exclusivement dans la société humaine, et l'ordre du monde pourrait n'être qu'un industrieux égoïsme. D'ailleurs, le fruit d'un travail heureux ou habile va se résoudre en richesses qui procurent le repos et donnent le superflu; l'impuissance du travail, causée par des accidens insurmontables, va se résoudre aussi dans une misère qui n'a plus de ressources propres.

Toutefois, l'aisance et la misère sont à leur tour ramenées l'une vers l'autre par un attrait sublime, celui de la sainte humanité. L'infortuné sent qu'il a besoin d'un appui : il court à son semblable; non plus pour opérer un échange où chacun dispute le tien et le mien, mais pour implorer et recevoir un bienfait volontaire; il s'adresse au cœur d'un ami, d'un frère, que Dieu lui a donné; il reçoit; et précisément, parce qu'il reçoit un don, parce que le secours a été volontaire et gratuit, il s'élève à ce sentiment de la reconnaissance qui, dans ses émotions si pures et si douces, a aussi sa dignité. Le riche se trouve heureusement arraché au sommeil léthargique qui allait être un sommeil de mort; la céleste pitié vient lui révéler dans sa fortune un trésor inconnu, le seul trésor réel pour l'être immortel. Il goûte la volupté sublime de la générosité; plus il la goûte, plus il veut la goûter : pour

recueillir entière, il se dérobe même à la gratitude ; le voile brillant et trompeur qui lui cachait l'austère condition de notre fragile existence, est entr'ouvert, s'il n'est pas déchiré; la sympathie, qui le fait souffrir avec autrui dans autrui, lui rend aussi la leçon du malheur profitable. Lui-même, un jour, ne connaîtra-t-il pas les tourmens de la douleur ; des peines plus cruelles peut-être que la pauvreté ; et, du sein de l'opulence, n'invoquera-t-il pas la compassion, dans quelque heure terrible? Ainsi l'harmonie se rétablit, et elle se rétablit, comme il doit arriver dans le monde moral, par une bonne action. C'est ainsi que, dans l'ordre physique, le ciel vient, par la rosée, rendre à la terre l'eau qu'il lui avait empruntée. Le riche et l'infortuné, comme deux concitoyens qui se retrouvent dans une contrée lointaine, se reconnaissent et s'embrassent. Faites-y bien attention : c'est le même principe qui appelle l'âge mur à la protection de l'enfance, et place l'enfance sous la protection de l'âge mur ; c'est le même principe encore qui a préparé entre les deux sexes tout le charme de ces liens par lesquels l'un demande l'appui de la force, et l'autre les douceurs de la tendresse. Nous le retrouverions jusque dans l'héroïsme militaire : c'est se donner tout entier à son pays, que de dévouer sa vie. Le bonheur de donner et de recevoir est le secret et la vie du monde moral.

Quand nous supposons, entre les deux conditions extrêmes, une condition moyenne qui possède le nécessaire sans superflu, on comprend que, dans la réalité, ces distinctions ne se présentent pas avec une précision rigoureuse. Il n'y a pas d'état absolu ; tous, même le plus riche, peuvent encore recevoir ; même le

plus pauvre, peuvent encore donner; et il fallait que cela fût ainsi; que chacun, dans des proportions diverses, participât au commerce des bienfaits, puisqu'il est un moyen de notre perfectionnement. Nous voulons dire seulement que ce noble commerce des bienfaits et de la reconnaissance se fait plus sensiblement apercevoir entre les conditions extrêmes. Il y a essentiellement trois rapports principaux entre les hommes : donner, recevoir, échanger; le dernier suppose l'égalité ou l'indépendance réciproque de ceux qui transigent; les deux autres supposent l'inégalité, le besoin d'un côté, et le superflu de l'autre. La justice régit le dernier genre de rapports; la générosité les deux autres. Dans celui-ci, les hommes apprennent à se respecter : dans ceux-là, à se chérir.

L'harmonie eût été détruite si le travail et les échanges eussent seuls été chargés sur la terre de satisfaire à nos besoins, si l'abondance et l'indigence se fussent trouvées en présence, l'une et l'autre privées de rapports mutuels. La pitié est descendue du ciel pour établir entre elles un lien sublime; la chaîne est renouée. Sans doute son mouvement est volontaire et libre; il devait l'être pour être moral, et c'est en cela que la Providence se manifeste. Il fallait qu'on pût refuser, pour que le don fût un mérite; dès-lors il était inévitable qu'il se trouvât des cœurs durs, persévérant dans le refus, à côté des âmes généreuses. La plus pure image de la Divinité sur la terre, la bonté, fait jaillir d'un désordre apparent, un admirable et touchant accord; et, en effet; en toutes choses, l'harmonie extérieure de l'ordre social, l'harmonie intérieure de notre âme, comment se maintient-elle, si ce n'est par la vertu?

L'infortune est une grande, difficile et passagère éducation. La richesse est une grande responsabilité La vertu apparaît, guidée par la pitié; l'éducation trouve un guide; la responsabilité se convertit en mérite.

Et qu'on ne dise pas que c'est ici une vaine théorie, une spéculation mystique! J'en appelle à tous ceux qui, pendant le cours de nos longues tourmentes, ont été atteints par l'adversité! Quel est celui d'entre nous qui n'a connu la souffrance et la pauvreté? Qui alors n'a trouvé un asile, un appui peut-être auprès de personnes auxquelles il était étranger? Nous avons été secourus par des gens de bien, qui souvent avaient à peine le nécessaire; nous avons reçu l'hospitalité sous le chaume; nous avons vu s'attendrir les cœurs de ceux-là même que peut-être dédaignait autrefois notre frivole vanité comme appartenant à une condition inférieure! Alors nous avons compris (et malheur à qui ne l'aurait pas compris!), nous avons compris le lien sacré qui se forme entre l'infortune et la générosité; nous avons expérimenté la consolation céleste que verse dans un cœur affligé un regard tendre et compatissant. A notre tour aussi, nous avons pleuré sur d'augustes infortunés. A notre tour, nous avons pu soulager, sauver un malheureux, ou partager avec lui; et, dans cette grande et terrible école qui a été ouverte pour nous, nous avons dû devenir meilleurs; nous le sommes devenus, si nous n'avons pas repoussé ces hautes instructions, par la légèreté la plus coupable.

En vain l'éloquent auteur d'*Émile* nous opposera-t-il le tableau de ces peuples qui, privés de nos arts et exempts de notre luxe, trouvent dans la simplicité de

leurs mœurs le principe de l'égalité sociale. Il faut voir ces peuples, non dans des peintures romantiques, mais dans l'histoire et les récits des voyageurs. Précisément parce que leur civilisation est imparfaite, leur moralité est moins développée, leur sensibilité moins vive et moins épurée. L'harmonie sociale y repose sur un autre principe, plus simple, mais moins élevé. Il y a moins de souffrances, parce qu'il y aurait moins de secours. Les conditions sont uniformes, parce que les inspirations de la sympathie ne suffiraient pas pour attacher l'une à l'autre les conditions extrêmes. Mais, l'économie sociale fait de nouveaux pas; l'uniformité disparaît, l'égalité se rompt : pendant ce temps, les lumières croissent et se répandent, les sentimens moraux prennent un nouvel essor; les abîmes de la misère se sont ouverts; la charité est apparue pour les combler. O toi que la vue spéculative des maux de ton semblable porte à accuser la Providence, laisse-toi attendrir, va consoler, soutiens cet infortuné! que son regard et ton regard se rencontrent!.... et la Providence est justifiée! tu l'accusais de ton propre tort : elle s'était confiée à toi pour l'accomplissement de ses desseins, et tu trompais son attente.

L'alliance entre les égaux, premier état de la société, a sans doute sa moralité, quoique restreinte et limitée; l'équilibre des intérêts y repose sur la garantie des droits. L'alliance entre le fort et le faible, exprime une moralité plus parfaite parce qu'elle est entièrement désintéressée. La première est digne et fière, la seconde est sublime et tendre; la première satisfait à 'état présent de l'homme, la seconde révèle son avenir. Donner, c'est aimer. Recevoir, c'est apprendre à aimer; dans les âmes délicates, c'est aimer déjà, et beaucoup.

L'intention de la Providence est donc manifeste : elle a voulu que la plus aimable, comme la plus noble des vertus, présidât à cette seconde alliance; que le malheur fût placé sous la tutelle, sous le patronage de la prospérité. Elle a voulu que la société fût constituée moralement comme la famille; que, dans l'une comme dans l'autre, le faible appartînt au fort à titre d'adoption, avec la seule différence que, dans la première, la paternité est libre et volontaire. La pauvreté est à la richesse ce que l'enfance est à l'âge mûr. Riches, connaissez la dignité dont vous êtes investis ! Mais, comprenez-le bien, ce n'est pas à un patronage vague, indéfini, que vous êtes appelés; tous les enfans ne sont pas donnés indistinctement et confusément à tous les pères; vous avez à exercer un patronage personnel, individuel, direct, immédiat; chaque enfant attend son père. Riches, encore un coup, comprenez votre véritable dignité ! Ce ne sont pas seulement vos libéralités qu'on demande; vous êtes appelés à une tutelle, à une tutelle libre et de votre choix, mais réelle et active. Ce n'est pas assez de vos dons, c'est votre personne qu'on invoque, c'est une touchante magistrature qu'on vous confère ! Ne l'avez-vous point comprise ? Eh bien ! venez, suivez-moi, venez sur la place publique; voyez cet échafaud !... voyez le misérable qui y monte, qui est votre frère, qui eût pu être un homme de bien! Il était pauvre; peut-être vos indolentes largesses tombèrent par hasard sur lui; mais, personne ne veilla à son instruction, à ses mœurs, ne l'excita au travail : il conçut un moyen plus facile que le travail pour s'enrichir sans efforts; cet argent même que vous lui aviez jeté le corrompit; peut-être l'employa-t-il à acheter un

poignard; il était vicieux, il devint criminel; il frappa celui qu'il voulait dépouiller; il vous eût frappé vous-même si vous vous fussiez offert à ses coups !... Ah! il y a une indigence de l'âme et de la raison, plus fatale encore que la faim. Ce n'est pas l'aumône seule que la misère sollicite, c'est une consolation, un guide, un appui! Que fera l'aveugle, le paralytique, de pièces de monnaie, s'il reste seul, abandonné? Eh bien, la plupart des infortunés sont aveugles aussi. La charité la moins digne de ce nom est celle qui ne donne que de l'or.

Disons-le donc; ce n'est pas proprement l'*aumône*, c'est la *charité* qui est le but des desseins de la Providence, la vocation de l'homme aisé, le complément de l'harmonie du monde moral. L'aumône n'est qu'un de ses instrumens; il n'est pas le seul; il n'est pas toujours le plus efficace; il contrarie même et détruit quelquefois les effets de la charité, s'il n'est pas dirigé par elle. Or, la charité est tout individuelle. Une largesse faite en général, ou jetée avec dédain pour échapper à l'importunité, inscrite et publiée pour nourrir l'orgueil par l'ostentation d'une fausse vertu, n'est point ce lien direct et sacré qui doit réunir le frère à son frère. Souvent l'aumône n'est qu'une manière de se soustraire à la pitié, l'effet d'un lâche et égoïste effroi à la vue du malheur; j'allais presque dire qu'une telle aumône est une insulte au malheur. La charité seule opère le bien réel; sa sollicitude est éclairée, prévoyante, comme elle est tendre et affectueuse; elle examine avant d'agir, elle surveille; elle étend ses regards sur l'avenir; elle remonte aux causes; elle embrasse toutes les circonstances; elle joint au don les soins, les consolations, les conseils, et même des réprimandes paternelles. Admirable inspira-

tion qui révèle et fournit aux hommes placés dans les conditions les moins fortunées, les moyens de s'associer aussi aux œuvres de la bienfaisance, d'en accepter l'office le plus noble, le plus difficile, le plus utile, qui lui permet de devenir riche de bonnes actions !

Les lois civiles qui ne sont qu'une expression, une application positive des lois morales, dans leurs dispositions nécessaires et rigoureuses, ont exigé que la tutelle fût assurée à la minorité, que la tutelle fût obligatoire (1). Remontez à la loi morale elle-même ! Contemplez-la dans son principe, embrassez-la dans son étendue ! L'infortune est une minorité. Qui lui nommera son tuteur ? La charité.

Or, cette grande vue de la Providence, cette inspiration vertueuse par laquelle elle se produit au sein de la société humaine, en même temps qu'elle nous enseigne, non-seulement à faire le bien, mais aussi, ce qui n'est pas moins important, la manière de le bien faire, enseigner à l'administration les vrais moyens de remédier à la misère publique. L'art de créer, d'organiser cette tutelle volontaire, individuelle, immédiate, que la prospérité doit exercer sur la misère, est l'essence d'une bonne administration des secours publics, comme l'exercice de cette tutelle est le ressort le plus efficace dans l'application des secours privés. C'est ainsi que tout se tient et se lie; le monde social n'est qu'un relief du monde moral. Plaignons ceux qui ne voient l'administration que dans les chiffres ! Son génie habite dans une plus haute sphère. Ceux-là seuls entendront son but et sa force, se pénétreront de son esprit, opéreront

(1) Art. 412, 413, 432 du Code civil.

des choses grandes et utiles, dont les méditations profondes se seront éclairées au flambeau de la morale sur les destinées de l'humanité. Si la puissance vient de Dieu, c'est à la condition de lui servir de ministre sur la terre.

Le développement rapide de cette considération fondamentale, est l'objet du présent Mémoire. Placés dans ce point de vue, nous apercevrons naître de la tutelle volontaire, individuelle, immédiate, les moyens de reconnaître et de discerner la vraie indigence, ceux de la soulager, ceux de rendre l'aumône utile à son auteur. Ce principe est éminemment fécond; les applications se dérouleront d'elles-mêmes. En montrant comment cette tutelle peut être instituée, nous ne proposons point une chimère; nous invoquons l'expérience; nous la prenons pour guide; les vues que nous essayons de présenter, ne sont qu'un résumé fidèle des instructions que l'expérience nous a fournies; nous les avons puisées auprès des personnes qui ont dévoué leur vie à l'exercice de la charité; ce sont leurs observations que nous allons recueillir, leur témoignage que nous allons faire entendre; nous n'avons que le bonheur de nous rendre leur interprète. Heureux d'avoir pu être admis à leur école, nous le serions doublement, si nous pouvions leur procurer des imitateurs.

# CHAPITRE II.

## DES CARACTÈRES DISTINCTIFS DE LA VRAIE ET DE LA FAUSSE INDIGENCE.

L'erreur qui confond la fausse indigence avec la véritable, erreur, il faut l'avouer, presque universelle, n'a pas seulement pour résultat de faire détourner, évanouir en pure perte une portion du trésor réligieux qu'avait créé la bienfaisance, déperdition telle, que certainement les aumônes mal employées compléteraient les soulagemens nécessaires aux besoins réels, si elles étaient ramenées dans les canaux destinés à les secourir. Cette confusion a des effets bien plus funestes encore; elle fait naître l'hésitation, par le doute, dans l'âme de ceux qui sont appelés à soulager; souvent, par le doute, elle fournit un prétexte à l'indifférence; l'erreur reconnue décourage et refroidit. L'excuse ordinaire de qui ne veut pas donner, est la crainte de mal donner; excuse le plus souvent trop légitime! Ainsi le malheur, du sein de son obscurité, lorsque ses gémissemens invoquaient un appui, lorsque peut-être l'excès même de sa souffrance lui arrachait ses gémissemens, lorsque sa fierté éprouvait un tourment nouveau: en s'exposant aux humiliations, en affrontant nos cruels préjugés; le malheur se trouve atteint d'une suspicion vague, universelle, dédaigneuse, qui s'interpose entre

ses besoins et la pitié; il se trouve enveloppé d'un nuage épais qui voile ce caractère sacré, dont les traits eussent commandé notre respect; il peut redouter un mal plus grand encore que celui dont il souffre : l'injustice et le mépris.

Mais, c'est peu que ces secours détournés de leur vrai but ne soient plus un aliment; ils deviennent un poison. D'abord, ils créent une indigence nouvelle et factice; l'individu sur qui ils tombent, contractant l'habitude de l'oisiveté, per dant les occasions du liʌtra, éprouvera bientôt une pauvreté réelle quand le secours sera consommé. Il apprend à compter sur une assistance étrangère, et non sur ses propres ressources. Une fatale émulation se communique, une prime semble offerte à l'oisiveté. La société éprouve un préjudice, en perdant ce travail qui lui était promis et nécessaire. Celui qui a touché au don fatal, éprouve un préjudice plus grand encore : le travail eût conservé sa santé, lui eût enseigné la prévoyance, l'eût conduit à de salutaires réflexions, l'eût relevé à ses propres yeux, en lui conciliant l'estime d'autrui; il eût rempli sa carrière sur la terre. Le voilà détourné par votre prétendu bienfait, d'une vie honorable et utile; le voilà dégradé par la fainéantise, avili par un mensonge, que dis-je? coupable d'un véritable larcin; car, ce secours, il l'a dérobé à son frère souffrant; bientôt vous le trouverez consumant dans la débauche les bienfaits de l'imprévoyance! Vous croyez lui avoir fait un don! vous lui avez enlevé la source de sa subsistance à venir, vous lui avez enlevé son vrai patrimoine! vous lui avez ravi ses mœurs!

— « Mais, comment distinguerai-je? La vraie et la

fausse indigence ne se présentent-elles pas à moi sous le même aspect? ne m'offrent-elles pas la même physionomie? La seconde n'est-elle pas même plus pressante dans ses demandes? »

— Oui, sans doute, et l'insistance même de ces demandes est déjà quelquefois un signe qui doit au moins vous tenir sur vos gardes! Mais, pourquoi demeurez-vous à une si grande distance de celui qui vous implore? Que n'approchez-vous? On vous sollicite!.... Pourquoi avez-vous attendu?.... Que n'avez-vous été au-devant du pauvre? Que ne cherchez-vous celui qui n'ose vous implorer? Ce n'est pas chez vous, c'est sur les lieux qu'il faut aller voir l'infortune, la voir face à face, voir non son simulacre, mais sa réalité. Cette triste réalité se déguise, se dérobe peut-être à vos yeux en un lieu ignoré, pendant qu'ailleurs on vous abuse par un vain fantôme. C'est ici une étude qui exige une investigation attentive. Votre main est ouverte; peu importe; ce sont vos yeux qu'il faut ouvrir. On vous trompe; vous l'avez voulu.

Ayez égard à l'âge, au sexe; examinez l'état de la santé, celui des forces.....

— « C'est un vieillard, un enfant en bas âge; ceux-ci ne m'abuseront pas! »

— Mais leur famille ne peut-elle pas les nourrir? N'aurait-elle point honteusement spéculé sur l'avilissement auquel elle condamne les cheveux blancs de l'un, l'innocence de l'autre! Ah? prenez-garde de devenir à votre insu complice de cette conspiration qui brise les liens de la nature!

— « C'est une mère entourée d'enfans en bas age! »

—Lui appartiennent-ils, ne les a-t-elle pas empruntés, dérobés, peut-être, à la mère véritable ?

— « C'est un infirme ! »

— L'infirmité est-elle réelle ?

— « Que croire donc ? »

— Encore un coup, ce n'est ni dans votre antichambre, ni au milieu de la rue, que vous pourrez rien voir, rien connaître ! Venez, montons dans ce réduit ignoré ! Quel spectacle ! on s'étonne à votre présence ! on rougit, on voudrait vous dérober le spectacle qui se découvre à vous ! Une veuve étendue sur un lit de douleur, des enfans en bas âge, prêts à devenir orphelins ! Un peu de paille !... tout a été vendu ! ni meubles, ni linge, ni vêtemens ! et quels alimens auront ces infortunés ? Où prendra-t-on les médicamens pour le malade ? Hélas ! et, ce qui est bien plus, qui leur portera des consolations ! Cette maison est voisine de la vôtre ; on n'a pas frappé à votre porte ; vous ignoriez tout ! Qui accuserez-vous de votre ignorance, si ce n'est vous-même ?

Cherchons donc à déterminer les caractères essentiels de la vraie indigence, et, pour cela, remontons d'abord aux causes.

Il y a trois causes de l'indigence réelle :

L'impuissance au travail ;

L'insuffisance du produit du travail ;

Le manque de travail.

1° L'impuissance au travail est momentanée ou durable : momentanée chez le malade, le blessé, la femme en couches ; durable chez le vieillard et l'incurable.

Elle est partielle ou absolue : absolue chez le malade

alité, le paralytique et dans la décrépitude; partielle dans tous les autres, même pour l'aveugle.

Ici, vous ne pouvez rien constater sans voir, sans voir par vous-même; voir, auprès du lit ou du grabat; voir, non un seul jour, mais à divers jours, à des heures diverses; voir, ce n'est pas assez! Vous interrogerez les voisins; vous amenerez un médecin. Et remarquez, avant tout, que la misère sans ressources, est précisément par là même celle qui est hors d'état de se produire. Le remède nécessaire au malade, vous l'auriez envoyé; venez l'administrer de vos propres mains. Vous entrez; vous le cherchez; vous fouillez dans un coin du grenier; le remède a disparu; vous trouvez en place les apprêts d'un repas : c'était un jeu bien joué! Quelle sera la confusion du malade prétendu! Quelle est votre indignation! Votre indignation!.... Il fallait savoir observer; un regard, un geste eussent trahi le secret qu'on vous dérobait. Il fallait découvrir depuis combien de temps ces gens étaient dans la maison; où ils habitaient auparavant; pourquoi ils avaient quitté; quelle réputation ils avaient laissée; quand et comment le malade avait été atteint de la maladie; il fallait savoir mille choses, connaître presque la vie entière. Il fallait le rechercher, non par le mouvement d'une curiosité inquisitoriale, mais par le mouvement d'une bienveillante sollicitude; obtenir ces détails, non d'un interrogatoire humiliant, mais de l'épanchement de la confiance. Il est une pudeur innocente et respectable, à laquelle l'attendrissement de la reconnaissance arrache seul ces amers souvenirs.

2° L'insuffisance du travail a lieu d'abord chez ceux auxquels l'âge ou les infirmités, en leur laissant encore

le moyen de se livrer à quelque occupation, comme il vient d'être dit, ne permettent pas l'entier développement de leurs forces.

Souvent aussi elle a lieu chez les femmes, quand elles sont isolées ; quand elles n'ont pas appris à exercer l'un de ces arts où les talens qui leur sont propres ont pu se développer. Alors, réduites au plus simple travail mécanique, leur faiblesse, leurs fréquentes infirmités, l'organisation de la société, qui ne leur laisse sous ce rapport qu'un emploi subalterne, mixte et peu productif, les expose à ne recueillir qu'avec peine l'absolu nécessaire; il est vrai que la sphère de leurs besoins est aussi plus restreinte.

Cette cause a lieu ensuite pour les familles nombreuses, lorsque les enfans sont en bas âge. En effet, dans les classes laborieuses de la société, le prix de la journée de travail se règle naturellement sur la somme nécessaire à la subsistance de la généralité des travailleurs; il se trouve donc insuffisant pour les cas d'exception; l'ouvrier le plus assidu, le plus rangé, se trouve dans l'embarras, dès qu'il commence à avoir trois ou quatre petits enfans qu'il faut habiller et nourrir; en outre, il reste à la mère d'autant moins de temps libre pour se livrer elle-même à des occupations productives. Ce n'est ici sans doute qu'une indigence partielle; mais elle n'en est pas moins aussi respectable qu'intéressante.

Cette cause a lieu surtout lorsque la mère, veuve, ou abandonnée, est seule l'appui de cette famille; et c'est surtout ici que se placent les considérations relatives à ce sexe qui a d'ailleurs par lui-même des droits particuliers à notre protection.

Un autre motif, encore, excitera notre sollicitude en sa faveur : la misère peut conduire une femme à un malheur plus grand que la pauvreté : elle peut l'exposer à la séduction ; et d'un seul instant d'égarement, causé par les aiguillons du besoin, que de fléaux pourront naître! O mères! qui, dans l'aisance dont vous jouissez, vous croyez bienfaisantes et pieuses, parce que vous faites l'aumône à la porte de l'église, que n'avez-vous secouru à temps cette jeune fille sans parens, qui alors était honnête? vous auriez peut-être sauvé votre fils lui-même de la corruption, en arrêtant au bord de l'abîme celle qui un jour l'entraînera dans le vice.

Volez donc auprès de cette autre infortunée dont la vertu lutte contre la faim! Mais ici redoublez de soins; prenez garde de ne pas récompenser à votre insu le vil séducteur avec lequel peut-être elle partage vos largesses!

Cette mère chargée d'enfans, sachez aussi si elle est digne du titre qu'elle porte. Sachez comment elle a vécu, pour mieux vous assurer comment elle vit aujourd'hui. N'allez pas lui aider à donner de mauvais exemples à des créatures encore innocentes!

Ce ménage a sept ou huit enfans et ne vit que du travail de ses mains. Mais quel métier exercent le mari et la femme? car il en est de plus ou moins productifs. Comment vivent-ils ensemble? Quel est l'âge de leurs enfans? N'en est-il aucun qui puisse commencer à les assister? Les secours qu'ont déjà reçus peut-être le père et la mère ont-ils tourné à l'avantage de la famille entière? En croyant les rendre dépositaires de vos bienfaits, ne courez-vous pas le risque de voir ces bienfaits consumés en débauches par l'un ou par l'autre, sans

que les enfans qu'on a voulu soulager éprouvent en effet quelque soulagement?

Étudiez donc l'intérieur de cette famille. Si les parens ne vous disent pas la vérité, les enfans les trahiront, sans le savoir; au maintien, au langage de ceux-ci, vous jugerez quelles sont les leçons, quels sont les exemples qu'ils sont habitués à recevoir.

3° Les progrès de la civilisation et le développement de nos arts, en multipliant et variant à l'infini les moyens de travail, ont cependant aussi occasioné, pour certains individus, des suspensions forcées et momentanées de travail, soit à cause de la spécialité introduite dans ses applications et dans ses formes, soit à cause de la dépendance qui s'établit entre le maître et l'ouvrier qui ne travaille pas pour son propre compte. Mais, d'abord, la cessation est-elle forcée? Est-elle réelle? L'ouvrier n'a-t-il point quitté le travail volontairement, et pour chercher une existence plus commode? N'a-t-il point été chassé pour inconduite? Voilà ce que vous ne découvrirez qu'en remontant au maître pour lequel il travaillait. Ce maître, le croirez-vous sur parole? Ne peut-il avoir eu aussi ses torts? N'y a-t-il pas des maîtres durs et injustes? Ne vous prévenez donc pas encore; allez plus loin. Découvrez quels sont les maîtres chez lesquels l'ouvrier a successivement travaillé; sachez s'il a demeuré long-temps dans le même atelier; si cet atelier était dirigé par un homme estimable, vous possédez une présomption favorable. Mais quel métier exerçait-il? Quel métier peut-il exercer encore? La profession à laquelle il était attaché est-elle en effet languissante, et ne peut-il se placer dans un atelier du même genre? La langueur de ce genre d'industrie est-elle seu-

lement passagère, ou menace-t-elle de devenir durable? La profession qu'il exerçait est-elle du nombre de ces professions malheureusement trop nombreuses qui exigent et forment une habileté exclusive, qui rendent impropre à d'autres, qui peut-être atténuent dans son principe la force physique? L'ouvrier aussi n'a-t-il pas fait un mauvais choix, ou ses parens pour lui? Fort, mais maladroit, ne l'a-t-on pas engagé dans un art difficile? Adroit, mais faible, ne l'a-t-on pas assujetti à de rudes fatigues? Ne le condamnez pas légèrement avant d'avoir examiné toutes ces choses. Mais, si vous remontez aux sources; mais, si vous conversez avec un homme inactif, si vous observez son regard, son maintien; mais, si vous lui offrez de nouveaux moyens d'être utile, si vous le suivez dans la carrière que vous lui aurez ouverte, si vous vous faites rendre un compte détaillé de la manière dont il la remplit, alors vous pourrez, ou être sévère avec sécurité, ou vous réjouir de n'avoir pas été injuste.

Ce n'est pas tout d'avoir constaté la réalité de l'indigence, et d'en avoir exactement mesuré le véritable degré: il y a telle indigence, réelle aujourd'hui, qui est provenue dans l'origine, d'une cause factice. Le malheureux souffre en effet; mais il souffre par sa faute. C'est ici le cas le plus ordinaire, c'est aussi le plus important à étudier. La charité ne doit pas embrasser seulement l'instant présent, mais l'avenir. Soulagé dans la crise passagère qu'il a éprouvée, cet infortuné retombera peut-être demain dans les funestes habitudes qui l'avaient préparée. Peut-être vos imprudens secours, en lui inspirant la sécurité, lui feraient-ils perdre le fruit de la salutaire leçon que devait lui donner l'é-

preuve du malheur; tandis qu'au contraire une charité plus intelligente, en remédiant au mal du moment, pourra en prévenir le retour.

Trois causes qui peuvent agir isolément, qui peuvent se combiner entre elles, amènent cette indigence factice dans sa cause, réelle dans son résultat momentané, mais qu'on peut appeler une fausse indigence, lorsqu'on embrasse l'ensemble des circonstances; ce sont l'imprévoyance, la paresse et la débauche.

L'imprévoyance est la plus excusable des trois, hélas! aussi la plus facile et la plus naturelle. C'est pour nous un devoir rigoureux que de démêler les malheurs qui lui appartiennent, ne fût-ce que pour nous préserver nous-mêmes d'une sévérité trop rigoureuse, dont les arrêts aggraveraient le sort de l'infortuné, dont le principe pourrait refroidir notre zèle. L'imprévoyance s'unit quelquefois à l'honnêteté, même au travail, même à l'activité; quelquefois elle n'est que la suite d'une activité trop confiante et mal réglée. Cette imprévoyance a aussi ses signes propres qui la dénoncent : ce sont une certaine légèreté dans les actions, un certain désordre extérieur. Examinez donc le logement et informez-vous des conditions auxquelles il est tenu; jetez les yeux sur les meubles, le linge; voyez comment marche le petit ménage; observez s'il y a de l'arrangement; si, dans le peu que l'on consomme, on sait choisir, combiner, ménager, conserver. Obtenez la confidence des pertes que l'on a éprouvées; vous saurez tout aisément; on vous avouera les imprudences que l'on a commises, pourvu que vous n'intimidiez point; ces aveux porteront le caractère de la candeur; on s'accusera soi-même en vous implorant : vous ver-

rez l'espérance prête à renaître au moindre encouragement.

La paresse aussi est imprévoyante; mais ici l'aveuglement n'est qu'un effet. La maladie n'est plus seulement dans l'esprit; elle est dans le fond de l'âme : il n'y a pas seulement défaut de réflexion; il y a défaut de volonté. C'est dire assez combien le principe de la maladie est profond, et peut-être il n'en est pas de plus difficile à guérir. Un coupable peut être ramené par le repentir; mais qui arrachera un être engourdi à cette torpeur funeste, qui paralyse toutes ses facultés? c'est un mort à ressusciter! Sachons cependant si cette indolence est naturelle, ou si elle n'est que l'effet du découragement, si elle est la triste condition d'une sorte d'idiotisme, ou si elle provient d'une lâcheté morale. La paresse se reconnaîtra à des symptômes presque infaillibles, à la mollesse de l'attitude et de la démarche, à la saleté des vêtemens et de tout ce qui est à l'usage du pauvre; car, dans le plus absolu dénûment, il peut y avoir encore une sorte de propreté décente. Le découragement s'annoncera par une tristesse sombre et mélancolique. La paresse naturelle et de tempérament sera quêteuse et tendra la main; le découragement sera silencieux et réservé. L'idiotisme se manifestera par l'insouciance au milieu du besoin, par l'indifférence dans le soulagement. La lâcheté morale se produira par la négligence des autres devoirs, devoirs dont la pauvreté ne dispense pas, qui pouvaient lui servir d'appui; elle se trahira par un abaissement servile. Démêlons avec soin toutes ces nuances; recueillons, comparons tous les faits; remontons à l'enfance, à la jeunesse de l'individu; sachons s'il a

toujours été le même, ou, quand, comment à commencé sa fatale léthargie!

Voici un malheureux que le désordre a plongé dans la misère, que la misère n'a pas arraché au désordre! N'allez pas croire qu'en vous invitant à pénétrer cet affreux mystère, je veuille détourner votre main secourable, arrêter le bienfait dans sa source! Oh, non! non! Providence céleste, tu ne désespères pas du vice, et nous n'en désespérons pas non plus! nous considérerons le vice comme une autre maladie bien plus grande encore, qui vient se joindre à l'indigence, qui l'a produite sans doute, mais aussi qui a ses remèdes, et qui invoque encore une plus ardente sollicitude. Quel bonheur, quelle gloire, si, en soulageant l'infortuné, nous pouvions le rendre à la vertu! Cependant, de toutes les découvertes, celle-ci est vraiment la plus difficile : presque toujours ce désordre est caché; souvent il est enveloppé d'un voile d'hypocrisie. Ne négligeons rien pour nous éclairer. Observons s'il n'y a point quelque affectation dans le langage de l'honnêteté et dans les pratiques religieuses, si ces démonstrations et ces apparences ne se démentent point de quelque manière inopinée, si on n'est jamais troublé à notre approche, quelle impression font nos discours : épions le mensonge; surprenons les actions qu'on nous dérobe; sachons quelles sont les liaisons et le caractère des personnes qu'on fréquente; attachons-nous à démêler toutes les traces de cette vie suspecte. Allons plus loin : le vice est reconnu; mais, pour être associé à l'indigence, n'en serait-il pas plutôt l'effet que la cause? l'a-t-il réellement précédée? car, l'indigence est trop souvent une funeste conseillère; elle confond les idées,

jette un nuage sur la raison, un germe de désespoir dans le cœur. Le fer se durcit à la trempe, mais quelquefois il y éclate et se brise.

Telles sont les distinctions, tels sont les caractères qui leur appartiennent; il n'en est guère d'universels, d'absolus; il n'est peut-être qu'un talisman pour découvrir la vérité : voyez si le pauvre, capable de quelque travail, ou d'une portion de travail, l'accepte avec plaisir quand vous le lui procurez, et l'exécute avec zèle. Le pauvre fait-il par lui-même, pour s'aider et vous seconder, ce qu'il peut, d'après les ressources morales et physiques qui lui restent? Se borne-t-il à accepter le complément qui manque à son insuffisance? Alors vous avez lieu de présumer que l'indigence est véritable. Si, au contraire, il néglige le travail qu'on lui présente; s'il se relâche quand il est soutenu; alors doutez.

Il est un second indice auquel on peut recourir avec quelque avantage : l'indigent insiste-t-il pour obtenir un secours en argent, ou bien accepte-t-il volontiers le secours en nature? Dans ce dernier cas quel est le genre de secours en nature qu'il accepte le plus volontiers? Vous en verrez quelquefois qui, à les entendre, étaient prêts à mourir de faim, et qui dédaignent des cartes de soupes économiques, les acceptent de mauvaise grâce, ou qui même vont les revendre. Mais pour tout cela, il faut aller, voir, converser; il faut surtout continuer ces observations avec méthode, avec une espèce de suite. C'est la condition première, essentielle. Il n'est point d'art qui puisse faire deviner sans examen.

On ne négligera point sans doute de s'adresser soit au propriétaire, soit au principal locataire de la mai-

son qu'habite la famille indigente, pour recueillir de leur bouche des informations que, sous plusieurs rapports ils sont en position de fournir d'une manière assez positive : ils diront si le prix du loyer est acquitté régulièrement, si cette famille est paisible, réglée dans ses habitudes, si elle ne donne aucun sujet de plainte. Mais il est essentiel de savoir aussi depuis combien de temps elle habite dans la maison; les indigens sont sujets à changer souvent de séjour. Si cette famille n'est arrivée que depuis peu dans celui qu'elle occupe, cette garantie n'aura pas beaucoup de valeur; il conviendra donc de remonter plus loin, de prendre encore des informations à son précédent domicile. On consultera aussi les voisins; mais, on ne recueillera leur témoignage qu'avec une juste défiance : trop souvent la jalousie, les animosités, portent des voisins malveillans à accuser légèrement le malheureux au sujet duquel on les interroge; souvent aussi la pitié, une complaisance naturelle, les dispose à déguiser les vices, à exagérer les besoins : comment se rendre le délateur d'une famille infortunée? Comment ne pas encourager l'intérêt des personnes qui paraissent prêtes à la soulager?

Un observateur exercé peut lire beaucoup dans les traits de la physionomie d'une personne qu'il aspire à connaître; ordinairement cette expression est mieux marquée, plus sincère chez les individus qui appartiennent aux conditions inférieures de la société, dont les passions sont plus fortes, et qui sont moins exercés à composer leur extérieur. Il ne faut cependant se livrer qu'avec une extrême réserve aux inductions qui peuvent naître de ce genre d'apparences ; nous sommes beaucoup trop enclins à nous laisser prévenir par les

impressions auxquelles elles donnent lieu; la prétention si commune à savoir juger les caractères sur les physionomies expose à de bien nombreuses et graves injustices. Le malheur prolongé, les souffrances physiques produisent quelquefois dans l'expression de la physionomie une altération qui peut être mal interprétée : l'habitude de l'hypocrisie donne quelquefois, au contraire, un air de douceur et de résignation qui nous trompe. C'est en surprenant l'indigent dans des circonstances diverses; en traitant avec lui, en remarquant les changemens qui s'opèrent dans ses traits, suivant le langage qu'on lui adresse, qu'on peut tirer de ces apparences, des lumières plus sûres. On est mieux fondé à présumer avantageusement du caractère de l'indigent, s'il rougit en recevant un bienfait, que s'il répand des larmes; les larmes sont plus aisées à feindre. Les signes qui attestent la délicatesse et un reste de fierté, sont d'un augure favorable pour la conservation de l'honnêteté; mais, l'assurance est un mauvais symptôme; celui qui demande et reçoit sans une ombre d'embarras est au moins familiarisé avec l'humiliation ; on doit craindre que les sentimens moraux ne soient affaiblis en lui, que son âme n'ait perdu l'énergie nécessaire pour lutter contre l'adversité et pour lui opposer les ressources que celui qui souffre doit savoir trouver en lui-même.

Nos précautions seront blâmées peut-être par quelque âme délicate et sensible : « Quoi, nous dira-t-on, voulez-vous donc encore flétrir par vos défiances cette infortune déjà si digne de pitié, par cela seul qu'elle est contrainte de s'abaisser jusqu'à solliciter votre assistance ? Osez-vous douter à la vue de ces larmes qui

coulent? Pourrez-vous résister à cette voix suppliante qui vous implore? » — Nous vous paraissons durs, et bien à regret, sans doute. Mais, consentez du moins à une première épreuve très-simple : demandez à ce malheureux qu'il vous donne son adresse précise, et annoncez-lui que vous irez le voir. Peut-être il aura disparu sans même vous répondre. Peut-être vous a-t-il laissé une adresse; mais vous allez, vous questionnez. Il est inconnu au domicile indiqué.... c'est ce qui nous arrive tous les jours.

Veut-on voir, par une grande expérience, à quel point le nombre des faux indigens peut être multiplié, à quel point on peut être entraîné par une aveugle facilité à prodiguer envers ceux qui n'y ont point de droits réels, les secours destinés à la véritable infortune? Que l'on compare le tableau des indigens qui étaient admis à participer aux secours publics dans la capitale, avant que l'ordonnance royale du 2 juillet 1816 eût institué le nouveau système des secours à domicile, avec celui qui est résulté des recensemens dressés depuis qu'en vertu de ce système, les bureaux de charité sont assistés par des dames et des commissaires chargés de la visite des pauvres. On verra qu'à la première époque, le nombre des ménages à Paris, s'élevait à 52,524 et celui des individus secourus à 102,806; tandis que, d'après le recensement de 1822, le nombre des ménages admis n'est plus que de 27,762, et celui des individus secourus, de 54,371; et cependant la population de la capitale s'est accrue d'environ un quart pendant le même intervalle de temps. Le nouveau système de secours, en exigeant que la cause de l'indigence fût exprimée dans le bulletin même d'ad-

mission pour l'indigent, a mis dans la nécessité de rechercher et de déterminer cette cause; il a fait sortir l'indigence prétendue, de ce vague qui offre un voile si facile à l'avarice et à l'indolence.

Veut-on un exemple? en voici un entre mille dont nous avons été témoins récemment : parmi les pauvres admis par le bureau de charité auquel nous avons l'honneur d'appartenir, et spécialement confiés à nos propres soins, se trouvait la fille Buy, âgée de 70 ans, demeurant rue Neuve-de-Seine, n° 25. Depuis plusieurs années elle recevait le pain et les autres secours; fréquemment visitée, elle avait toujours offert l'apparence de la plus extrême misère; elle était dans un dénûment absolu; elle tombe malade; elle ne reçoit de soulagemens que ceux qui lui sont apportés par les sœurs de charité; elle expire sur la paille, n'ayant pas même de draps à son lit. Quelle surprise! après sa mort, on découvre dans sa chambre, soigneusement cachées, douze paires de draps toutes neuves, d'une bonne toile; on découvre un trésor en espèces qu'elle avait accumulé. Elle s'est cependant privée de tout jusqu'au dernier soupir. Oui nous avons été complétement abusés, nous qui, ici, osons essayer d'indiquer aux autres les moyens de ne l'être pas, et ce n'est pas la seule fois à beaucoup près. Nous le confessons, et notre aveu sera peut-être plus utile que nos conseils.

La première fonction du visiteur du pauvre vient d'être définie. La seconde qui va suivre n'en sera que la continuation. Son regard va pénétrer plus avant encore.

## CHAPITRE III.

### DU CLASSEMENT DES PAUVRES.

Un bon système de dispensation de secours suppose trois conditions :

1° Que ces secours soient *proportionnés, dans leur quotité,* à l'étendue des besoins ;

2° Qu'ils soient *appropriés, dans leur espèce,* à la nature de ces besoins;

3° Enfin que, *dans leur prolongation, ils soient* mesurés sur *la durée* de ces mêmes besoins, et gradués sur leur variation.

Ces trois conditions supposent à leur tour que la situation du pauvre a été exactement vérifiée, qu'on a constaté l'étendue, la nature de ses besoins et les changemens qu'ils subissent.

Cette vérification est l'objet de ce que nous appelons le classement des pauvres; c'est la base de tout l'édifice qu'une charité éclairée est appelée à construire.

Le grand art de la charité est l'art de mettre les secours en rapport avec les nécessités du malheur. Après s'être assuré de la réalité de l'indigence, il faut donc en déterminer avec soin et les mesures et les limites. Sans cela, on donne au hasard, et, pendant qu'on apporte un secours inutile, on refuse peut-être celui qui était indispensable. Les mêmes soins, au reste, les mêmes recherches, serviront encore dans ce nouvel exa-

men; ce sera encore au visiteur du pauvre qu'il appartiendra d'en accomplir le travail : ce sera ici sa seconde fonction; mais elle exige, comme on le pressent, qu'il entre dans une investigation encore bien plus circonstanciée et plus rigoureuse.

Reprenons les trois conditions qui constituent le rapport des secours aux besoins, et arrêtons-nous un instant sur chacune d'elles.

1° L'indigence entièrement fausse et simulée est beaucoup plus rare, du moins en France, qu'on n'est porté à le croire; elle tend à y décroître chaque jour. Un goût naturel d'activité, une certaine franchise qui est dans nos mœurs, une fierté, un amour-propre même, si l'on veut, qui ne sont étrangers à aucune classe, servent de préservatifs contre cette honteuse tromperie. Mais, rien n'est si fréquent que l'indigence exagérée, c'est-à-dire, une sorte de mélange de la vérité et du mensonge; et il ne faut pas s'en étonner : celui qui souffre s'exagère facilement sa propre misère, il l'exagère aux autres pour mieux émouvoir la pitié. Quand le sentiment pressant de l'infortune a triomphé de la répugnance naturelle qu'on avait à demander et à recevoir, on peut ne plus rougir de demander au-delà du rigoureux nécessaire.

Cependant, donner à l'indigence plus que ne réclame son besoin réel, c'est au fond à peu près la même chose que donner à la fausse indigence; les inconvéniens sont du même genre, quoique dans un degré moindre.

Cette maxime paraîtra peut-être austère, et cependant c'est dans l'intérêt même du malheur bien entendu qu'elle est puisée. Sans doute il est pénible de rechercher ainsi la limite de la souffrance, de mesurer

scrupuleusement le bienfait. Mais le médecin ne se refuse-t-il pas aux désirs de son malade, ne lui impose-t-il pas des privations? Faire le bien pour complaire à son propre cœur, n'est qu'une demi-bienfaisance. Soyez heureux en donnant, rien n'est plus juste; mais cette volupté n'est pas le but, elle ne doit pas servir de règle et de mesure à vos dons; elle n'en est que la récompense.

Que le visiteur du pauvre cherche donc à se former une idée nette et précise de la situation de l'indigent. Qu'à cet effet il prenne pour type un état d'indigence supposé absolu, en distinguant la situation de l'individu isolé, et celle d'une famille plus ou moins nombreuse.

L'état de l'indigence absolue est, pour un individu isolé, celui qu'il nous offrirait en le supposant privé par les infirmités, des moyens d'exécuter aucun travail, n'ayant d'ailleurs aucune autre ressource, abandonné de tous ses proches. Évaluons, par un chiffre quelconque, la somme nécessaire pour fournir à ce malheureux sa nourriture de chaque jour, le loyer de son asile, l'entretien et le renouvellement de son linge, de ses vêtemens, de son coucher, un peu de chauffage en hiver, et les médicamens qui peuvent lui être nécessaires. Ce chiffre ne sera point absolument le même pour une femme et pour un homme; il ne sera point le même pour un orphelin encore en bas âge. Chez ce dernier, la faiblesse et l'inexpérience produisent pour l'impuissance au travail, le même effet que les infirmités chez les deux autres.

Ce point de départ étant établi, il nous restera à déduire les ressources de divers genres que cet infortuné peut encore se procurer. Un vieillard, quoique décré-

prit, peut encore exécuter quelque ouvrage, être employé comme gardien; un aveugle conserve des forces qu'il peut utiliser de diverses manières; les infirmités qui laissent l'usage de quelques membres, permettent encore quelques petites occupations. Le malheureux peut avoir un parent, un ami, un protecteur qui lui prête quelque assistance. Ces déductions étant opérées, nous aurons une définition à peu près exacte de ses besoins. Mais encore faut-il avoir soin de s'assurer si le peu de travail auquel il peut se livrer lui est en effet offert; car, dans ce cas seulement, le produit présumé du travail devra être déduit du chiffre primitif. Dans le cas contraire, le manque de travail sera un élément nouveau, quoique seulement passager, qui entrera dans la triste addition de ses misères, pour composer le chiffre total.

Après avoir déterminé de la sorte la position du simple individu, nous procéderons de la même manière à l'égard d'une famille, en appliquant une mesure semblable à chacun des membres qui la composent. Seulement nous n'oublierons pas qu'une famille réunie dépense moins que la totalité de ce que dépenserait en particulier chacun de ses membres. Le loyer, le chauffage sont à peu près les mêmes pour plusieurs que pour deux, que pour un seul; l'assistance mutuelle procure de petites économies.

On a coutume de supposer que les enfans au-dessous de douze ans sont en tout à la charge de leurs parens. Cependant, par le fait, au-dessous de douze ans, ils peuvent rendre bien de petits services, et souvent ils commencent à gagner quelques centimes; souvent aussi au-dessus de douze ans, ils font un apprentissage qui

exige des sacrifices plus ou moins forts et prolongés. La triple instruction, celle par laquelle l'enfance apprend à lire et à écrire, celle qui l'initie à la religion, à la morale, celle qui le forme au travail, doit être mise au rang de ses besoins les plus essentiels : toute occupation lucrative, qui y mettrait obstacle, ne serait pas un gain, mais une perte.

2° L'*étendue* du besoin étant ainsi déterminée, donnerons-nous en argent la somme qui y correspond ? Dieu nous en garde ! Qui nous répond que le pauvre, en la recevant, ne l'emploierait pas à un autre usage; qu'il n'en ferait pas un emploi non-seulement mal entendu, mais funeste ? Qui nous répond qu'il ne consommerait pas, dès le premier jour, la ressource de la semaine entière ? que, même en employant cet argent à des besoins réels, il saura faire le choix le mieux entendu, l'achat le plus économique ? Peut-être, s'il était capable de bien prendre toutes ces précautions, il ne serait pas indigent aujourd'hui. Il est si facile de dérangér l'économie d'une vie bornée au nécessaire! Pour faire un repas un peu meilleur, on s'ôte les moyens d'être vêtu ou de se chauffer en hiver. Nous-mêmes, ne sacrifions-nous pas souvent l'avenir aux jouissances du moment ? Et le pauvre serait plus sage ! lui qui croit si peu à l'avenir ! D'ailleurs, ces détails d'approvisionnemens en nature sont un témoignage sensible de notre active et tendre sollicitude; on est reconnaissant de nos dons, on sera touché de nos soins; on y reconnaît plus que de la bienfaisance; on y voit une sorte d'affection paternelle. Si le pauvre est un véritable pauvre, la vue de nos pièces de monnaie le ferait rougir; mais il aimera à dire : *Voilà le lit que je tiens de sa*

*bonté;* et chaque soir il se le rappellera en élevant sa prière à celui qui vêtit le lys de nos champs. De plus, afin de pourvoir à tout ceci, il faudra bien que nous devenions le confident du pauvre ménage; confidences aussi heureuses et douces pour lui que pour nous : il sera naturellement conduit à tout nous raconter, à tout nous montrer; on nous évitera ainsi des questions qui eussent pu avoir l'air de la défiance, et qui nous eussent été également pénibles. Nous serons à portée de voir si on a bien conservé, entretenu le peu qu'on possède; si on a convenablement usé de chaque chose : ce n'est point ici une inquisition soupçonneuse; c'est le privilége d'une adoption sincère. Enfin, nous apprendrons nous-mêmes à discerner, à reconnaître le genre, la qualité, les prix, la durée des objets que le pauvre consomme, et qui sont le mieux à son usage; par là nous pourrons construire son petit budget sur des bases positives, porter un jugement certain sur ses vraies nécessités, apprendre donc à mieux observer, par la suite, d'autres indigens, pour apprécier ce qu'il leur faut, et nous garantir de ces évaluations hasardées qui exposeraient à donner trop, ou à refuser l'indispensable.

Ainsi s'établira une seconde énumération ; elle désignera en nature chaque objet nécessaire, les quantités, les espèces : en tête figurera le loyer, viendront ensuite le coucher, le linge, les vêtemens, la chaussure, les layettes des petits enfans : pour l'hiver, on ajoutera le chauffage. Voilà ce qui est commun à tous. Puis viendront deux séries différentes de consommations journalières, suivant que l'indigent est sain ou malade : l'une, s'il est malade, comprendra les médicamens, les pansemens, le bouillon, le vin dans certains cas; l'au-

tre, s'il est en santé, comprendra sa nourriture, réglée suivant l'âge, le sexe, le genre de vie et des travaux.

Mais, comme nous l'avons dit, ce qui manque à l'indigent est peut-être aussi du travail, ou un travail complet, s'il jouit de toutes ses facultés et de toutes ses forces, ou du moins la portion de travail dont il est seulement capable, s'il est âgé, infirme ou faible. Voici un nouveau point d'observations. A quelle profession était-il livré jusqu'alors ? Pourquoi ne lui offre-t-elle plus de ressources ? Ne serait-il pas possible de les lui rendre? Quels en seraient les moyens? A défaut, n'y a-t-il pas quelque autre occupation à laquelle il se trouverait propre? Quelle serait cette occupation? Comment la lui procurer ? Dans les deux cas, quels produits pourrions-nous en espérer pour lui? Peut-il travailler hors de chez lui, ou seulement à son domicile ?

3° Voilà nos deux premiers tableaux dressés; l'état réel du pauvre est bien connu : oui, mais seulement pour le moment où j'ai opéré. Or, tout change : le malade se rétablit, l'individu sain tombe malade; la portion de travail dont l'indigent profitait encore vient à lui manquer; l'enfant grandit, il a des besoins nouveaux; il grandit encore, il peut déjà aider ses parens; la famille s'accroît d'un nouveau-né, ou bien perd l'un de ses membres; une saison rigoureuse survient et déconcerte nos calculs. Que sais-je? un parent aisé se découvre. Si nous continuons aveuglément et machinalement le même mode et le même degré de secours, que va-t-il arriver? Là où ces secours cessent d'être nécessaires, ils détournent celui qui les reçoit, d'user des ressources qui lui sont propres, l'excitent à nous abuser, lui ferment la route qui allait le rendre à l'activité et à l'in-

dépendance. Là où ces secours sont insuffisans, où ils n'ont plus de rapport avec les besoins, nous devenons cruels à notre insu, nous laissons notre œuvre imparfaite, nous trompons presque la confiance qu'on avait mise en nous; dans les deux cas, nous manquons notre but.

Ce double tableau ne sera donc pas seulement le tableau d'un jour, le tableau passager d'une situation variable. Il devra tenir compte des variations qu'amènent le temps et les circonstances.

Pour continuer à noter ainsi l'histoire des petites révolutions que subit l'existence d'un malheureux, il faut de la constance sans doute et de l'esprit de suite. Peut-être est-ce ce qu'il y a de plus difficile et de plus rare dans l'exercice des devoirs imposés au visiteur du pauvre. Cependant c'est la condition exigée pour continuer à rendre l'assistance utile. Voilà pourquoi les mutations fréquentes de domicile de la part des indigens ont des inconvéniens si graves. A peine vous avez fait connaissance avec une famille, qu'elle vous échappe. Vous aviez voulu dans votre prévoyance, préparer déjà des dispositions pour son avenir; vous n'en pourrez observer les effets. Cette famille rencontrera un autre bienfaiteur; mais celui-ci n'aura point la tradition de vos desseins.

Le visiteur du pauvre a-t-il enfin terminé sa longue et pénible exploration? N'a-t-il pas épuisé la source des renseignemens? Il est désormais bien instruit, sans doute. Point du tout; nous sommes dans l'erreur; il n'a encore observé que les dehors; il lui reste à pénétrer dans de plus intimes secrets. Quoi donc?... Écoutez : Assis au pied du lit d'un malade, je cherchais à le soutenir, à l'encourager dans ses souffrances; un sou-

pir échappé de sa poitrine me donne des doutes et des anxiétés nouvelles; je le questionne, je le presse; il se tait: je lui parle le langage de l'affection; il s'attendrit: je lui serre la main; ses larmes coulent... Ah! sa santé est altérée en effet; mais ce sont les chagrins qui l'ont détruite. Long-temps il a dévoré en silence les peines qui oppressaient son cœur. Une faillite avait emporté le fruit de son économie; un ami avait trompé sa confiance; il s'est trouvé chargé des dettes d'autrui; il a tout vendu pour sauver son honneur et acquitter ses engagemens; tout vendu, jusqu'au métier sur lequel il travaillait nuit et jour pour faire subsister sa famille. Chère famille! il vous dérobait ces secrets terribles, et pendant que ses enfans jouaient sur ses genoux, il frémissait à l'idée de les voir bientôt mourir de faim; il se privait de tout lui-même, et ne se nourissait que de ses larmes, pour donner à ces infortunés le dernier morceau de pain qui lui restait. A la fin, il a succombé; il a succombé, plus encore sous le poids de la tristesse que sous celui de la misère. — « Eh! que ne me l'avez- » vous dit plus tôt? Ce métier, je vous le rendrai! Non, » vous n'êtes point seul et abandonné sur la terre: non, » tous les cœurs ne vous sont pas fermés. Un faux ami » s'est dévoilé, vous en trouverez de fidèles. » — J'ai dit;... un rayon de joie a percé le nuage; il est rendu à la vie. — Un autre infortuné que je veux soulager semble me redouter et me fuir. Au milieu de son infortune présente, il semble trembler devant la perspective d'un malheur inconnu. Qu'a-t-il donc? — Il veut s'expatrier! — Pourquoi? — Peut-être il est persécuté par un homme puissant, exposé à la haine ou à la vengeance d'un ennemi. Peut-être un procès qu'il ne peut suivre

achève de le ruiner, quand le juste triomphe de ses droits lui eût rendu une honorable aisance. Je découvre son péril. Il me peint tout ce que ses oppresseurs ont de forces pour lui nuire, toute la violence des animosités dont il est la victime. — « Me voici, lui dis-je ; » si votre cause est juste, je l'embrasserai, je vous trou» verai des appuis. Loin de m'effrayer des obstacles, je » n'en serai que plus fier et plus heureux de vous dé» fendre. » Il renaît à la sécurité ; il est sauvé. — Un autre encore annonce dans ses manières et son langage une éducation soignée ; mais il ne m'a jamais parlé de sa famille ; je l'ai mis sur la voie, j'ai vu que cet entretien lui était pénible. Qu'apprends-je enfin à force de recherches ? Un proche parent, un neveu, un frère peut-être, sont dans l'aisance et le méconnaissent depuis le jour de ses malheurs ; ils rougissent des liens qui l'unissent à cet infortuné, ils en rougissent, quand la seule honte qui dût être empreinte sur leur front, est celle d'une telle indifférence ! Qu'ai-je dit ? ce vieillard paralytique, cette femme infirme, ont un fils, une fille qui tiennent une boutique, sont vêtus avec élégance, goûtent les plaisirs, et méconnaissent ainsi les devoirs positifs que les lois nous imposent en même temps que les droits les plus sacrés de la nature ! Est-il possible ? hélas, il n'est que trop vrai ! On ne voit que trop d'exemples d'infortunés que la cruelle indifférence et l'égoïsme de leurs familles abandonnent ainsi à la pitié publique ! Je vole auprès de ces parens dénaturés, je réussis peut-être à les attendrir ; ils se repentent, ils réparent leurs fautes envers celui que leur abandon rendait encore plus malheureux que ses privations elles-mêmes. Si j'échoue, si ces cœurs sont inflexibles, je me

concerte avec le ministère public; la crainte de l'autorité des tribunaux, si elle ne rendait pas des affections, rendrait du moins quelques ressources à l'assistance matérielle qui était due.

Ames généreuses! ah! gardez-vous de penser que vous avez rempli l'honorable carrière qui vous fut ouverte dans ce monde, quand vous avez fait l'inventaire des nécessités extérieures et des ressources qui restent pour y satisfaire, quand vous avez donné un asile, pourvu au vêtement, à la nourriture! Il y a pour vous un ministère plus touchant encore et plus difficile. Pénétrez dans le secret de ce cœur affligé! En rendant la paix du dedans, vous ferez plus que d'apaiser la faim. En rendant l'énergie morale, vous donnerez le courage d'embrasser un travail utile, de mieux supporter la privation et la souffrance. En éclairant la raison et rétablissant l'ordre dans un esprit que le trouble avait confondu, vous le disposerez aux soins de l'ordre et de l'économie. Vos consolations, vos conseils seront plus fructueux peut-être que tous vos dons; ils apprendront à en bien user. Les misères de l'âme ne sont-elles pas aussi des misères? et la charité ne serait-elle indifférente que pour elles seules? Peut-être ces révélations vous seront-elles doublement amères! peut-être le malheureux n'a-t-il été la victime que de ses propres torts! Alors, encore, vous êtes appelés à le guérir des vices qui le perdent, du moins à tenter la guérison; alors vous aurez une lumière nouvelle et nécessaire pour vous guider.

Voilà tout ce qu'il faut étudier, découvrir, noter. Peut-être aussi devez-vous taire le résultat de vos découvertes, et votre discrétion sera encore une portion de votre bienfaisance.

Si l'indigent s'est présenté lui-même, s'il a sollicité des secours, le visiteur du pauvre, à l'aide des directions qui viennent d'être tracées, pourra se garantir des erreurs, atteindre à des appréciations à peu près exactes, se mettre en mesure de juger ce qu'il faut accorder aux instances de celui qui implore la bienfaisance publique ou la charité privée. Mais, quoi? le malheur se produit-il toujours de lui-même à nos regards? Le malheur qui se cache n'est-il pas encore plus respectable? Ah! sans doute. Une inquiétude me saisit: dans la maison que j'habite vit une famille entière renfermée dans un étroit réduit; on ne la voit point aller et venir, on soupçonne à peine son existence. Un jour je rencontre un des enfans qui la composent; il sanglote; des mots entrecoupés m'effraient; je le caresse : il me repousse, il s'enfuit; je pénètre chez ses parens; je sais tout. C'est un employé que la vicissitude des temps a privé du poste subalterne qu'il remplissait; il a cherché inutilement de toutes parts à se rendre de nouveau utile; il est trop âgé pour se faire apprenti dans un atelier; il a épuisé tout ce qu'il possédait; dans l'espérance d'être replacé, il avait pris à crédit la subsistance des siens; il faut payer. Le créancier est survenu; il est là; on lui montre une chambre nue; il s'irrite..... Oh! que ne l'ai-je su plus tôt? Hier j'avais l'occasion de procurer une occupation à cet honnête homme.... Ailleurs, c'est une femme absolument seule; sa mise est décente, mais son existence est mystérieuse; elle a de la dignité dans le maintien, de la tristesse sur le front. Que fait-elle? D'ou vient-elle? Je m'informe. C'est une veuve : son mari exerçait avec autant de probité que d'exactitude un modeste emploi, avec les appointemens

duquel ils existaient tous deux; il avait la perspective d'un avancement; la mort l'a enlevé avant qu'il eût pu l'obtenir; il n'a rien laissé. Hélas! l'infortunée est absorbée par la douleur de sa perte, et sait à peine qu'elle n'aura pas le moyen de lui survivre. Il faudra qu'un secours déguisé vienne, à son insu, soulager sa misère en ménageant sa délicatesse!

Dans les tableaux que nous allions dresser, nous omettions donc une distinction essentielle, celle de l'indigence qui demande, celle de l'indigence qui se cache; nous omettions une circonstance qui doit ajouter encore à notre intérêt et à notre respect, cette pudeur de la fierté que conservent des âmes nobles sous le poids du malheur.

Dans la dispensation des secours, nous allions oublier un genre de secours spécial à certaines situations, l'appui des recommandations et l'efficacité des démarches.

Ceci nous conduit à un dernier ordre de considérations qui sera, pour le visiteur du pauvre, d'une importance particulière.

Pour bien apprécier la vraie situation d'une famille malheureuse, il ne suffit pas d'examiner ses nécessités présentes; il est bon de s'enquérir aussi de sa condition passée. Les privations deviennent en effet bien plus sensibles pour celui qui est déchu d'une situation aisée; certaines commodités deviennent presque des besoins par une longue habitude d'en jouir; ces sujétions se multiplient et deviennent plus impérieuses dans la vieillesse: les peines morales qui viennent se joindre aux souffrances physiques, s'accroissent aussi en raison de la différence de la condition ancienne comparée à

celle qui lui a succédé. Nous avons eu occasion de rencontrer parmi les indigens inscrits au contrôle d'un bureau de charité, des veuves d'officiers décorés, de notaires, de marchands, des filles d'anciens magistrats, d'anciens avocats, des gens de lettres, des artistes, des officiers en retraite sortant des hôpitaux. Quels sont ceux qui ne peuvent être frappés par les coups de l'adversité? L'éducation que ces personnes ont reçue, la situation qu'elles ont occupée dans la société, les rend naturellement plus susceptibles, les dispose à être plus exigeantes, commande aussi plus de ménagemens et d'égards. Dans de telles circonstances, il conviendra de modifier et le choix et l'étendue des secours offerts; quelquefois il conviendra d'abandonner la règle si sage et si utile d'ailleurs qui prescrit de n'accorder que des secours en nature; il deviendra nécessaire de montrer aux infortunés atteints par de semblables revers une juste confiance, en leur laissant à eux-mêmes le soin d'employer l'argent qu'on leur fait accepter. On ne saurait trop le répéter : en cette matière comme en beaucoup d'autres, il n'y a point de règles absolues; tout est relatif; les formules générales peuvent servir de termes de comparaison, mais elles ne sont point un modèle auquel on puisse aveuglément et forcément rapporter tous les cas particuliers. Plus le visiteur du pauvre s'approchera de ceux auprès desquels il est envoyé, plus il sera frappé de ces différences. Les objets ne se ressemblent et ne se confondent qu'aux regards de celui qui les voit de loin et en passant.

## CHAPITRE IV.

### QUELS SONT CEUX QUI DOIVENT ÊTRE APPELÉS AUX FONCTIONS DE VISITEURS DU PAUVRE.

Ce ministère difficile, délicat, pénible quelquefois, dont les fonctions ont été décrites dans les deux chapitres précédens, à qui sera-t-il confié? qui sera investi de ce beau patronage, de cette dignité touchante de visiteur du pauvre?

Nous répondons : tous ceux qui consentiront à accepter ce fardeau, quels que soient leur âge, leur condition, leur sexe, pourvu qu'ils aient assez de vertu pour en sentir le prix, assez de jugement et d'expérience pour être capables de le remplir avec sagesse.

« Eh! quoi, va-t-on dire, sans doute; n'avons-nous » pas des administrateurs spécialement chargés de la » distribution des secours publics? n'avons-nous pas » surtout nos respectables curés, nos angéliques sœurs » de la charité, à qui appartiennent de droit ces soins » que vous voulez confier à des profanes, et qui sont » exercés à les remplir? Y pensez-vous, et n'est-ce pas » un vrai roman que vous nous présentez, en imaginant d'appeler de simples particuliers à exercer une » mission de ce genre? où trouverez-vous des personnes qui veuillent et qui puissent s'en charger en effet? irez-vous vous adresser à des gens » du monde, à des gens occupés de leurs propres » affaires? »

Oui, répondons-nous encore, nous en trouverons un grand nombre; nous en trouverons, et parmi ces gens du monde eux-mêmes, parmi ces gens préoccupés de ce qu'on appelle les affaires, si leur cœur est accessible aux sentimens de la charité. Leur éducation se fera, s'ils n'ont point encore l'expérience acquise. Nous ne craignons pas d'avancer, et nous espérons établir les deux propositions suivantes :

« D'une part, toute personne qui consent à assister l'indigence, doit se constituer *visiteur du pauvre*, au moins pour son propre compte. »

« D'un autre côté, le concours des soins donnés à la visite des pauvres par des personnes privées, est éminemment utile à ceux qui sont chargés d'office de la répartition des secours. »

La première proposition nous paraît ressortir avec évidence de ces considérations développées dans les précédens chapitres. Il n'est qu'un moyen de se dispenser de visiter le pauvre qu'on veut secourir, c'est de remettre le secours qu'on lui destine, non à lui-même, mais aux personnes chargées de cette branche d'administration, ou du moins à quelque personne plus diligente et plus éclairée, qui se charge elle-même de cette inspection. Mais, donner aveuglément, et sans autre information, à celui qui sollicite, soit qu'il se présente à notre porte, soit que nous le rencontrions sur notre passage, ce n'est plus donner, c'est jeter au hasard, c'est s'exposer à produire le mal au lieu du bien. Que si nous sommes assez heureux quelquefois pour que ces dons prétendus tombent sur de véritables malheureux et ne servent pas à leur nuire, notre bonne action restera très-imparfaite, elle n'aura rien de réfléchi, elle aura peu

de mérite, soit parce que, ne pouvant avoir aucune conviction fondée des besoins de celui sur qui elle se dirige, nous ne pouvons sympathiser réellement avec ses maux, soit parce que nous nous épargnons l'application, la fatigue, l'emploi de nos momens, un triomphe sur nos répugnances, c'est-à-dire, ce qui eût été pour nous un sacrifice plus réel que celui de quelques pièces de monnaie, sacrifice qui peut-être ne nous impose aucune privation sensible.

Que si nous jetons ces pièces de monnaie dans un tronc, si nous les confions à des mains plus exercées et plus actives, nous obtiendrons sans doute une garantie du bon emploi; mais alors encore que de choses manqueront à cette charité apparente! nous aurons évité la présence du malheureux et les communications directes avec lui; notre charité sera plus indolente encore qu'elle ne l'était tout-à-l'heure. Il est d'ailleurs un grand nombre de secours qu'on ne peut ainsi faire passer par le canal d'autrui. Tels sont quelquefois certains objets qu'on peut donner en nature, dont nous pouvons nous priver facilement nous-mêmes, que nous mettrions au rebut, si nous n'apercevions un infortuné pour lequel ils seraient un trésor; tels sont surtout les bons conseils, les consolations, les encouragemens, les démarches utiles: une seule parole peut doubler le prix de l'assistance matérielle pour celui qui la reçoit. Enfin, nous nous privons nous-mêmes d'une foule d'instructions salutaires que nous eussions puisées dans l'exercice de cette charité investigatrice, et par là nous nous privons aussi des moyens que nous y aurions puisés pour être plus utiles à d'autres infortunés par la suite.

O vous, donc, qui n'êtes point insensibles aux suppli-

cations du malheur, qui désirez acquitter aussi votre dette envers lui, ne craignez pas d'achever votre bonne action! Votre présence sera un témoignage de bienveillance bien plus expressif encore que votre aumône; vous apprendrez à connaître à quel point votre aumône était nécessaire! N'avez-vous pas vos visites de bienséance, d'étiquette? Eh bien! accordez-en quelqu'une aussi au céleste sentiment de la charité! nous vous promettons une digne récompense.

La seconde proposition que nous avons annoncée, naît en quelque sorte de la précédente. Si, en effet, ceux qui donnent aux pauvres prenaient en même temps la peine de les visiter, les personnes chargées de la répartition des secours publics trouveraient auprès de semblables organes, des renseignemens naturellement préparés pour compléter, rectifier ou suppléer ceux qu'ils sont appelés à recueillir eux-mêmes. Et, parmi les personnes qui gèrent cette administration, quelles sont celles qui ont et assez de loisirs pour tout voir, et assez de confiance en elles-mêmes pour être assurées d'avoir toujours bien vu? qui ne devrait pas se féliciter par conséquent d'obtenir ainsi des auxiliaires? Qu'au contraire elles en acceptent l'alliance! ce sera déjà une précieuse économie de temps et de fatigue; chacun de ces auxiliaires s'occupera probablement de préférence d'infortunés qui habitent dans son voisinage; la surveillance sera plus facile, plus immédiate et plus continue.

Mais pénétrons plus avant, et ne craignons pas de dire toute la vérité, telle que l'expérience journalière nous la découvre, dans une matière où la vérité est si importante, puisque ses applications touchent à des intérêts si sacrés.

Sans doute, pour bien voir, il faut des yeux exercés; mais, quelquefois aussi, des yeux neufs découvrent ce que n'aperçoivent pas les yeux les plus exercés.

Dans la pratique de la bienfaisance, comme en toutes choses, l'habitude trop souvent engendre la routine et fait naître certains préjugés qu'on pourrait appeler des préjugés de métier, si l'expression était permise dans un semblable ordre de choses.

Les personnes qui font une investigation d'*office*, et qui sont connues pour telles, découvrent rarement toutes les circonstances des faits. On leur déguise aisément ce qu'on a intérêt à leur laisser ignorer. D'ailleurs ne sont-elles pas forcées de s'adresser, pour avoir des informations, à des étrangers, à des tiers, plus ou moins indifférens ou même suspects? Celui qui visite, pour secourir lui-même, est au contraire dans une situation favorable pour s'instruire sans efforts : il sait à qui s'adresser; on lui répond; son intervention est plus naturelle; ses questions causent moins d'embarras; mille petits détails arrivent naturellement à lui. On cherchera moins à le surprendre, parce qu'on ne voit point en lui l'agent de l'autorité; on lui dira davantage, parce qu'il impose moins. Enfin, si la présence d'une personne du monde ne fait pas naître au premier abord le même respect que celle d'un ministre dévoué aux fonctions de la charité publique; peut-être d'un autre côté, elle intimide moins cette pudeur de l'infortune qui désire s'envelopper sous le voile du secret. Ces communications officieuses, mieux que les investigations officielles, obtiendront la confiance de cette classe de malheureux qui fuit les regards et redoute même la pitié. Une personne du monde sera d'autant

plus facilement admise dans les intérêts de la famille qu'on la suppose mieux préparée à les comprendre (1).

On sait que l'administrateur en titre a une foule de pauvres à la fois sur les bras; que sa sollicitude est nécessairement partagée; on craint d'être secouru par catégorie. On désire un intérêt privé, individuel; on cherche un protecteur pour soi-même. On éprouve plus d'attrait, plus d'abandon, pour celui qui, n'étant point entouré d'une nombreuse clientelle, concentre ses soins sur la famille qu'il vient consoler. On n'a plus seulement un secours, on a un véritable patronage. Telles sont les impressions du pauvre. Il croit sentir la protection plus près de lui, en être mieux l'objet direct et personnel.

Le dirai-je? Il y a encore un autre obstacle qui s'oppose à ce que les hommes estimables chargés, à titre de fonctions, de la distribution des secours publics, réussissent à bien connaître tout ce que cette application exige. J'étonnerai ceux qui jugent de loin. Je serai compris de ceux qui connaissent le cœur humain, ses susceptibilités, ses faiblesses. Eh! le malheur, quand il est réel, quand il est profond, est facilement susceptible! Il y a un je ne sais quoi qui s'attache à la présence de celui qui vient près de vous, conduit par le devoir; vous croyez le voir avec un précepte, une règle, une formule. Vous vous ouvrez da-

(1) Telles sont en particulier les observations qui ont été généralement faites sur le service des inspecteurs de paroisse en Angleterre, chargés de l'emploi du produit de la taxe des pauvres; on peut voir ce que dit à ce sujet Malthus dans son *Essai sur la Population*.

vantage à celui que vous supposez entraîné près de vous par un mouvement propre et spontané. On se présente devant le premier comme devant une sorte de magistrat ; on s'arrange pour le recevoir, on se prépare pour lui répondre. Il n'en est pas de même vis-à-vis du second : on se laisse surprendre; on est ce qu'on est. Supposez, si vous voulez, dans ce dernier moins de perfection et de vertu; par cela même, la faiblesse humaine, en redoutant moins sa présence, s'en rapprochera plus aisément, avouera avec moins de peine ces faiblesses qui sont aussi une portion du malheur, en même temps qu'une de ses causes.... Et c'est là précisément ce qu'il fallait savoir.

Il est un conseil sur lequel on ne saurait en général trop insister auprès des personnes qui font habituellement quelques sacrifices en faveur des pauvres : c'est de concentrer leurs dons sur un petit nombre de malheureux, et de les continuer surtout à ceux qu'elles ont commencé à assister. Par là, elles achèveront, développeront le bien dont elles ont déposé le premier germe; elles vérifieront l'effet produit par leurs premiers soins; elles rectifieront, modifieront peut-être la nature de cette assistance; elles s'éclaireront par l'expérience ; elles verront s'établir entre le pauvre et elles des relations extrêmement utiles; ce ne seront plus de simples visites; ce sera une sorte d'adoption, une véritable tutelle.

Si donc les personnes généreuses ne sont plus de simples visiteurs, mais des tuteurs d'un ordre nouveau, combien leur caractère va devenir précieux à l'administration !

Ce tuteur nouveau a mille moyens de surveillance

et d'information habituelles; le pauvre aussi à toute heure peut trouver un accès près de lui. Le pauvre entre sans inquiétude; il vient raconter ce qu'il a fait, demander conseil sur ce qu'il va faire. Quelquefois la nécessité est instante, il n'y a pas un moment à perdre; le pauvre recourt à celui dont il a déjà éprouvé la bonté. D'autres fois, une espérance survient; il va la confier à celui qui entre dans ses intérêts.

Ce tuteur que nous instituons, par cela même qu'il est dans la vie du monde et des affaires, a mille moyens indirects de servir, par les relations indirectes que cette vie procure. Il connaît un manufacturier qui emploiera l'ouvrier sans travail; il procurera quelque occupation à la femme; il obtiendra un délai du créancier ou du propriétaire. N'ayant que cette famille à protéger, il s'emploiera tout entier pour elle, ainsi se formeront mille touchantes alliances entre la bonté et le malheur.

Ce n'est pas tout. La personne qui donnait, sans voir l'infortuné qui recevait, sans en être vue, et par les mains d'une administration intermédiaire, étant mise en communication directe avec cet infortuné, en s'applaudissant d'avoir donné, sera bientôt et naturellement excitée à donner de nouveau, à donner davantage encore. Dans la crise d'une maladie, dans des besoins pressans, elle fournira elle-même, et sur-le-champ, ce que réclame l'urgente nécessité; des amis, des parens auxquels elle racontera l'affligeant tableau que lui a offert une famille honnête et malheureuse, seront attendris, voudront s'associer à la bonne action; le nombre des bienfaiteurs s'accroîtra. Les enfans de la maison, en écoutant et répétant ce récit, aimeront à

être aussi de la partie, feront une réserve sur leurs menus plaisirs, guetteront le moment où on ira voir la pauvre famille, et joyeux, offriront leur petit tribut. Une foule de choses sans valeur qu'on négligeait dans le ménage, comme inutiles et de rebut, ou qu'on prodiguait sans réflexion, acquerront un prix inattendu; car, avec quelque soin ou quelque réparation, on pourra les faire servir encore à l'usage de la pauvre famille. Les rebuts du riche sont souvent le luxe du malheureux. Avec de vieilles nippes, on fera un vêtement passable; le vieux linge deviendra utile au malade, au blessé, à la femme en couche. Ainsi sera prévenue la déperdition de tant d'objets hors d'usage pour les personnes aisées; ainsi mille ruisseaux s'ouvriront pour apporter leurs eaux dans le canal de la bienfaisance; ainsi un nouveau trésor sera créé par cette agglomération insensible, sans qu'il en résulte ni une privation pour personne, ni une charge pour l'administration. Mais, pour obtenir cette création, il faut l'intérêt direct, l'intérêt de la personne à la personne, et par conséquent le contact immédiat. Un particulier n'ira pas envoyer une portion de sa soupe au bureau de charité; mais il la fera porter volontiers à cette pauvre femme qui vient d'accoucher dans la maison voisine. Sans doute, il est une charité éclairée, qui, s'élevant à des vues générales, s'émeut à la simple pensée des souffrances de l'humanité : je l'admire, je l'honore, alors même qu'elle se contente de concourir au soulagement de ces souffrances par une contribution pécuniaire acquittée en forme de souscription, renouvelée périodiquement, et qu'elle se repose de l'emploi sur le zèle de ceux à qui l'exécution est confiée; mais je compte

davantage sur l'effet que produit la vue du malheur, pour attendrir le cœur de la plupart des hommes et leur enseigner la belle science de la charité.

Cette considération seule suffirait pour justifier les vues que nous présentons ici. Nous oserions presque assurer que l'accroissement de secours naturellement obtenus par le patronage individuel, serait tel que, sans effort, les secours se proportionneraient d'eux-mêmes aux besoins, et qu'il n'y aurait plus de déficit.

N'est-ce donc rien enfin pour le malheureux que de se sentir l'objet d'une affection, d'une bienveillance qui lui est personnelle, que de connaître les traits de son bienfaiteur, de pouvoir répéter son nom, le recommander au ciel; que de pouvoir l'aimer et le bénir? L'émotion de la reconnaissance console celui qui souffre; elle améliore, elle épure, elle conduit à la vertu. On use mieux du bienfait auquel ce sentiment a fait attacher un nouveau prix. Or, ces consolations, cette amélioration, sont encore un des biens que la misère attend de nous, il n'est pas le moins essentiel; il est fructueux même pour le bien-être physique : la santé renaît avec la sérénité : on souffre avec plus de patience, on travaille avec plus d'ardeur.

Vous avez versé des pièces d'or dans un tronc, parce que vous voulez rester inconnu. Votre action est généreuse, je n'ai garde d'en diminuer le mérite; le voile dont vous vous enveloppez relève ce mérite à mes yeux. Mais je me transporte auprès du pauvre auquel votre don arrive par une main tierce! Peu éclairé, peu exercé à remonter aux causes, l'image de la divine Providence se présente à lui dans l'assistance qu'il reçoit, sous une forme trop fugitive, trop peu sensible;

il recevra froidement peut-être ce don de l'inconnu. Essayez de lui faire un sacrifice de plus, celui de votre modestie; ne craignez pas de vous montrer à lui; qu'il puisse baigner de ses larmes la main de son bienfaiteur; il en deviendra meilleur, et retrouvera des affections. Hélas! il les avait perdues peut-être, et dans sa ruine n'était-ce pas la plus grande des pertes?

Oh! quelle belle et utile institution, si l'on parvenait à faire en sorte que chaque famille pauvre eût à côté d'elle une famille aisée, à la protection de laquelle elle se trouvât ainsi confiée, et qui devînt pour elle une providence sensible!

Mais, nous objectera-t-on encore, ce que vous demandez à votre visiteur du pauvre exige beaucoup de temps; quels sont ceux qui auront le loisir de se donner tant de soins, et de les continuer même ensuite?

—Beaucoup de temps! avons-nous calculé celui que nous dissipons en mille choses oiseuses, celui même qui est consumé par l'ennui? Mais, non; ce sont des visites presque toujours rapides, instantanées; elles n'ont point d'heure fixe et obligée; on les fait par occasion; on leur donne les momens perdus. Et d'ailleurs, plus nous parviendrons à multiplier ceux qui accepteront ce bienfaisant ministère, moins il exigera de temps pour chacun; sa multiplication sera donc précisément ce qui le rendra plus facile.

— « Quel est celui qui refuse quand on se présente pour faire la quête, qui ne donne quelquefois en passant aux malheureux qu'il rencontre sur son chemin? Mais, s'il faut monter dans un galetas, aller s'enquérir de mille détails, c'est tout autre chose; un fonds de

bonté, qui suffit pour ces premières concessions, ne va pas jusqu'à inspirer de telles sollicitudes. »

— Eh bien! c'est précisément cette molle bienfaisance, qui, parce qu'elle fait l'aumône, croit accomplir la loi divine de la charité, que nous voudrions rappeler à l'esprit de cette loi; le germe de bonté, nous voudrions le faire éclore. On secourt le pauvre, du moins on en a l'intention; nous voudrions conduire jusqu'à l'aimer. Si nous obtenons une première visite, la seconde sera plus aisée, rencontrera moins de répugnance; peu à peu on s'accoutumera, on s'attachera; en même temps on s'éclairera aussi, et l'éducation qui manquait se fera comme d'elle-même.

---

## CHAPITRE V.

### DE LA MANIÈRE DE RENDRE L'AUMÔNE UTILE A CELUI QUI LA DONNE.

Un bon roi de la Cochinchine avait fait peindre, sur les lambris d'une salle de son palais, toutes les misères humaines qu'il était en lui de prévenir et de soulager, et cette salle était celle où il passait habituellement la journée. Que ne décore-t-on des mêmes peintures les panneaux des salons de nos riches! Il y a cependant une chose meilleure encore : c'est de leur montrer la réalité.

Elle inspire peu de confiance cette sensibilité pour le malheur qui s'alimente par la lecture des scènes factices, par la vue des tableaux imaginaires. Il y a loin des rêveries de l'imagination à la charité du cœur. Tel aura pleuré en lisant dans un roman le désastre d'une famille et la générosité du libérateur, qui passera d'un œil sec devant la porte d'un misérable, qui contemplera peut-être avec plus de répugnance que d'attendrissement, un spectacle qui n'a plus rien de pittoresque.

Cependant quel livre vaudra un spectacle semblable? A quelle école pourrons-nous recueillir de plus riches instructions? A quelle source pouvons-nous puiser des forces plus abondantes, des facultés plus inattendues?

Je tremble de toucher à ce sujet, tant il est profond et grand. Quelques faits parleront mieux.

« Armand est un honnête homme; il ne tracasse personne, il ne fait de mal à qui que ce soit. Il entend fort bien les affaires, il s'y livre; elles occupent sa vie. Du reste, il vit comme tout le monde; il déjeûne, dîne, dort, il lit son journal, il cultive ses relations de société. Ses jours roulent dans ce cercle uniforme. Son horizon ne s'étend point au-delà. Il ne soupçonne pas lui-même la vulgarité de son existence; il ne sent pas combien est glacée la température de l'atmosphère où il respire. Il remplit ses devoirs extérieurs; il va à la messe fort exactement les dimanches; car il faut être régulier; mais il ne saurait comprendre les secrets de la vie morale, les hautes destinées de notre nature, la sublime vocation de l'homme; il ne voit qu'une spéculation idéale dans les maximes des sages sur cette matière; il est presque tenté de sourire des illusions de ceux qui s'élèvent à de telles idées; pour lui, il n'a pas de temps à perdre pour philosopher. Un jour; cependant, je prie Armand de m'accompagner dans une visite chez un malheureux; il ne peut; il a un rendez-vous; l'ordre de sa journée ne saurait être dérangé ainsi; d'ailleurs, ne ferais-je pas mieux que lui? Il me prie de me charger de son tribut, pour concourir du moins à mon dessein : *vous donnerez,* me dit-il, *en mon intention.* Je l'entraîne toutefois, quoiqu'il en prenne un peu d'humeur. Nous entrons en conversation avec cette famille; elle a aussi ses affaires; Armand se les fait expliquer; je disparais sans qu'il s'en aperçoive, je le laisse seul au milieu du cercle affligé. Il donne un conseil utile; il se charge par complaisance d'une démarche nécessaire; il a découvert des mystères d'infortunes qui lui étaient inconnus; il a obtenu la confiance;

il a eu le bonheur de rendre un service. Ces pauvres gens sont admis chez lui. Je le revois quelques jours après, je lui fais mes excuses de l'avoir détourné de ses affaires. Mais quoi! ce n'est plus le même homme; l'expression de sa physionomie a changé; il me serre la main; il est plus affectueux que je n'avais coutume de le voir. Ses entretiens prennent une autre direction; il me fait diverses questions sur les objets de ma sollicitude; il commence à concevoir qu'on n'est pas uniquement créé et mis au monde pour faire un établissement, vivre à son aise, en paix avec ses voisins. J'ai trouvé un livre sur sa table. Il a découvert qu'il y a une région supérieure dont les influences peuvent ennoblir et animer l'existence monotone des intérêts terrestres. Que s'est-il donc passé? vous le savez. »

« Madame de V*** est une femme aimable et douce; sa maison est pleine d'agrément pour ceux qui la visitent; la grâce et la gaîté répandent sur son commerce un charme inépuisable; elle est bonne, et sa bourse m'a toujours été ouverte pour les pauvres. Mais les entretiens sérieux l'ennuient, tout effort lui serait pénible; elle veut que chaque chose aille toute seule; l'intimité serait même pour elle une fatigue; ses enfans sont en pension; son mari est au bureau; elle a, pour remplir les heures de la journée, ses sociétés, sa toilette, une surveillance rapide de son ménage, et c'est bien assez; elle aime la pompe des cérémonies religieuses, et goûte peu les lectures sérieuses. En un mot, sa vie est fort bien arrangée pour former un rêve paisible et doux jusqu'au jour du réveil. J'ai voulu aussi obtenir que madame V*** m'accompagnât une fois : — Ah, Dieu! rien n'est plus impossible; non-seulement le ré-

duit où il faudrait monter est trop élevé; mais la puanteur, la saleté, lui inspirent une répugnance insurmontable; les manières grossières lui sont antipathiques. Toutefois, j'obtiens un jour par surprise, ou de sa complaisance, ce qu'elle jugeait impossible. Voilà que je la retrouve le lendemain auprès du lit du malade qu'elle avait visité avec moi; elle y est revenue à mon insu. Mais quoi! ce n'est pas tout: la distribution de ses heures est changée; son mari la retrouve plus tendre; l'éducation de ses enfans lui inspire une sollicitude plus active; ses amis découvrent dans ses entretiens l'expression d'une sensibilité qu'ils ne lui soupçonnaient pas; sa piété est devenue recueillie, sans cesser d'être indulgente. Que s'est-il donc passé? vous le savez. — Ah! quel tuteur j'ai trouvé pour une pauvre famille! J'avais visité plus d'une fois cette famille, questionné le portier, les voisins, le propriétaire, pris mes notes. Eh bien! voilà madame de V*** en quelque sorte établie dans la maison; ce que j'ignorais, elle l'a su en un instant; ce que je voulais procurer, elle y a pourvu; il faudrait seulement que je l'avertisse peut-être pour lui apprendre à être économe dans ses bienfaits. »

« Albert est jeune encore; il est léger, ami du plaisir, il s'effraie moins de la dissipation, que de l'ennui; il avait du talent naturel, mais il n'a pu s'assujettir à le cultiver par l'étude. Dorante est dissipateur et prodigue, par ostentation et par vanité. Le premier, d'ailleurs, a de bonnes qualités, c'est un ami dévoué; le second vit honorablement et ne fera rien d'ignoble; mais le temps de l'un, la fortune de l'autre, s'évaporent sans rien produire d'utile. Irons-nous chercher parmi leurs pareils des visiteurs du pauvre? Essayons.

Madame de P*** est une femme de beaucoup d'esprit; on prétend qu'elle a une sensibilité extrême. Elle lit beaucoup; sa table est surtout chargée de romans; elle se pâme au récit du moindre accident; il faut la ménager pour lui apprendre une chute de cheval; elle ne peut voir un couvreur sur un toit; on ne parle pas de la vertu d'une manière plus sublime; on n'est pas plus éloquent en s'exaltant sur les intérêts de l'humanité; ses amis, ses amies l'admirent. Cependant elle ne donne pas; on dit même qu'elle paie peu ses dettes et traite assez mal ses ouvriers; sa maison est dans le désordre; on ne fait pas l'éloge de son humeur. Il ne paraît pas qu'elle sache répandre le bonheur autour d'elle, ni le goûter elle-même. Irons-nous tenter aussi de lui confier un patronage? Essayons.

J'ai essayé. Albert m'a suivi sans réflexion; Dorante ne pouvait hésiter à faire une chose convenable et digne; madame de P*** a trouvé quelque chose de piquant dans cette aventure; elle y entrevoit le texte d'un récit dramatique. Cependant, quelque temps après, Albert est rentré en lui-même, son bon cœur a éclairé sa raison; la vanité de Dorante est devenue une fierté bien entendue; il règle ses dépenses et décore sa vie en devenant l'appui de l'infortune persécutée; madame de P*** est devenue simple, naturelle; le bonheur renaît autour d'elle; en donnant, elle cache son active générosité..... Albert tombe malade; Dorante éprouve un revers de fortune, madame de P*** pleure un enfant; ils supportent ces épreuves avec courage.... Qu'est-il donc arrivé? vous le savez.

Ce qui est arrivé, le voici : le premier mouvement, en entrant dans l'asile de l'infortune, a été un mouve-

ment de surprise, et presque d'horreur pour celui qui ignorait ces grandes épreuves envoyées à l'homme par la Providence. Il a découvert un aspect nouveau de la vie humaine, qu'il soupçonnait d'une manière vague, mais qu'il n'osait pas se définir. Cependant la voix de la créature de Dieu s'est fait entendre; le regard du vieillard languissant a rencontré le regard de l'homme du monde; les larmes d'une veuve ont coulé; de petits enfans se cachaient éplorés; quel cœur ne se fût attendri? L'homme du monde a jeté les yeux autour de lui; il n'a vu que le dénuement et les traces du désespoir; il a interrogé, et il a recueilli des détails déchirans. Une faculté, une puissance jusqu'alors assoupie, s'est réveillée au fond de lui-même; sa distraction a cessé; il est rentré pensif, il a involontairement médité, il s'est interrogé; sa pensée a franchi les limites étroites du présent, des choses matérielles. Bientôt le soulagement qu'il a porté, les bénédictions qu'il a reçues, lui ont fait entrevoir un ordre inconnu de jouissances. La confiance qu'on lui témoignait, ces bras levés vers lui pour lui annoncer ce qu'on attendait de son appui, lui ont imposé un engagement sacré. Bientôt il a jugé combien il était facile, avec plus d'ordre et d'économie, avec un meilleur emploi de son temps, de produire le plus beau fruit qui soit sur cette terre, le bonheur d'autrui. Son âme s'est ouverte à un nouvel ordre d'affections : il est entré dans la vie morale, la seule réelle : l'asile du malheur est devenu pour lui une école; une bonne action l'a introduit aux autres vertus. »

Humanité, sainte humanité, tu triomphes, et tu triompheras toujours lorsque ta voix ne sera pas interceptée par nos habitudes vicieuses! tu triompheras dès

que, entre celui qui souffre et celui qu'il invoque, ne s'interposera pas le rempart élevé par le luxe et l'orgueil! Brisez cette barrière funeste! rendez l'un à l'autre ces deux frères séparés par une distance énorme! Voyez comme, dans la nature, l'humble source s'alimente du trop plein de ce lac immense, comme le petit oiseau place son nid sous le feuillage du chêne; laissez, laissez l'infortune s'abriter sous le bonheur! Qu'ai-je dit? le bonheur!... Il m'effraie, il me fait trembler! laissez le bonheur fragile qu'on croit goûter ici s'abriter sous les bénédictions de l'infortune!

Humanité, sainte humanité, tu triomphes, et avec toi un noble et touchant cortége d'affections généreuses! placée sur les confins du ciel et de la terre, tu montres, là le bien à faire, ici sa récompense! Ta voix enseigne la religion dont la pitié est la messagère! Ta voix enseigne la sagesse; c'est en compatissant aux misères d'autrui que nous découvrons souvent les nôtres, celles que nous ne soupçonnions pas. Il y a une indigence bien plus funeste que celle des privations extérieures : l'indigence de l'âme. Eh bien! c'est auprès du pauvre, c'est dans les saintes émotions de la sympathie, qu'elle puise ses remèdes : c'est là que l'homme retrouve toutes ses facultés. Je m'arrête : j'aurais trop à dire si je disais tout ce qui s'offre à ma pensée, tout ce qui remplit mon cœur.

Mais non; un mot encore! Pénétrons plus avant dans les maladies morales de l'humanité!

Pourquoi se réfugie-t-il dans la retraite, pourquoi fuit-il le commerce du monde, cet homme de bien qui pourrait être encore si utile à ses semblables? Quelle est cette indifférence dont il semble atteint pour toutes

les choses humaines, lui que nous connûmes doué d'une âme si ardente et d'un zèle presque enthousiaste pour ce qui intéresse la société, le bien public? Il a trop expérimenté, connu de trop près la société; il a éprouvé de cruels mécomptes; il a été abusé; il a découvert les odieux secrets de l'hypocrisie, de la perfidie; ses intentions ont été méconnues. Le bien! il ne croit plus à la possibilité de le faire. Son cœur attristé a renoncé aux douces espérances qui ravissaient ses jeunes années; il n'y voit plus que de chimériques illusions... Non, non, c'est vous-même que de funestes illusions égarent! il vous reste encore des moyens faciles de ranimer, de consacrer votre vie! venez avec moi; pénétrons dans cet asile sombre et noir! c'est une veuve; trois petits enfans l'entourent; sa santé est délabrée. Écoutons le récit des disgrâces qui l'ont accablée! déjà elle éprouve un soulagement en nous voyant attentifs, en trouvant des cœurs qui consentent à l'entendre. Pourrions-nous l'abandonner? Nous reviendrons. Il faudra nous occuper de ses intérêts, guider son inexpérience, lui aider à procurer une bonne éducation à ses enfans, y veiller nous-mêmes, quelque jour les mettre en apprentissage. Cette fois du moins vous ne serez point trompé. Les regrets ne seront pas votre récompense. Les hommes vous avaient méconnu; ces pauvres gens sauront vous comprendre.

Quel est ce jeune homme dont l'air me paraît troublé, abattu, quoiqu'il annonce quelque chose de distingué? Il a l'air de traîner un poids importun; il cherche la distraction, plutôt qu'il ne la trouve. Son œil exprime un découragement, des regrets sur lesquels il voudrait peut-être s'étourdir. Infortuné! il aimait la

vertu; il a eu le malheur de faire une faute. Plus sa présomption étant grande, plus son humiliation lui pèse: il désespère presque de lui-même. Hélas! bientôt peut-être, de sombres doutes vont s'élever dans son esprit; il les accueillera pour s'excuser à ses propres yeux. Un abîme s'ouvre sous ses pas, et ses forces l'abandonnent!... Où fuis-tu? viens! viens avec moi! prêtes l'appui de ton bras à ce vieillard chancelant! aidons-lui à regagner sa triste demeure! il y rentre, sans avoir pu satisfaire sa faim; il y trouve à peine un peu de paille pour se reposer! Tu t'attendris! il lit dans tes yeux l'espoir d'être soutenu pendant le peu de jours qui le séparent de la tombe! et cet espoir ranime ses forces! la confiance qu'il place en toi, tu ne la tromperas pas! tu y as déjà répondu en secret! Va, ton cœur est encore fait pour la vertu! tu peux te réhabiliter à tes propres yeux! accomplis la bonne action, et tu retrouveras un avenir, un avenir digne de tes ambitions primitives! les bénédictions d'un vieillard te rendront ta propre estime!

Un jour, tourmenté par des contrariétés, des tracasseries, vexé par des injustices, j'avais de l'ennui, même de l'humeur. Je sors pour respirer l'air. Un petit enfant me rencontre, me reconnaît, m'aborde. — « Venez voir, s'il vous plait, ma pauvre mère! elle est malade. » — Je me laisse conduire... Oh! quelles puérilités que ces petites traverses de la vie, dont nous daignons nous affecter! que sont-elles auprès des véritables infortunes?

Depuis long-temps ma santé était altérée, condamné à un état habituel de langueur, je m'attristais, je m'inquiétais; de vives douleurs aiguës venaient par intervalle

me faire sentir leurs atteintes; j'étais condamné à de nombreuses privations. Oh! combien l'exercice de la patience est difficile! combien de fois j'étais prêt à murmurer! quand finira cette épreuve? aurai-je le courage de la supporter jusqu'à son terme?... Je me trouve chargé de donner un avis sur le choix à faire entre plusieurs indigens qui aspirent à une place vacante et disponible dans un hospice; je dois vérifier leur situation, pour reconnaître leurs droits, comparer ensuite. O ciel! oserais-je me plaindre, moi qui suis entouré de tant de soins! quel tableau s'est offert à mes regards! quelles sont mes misères auprès de celles qui font ambitionner avec tant d'ardeur, un asile à l'hospice, et lorsque encore cette ambition ne peut être remplie! J'ai appris à souffrir.

Un revers de fortune m'a frappé; ma situation s'en trouve entièrement changée; il faut réformer tout l'arrangement de ma vie. Aurai-je le courage de me résigner à tant de sacrifices?... J'entre chez un père de famille, infirme; le travail de ses mains ne peut plus soutenir sa femme et ses enfans; la faim, le froid les assiégent... J'ai appris à supporter les privations; j'ai découvert que je suis encore dans l'abondance... Ne puis-je pas encore partager avec eux quelque chose de ce qui me reste? Ah! oui, je suis riche encore.

Oh! cette fois, l'infortuné que je visite est réellement moins à plaindre que moi. Quel que soit le poids des adversités qui pèsent sur lui, il est entouré du moins des objets de ses affections : sa fidèle épouse est à ses côtés; ses enfans lui sourient; un véritable ami lui reste..... Hélas! le ciel m'a soumis à des épreuves qui lui sont inconnues! mon âme a été brisée par la dou-

leur; le deuil est mon partage, la tombe ma seule espérance : elle me réunira à ceux pour lesquels je vivais! seul sur la terre, que deviendrais-je?... Mais en visitant celui qui n'a perdu que des biens matériels, je découvre que je puis consoler le malheur d'autrui; quelle lumière! il me semble recevoir un message que m'envoient du haut du ciel ceux que je pleure ici-bas. Ils m'enseignent que je puis les honorer en faisant du bien, conserver avec eux un commerce sacré par de bonnes actions. J'aurai le courage de survivre et d'accomplir ma tâche sur la terre.

---

# CHAPITRE VI.

## DES VERTUS DU PAUVRE.

Le spectacle des misères humaines, considéré de près, considéré d'un œil attentif et réfléchi, est l'une des sources les plus fécondes d'instructions morales qui puisse s'ouvrir pour nous sur la terre. Mais de plus hautes instructions vont en jaillir encore, si, au sein de ces mêmes misères, nous voyons triompher la vertu. C'est ici seulement que nous apprenons à connaître toute la sublimité de son héroïsme, toute l'étendue de sa puissance.

Quelles sont ces vertus que nous croyons posséder, nous qui vivons dans l'aisance et au sein d'une société choisie, dotés de tous les bienfaits de l'éducation, entourés d'une considération que nous sommes contraints de nous ménager comme un élément nécessaire de notre existence dans le monde? méritent-elles effectivement le nom de vertus ? où en est le mérite ? car, quels sont les efforts qu'elles exigent? oserons-nous nous vanter d'observer la justice, et de ne pas dépouiller autrui ? faut-il s'étonner que nous ne tombions pas dans des actions basses et avilissantes qui nous voueraient au mépris ? nous dirons-nous bienfaisans, quand les dons que nous accordons ne nous coûtent pas une seule privation sensible? croirons-nous avoir de la bonté, parce que

nous sommes exempts de malveillance, tandis que chacun autour de nous s'empresse à nous servir, à nous complaire? Et cependant cette ombre de vertu dont nous nous parons, est encouragée par des applaudissemens, recompensée par des éloges, utile même à nos succès et à notre avancement dans le monde. Rougissons plutôt de l'estime qu'on nous accorde, en présence de ces vertus ignorées que cache le manteau de l'infortune!

Là, en effet, tout devient occasion d'un mérite réellement et péniblement acquis. Accablé à la fois et par les disgrâces de la fortune et par les dédains du riche, exilé en quelque sorte de la société et du banquet de la vie, relégué comme dans un désert, même au milieu de la ville, par l'abandon où il est laissé, le pauvre voit tout conspirer contre lui; tout se montre hostile, tout s'empoisonne, et les affections même les plus légitimes de la nature deviennent un tourment pour son cœur. Cependant l'aigreur et l'amertume ne s'emparent pas de lui; il ne s'irrite pas contre les événemens, il n'accuse pas les hommes, il ne murmure pas contre la Providence. Au contraire, il se soumet, il accepte le terrible lot qui lui fut départi ici-bas, il se résigne. Résignation admirable, dans son paisible silence, dont nous ne serions peut-être point capables, si nous nous trouvions jetés dans la même situation! elle suppose un courage plus difficile et plus rare que la valeur brillante, un courage persévérant, égal, de chaque jour et de chaque instant. Car, à chaque jour, à chaque instant, les besoins se renouvellent, les privations se font sentir; l'avenir ne fait luire aucun espoir, il fait redouter les extrémités les plus cruelles. Il n'y a peut-être

pas sur la terre une vertu plus nécessaire, plus pénible cependant à pratiquer, plus glorieuse dans son obscurité, que la patience. L'asile du pauvre, voilà l'école où il faut aller l'étudier, voilà souvent le sanctuaire dans lequel il faut aller la contempler dans tout ce qu'elle a de plus sublime. Oui, je l'avoue ; il m'est doux de trouver cette occasion pour satisfaire un besoin pressant de mon cœur, pour acquitter, je dirai presque une sorte de dette, de pouvoir rendre hommage à ces touchantes vertus que le monde ne soupçonne pas. Que ne m'est-il possible de les montrer vivantes à ceux qui lisent cet écrit, et de leur faire partager, en présence de ce spectacle, la profonde émotion qu'il m'inspire! J'ai vu une demoiselle bien née que les revers de sa famille avaient plongée dans l'indigence, qui, après avoir été réduite, pour subsister, au travail de ses mains, s'était trouvée atteinte d'un cancer, dans un âge encore peu avancé; son unique ressource lui était enlevée par la maladie; elle souffrait des douleurs cruelles; tout lui manquait; elle n'avait pas même de linge pour panser sa plaie; elle n'avait pas même un lit où elle pût se reposer dans son martyre; elle voyait son mal croître de jour en jour, ses forces décliner; elle n'avait plus d'autre perspective que celle du tombeau ouvert déjà pour la recevoir.... Eh bien! pas une plainte ne s'exhalait de sa bouche; son regard était serein et doux; son calme ne fut pas altéré un seul moment jusqu'à l'heure de sa délivrance (1). J'ai vu une mère de six enfans, étendue nuit et jour sur la paille, dans un galetas, mortellement

(1) Mademoiselle Blais, décédée le 10 mars 1825, rue Garencière.

atteinte d'un ulcère qui la dévorait, ne pouvant donner du pain à ces pauvres petits êtres qui pleuraient autour d'elle, trouvant dans son propre époux qui eût dû être sa consolation et son soutien, un nouveau sujet de chagrins cuisans, supportant ainsi à la fois toutes les souffrances qui peuvent affliger le corps et l'âme, et les supportant avec une inaltérable douceur, et pardonnant même à l'indigne époux qui aggravait ses maux au lieu de les soulager, qui détournait, pour en abuser et les consommer dans l'ivrognerie, les secours destinés à elle-même. J'ai vu des veuves septuagénaires, infirmes, abandonnées, occupant un réduit si bas et si étroit, que l'on n'y pouvait pénétrer, et n'ayant d'autre jour que celui de l'escalier, et là attendant tranquillement l'immense faveur d'entrer dans un hospice; car tel est pour un grand nombre l'unique et suprême ambition, l'objet de tous leurs vœux; et combien, hélas, y aspirent en vain, et ne peuvent même l'obtenir! J'ai vu des misères qui passent toute croyance, les tortures des douleurs physiques, s'unissant aux besoins les plus pressans, aux privations les plus pénibles. Ces martyrs de la patience, sans aides, sans soulagemens, sans espérances, sans témoins, se soumettaient à la volonté divine. Où sont les couronnes dignes d'un tel triomphe? quel attendrissement se mêle au respect, lorsqu'on songe que les êtres appelés à déployer un tel courage, sont des êtres faibles, des femmes, des vieillards, épuisés déjà par de longues épreuves!

L'effet trop ordinaire des souffrances et des privations est de refroidir le cœur et de disposer à l'égoïsme; nous en voyons trop souvent de tristes exemples parmi les personnes qui ont reçu une éducation soignée. Com-

bien ne faut-il donc pas savoir de gré aux indigens, des affections qu'ils savent conserver encore ! si au lieu d'être aigris par les injustices de la fortune, si au lieu d'être absorbés par le sentiment de leurs propres besoins, ils savent encore aimer, vivre pour les autres, dans les autres, que cette faculté d'aimer, survivant ainsi, dans une telle détresse, doit donc être puissante ! qu'elle est belle ! Daignez pénétrer auprès de quelques ménages indigens ! là vous verrez les exemples les plus touchans de l'amour conjugal, de toutes les affections de famille : vous verrez des mères se refusant tout pour soutenir leurs enfans, des veuves qui ne peuvent se consoler de la perte de leurs époux. Dernièrement nous avons été témoins d'une lutte touchante entre une mère âgée et sa fille, mère elle-même d'une nombreuse famille : la mère avait demandé à être admis dàns un hospice, elle insistait pour obtenir cette faveur, afin de ne point être à charge dans ses derniers jours, avec des infirmités qu'elle prévoyait, à un ménage déjà fort gêné ; la fille sollicitait avec chaleur un refus pour sa mère, désirant l'entourer de tous ses soins, alors que ces soins lui devenaient plus nécessaires, et ne comptant que comme une douceur les sacrifices qu'elle s'imposait pour remplir ce pieux devoir. Un ancien militaire, infirme par suite de blessures, sa femme et ses nombreux enfans, avaient été recueillis par un simple ouvrier, frère de cette femme, qui les nourrissait, en partageant avec eux le fruit de son travail ; cet estimable ouvrier est tué ; il ne restait à ces pauvres gens que quelques écus ; ils les consacrent à procurer une fosse distincte qui recevra la dépouille mortelle de leur bienfaiteur et sur laquelle ils iront prier au souvenir de

lui (1). Qui le croirait? au comble de la misère, un pauvre trouve encore le moyen de donner, il se complaît à donner; il donne, quoi? il donne son temps, ce temps que nous avons souvent le tort de lui faire perdre sans nécessité, en le soulageant; il donne son temps, ses soins, à d'autres malheureux, et par-là même, il leur sacrifie une portion de son travail duquel il attend toute sa subsistance. Quelquefois il partage même le secours qu'il a reçu. Celui-là prête son bras à un estropié; celui-ci veille à côté du lit d'un malade. En voici une qui, à l'âge de quatre-vingt-un ans, ne pouvant plus marcher, filant avec son rouet d'une main tremblante, et n'ayant pas d'autre ressource, donne tour à tour l'hospitalité dans le petit cabinet qu'elle occupe, à quelqu'autre indigente qui n'a ni lit ni asile (2); en voici une autre qui recueille

(1) Cet ouvrier, âgé à peine de 25 ans, et dont la vie, si courte, a été admirable, a été tué dernièrement à Paris d'un coup de sabre, par un soldat ivre, lorsque, au milieu d'une rixe, entendant menacer un de ses amis, il s'avançait pour l'en retirer. Il s'appelait *Monjoidin;* il était né au petit village de Saint-Cyr, près Mortain; son beau-frère se nomme Leprince, et demeure à Paris, rue Guizarde.

(2) Melle Lenoir, demeurant rue Guizarde, nº 9. — Nous en pourrions nommer plusieurs autres encore, et même sans quitter cette petite rue. — Nous demandons la permission de citer quelquefois les noms : nous ne composons point ici un tableau de fantaisie, nous rapportons des faits réels, dont nous pourrions donner des exemples nombreux, nous les particularisons, afin qu'on puisse les vérifier au besoin. Nous ne craignons point d'être indiscrets; ces bonnes gens ne liront jamais l'écrit où leur nom est cité. N'y a-t-il pas aussi peut-être quelque utilité à tirer de l'obscurité profonde où ils restaient ensevelis, certains traits d'une vertu aussi vraie; ne cite-t-on pas les noms de simples soldats

dans sa propre couche une amie atteinte d'un ulcère dévorant, et continue l'exercice du dévouement pendant tout le cours d'une longue maladie, jusqu'au jour où sa compagne descend dans la tombe. Voici une mère de famille qui réussit à être comme une sœur de charité, pour d'autres malheureuses logées dans la même maison, parce qu'elle conserve ses forces et la santé; celles-ci sont malades; elle les veille, les porte, les soigne, leur sert de messagère, et, en demandant pour ses compagnes, oublie de demander pour elle-même (1). Dites : quel prix ont les dons, les sacrifices dans des situations semblables! Céleste charité, de quel éclat tu brilles, quand tu viens créer encore de la sorte une puissance d'être utile, dans le dénuement de toutes choses, et faire mentir l'axiome *qu'on ne donne point quand on n'a pas!* Eh! que l'Évangile a bien connu les secrets de la vertu, quand il a placé le denier de la veuve au-dessus des libéralités du riche!

On accuse quelquefois les pauvres d'être ingrats; qu'on y prenne garde! Trop souvent nous-mêmes donnons un motif ou du moins une excuse à l'ingratitude, quand, au don qui pouvait toucher, nous substituons l'aumône qui humilie, quand, dans le secours accordé, le malheureux voit une concession arrachée par l'importunité, plutôt que le mouvement spontané d'une vraie sympathie. C'est au cœur de mériter le retour du cœur; la générosité ne mérite ce nom que lorsqu'elle est une émanation de l'amour, et c'est alors que la reconnaissance à son tour reçoit son plus noble caractère, en deve-

qui se sont distingués sur le champ de bataille par des actions héroïques?

(1) La femme James, même rue, n° 15.

nant aussi une rétribution de l'amour. Mais si, en effet, le malheureux voit que vous avez été ému, attendri sur son sort, si son âme est entrée en communication avec la vôtre, oh! comme il sait quelquefois, par ses affections, vous payer au centuple du peu que vous avez fait pour lui! Quelles actions de grâces égaleraient ce regard de l'infortuné, qui se ranime d'une nouvelle vie à la présence de son bienfaiteur, s'attache sur lui plein de tendresse, de confiance, de respect! ces prières élevées au Ciel par le pauvre, lorsqu'il craint de perdre celui qui lui sert d'appui sur la terre! Ces larmes que verse un indigent, lorsque, chassé de son logement, contraint d'aller habiter un autre quartier, il se voit ainsi séparé de la Dame de charité qui l'assistait, et qu'il considérait comme une seconde mère (1)! Une pauvre femme, mère de famille, dont le mari avait été tué à l'Opéra, a eu dernièrement le malheur d'être estropiée pour le reste de ses jours; une voiture lui a passé sur le corps; elle sortait de l'hôpital, se transportant à l'aide de ses béquilles; on lui parlait de son funeste accident; elle ne répondait qu'en célébrant les bontés d'une famille qui était venue à son secours, lorsque l'accident avait eu lieu et lui avait promis les soulagemens et l'assistance dont elle avait besoin; et les bénédictions dont elle comblait cette famille répandaient sur les traits de l'infortunée une sorte de joie sereine et douce; elle semblait heureuse de reconnaissance! Combien j'eusse désiré que la famille, objet de ce sentiment, pût être présente et en recueillir la touchante expression (2)!

(1) Nous en avons vu bien souvent des exemples.

(2) Cette famille était celle de M. le docteur R., médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Nous exigeons que le pauvre soit ému d'un sentiment profond de gratitude, quand il reçoit la libéralité que nous lui tendons peut-être avec froideur et dédain : nous ne lui tenons aucun compte de cette probité intacte à laquelle il demeure fidèle au milieu des besoins qui le pressent; nous ne lui savons aucun gré de ce que, témoin de l'abondance dans laquelle nous nageons, du luxe qui nous environne, il n'accorde dans son cœur aucun accès à l'envie. Du moins sachons reconnaître à quel point est honorable cette délicatesse scrupuleuse dont il nous offre souvent l'exemple! On le voit fréquemment s'imposer une certaine réserve dans ses demandes, dans la crainte d'être indiscret ou de diminuer la part réservée à ses compagnons d'infortune. Parmi les convalescens qui sortent des hôpitaux de Paris, qui, par le séjour même qu'ils y ont fait, s'annoncent assez pour être dans une situation peu heureuse, il s'en trouve environ la moitié qui ne demande point à participer au secours du legs Monthyon ; il s'en trouve un assez grand nombre qui refusent même ce secours quand il leur est offert. Une ouvrière âgée de soixante-douze ans, ayant été malade tout l'hiver, avait épuisé ses dernières ressources, elle avait placé au Mont-de-Piété tous ses effets, jusqu'à son lit : elle n'a révélé le secret de sa détresse que lorsque, devant deux termes de son loyer, elle a reconnu qu'elle ne pouvait les acquitter par son travail. Rendons hommage à cette fierté qui se maintient au sein de tant d'humiliation, qui sait y conserver le sentiment de la dignité de notre commune nature, et rendons-lui grâces de ce qu'elle nous rappelle le respect qui lui est dû, le respect spécial qui est dû au malheur, lorsque nous étions trop exposés à l'oublier.

Qu'on ne se méprenne point sur l'objet des considérations qui nous occupent ici! Nous ne prétendons point établir que la vertu soit plus fréquente dans les conditions pauvres que dans les conditions riches. Nous nous bornons à assurer que la vertu y est du moins beaucoup plus fréquente qu'on ne le soupçonne communément, à la distance où l'on se trouve placé du théâtre des observations. Nous nous proposons surtout de faire sentir que la vertu, dans les conditions pauvres, est bien plus méritoire, et par-là même plus vraie et plus digne d'admiration. Car, d'un côté, comme nous venons de le voir, sa pratique est beaucoup plus difficile; et, d'un autre côté, les circonstances semblent prêter aux êtres placés dans cette situation, moins de forces pour la lutte courageuse dont la vertu est le prix. La plupart du temps, ils n'ont reçu qu'une éducation à peine ébauchée; ils ont moins participé que nous aux exercices capables de développer les sentimens moraux, aux lumières qui nous instruisent de nos devoirs et qui nous révèlent les avantages attachés à l'accomplissement de ces devoirs. Dans l'isolement auquel ils sont condamnés, ils ne sont guère soutenus par les exemples, encouragés par les exhortations, guidés par les conseils, animés par les épanchemens de l'amitié. Ils n'ont pas cette ressource qui vient en tant de manières charmer et tempérer nos chagrins, la distraction; rien ne fait diversion à ceux qui les accablent. Tous les objets qui s'offrent à leurs regards ont une teinte sombre et triste, se trouvent dans une fâcheuse harmonie avec leur situation; leur séjour même ressemble à un cachot : ils ne sont point comme nous assistés par la puissance de l'opinion, exposés aux regards du public, contraints

par la présence des spectateurs, à conserver une contenance honorable, récompensés par le suffrage des autres hommes. Il leur faut puiser uniquement en eux-mêmes les forces dont ils ont besoin; ils n'ont rien à attendre du dehors; ils n'ont pour témoins que leur propre conscience.

N'exagérons point cependant: il est pour eux un avantage: c'est l'habitude même des privations, habitude qui a trempé leur âme; qui les a accoutumés à se commander à eux-mêmes. D'ailleurs, ils appartiennent en général aux conditions laborieuses, à celles qui supposent un travail assidu ou pénible : or, le travail est par lui-même une éducation très-salutaire pour préparer l'homme à la pratique de la vertu; il dispose à l'observation de l'ordre, à la persévérance, à la tempérance; il est une sorte de gymnastique morale; il accoutume la créature à marcher docilement dans les voies tracées par le Créateur, et à se reconnaître comme l'instrument de la volonté céleste. Mais, ces avantages dont peuvent jouir les êtres atteints par l'infortune, sont déjà des titres à l'estime; en servant à nous expliquer comment ces êtres peuvent s'élever à des actions presque héroïques, ils n'en diminuent point le prix aux yeux du sage. Le malheur par lui-même est une grande école, aussi instructive que sévère : mais il n'est pas donné à tous de savoir en profiter, et c'est déjà un mérite remarquable que de savoir en accepter les leçons et de les faire fructifier.

Le spectacle du malheur supporté avec dignité et résignation, est à son tour un enseignement d'une haute utilité pour celui qui en est le témoin. Il en dit plus que les livres; il laisse des impressions plus profondes. Ces indigens que notre légèreté avait dédaignés

peut-être, vont devenir nos instituteurs ; ils nous couvriront d'une confusion salutaire, en nous apprenant combien nous sommes loin encore d'être aussi bons que nous l'avions présumé. Telle est une des plus précieuses récompenses qui nous soient réservées, si nous avons le courage de visiter assidument la demeure du pauvre ; et dans ce seul bienfait reçu, nous recueillerons au centuple celui dont nous aurons été l'instrument. Nous en reviendrons meilleurs. Nous aurons acquis de nouvelles lumières, de nouvelles forces. Quoi ! de tels exemples n'exciteraient pas en nous une vive émulation ; la pratique du bien ne nous paraîtrait pas plus facile? Les maux dont nous nous plaignons ne deviendraient pas plus légers? Souvent une parole simple et ingénue échappée au martyr de la résignation, deviendra pour nous le texte d'une méditation profonde; nous apprendrons, en présence de ces vertus si modestes, à nous délivrer de cette vanité, de cet orgueil qui corrompent trop souvent nos meilleures actions; nous apprendrons deux choses bien importantes et bien difficiles, dont cependant nous semblons repousser l'étude: nous apprendrons à souffrir, à mourir.

# CHAPITRE VII.

## DE L'AMÉLIORATION MORALE DES PAUVRES.

Nous avons dit quelles sont les vertus du pauvre. Dissimulerons-nous qu'il est exposé aussi à la contagion des vices, qu'il est même des vices dont il est plus particulièrement menacé? Non, et nous mettrons nos soins à étudier encore ces maladies morales, précisément pour chercher à les prévenir ou à y porter remède. Car telle est aussi l'une des missions confiées au visiteur du pauvre, et la plus essentielle peut-être.

De même que la vertu est bien plus nécessaire au malheureux pour lui rendre sa condition supportable, pour lui conserver les moyens de tirer parti des ressources qui peuvent encore lui rester, de même aussi le vice aggrave sous tous les rapports la situation fâcheuse où il se trouve, et finit par la rendre désespérée.

Il y a beaucoup de revers causés par les événemens et les aveugles caprices de la fortune; il en est beaucoup aussi qui sont la malheureuse conséquence de l'inconduite, et la même cause qui les a produits, en accroîtra l'étendue, en perpétuera la durée.

Déjà donc, et à ne considérer les choses que sous ce premier point de vue, porter remède à la maladie de l'âme, c'est porter remède aussi en partie à la misère. L'infortuné achève follement de dissiper le peu de ressources qui lui restent encore : il perd son temps, il épuise ses forces, il ruine sa santé, sa raison se trouble

et s'égare ; il creuse lui-même l'abîme où il doit s'engloutir. Les soulagemens que nous lui porterions seraient superflus ; il en abuserait peut-être. Pour le soulager efficacement, il faudrait pouvoir le réformer. Que sert de le vêtir, si nous n'empêchons qu'il ne se dépouille? en vain nous lui ouvrons la voie du salut, si nous ne le mettons en état de se diriger.

Pendant que l'altération du caractère moral multiplie et prolonge les maux physiques, elle en rend aussi le sentiment plus vif et plus cruel ; et, l'homme n'est-il pas d'autant plus malheureux qu'il sent davantage son malheur? Privé des consolations intérieures, il s'irrite contre la destinée, s'aigrit envers ses semblables, devient importun à lui-même; il perd la confiance de sa propre dignité, et, avec elle, le courage qui lui rendait sa détresse tolérable. Dans son aveugle agitation, il enfonce le trait dont il était blessé. Son cœur se ferme à l'espérance, aux sentimens paisibles et doux. Il se condamne lui-même à un véritable supplice : car, ce qu'il endure, il est forcé de reconnaître qu'il l'a mérité; et cette vérité terrible, dont le poids n'est pas allégé par le repentir, achève de l'accabler. Il est coupable envers lui-même, et il endure sa juste punition dans son crime.

Mais qu'entends-je ? on m'arrête, on me dit : « Il ne » mérite pas d'être secouru, celui dont les malheurs » sont le fruit du vice, et qui persévère encore dans » son ignominie; il ne subit que ce qu'il a mérité, que » ce qu'il a voulu. Réservons les bienfaits à ceux qui » en sont dignes!... » — Quel est le moraliste inflexible, inexorable, farouche, de la bouche duquel est sorti ce terrible arrêt? Quoi! par cela même que la victime du vice est l'auteur de ses propres maux, ne

puis-je pas lui apporter un bienfait encore plus signalé, si je réussis à la délivrer des égaremens qui l'ont perdue? renoncerai-je au ministère qui m'est confié, parce qu'il peut devenir encore plus utile? n'aurai-je de compassion que pour les misères extérieures? serai-je indifférent à celles de l'âme? Plus nous avons d'horreur pour le vice, d'estime pour la vertu, plus nous devons mettre de zèle à étendre les conquêtes de la vertu sur le vice. Que me dites-vous? aurai-je fait une action moins louable, parce que la société, en comptant un malheureux de moins, comptera en même temps un honnête homme de plus?

Celui qui se voue à la touchante fonction de soulager le pauvre, comprendra que la Providence, dans ses desseins, l'a appelé à une fonction plus noble encore. Elle lui a ouvert des occasions favorables pour répandre sur un sol abandonné, les salutaires influences de la morale; elle lui a confié une sorte d'apostolat. Une foule de circonstances s'opposent, dans le monde, à ce que nous puissions exercer autour de nous une sorte de prédication ouverte et directe qui, d'ailleurs, irait ordinairement contre son but. Mais, ici, il en est autrement : l'être infortuné auprès duquel la charité nous conduit est peut-être sans amis; peut-être aucune voix ne lui fait entendre les douces et salutaires paroles que la morale fait servir de médicamens pour les maux intérieurs; notre seule présence, si nous lui apportons des encouragemens et des secours, le disposera à s'attendrir, à concevoir, à sentir qu'il est pour la créature humaine un ordre de choses supérieur à la vie matérielle; l'intérêt que nous lui témoignons autorisera dans notre bouche quelques

conseils inspirés par une tendre sollicitude pour son sort. Le cœur est disposé à comprendre Dieu et la vertu, quand il s'ouvre à la consolation et à l'espérance. Que le visiteur du pauvre ne soit donc pas seulement un distributeur d'aumônes! qu'il devienne pour le pauvre un guide, un véritable ami! qu'il relève à ses propres yeux l'être répudié du monde, humilié par le frivole dédain des cœurs durs! qu'il lui révèle toute la dignité et toute la valeur du privilége caché sous les sombres dehors de l'infortune!

Il est grand et noble, en effet, aux yeux de la religion, aux yeux de la morale, le privilége réservé aux sévères tribulations qui accablent quelquefois la destinée humaine. L'Évangile nous enseigne que les pauvres et les délaissés sont les favoris de Dieu, révélation sublime qui eût suffi à elle seule pour faire bénir l'Évangile sur toute la terre! La philosophie et la morale nous font reconnaître dans tous les maux de la vie, une épreuve qui nous prépare, nous exerce à devenir meilleurs, une éducation rude, mais salutaire, qui a pour but de nous réformer, de nous perfectionner, de nous rendre l'empire de nous-mêmes, de détruire l'égoïsme dans son principe, de nous disposer à sympathiser avec nos frères. Pénétrés de ces vues, nous approcherons le pauvre avec un sentiment de respect; nos égards lui feront comprendre ce que peut-être il ignore, sa vraie situation dans ce monde, le rang qu'il y occupe, les perspectives qui l'attendent. Oh! *s'il savait le don de Dieu! bienheureux les pauvres! bienheureux ceux qui sont affligés!* L'admirable mystère contenu dans ces paroles est d'une intelligence difficile pour l'infortuné qui est encore captif dans le

cercle étroit de la vie sensuelle; mais il commence à se révéler à la présence de la charité; dans la bienveillance dont il se voit prévenu par un homme de bien, le malheureux entrevoit comme un rayon de cette bonté suprême qui l'adopte, le cherche et l'appelle. A côté du soulagement physique qui lui arrive, il découvre un trésor de mérites, dont il dépend de lui de s'enrichir.

Si, trop souvent, nous nous trouvons dans l'impossibilité de diminuer ses peines, du moins nous lui aiderons à les rendre fructueuses; et, s'il sait les considérer sous cet aspect, elles deviendront déjà moins amères. Apprendre à savoir souffrir, est plus que d'être soulagé. Mais celui qui souffre n'est guère disposé à recevoir en effet une telle instruction, que de la bouche de celui qui le soulage; il croit plus facilement à celui dont il éprouve la bienveillance; s'il entend d'austères maximes sur l'utilité de la douleur, professées par des personnes qui n'adoucissent point la sienne, il est trop disposé à croire qu'on ne lui prêche la résignation que pour se dispenser de le secourir; qu'on veut l'accoutumer à son triste sort, parce qu'on ne lui laisse aucun espoir d'en sortir. Vous pouvez l'entretenir des desseins de la Providence, vous qui en devenez les organes sensibles auprès de lui! aidez-lui donc à découvrir les trésors qui lui sont offerts, à saisir cette couronne qui lui est réservée! Qu'y a-t-il au monde de plus cruel, pour celui qui gémit, que de gémir en vain? qu'y a-t-il au monde de plus beau que de trouver, dans les misères les plus rudes et les plus obscures, un moyen de perfectionnement et la matière d'un triomphe! Voilà le malheur que le visiteur du

pauvre peut détourner, le bienfait qu'il peut ajouter aux autres.

Mais, dans les desseins de la Providence, l'adversité n'est pas seulement une épreuve destinée à nous rendre meilleurs par l'exercice de la patience; elle est aussi une correction destinée à punir nos fautes, à réformer nos vices, et, sous ce double rapport, elle est également un grand et salutaire moyen d'éducation morale.

La souffrance et la privation tendent à faire rentrer l'homme en lui-même, à lui suggérer des réflexions graves et sérieuses. S'il obéit à cette utile inspiration, il s'examinera avec sévérité, il laissera s'élever au fond de son cœur la voix du repentir; il s'avouera qu'il a mérité l'avertissement qui lui est donné; il acceptera ce juste châtiment de ses fautes; il secouera les chaînes dans lesquelles le vice le tenait captif; il sentira que, ayant laissé dégénérer en lui la dignité morale de notre nature par un défaut d'empire sur lui-même, c'est en reprenant cet empire par un énergique effort, qu'il se réhabilitera; il comprendra que l'adversité est précisément l'aiguillon qui vient l'exciter à tenter cette grande révolution intérieure, que la contrainte qui lui est imposée du dehors par une nécessité impérieuse, vient lui enseigner à exercer sur lui-même et sur ses penchans, cette contrainte volontaire dans laquelle consiste la réforme demandée par la vertu.

Qu'une bonté aveugle et mal entendue de la part de ceux qui soulagent l'indigence, ne vienne donc pas faire méconnaître ces grandes leçons envoyées par la Providence, en faire perdre le fruit! Entrons plutôt nous-mêmes dans cette pensée, mais avec la réserve

et l'indulgence que nous commandent le sentiment de notre propre imperfection, et la charité que nous devons à nos frères! Secondons indirectement l'austère instruction que le pauvre doit recevoir; secondons-la d'autant plus qu'elle lui est plus nécessaire, et que sa détresse est plus particulièrement la conséquence de ses fautes!

Malheureusement, s'il y a des vices qui engendrent la pauvreté, il y a aussi des vices que la pauvreté engendre; distincts dans les causes, ils se confondent dans les effets. L'œil du visiteur du pauvre doit les discerner avec sagacité; il doit aussi démêler la fâcheuse et réciproque réaction qu'ils excercent les uns sur les autres.

L'intempérance, la paresse, sont les deux vices qui engendrent le plus ordinairement la misère. Le premier la produit à la fois par deux conséquences différentes, par l'altération de la santé et par la dissipation des ressources; il a aussi le grave inconvénient d'affaiblir la raison en dégradant le caractère. Malheureusement, dans les conditions inférieures de la société, l'homme condamné à des travaux pénibles, privé des jouissances de l'esprit, de celles que procure le commerce de la société, devient trop souvent avide des jouissances sensuelles, y cherche une distraction à ses ennuis, se complaît dans l'espèce d'étourdissement qu'elles lui font éprouver, pendant que son imprévoyance lui dissimule les suites funestes qui en doivent naître. Plaignons-le! il a besoin d'émotions; il en cherche dans les excès; repoussé de la vie intellectuelle, il se plonge dans la vie animale. Combien cette triste expérience doit nous faire sentir le prix d'une éducation populaire conve-

nablement dirigée, et condamner les cruelles et absurdes maximes de ces orgueilleux sophistes qui prétendraient vouer ces nombreuses classes à l'abrutissement et à l'ignorance!

La paresse tient souvent en partie au tempérament; mais elle suppose toujours des habitudes antérieures de nonchalance, et surtout une éducation négligée. C'est dans l'adolescence et la jeunesse, c'est dès l'enfance même, que le goût du travail doit se contracter. Alors, en satisfaisant le besoin d'activité qui nous est naturel, mais qui domine surtout dans le jeune âge, il récompense lui-même les efforts que le travail exige; l'habitude du travail devient à son tour une seconde éducation. Mais, si, dès l'enfance, les facultés physiques et morales se sont engourdies dans le désœuvrement, si les molles jouissances de la fainéantise ont seules fait sentir leur charme funeste, si les belles années de la vie se sont écoulées sans que les ressorts de l'âme fussent exercés par une application assidue et régulière, le travail n'inspirera plus que répugnance et dégoût; on y portera moins d'aptitude; l'apathie entraînera avec elle l'incurie, l'imprévoyance, le désordre.

L'intempérance appelle souvent l'indolence à sa suite, par le relâchement général qu'elle occasione dans le caractère; la paresse ouvre souvent l'accès à la débauche, les séductions se multipliant pour celui qui est désœuvré. Ces deux vices d'ailleurs ont cela de commun qu'ils supposent ou entraînent tous deux un affaiblissement de l'énergie, de la volonté et de l'autorité que l'homme doit exercer sur ses propres actions.

La pauvreté à laquelle conduisent rapidement ces deux vices en est la punition naturelle, et semblerait

par-là même devoir les corriger : elle vient réprimer l'intempérance par les privations, réveiller la léthargie par l'aiguillon du besoin. Toutefois l'efficacité du remède est bien loin d'être infaillible : la maladie y résiste, lorsqu'elle est invétérée. Il n'est pas de vices plus difficiles à guérir que ceux dont le caractère est de détruire en nous l'énergie morale, et de nous faire déchoir de la dignité de notre nature en nous livrant à l'esclavage des sens.

Il y a un degré d'abrutissement tel que la misère elle-même, tout en réduisant les moyens de satisfaire l'intempérance, augmente encore la funeste avidité qui porte à ce genre d'excès; l'être corrompu et dégénéré, non-seulement ne sera point retiré de la fange, mais, achevant de perdre tout sentiment de fierté, il ne saura plus rougir; mais, il cherchera dans la fatale ivresse de la débauche à s'étourdir sur ses propres maux, à détourner ses regards de l'avenir qui l'attend. Comment pourra-t-il se livrer encore à ses penchans? Comment.....? Il arrachera à son épouse, à ses enfans, le pain qui leur était destiné; il vendra ou engagera le peu qui leur reste; il consommera dès aujourd'hui les ressources qui devaient pourvoir au lendemain; et finira ainsi par devenir dénaturé (1).

Le malheur porte les âmes faibles au découragement : abandonnées de la fortune, elles s'abandonnent aussi elles-mêmes; elles désespèrent de l'avenir; elles ne comptent ni sur les événemens, ni sur les secours

(1) Un jour une malheureuse mère de famille venait d'expirer, dénuée de tout, entourée de ses petits enfans. A côté de son cadavre inanimé, on trouva son mari ivre : la vue de sa femme expirante n'avait pu l'arracher à ses brutales habitudes.

d'autrui, ni sur leurs propres forces; leurs idées se confondent, la volonté s'engourdit; cet abattement qui se peint dans les traits, annonce l'affaissement intérieur des facultés; on ne sait plus agir, on n'est plus capable de résolutions vigoureuses; on négligera les moindres soins, même ceux de l'ordre, de la propreté dans les vêtemens, dans le ménage, dans l'éducation des enfans; l'incurie en sera encore accrue; à l'oisiveté de l'insouciance succédera celle d'une sombre tristesse; l'indigent ne saura plus qu'implorer la pitié d'autrui; le voilà prêt à accepter sa honte, à embrasser la condition de mendiant, quoique valide encore. Vous lui offrirez une ressource dans le travail; il le fuira peut-être.

C'est assurément une entreprise difficile que celle d'arracher le pauvre à un joug aussi honteux, quand il est appesanti de la sorte. Mais il n'est jamais permis de désespérer de la guérison des maladies morales; il n'en est aucune, non aucune, d'absolument incurable. Sous plusieurs rapports, le visiteur du pauvre semble plus particulièrement appelé à coopérer à la guérison; car, elle peut dépendre en partie de la sage distribution des secours.

Le plus grand service que puissent rendre à l'indigent ceux qui s'intéressent à son sort, est certainement d'employer tous les moyens pour lui faire retrouver le courage et l'énergie. Nous n'hésiterons pas à affirmer qu'un tel service sera bien plus utile que les secours les plus abondans. On rendra au pauvre l'activité d'esprit et de corps nécessaire pour user des ressources qui lui restent, pour en faire un bon emploi, pour s'en créer de nouvelles. En affaiblissant le sentiment qu'il a de sa misère, on le rendra en effet moins malheureux.

En le réhabilitant à ses propres yeux, en lui faisant prendre quelque confiance en lui-même, on le préservera de mille fautes qui aggraveraient encore sa position. Mais, pour obtenir une restauration morale aussi difficile, on ne saurait s'armer de trop de constance, on aura besoin soi-même de beaucoup de courage; il faudra joindre une fermeté quelquefois sévère à une inépuisable bienveillance.

Il serait contraire à l'humanité de se montrer inexorable envers les indigens en proie à l'intempérance ou à la paresse, jusqu'au point de leur refuser toute espèce d'assistance, et ce serait même aller contre le but que l'on doit se proposer. Mais il est permis, il est juste, il est utile de mettre des conditions aux secours que l'on accorde, de les mesurer sous certains rapports aux mérites de celui qui les reçoit, d'exiger que celui auquel on prête un appui, daigne aussi s'aider lui-même, qu'il ne détruise pas du moins le bien qu'on veut lui faire. Sans devenir barbare, le visiteur du pauvre peut se montrer sévère; il deviendra plus indulgent à mesure qu'il obtiendra quelque tentative de réforme; il encouragera, récompensera les efforts; il s'appliquera aussi à combiner le genre de secours, de manière à ce que l'indigent puisse en abuser le moins possible; il donnera en nature; il donnera au jour le jour; il tiendra en suspens, ne s'engageant point pour le lendemain; il veillera constamment sur la conduite du malade; son regard seul sera déjà un avertissement, une réprimande, ou un encouragement. Le pauvre qui se sentira ainsi surveillé de près craindra de perdre sa protection, ne sera pas insensible peut-être à l'espoir de la mériter.

Beaucoup de pauvres ressemblent à des enfans, par

l'ignorance, l'imprévoyance, la légèreté. Comme les enfans, ils ont besoin quelquefois de sentir la correction et la rémunération, pourvu qu'elles soient appliquées avec une entière justice. Il n'est rien qui soit plus propre à contraindre l'esclave des mauvaises habitudes à rentrer en luï-même par des réflexions salutaires. Ce régime prudemment appliqué conduira le pauvre à découvrir enfin, dans la misère de sa condition, la conséquence et la punition de ses désordres, à l'accepter, à en profiter; la meilleure des leçons sera celle qu'il se fera intérieurement à lui-même.

Pour commencer à faire entendre quelques vérités salutaires aux êtres dégradés, on est malheureusement réduit à leur parler le langage de leur propre intérêt, et souvent même celui de l'intérêt le plus grossier; or, ce langage se trouve naturellement placé dans la bouche de celui qui s'occupe en effet de leurs intérêts avec la sollicitude la plus sincère, et cette circonstance donne quelquefois crédit à ses discours. Il est revêtu d'une sorte d'autorité sensible et incontestable, celle qui résulte de la dépendance où est placé à son égard l'indigent qui invoque son appui.

La seule présence d'un homme de bien, lorsqu'il approche celui qui est tombé dans les abîmes de la corruption, doit déjà exercer sur ce misérable une influence insensible, mais salutaire. C'est le rayon d'un jour nouveau qui pénètre dans l'antre le plus obscur; c'est une émanation d'une pure atmosphère qui s'introduit dans un séjour infect. Certes, la vertu peut-elle se présenter sous une forme plus propre à la faire reconnaître, respecter, de ceux qui en avaient perdu le souvenir, que lorsqu'elle leur apparaît ainsi précédée par la bienfai-

sance, environnée d'espérance, donnant ses propres exemples pour instructions? quel est le cœur assez dépravé pour ne pas éprouver quelque émotion en contemplant son image sous un tel aspect? Il commencera par la bénir; ne finira-t-il pas par l'entendre et par désirer la suivre? Infortuné, réveille-toi de ce sommeil de mort dans lequel ton âme est ensevelie; relève ton front, contemple cet homme de bien qui s'avance vers toi! ne sens-tu pas, malgré l'immense distance qui est entre vous, qu'il est ton frère cependant? Cette noble consanguinité ne te découvre-t-elle pas, au sein de tes misères, la dignité de cette commune nature à laquelle tu participes, quoique tu l'aies trop méconnue? Ne vois-tu pas qu'il est pour la créature humaine une autre existence que la vie végétative et brutale? Ne sens-tu pas que ce qui rend ta misère humiliante, c'est que tu joins la dégradation du caractère au dénuement des choses terrestres; mais qu'elle deviendrait respectable, si tu supportais dignement cette épreuve? Ah! ne résiste point à la voix secrète qui se fait entendre au fond de toi, qui te sollicite à échapper du naufrage! Reviens au sentiment de ton devoir, et des jours sereins pourront encore luire pour toi!

C'est surtout à l'égard de l'intempérance et de la débauche, que les privations et les souffrances corporelles peuvent produire un effet salutaire; il est rare que la réforme de tels vices ait lieu sans le secours d'un semblable châtiment qui a de plus l'avantage de rompre les habitudes. Mais on ne saurait point attendre la réforme de la seule efficacité des privations et des souffrances, s'il ne s'y joint quelque influence morale qui les explique, les féconde, et qui, pendant que les sens subissent

la correction, viennent ranimer au fond de l'âme le foyer de la conscience. La paresse demande aussi un traitement austère et rude; il faut qu'elle sente la loi de la nécessité; il est utile qu'un aiguillon vif et perçant vienne subitement l'arracher à sa stupeur; le sentiment du devoir viendra s'unir, pour en triompher, au calcul de l'intérêt. Quoi que disent de prétendus sages, cet intérêt seul, quelque évident, quelque pressant qu'il soit, ne suffirait pas pour rendre la vie intérieure à un être ainsi paralysé; il faut quelquefois le flambeau de la morale pour éclairer sur son propre intérêt, et l'empire du devoir pour engager à se soigner soi-même.

La maladie morale du découragement demande des soins et des égards particuliers; elle demande même des ménagemens délicats, attentifs. Ici, c'est seulement à l'âme qu'il faut porter des secours. Évitons avant tout de l'humilier, évitons d'accroître son désespoir par la sévérité excessive de nos censures! Dissipons d'abord cet épais et sombre nuage de tristesse qui enveloppe l'infortuné abattu sous les coups de l'adversité : que les objets même qui frappent ses regards soient, autant qu'il est possible, disposés pour lui rendre quelque sérénité, et produire des impressions douces; compatissons à sa faiblesse, sans le flatter; écoutons-le avec patience, alors qu'il s'irrite, qu'il s'abandonne à peindre, à exagérer même ses maux. En apprenant à se confier dans autrui, il se préparera à retrouver quelque confiance en lui-même. Il faudra lui prêter d'abord un appui extérieur pour commencer à se relever. Puis, nous lui rendrons par degré la conscience de ses propres forces, en les lui faisant essayer; nous lui montrerons par notre indul-

gence qu'il peut recouvrer l'estime de lui-même. Si nous parvenons à le réhabiliter à ses propres yeux, nous lui aurons rendu une volonté, nous lui aurons appris qu'il peut encore lutter et vaincre. La bonté a d'admirables secrets pour pénétrer au fond des cœurs; elle a des puissances magiques pour y ressusciter les principes de vie; elle est la messagère de l'espérance.

Dans nos entretiens avec ces pauvres gens, le moyen le plus efficace de faire pénétrer jusqu'à eux des vérités utiles, de leur suggérer de bonnes résolutions, consiste à leur citer des exemples, pourvu que ces exemples soient pris dans des situations entièrement analogues à celle où ils se trouvent. Par-là d'abord, on commence à exciter leur attention, et ce premier pas n'étant pas le moins difficile, ils s'intéressent ensuite à votre récit; ils vous comprennent; ils conçoivent la possibilité d'accomplir ce que vous leur conseillez; une sorte d'émulation et de point d'honneur agit sur eux; l'imitation exerce un singulier empire sur les êtres peu éclairés. N'oubliez surtout dans votre récit aucune des circonstances propres à faire image, le lieu, le jour, le le nom, la physionomie, même la demeure des personnages. Si vous pouvez appeler un tiers à faire ce récit, ou à le confirmer, si vous pouvez montrer les individus, vous entraînerez mieux encore; mais ne vous contentez pas d'un exemple unique; n'ayez point l'air de demander quelque chose d'extraordinaire : la vue des héros épouvante quelquefois les faibles.

Malheureusement, on rencontre souvent dans cette classe des individus extrêmement bornés, que le défaut d'éducation et des habitudes grossières ont réduits au cercle d'idées le plus étroit, ou dont les facultés intel-

lectuelles ont été affaiblies par la misère. L'apathie du caractère est alors la suite de la léthargie de la raison. Rien n'est plus affligeant qu'un semblable spectacle. Quelle patience alors ne faudrait-il pas pour rendre à de tels êtres un peu de chaleur vitale? Mais le métier du Visiteur du pauvre est un métier de patience.

Les pauvres vicieux peuvent se partager en deux grandes classes: ceux qui ont franchi le seuil de la honte, ceux qui sont encore retenus par elle. Il y a peu sans doute à espérer des premiers; mais, alors même que nos efforts doivent rester infructueux, nous n'hésiterons point à les essayer, à persévérer avec obstination. Peut-être réussirons-nous à les empêcher de se corrompre davantage; du moins, ils seront surveillés et contenus par cette surveillance. Quant aux seconds, le commerce d'un homme de bien est pour eux l'un des préservatifs les plus puissans contre le danger de s'avilir; dès-lors un ressort puissant subsiste pour déterminer des résolutions généreuses; rien n'est désespéré; de grandes récompenses sont promises à notre zèle.

Il y a une troisième classe, et elle comprend le plus grand nombre, c'est celle des pauvres qui flottent entre le vice et la vertu, dont les pensées sont exclusivement absorbées par les nécessités de la vie, qui végètent sans se rendre coupables, mais sans acquérir des mérites, enfin qui ne sont point entrés dans la vie morale. Cette vie morale est la révélation que nous sommes chargés de leur apporter; c'est une lumière à répandre, une éducation à entreprendre; mais du moins nous n'aurons à lutter que contre la distraction et l'ignorance. Dans cet être qui vit, se meut, souffre, est caché un autre être supérieur qui sommeille, l'être capable des

plus hauts sentimens et des pensées immortelles; c'est celui-ci qu'il faut éveiller et mettre en possession de ses facultés.

Ne perdons point de vue l'infortuné dont nous avons adopté la tutelle, surtout lorsqu'il se trouve dans quelque crise qui rend encore sa condition plus fâcheuse, et lorsque son caractère le dispose aux résolutions extrêmes. Veillons sur lui lorsqu'il est menacé par les orages du désespoir. Peut-être, dans les cruelles angoisses qu'il éprouve, il songeait à se détruire! Le visiteur paraît, découvre sur son front quelque chose d'égaré et de farouche; il ne peut d'abord parvenir à se faire entendre; il est repoussé; il ne se rebute point cependant; il saisit quelque circonstance propre à agir sur l'esprit du malheureux : un convoi, par exemple, passe sous leurs yeux: « Tu vois ce cercueil; il contient » la dépouille d'une femme jeune, riche et belle : une » cruelle maladie l'a frappée; elle a éprouvé des tour» mens horribles; son hôtel retentissait de ses cris; elle » a cessé de vivre. Derrière son cercueil, vois son » époux désolé : il se dit comme toi, mais à plus juste » titre, qu'il ne peut survivre à son malheur. Ah! dé» trompe-toi! tu n'es pas seul malheureux sur cette » terre! Les traits aigus et déchirans de la souffrance » pénètrent de toutes parts, jusque chez celui dont tu » envies l'apparente félicité! »

Peut-être le visiteur du pauvre n'aura pas à aller chercher au loin l'exemple de grandes infortunes : quel est celui qui n'a point à raconter ses propres malheurs? « Infortuné! tu détournes les yeux de dessus tes enfans! » Sais-tu ce qu'il m'en coûte à moi pour les considérer? » Eh bien! entends: j'avais aussi des enfans!.... l'un

» après l'autre ils m'ont été enlevés;.... l'un après l'au-
» tre ils ont expiré dans mes bras..... Que m'importe
» cette fortune qui me reste? tout l'espoir, toute la
» consolation de mes vieux jours m'est enlevé; il n'y a
» plus pour moi de bonheur sur cette terre. Je soupire
» vers le tombeau..... Ah! jette un regard sur ces dou-
» ces créatures, pour lesquelles il y a encore un avenir,
» cesse d'accuser le ciel; reprends courage, tu es as-
» sisté! reprends courage, tu renaîtras, et, dans ta mé-
» diocrité, tu seras plus heureux que moi! »

Sans doute, pour remplir cette noble mission, il ne faudrait pas rester nous-mêmes étrangers à la pratique du bien; comment enseigner la vertu, si nous ne sommes pénétrés de ses leçons? et c'est ici pour nous un nouvel avantage de la carrière que nous avons embrassée; elle nous attachera à nos devoirs par de nouveaux liens; nous en deviendrons meilleurs aussi sans nous en apercevoir; nous ne pourrions donner des conseils à autrui, sans faire un seul retour sur nous-mêmes, et nous sentirons d'ailleurs que les meilleurs conseils sont les exemples. Quelquefois un homme du monde en remplissant les fonctions de visiteur, pourra s'essayer à parler ainsi: « Tu crois impossible de triompher de toi-
» même, de redevenir homme de bien! Eh bien! écoute-
» moi: j'ai été jeune, j'ai été long-temps entraîné par
» mes passions; elles étaient autres peut-être que les
» tiennes, mais plus violentes encore; elles m'avaient
» asservi; j'ai fait beaucoup de fautes: mais enfin j'ai
» réfléchi, j'ai entendu la voix de la vérité, celle de
» mes devoirs; j'ai hésité, j'ai voulu, j'ai dû livrer de
» rudes combats; mais je me suis affranchi, je m'en
» réjouis aujourd'hui. Courage! courage! il dépend de

» toi de renaître à la vertu, de devenir meilleur que
» moi (1). »

(1) L'établissement des bureaux de bienfaisance qui eut lieu à Paris, il y a près de trente ans, exerça sur la moralité de la classe inférieure de la société une influence aussi heureuse que remarquable, et qui se fit promptement sentir; elle effaça graduellement les traces profondes qu'avaient imprimées plusieurs années de troubles, de désordres et de licence. Les soins des administrateurs de charité ramènent chaque jour des indigens qui vivaient en concubinage, à faire légitimer leur union par les liens civils et religieux, et d'autres à reconnaître leurs enfans.

---

## CHAPITRE VIII.

### DES MOYENS D'OBTENIR LA CONFIANCE DU PAUVRE.

Il est une condition préliminaire et indispensable pour travailler à l'amélioration morale du pauvre, et même pour diriger utilement les secours qu'on lui destine : c'est d'obtenir sa confiance.

Mais cette condition n'est pas facile.

Il y a des indigens qui cherchent à tromper. L'habitude de l'humiliation dispose naturellement au mensonge; la faiblesse cherche un secours dans la ruse. En présence de celui duquel il attend tout, le malheureux dissimule ses propres torts, comme il exagère ses besoins. Moins vous êtes à portée de vérifier les faits qu'il allègue, plus il se flattera de vous surprendre. Il a tant besoin de votre pitié! tout lui paraît permis pour la faire naître. Ces fausses peintures qu'il vous fait, ne sont presque à ses yeux qu'une sorte d'artifice oratoire employé pour vous toucher.

Il est des indigens qne la timidité condamne au contraire à nous cacher leur véritable situation; et quelle cause en effet rend plus ordinairement timide que le malheur? ils fuient donc, et se replient en eux-mêmes. Ils n'ont pas le courage de soulever le voile qui enveloppe tant de misères : la vue de l'abondance et du luxe qui nous environnent, leur impose. Les infortunés! ils rougissent de leurs misères; ils craignent de rebuter notre patience; ils craignent que leur voix ne nous im-

portune au milieu de nos jouissances. Quelquefois une fierté respectable leur inspire cette réserve : ils ne veulent point s'exposer à nos dédains. Quelquefois même une délicatesse exagérée, quoique admirable, les porte à déguiser leurs besoins, aussi long-temps qu'ils espèrent y pourvoir sans une assistance étrangère.

En général, la différence des rangs, des conditions et surtout celle des fortunes, élèvent entre les hommes un mur de séparation, arrête les communications intimes. La confiance, comme l'amitié, suppose une certaine égalité; elle suppose le retour, ou du moins la possibilité du retour. Il faut, pour se confier, être certain d'être compris; il faut donc parler le même langage, être soumis aux mêmes impressions, être placé dans les mêmes points de vue. Qu'y a-t-il de commun entre cet indigent qui reçut peu d'éducation, qui a passé sa vie dans les sueurs du travail, qui vit aujourd'hui dans toutes les privations, et cet heureux du siècle, las des plaisirs, dont les moindres désirs sont prévenus? A peine le premier reconnaît-il dans le second un être qui appartienne à la même nature. A son insu peut-être, un germe secret d'envie se développe dans le cœur de ce malheureux, à la vue de celui qui fut comblé des dons de la fortune; et s'il ne le porte pas à l'aigreur, du moins il l'empêche de s'ouvrir avec abandon. Quelle sympathie espérerait-il d'un être qui n'éprouva jamais rien de semblable aux tourmens qu'il endure? quelle attention espérera-t-il pour des détails qui sont pour lui d'une extrême importance, mais qui, pour l'homme présent, sont absolument sans valeur? il est gêné par la supériorité que le seul hasard a accordée à un autre homme sur lui, par l'espèce d'autorité que

cette circonstance prête à celui-ci sur sa propre destinée, par la dépendance où il se trouve, par la surveillance dont il va devenir l'objet. Il ne suppose guère que l'homme favorisé de la fortune soit exempt d'orgueil et de vanité, et rien ne repousse davantage qu'un soupçon de cette nature. Si même il reconnaît les vertus de celui qui vient à son secours, il est gêné peut-être par l'image de ces vertus elles-mêmes, et par la prévoyance des efforts qui seront tentés pour opérer la réforme de ses mœurs.

Tout concourt donc à élever des barrières entre le visiteur et le pauvre, lorsqu'ils auraient tant besoin de s'entendre.

Ce n'est pas dans un jour que l'on triomphera de ces obstacles. Ce n'est pas non plus par les mêmes moyens que l'on surmontera des difficultés d'une nature aussi différente.

Quels sont les moyens d'éviter les piéges que nous tend l'un, d'obtenir la confiance que l'autre nous refuse, d'établir avec tous un commerce propre à nous éclairer sur leurs besoins, à nous procurer une salutaire influence?

Nous reconnaîtrons le menteur à son ton affirmatif, à son assurance affectée, à l'abondance de ses paroles; aux précautions qu'il prendra pour éviter toute vérification des faits qu'il allègue, à son empressement à venir nous visiter, aux prétextes qu'il emploie pour nous épargner les visites imprévues que nous voudrions faire chez lui. Défions-nous de toute demande dont l'objet est annoncé comme tellement urgent qu'il ne laisse pas le temps de réfléchir et d'examiner. Défions-nous de tout récit trop bien arrangé pour n'avoir pas été pré-

paré d'avance et appris en quelque sorte par cœur. Rapprochons toutes les circonstances : soyons sur la piste de celui qui veut nous surprendre; rendons-lui ruse pour ruse; au besoin, faisons-le tomber, à son tour, dans quelque piége où son mensonge vienne à se découvrir au grand jour, afin qu'il soit couvert alors d'une salutaire confusion. Il est pénible de le dire; mais l'expérience journalière force de le reconnaître : trop souvent les pauvres affectent une grande exactitude dans les pratiques de piété, pour se rendre plus favorables les personnes bienfaisantes. C'est en pénétrant dans leur intérieur, en étudiant leurs rapports avec leur famille, avec leurs voisins, en examinant l'emploi qu'ils font de leur temps, qu'on démêle les traces de l'hypocrisie. Quelle que soit la juste importance que nous attachons aux devoirs religieux, ne faisons pas de leur observance une condition tellement annoncée antérieure à toutes les autres, que l'indigent qui nous aborde se croie obligé de commencer, par son apologie sous ce rapport, les demandes qu'il va nous faire; ne lui laissons pas lieu de supposer que l'accomplissement de cet ordre de devoirs peut le dispenser de tous les autres.

La bonté, se montrant trop facile, peut devenir un encouragement pour le mensonge qui cherche à la séduire. Elle doit donc savoir contenir quelquefois ses propres mouvemens, ne point se montrer trop promptement attendrie, quelquefois même (ceci est dur à se prescrire), se défendre de l'attendrissement. Pour démasquer le mensonge, on peut feindre un instant d'en être dupe; mais, pour le corriger, il faut bien convaincre un menteur que loin de trouver aucun avantage à tromper, il n'a rien à espérer que d'une véracité scru-

puleuse. Dans nos rapports avec les indigens chez lesquels le penchant à tromper annonce un fond de bassesse, conservons une dignité calme et mesurée; imprimons-leur, s'il se peut, un respect qui réprime l'abus qu'ils font de la parole; qu'ils nous voiènt attentifs, exacts à vérifier les faits, et toujours justes dans nos résolutions à leur égard. L'équité appelle la vérité, elles sont sœurs.

Mais, gardons-nous de nous armer de précautions semblables, vis-à-vis de ceux qui ne méritent pas nos soupçons! Lorsque nous rencontrons de ces pauvres intéressans qui n'osent révéler tous les secrets de leurs disgrâces, ne nous hâtons point de leur arracher ces confidences avec une curiosité indiscrète; craignons de les blesser; respectons cette espèce de pudeur dont ils enveloppent leur misère; qu'ils voient que nous honorons en eux et le malheur, et la dignité avec laquelle ils le supportent. Ne violons point l'asile où ils se sont réfugiés, qu'eux-mêmes viennent nous l'ouvrir; interrogeons peu; attendons qu'on soit disposé à nous parler. Oh! qui pourrait se pardonner d'avoir humilié, offensé, par un doute injurieux, l'être qui souffre? Relevons-le au contraire à ses propres yeux par nos égards et par les témoignages de notre estime! Il faudra savoir, dans l'occasion, le croire sur parole; il faudra éviter, dans la forme du secours accordé, ce qui annoncerait la défiance.

Nous ne saurions trop nous prescrire, en général, d'observer des égards, dans nos manières et notre langage, envers les indigens dont le caractère moral n'est pas dégradé. Ces égards sont dus sans doute à la dignité de la nature humaine, que leur misère ne sau-

rait altérer; ils sont dus à leur patience, à leur courage. Ces égards, en les relevant à leurs propres yeux, soutiendront aussi leur courage; ils calmeront l'amertume de leurs peines; ils les rapprocheront de nous; ils leur donneront une preuve certaine et délicate de notre bienveillance; car, on ne compte pleinement sur la bienveillance, que lorsqu'on la sent unie au moins à un commencement d'estime.

Il est impossible sans doute de détruire entierement dans l'esprit du pauvre les impressions que produit la différence des situations dans lesquelles le sort nous a respectivement placés. Mais, nous pouvons d'abord atténuer ces impressions elles-mêmes, en évitant de faire trop ressortir aux yeux de l'indigent les circonstances qui annoncent ce contraste. Ne les appelons point à être témoins de notre luxe, de nos plaisirs; sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, il y aura un grand avantage à aller chez eux, plutôt que de les recevoir chez nous, sans cependant que l'accès de notre demeure leur soit jamais interdite. La facilité à nous laisser aborder par eux, chaque fois qu'ils ont besoin de nous, prévient les humiliations les plus pénibles, celles qui naissent de l'appréhension d'être rebutés, tempère singulièrement ce que peut avoir d'amer la vue des supériorités sociales. Mais la visite que nous faisons au pauvre, dans son propre domicile, comble bien mieux encore cet intervalle. Là, c'est de sa situation seule que nous sommes occupés tous deux; là il nous sait bien mieux disposés à l'écouter; là il voit dans l'entretien que nous engageons avec lui, non plus une simple condescendance de notre part, mais le témoignage d'une affection sincère. Que rien surtout, dans nos manières, dans

nos expressions, ne vienne alors trahir de notre part la répugnance et le dégoût, à la vue des haillons de la misère! Que rien n'annonce ou l'affectation d'une charité fastueuse qui se ferait un mérite de cet effort, ou les recherches d'une investigation soupçonneuse, ou le retour secret d'une vanité qui croirait s'abaisser par un semblable commerce! Tout, dans cette visite, doit conserver de notre part le caractère le plus naturel et les formes les plus simples. Oh! combien alors ces bonnes gens en seront attendris! qu'ils vous feront fête! que, tout en se récriant sur la fatigue que vous avez éprouvée, sur la triste réception qu'ils sont réduits à vous faire dans leur misérable séjour, ils seront cependant radieux de joie, de vous posséder ainsi! car, vous êtes pour quelques instans à eux.

Quelle que soit la distance des rangs, faisons ressortir, faisons prévaloir, autant qu'il est en nous, les liens de la grande confraternité religieuse et morale. Si l'indigent nous voit sincèrement convaincus de ces rapports sacrés qui unissent tous les membres de la famille humaine, il les sentira mieux aussi lui-même, pour retrouver les moyens d'entrer en commerce avec nous. Sachons l'aimer véritablement, voilà tout le secret. Le malheur a un instinct admirable pour discerner et reconnaître l'affection qui s'adresse à lui. Que jamais il ne puisse craindre de nous importuner par ses gémissemens! Écoutons-le, non-seulement avec patience, mais avec une attention favorable; c'est l'un des traits auxquels se manifeste le mieux la bienveillance. N'exigeons pas trop de lui; ne nous refusons pas à entrer dans les moindres détails : une sollicitude paternelle ne néglige rien. Sachons pardonner de petits torts excu-

sables, au milieu de tant de circonstances contraires. Qui oserait se découvrir sans réserve, tout dire, tout avouer, s'il n'était assuré de l'indulgence de celui qui l'écoute? Mettons-nous à la portée du malheureux, parlons sa langue, pénétrons-nous de ses habitudes, montrons-nous sérieusement occupés de tous ses intérêts; surtout, associons-nous aux intérêts de son cœur! Une caresse aux enfans fera épanouir le cœur de la mère : peut-être alors, elle se laissera entraîner à vous dire une portion des chagrins qui la contristent : elle vous racontera diverses circonstances de sa vie; elle vous montrera les détails de son petit ménage; elle vous consultera sur ses craintes, sur ses projets; elle s'en trouvera soulagée, en même temps qu'elle se verra éclairée; elle ne vous redoutera plus autant. Réjouissez-vous d'avoir remporté sur elle cette douce victoire! Ne cherchez point à tout savoir dès la première fois; mais aussi, ne laissez point refroidir cette heureuse disposition; revenez bientôt, reprenez naturellement le cours de ces entretiens. Déjà ils ont produit leurs fruits, car vous avez été mieux placé pour donner une utile assistance; désormais on sera à l'aise avec vous. Oh! quel moment que celui où un cœur accablé du poids de tant de peines peut enfin s'ouvrir, s'abandonner à un cœur qui l'entend et lui compatit! Quelles consolations pour celui qui souffre! Quelles récompenses pour celui qui soulage! Quelle puissance nouvelle est apparue sur la terre, pour protéger l'humanité contre les atteintes de la douleur!

Si l'indigent cesse d'être effrayé, repoussé par l'image des différences qui existent entre nos situations réciproques, l'impression inévitable qu'il continuera

d'en recevoir pourra, sous quelque rapport, avoir un effet utile. Elle servira à nous conserver une certaine autorité dont nous aurons besoin quelquefois, à prêter plus de crédit à nos conseils. Il est nécessaire au bon ordre de la société, que les classes inférieures apprennent à envisager sans amertume les positions plus heureuses, et à respecter les distances que la Providence a établies entre les conditions diverses; cela est nécessaire même au repos de ceux qui appartiennent aux conditions les moins favorisées. Que l'indigent nous approche donc, maintenant qu'il est disposé à voir sans amertume le spectacle de l'aisance où nous vivons, et à n'éprouver auprès de nous que le sentiment qu'inspire une protection bienveillante. Par les mêmes motifs, nous conseillons d'éviter avec soin que notre condescendance pour le pauvre ne dégénère en familiarité; nous perdrions dès-lors une portion de l'empire que, pour son avantage, nous devons exercer sur lui. Il s'appuiera mieux sur nous en reconnaissant notre supériorité; il abuserait peut-être si nous descendions à son niveau. Les pauvres sont à beaucoup d'égards comme les enfans; ils en ont l'imprévoyance; ils en ont l'ignorance; ils se laissent facilement aller; ils veulent être soutenus, contenus, dirigés; il leur faut plus qu'un bienfaiteur, il leur faut un instituteur dont le caractère ne soit jamais méconnu d'eux.

Défendons-nous cependant de leur prodiguer les enseignemens, et ne nous abandonnons pas sans réserve aux impulsions de notre zèle. Quelques paroles semées à propos d'une manière naturelle, germeront, lorsqu'elles rencontreront des dispositions favorables. Mais, les longs discours, les sermons, iraient le plus

souvent contre notre but. Celui qui a faim et soif écoute avec peu de patience les traités de morale. Agissons d'abord et nous raisonnerons ensuite. D'ailleurs, dans les conditions inférieures de la société, les esprits sont en général plus vivement frappés des paroles simples et concises, ils sont peu capables de suivre les développemens et de fixer long-temps leur attention. Il faut éviter par-dessus tout d'exposer les sublimes instructions de la morale, à faire naître le dégoût et la lassitude. Mesurons donc l'étendue de nos conseils à la capacité de ceux qui les reçoivent; évitons les formes pédantesques qui refroidissent et rebutent; rendons sensibles les vérités que nous voulons inculquer, sans leur faire rien perdre de la dignité qui doit leur concilier le respect. Que le malheureux, dans nos avis même les plus sévères, aperçoive toujours un témoignage de l'affection que nous lui portons!

Il y a donc un art pour régler nos rapports avec le pauvre; l'on est trompé lorsqu'on suppose que l'on peut, avec cette classe d'individus, se laisser aller aux impressions du moment, comme aussi lorsqu'on croit pouvoir se diriger envers eux par des règles uniformes et générales. Ces directions varient encore, suivant le degré d'éducation qu'ont reçu les indigens avec lesquels nous sommes en relation, et suivant que leurs habitudes sont plus ou moins grossières. Elles varient aussi d'après l'âge et le sexe. La vieillesse réunie à la misère mérite de singuliers égards; les infirmités donnent des titres particuliers à l'indulgence.

Une certaine expérience de ce genre de commerce peut seule enseigner la manière de s'y prendre, au milieu de circonstances et de dispositions si différentes, pour

obtenir ou la confiance du pauvre ou du moins l'autorité morale qu'il a besoin de ressentir. Mais l'habitude des communications avec les indigens peut à son tour conduire à quelques fausses manières de voir et d'agir; il est des pauvres tellement déhontés, avilis, que le dégoût et l'éloignement qu'ils inspirent, rejaillissent infailliblement sur ceux qui se présentent avec les mêmes dehors. Lorsqu'on a été souvent trompé, en se livrant au plus doux des penchans, on devient quelquefois défiant jusqu'à l'excès; quelquefois on ne sait pas assez se défendre des tristes impressions que fait ressentir la vue de l'ingratitude. Quelquefois on se décourage par l'inutilité des efforts renouvelés pour arracher un malheureux à ses funestes passions, et on désespère trop facilement de toute guérison. On se blase sur de certaines choses; on se fait des routines sur d'autres; on prononce trop promptement sur la foi des inductions; on croit pouvoir juger d'un coup d'œil; on se dispense de scruter avec le même soin, se confiant trop à l'expérience acquise.

L'un des dangers dont nous avons le plus à nous garantir dans notre commerce avec les malheureux, est la facilité à nous laisser surprendre par des préventions favorables ou défavorables. Trop souvent les personnes qui se dévouent à l'honorable fonction de soulager l'indigence, conçoivent certaines prédilections, certaines répugnances également aveugles. Le ton, l'air, les manières du pauvre peuvent suffire pour exciter ces capricieuses dispositions, dont on ne se rend point compte, qu'on aurait peine à s'avouer. Ces préférences se résolvent cependant en de vraies et réelles injustices: souvent elles récompensent l'astuce et l'intrigue; le

malheureux qui se trouve encore affligé de disgrâces extérieures, n'en est que plus à plaindre. Ces préférences aperçues, senties par le pauvre, produisent sur lui les impressions les plus funestes; elles enhardissent ceux qui nous tendent des piéges; elles repoussent ceux qui avaient besoin de se faire connaître; elles excitent quelquefois entre les indigens de tristes animosités; elles enlèvent aux dons de la charité le caractère qui devait les faire reconnaître, qui devait en faire bénir la source.

Le visiteur du pauvre doit s'attendre à recueillir constamment un mélange de peines et de jouissances. Souvent il éprouvera de tristes mécomptes : il verra le malheureux, qu'il aura voulu soulager, conspirer lui-même contre ses généreux desseins, convertir en poisons les remèdes, déconcerter les plus sages prévoyances; quelquefois même payer les bienfaits par la malveillance (1). Il s'affligera de trouver des âmes tellement dégradées, que rien ne peut les arracher à l'ignominie; tellement insensibles et dénaturées, qu'aucune affection ne peut les émouvoir. Il faut d'avance se résigner à ces dures expériences, pour n'en être point refroidi. Mais aussi quels dédommagemens! Voir, au printemps, la nature se ranimer, se parer de fleurs, est un spectacle moins doux que de voir des créatures humaines renaître tout ensemble et à la sécurité et à la vertu; eh! quoi! une telle puissance serait-elle accordée sur la terre? une semblable résurrection serait-elle notre ouvrage?

(1) J'ai vu depuis peu deux administrateurs de charité cités devant les tribunaux par des pauvres qu'ils avaient secourus, sous le prétexte de torts supposés, pour s'y entendre attaquer par les plus indignes calomnies.

## CHAPITRE IX.

### DE L'ÉDUCATION DES ENFANS DES PAUVRES.

Plus on étudie les causes de l'indigence, et plus on reconnaît que le défaut d'éducation est celle qui fait le plus d'indigens, comme elle est aussi celle qui fait le plus de criminels. Un des plus grands services que nous puissions rendre aux pauvres est donc de préserver du moins leurs enfans d'une aussi funeste influence; une bonne éducation mettra ces enfans en mesure de soutenir un jour leurs vieux parens, de les consoler. N'est-il pas d'ailleurs dans notre mission d'étendre notre sollicitude sur la famille entière, d'aider aux parens à remplir l'un de leurs premiers devoirs?

En pénétrant dans ces malheureuses familles, on est quelquefois confondu autant qu'attristé, de voir jusqu'à quel point peut aller la cruelle indifférence des enfans pour les auteurs de leurs jours. Infortunés vieillards! Je vous trouve seuls, abandonnés, sur le lit de douleur où la maladie vous retient! N'avez-vous donc pas un fils, une fille? où sont-ils? Vos larmes me le disent. Mais si vous leur aviez procuré une éducation convenable, seriez-vous délaissés de la sorte? qu'en avez-vous fait pendant le cours de leur enfance?

Une bonne éducation physique, dans les classes inférieures, aurait déjà l'immense avantage de prévenir beaucoup de maladies, de donner plus de forces et d'ap-

titude pour le travail; mais c'est de quoi on ne s'occupe guère, et le régime des enfans, en tout ce qui n'est pas sous la loi de la nécessité, est abandonné au hasard. Cette nécessité, en soumettant les enfans aux privations, à la fatigue, tendrait sous un rapport à les fortifier; mais la négligence, le mauvais régime, l'excès des privations et des fatigues elles-mêmes; tendent d'un autre côté à affaiblir leur tempérament.

Les enfans des pauvres respirent, dès le berceau, l'air le plus infect, dans les tristes habitations qui servent de refuge à leurs parens; la plupart du temps, ils y croupissent dans l'ordure; ils y souffrent du froid, de l'humidité; ils y sont exposés à mille accidens. Si la mère veut rester auprès d'eux, il faut qu'elle renonce au travail que sa profession exigeait peut-être hors de chez elle; si elle les quitte, demeurant sous la garde d'une voisine, ou même abandonnés tout seuls, ils peuvent se blesser, se brûler (1). Dès qu'ils commencent à pouvoir courir, ils iront peut-être errer dans les rues. Ces inconvéniens sont encore les moins fâcheux : la première éducation commence beaucoup plus tôt qu'on ne le pense communément. Avant que les enfans soient en âge d'aller à l'école, ils reçoivent chaque jour une foule d'impressions, ils contractent de nombreuses habitudes qui influeront beaucoup sur leurs dispositions et leur caractère; les objets qui frappent leurs regards, les discours qu'ils entendent, les exemples dont ils sont témoins; leurs simples jeux eux-mêmes sont déjà une

(1) Le jour même où je venais de tracer ces lignes, j'ai trouvé quatre petits enfans en bas âge, seuls, dans une chambre en désordre; le père et la mère étaient tous deux allés faire au-dehors leur ouvrage accoutumé.

sorte d'éducation; on est quelquefois étonne de voir combien le germe des vices peut se développer de bonne heure. Au contraire, le goût de l'ordre, l'attention, l'application, l'obéissance, le sentiment du respect, celui de la gratitude, peuvent prendre naissance dès les plus jeunes années.

Ces considérations ont suggéré à des personnes bienfaisantes le dessein de réunir les enfans des pauvres au-dessous de sept ans, dans des asiles où ils seraient confiés à des personnes sûres, où ils respireraient un air salubre, recevraient les soins nécessaires, seraient tenus proprement, s'essaieraient à d'utiles exercices, commenceraient graduellement à ébaucher quelque petit travail, préluderaient à l'instruction qu'ils doivent recevoir ensuite (1). On ne peut assez applaudir à une idée aussi ingénieuse et aussi sage tout ensemble. Là où elle n'a point encore été exécutée, on pourrait trouver du moins des personnes qui, moyennant un modique salaire, recevraient les petits enfans en dépôt, et quoique cet arrangement fût bien loin de

(1) Un établissement de ce genre fut formé à Paris, il y a plus de vingt ans, par une dame qu'inspira le génie de la charité et dont la vie offre tous les modèles. En 1812, M. le baron de Voght, dans son beau travail sur l'organisation des secours à domicile pour la ville de Marseille, proposa d'y former des asiles de ce genre, en montra tous les avantages, en traça l'organisation. — L'Angleterre s'est ensuite emparée de cette idée; les *azylums* s'y sont multipliés, y ont atteint rapidement un haut degré de perfection, en inspirant le plus vif intérêt au public. Paris voit se former en ce moment une association dirigée par des dames pleines de zèle qui, nous l'éprouvons, ne tardera pas à nous faire jouir de mêmes bienfaits.

procurer sous tous les rapports les mêmes avantages que les salles d'asile, on rendrait cependant un service essentiel aux parens qui ne peuvent soigner eux-mêmes leurs enfans en bas âge, si on leur procurait les moyens de les confier à des personnes honnêtes, soigneuses, et logées dans des conditions plus favorables à la santé. Il y a quelquefois des maîtres et des maîtresses d'écoles qui consentent à se charger de cette surveillance dans des salles particulières.

Non-seulement l'incurie des parens se prolonge encore à l'époque où les enfans sont en âge de suivre l'école, mais alors ils vous opposent souvent une résistance systématique et calculée; ils vous refuseront d'accepter le bienfait d'un enseignement gratuit.

En toute autre chose, la privation se fait sentir; elle amène le besoin, le désir, la demande. Il en est précisément le contraire en fait d'instruction : plus on en manque, moins on en cherche. Voilà pourquoi les peuplades sauvages demeurent stationnaires. Au contraire, plus on a d'instruction, plus on a soif de s'instruire. Si le pauvre est ignorant, et c'est la condition du plus grand nombre, non-seulement il n'aura guère l'idée de préparer son enfant à en savoir plus que lui; mais il répugnera souvent à lui laisser acquérir cet avantage. Les éloquentes dissertations de certains beaux-esprits contre l'éducation populaire, inventent moins d'argumens que l'obstination d'un père grossier, jaloux d'avoir un fils qui lui ressemble.

C'est au visiteur du pauvre qu'il appartient de dissiper un préjugé aussi aveugle, d'éclairer le père de famille sur ses intérêts et sur ses devoirs. Ce ne sera point l'affaire d'un jour : on persuade difficilement

ceux qui ne veulent pas être convaincus. Le visiteur ne se lassera point; il saisira toutes les occasions pour mettre sous les yeux du père ignorant des exemples familiers qui lui fassent comprendre combien il serait utile à ses enfans de savoir lire, écrire et compter. « Comment votre voisin a-t-il vu son fils recherché par les meilleurs ouvriers, obtenir des conditions aussi avantageuses pour son apprentissage? n'est-ce pas à l'aide du certificat honorable qui lui a été délivré en sortant de l'école? Comment tel jeune homme que vous connaissez est-il arrivé si promptement à être contre-maître? n'est-ce pas parce que l'instruction lui avait donné plus de capacité, parce qu'il a pu tenir des états, des comptes? Si celui-ci n'avait pas eu des notions de dessin linéaire et de calcul, aurait-il été employé d'une manière aussi fructueuse par l'architecte ou l'entrepreneur qui se le sont attaché? Celui-là dont la profession se trouve en ce moment paralysée par une circonstance générale, se serait-il créé si promptement une autre ressource, s'il n'en avait pas eu en lui-même par le bienfait de son éducation? » Un jour une bande entière de petits scélérats a été condamnée par la cour d'assises; notre visiteur était du nombre des jurés : « Voulez-vous savoir, dit-il au père aveuglé, voulez-vous savoir l'histoire de ces jeunes criminels? Ils avaient été élevés précisément comme vous voulez élever votre fils; ils avaient croupi dans l'ignorance; venez avec moi dans les prisons : sur vingt jeunes gens condamnés, vous en trouverez dix-neuf qui ne savent ni lire, ni écrire (1). Voilà le bel avenir que vous pré-

(1) C'est ce qui résulte du rapport fait l'année dernière par le marquis Barbé de Marbois, au conseil général des prisons.

parez à votre enfant, la récompense que vous vous préparez à vous-même ! » Enfin, notre visiteur ramène le père de famille à quelques réflexions plus directes.

Il fait remarquer à son protégé que lui-même, avec un peu d'instruction, ne fût pas demeuré à l'atelier dans un rôle aussi subalterne et aussi dépendant; qu'il trouverait plus facilement aujourd'hui un autre genre d'ouvrage quand son travail ordinaire lui manque; qu'il n'eût pas été si facilement trompé dans telle occasion, qu'il se fût garanti de telle mauvaise habitude, qu'il fût resté plus fidèle à ses devoirs, qu'il n'eût pas dépensé son argent au jeu, ou sa santé au cabaret, etc. « Évitez donc à votre enfant les mêmes dangers, procurez-lui d'avance les ressources dont vous déplorez de vous voir privé. Vous désirez qu'il devienne votre appui dans vos vieux jours! mais, ne sentez-vous pas que, plus vous aurez fait pour lui, plus aussi il éprouvera le besoin de s'acquitter? Ne voyez-vous pas qu'en devenant capable de s'instruire, il se trouvera aussi appelé à mieux connaître ses devoirs envers vous? la considération qu'il obtiendra rejaillira sur toute sa famille. »

Ce n'est pas tout d'avoir persuadé les parens, quelquefois ce sont les enfans qui se montrent rebelles : celui-ci est indocile, sauvage, indomptable; cet autre est mou, indolent, dissipé. Quel parti en tirer? comment les contraindre d'aller à l'école? ils s'échapperont en chemin; les enchaînera-t-on pour les conduire? qui se chargera de les y mener? Notre tuteur ne se déconcerte pas. Un jour il prend les enfans par la main, et ne dédaigne pas de les conduire lui-même : il les intro-

duit dans une salle propre, bien arrangée; ils y trouvent d'autres enfans joyeux, qui semblent se divertir en travaillant : les petits bons hommes auraient envie d'être du jeu, se trouvent honteux de ne pas savoir si bien faire. Notre tuteur leur laisse entrevoir qu'ils pourraient être aussi heureux, se fait prier, donne l'espérance, finit par leur procurer cette faveur. Les petits écoliers sont entraînés par l'exemple de leurs camarades; ils prennent goût insensiblement au travail; l'émulation s'empare d'eux. Ceci suppose, il est vrai, que j'ai trouvé pour eux une école formée sur un bon modèle, dirigée par un maître capable; mais c'est encore un des soins du tuteur que de choisir la meilleure école, s'il y a un choix à faire. Il ne s'en tiendra pas là; il recommandera le nouvel élève à son maître, et promettra de venir quelquefois s'informer des progrès qu'il aura faits.

Nous avons trouvé dans une autre famille pauvre des idées plus solides et plus saines; mais les parens ont encore leurs objections : — « Les enfans sont déjà en âge de rendre quelques petits services, bientôt ils pourront entrer en apprentissage; il faut penser au nécessaire, et ne pas abuser des secours qu'on reçoit. A quoi bon les envoyer à l'école? ils n'auront pas le temps d'y profiter. En les y laissant plusieurs années, on prolongerait l'embarras. » — Cependant, si le tuteur trouve aussi le moyen de leur procurer un enseignement dont la simplicité concilie tout, qui ne demande à l'enfant que deux ou trois ans pour savoir lire, écrire, chiffrer, devenir capable de tracer même le dessin linéaire, de connaître les poids et mesures, en apprenant d'ailleurs parfaitement son catéchisme,

toutes les objections ne seront-elles pas levées? découvrira-t-on en effet un établissement qui remplisse ces conditions? Il ne m'appartient pas de le dire; mais je suppose que le tuteur voulant le bien de ses protégés, examinera sans prévention, cherchera, observera, et je m'en remets à sa sagesse. Dans tous les cas, c'est ici le moment de récompenser les parens de leurs déférences à nos conseils. S'ils se privent de leurs enfans, il est juste de les indemniser du sacrifice, en compensant par une petite augmentation de secours, l'assistance qu'ils en recevaient. Bientôt, au reste, ils reconnaîtront qu'ils faisaient un mauvais calcul.

L'enfant est admis; il suit les leçons. Nous reposerons-nous entièrement sur les pères et mères, pour qu'il en profite? Principe général : dans l'application des secours (et on sait que par *secours* nous n'entendons pas seulement l'aumône), dans l'application des secours destinés aux enfans, s'il faut non-seulement éviter de rompre les liens de famille, mais s'attacher au contraire à les fortifier; si, par conséquent, on doit éviter, autant qu'il est possible, d'usurper les droits des pères et mères, et de les laisser étrangers au bien que l'on fait à leurs enfans, une expérience constante apprend cependant qu'il est nécessaire aussi de ne pas s'en remettre aveuglément aux parens : il faut craindre leur insouciance, hélas! même leur égoïsme. Combien n'en voyons-nous pas qui interceptent au passage ce qu'on leur remet pour ces petites créatures? La chose est douloureuse à révéler, mais elle est malheureusement vraie. Tel est le funeste effet d'une excessive misère; quelquefois elle abrutit, elle rend insensible, elle ferme le cœur aux premières affections. Rien n'égale l'indifférence de

certains pauvres d'habitude à l'égard de la direction morale de leurs enfans; et si, comme il n'est que trop ordinaire, la pauvreté a été la suite des désordres, si ces désordres ne sont point encore entièrement corrigés par la misère, le malheureux enfant ne perdra-t-il pas, en présence de tels exemples, dans une telle société, les bons fruits des instructions que lui avaient données ses maîtres? Sans usurper, donc, les droits des pères et mères, nous suppléerons à leur vigilance: nous irons souvent visiter les petits élèves à l'école; quand ils reviendront sous le toit paternel, nous y arriverons aussi; nous les interrogerons en présence des pères et mères, sur ce qu'ils ont appris, sur la conduite qu'ils ont tenue; nous leur donnerons quelques petits encouragemens, quelques récompenses bien entendues : le choix des récompenses et des punitions appliquées à l'enfance est si important! Il exige tant de discernement! Les règles en sont si mal connues! Qu'attendre à cet égard de parens ignorans et grossiers? Ils puniront leurs enfans avec brutalité, ils les puniront par caprice et par humeur. Nous nous interposerons doucement pour détruire cette fâcheuse influence. Nous ferons entendre à ces petits êtres le langage de la raison, en le mettant à leur portée : le langage que nous leur tiendrons s'adressera indirectement aux parens eux-mêmes. Témoins de l'amélioration de leurs enfans, de l'intérêt qu'ils inspirent, ne seront-ils pas tentés de les imiter? ne commenceront-ils pas à renaître pour les sentimens de la nature? Et combien de fois n'avons-nous pas vu des enfans vertueux, devenus tels par une bonne éducation, exercer sur ceux de qui ils reçurent le jour cette influence salutaire; et les bons exemples remon-

tant ainsi le cours qu'ils auraient dû suivre, opérer une réforme qu'on eût vainement attendue des prédications les plus éloquentes?

Pauvres enfans! quand vous rentrez au logis, après avoir goûté quelques heures d'un bonheur innocent au milieu de vos camarades, et dans l'activité de l'occupation; quand vous rentrez rapportant un témoignage de la satisfaction de vos maîtres, si alors vous voyez arriver le protecteur de votre famille, avec quelle joie vous courez lui montrer la note qui atteste vos progrès, ou bien un échantillon de votre travail! Il vous sourit, et ce sourire vous récompense. Vous aimez à lui conter tout ce que vous faites, et il vous écoute avec bienveillance. Un jour il sera encore et votre appui et votre guide; il s'interposera pour vous trouver, vous choisir un état; ses propres enfans continueront son ouvrage; il est pour vous comme une providence visible, et sa bienfaisante influence embrassera le cours entier de votre vie.

Que faire pour ce jeune homme, pour cette fille qui ont déjà passé l'âge auquel on peut se présenter à l'école, et dont l'éducation a été entièrement négligée? Il est trop tard : il faut qu'ils travaillent; et l'on ne peut leur imposer la honte de les mettre sur les bancs avec de petits enfans. Si cependant ils savaient écrire, lire et chiffrer, que de ressources nouvelles ne pourrait-on pas leur procurer pour aider leurs vieux parens et s'aider eux-mêmes! Voici une ressource inattendue. Notre tuteur découvre une école d'adultes, qui se tient pendant les soirées d'hiver; il découvre une école où, le dimanche des personnes de tout âge emploient à réparer le temps perdu, les heures de loisir qui restent libres après

les exercices religieux; il introduit ses protégés dans ces réunions. Là, on se délasse du travail des mains qui a rempli la journée et la semaine, par une occupation d'un genre nouveau, et qui a tout l'attrait de la nouveauté. On met à profit des momens qui eussent été peut-être dissipés dans l'oisiveté, dont peut-être on eût fait un mauvais emploi; les bonnes mœurs se conservent, pendant qu'on acquiert de bonnes provisions; les manières, même, y gagnent; on fait connaissance avec des camarades estimables. Un bien ne vient jamais seul (1).

Mais où sont ces écoles d'adultes, ces écoles de dimanche? S'il n'en existe point encore à portée, le visiteur du pauvre qui, dans sa pratique journalière, en a expérimenté le besoin, en donne l'idée, s'unit à d'autres gens de bien pour en provoquer la création.

Les soins que le visiteur donne à la famille du pau-

(1) Nous avons vu des ouvriers paveurs, après avoir passé quelques mois à l'école d'adultes, obtenir le grade de piqueur avec un salaire double, parce qu'ils étaient en état de dresser le contrôle des travaux. Il n'est presque aucune profession où l'ouvrier qui sait lire, écrire et compter, ne s'avance plus rapidement. Dans tous les arts mécaniques, les élémens du dessin lui procureront aussi des avantages notables; enfin l'instruction qu'il acquiert par la lecture, développant son intelligence, lui donne plus de capacité pour comprendre, conduire, exécuter toutes les opérations de l'industrie.

L'établissement des écoles d'adultes, en France, a été provoqué par un rapport de M. le duc Mathieu de Montmorency, à la Société pour l'instruction élémentaire. Il y a, dans la capitale, plusieurs établissemens de ce genre, pour les hommes, et un pour les filles (rue de l'Arcade), qui donnent les résultats les plus satisfaisans.

vre ne s'arrêtent pas là : il est deux autres genres de services auxquels il peut prendre une part encore plus directe, et qui ne sont pas moins essentiels.

Le premier concerne les apprentissages. Ici, comme en tant d'autres choses, la pauvreté oppose des obstacles aux remèdes qui viendraient la soulager. Cette habileté au travail qui doit procurer un avenir aux enfans, devenir peut-être une ressource pour toute la famille, ne s'acquiert elle-même qu'à prix d'argent. Les métiers que l'on apprend au meilleur marché sont aussi les moins lucratifs. Que de considérations d'ailleurs à envisager dans le choix d'un métier! Consultons avant tout la capacité physique et intellectuelle de l'adolescent. On ne saurait croire à quel point les dispositions varient sous ce double rapport, et combien cette variété influe sur le succès que chaque individu obtient dans sa profession. Souvent, celui qui paraît inepte dans une carrière, aurait parfaitement réussi dans une autre; l'un est adroit, l'autre vigoureux; l'un est propre aux travaux sédentaires, l'autre au mouvement et à l'activité extérieure. Consultons aussi les penchans, car on fait mieux ce qu'on fait avec goût, et avec du goût, on fait aussi davantage. Il y a des métiers plus ou moins insalubres, et leurs dangers deviennent plus ou moins sensibles suivant les tempéramens. Il faut examiner sans doute quels sont les métiers les plus productifs; mais il importe d'examiner en même temps si ces métiers ne sont pas soumis à des chances d'incertitude, si, en quelques circonstances, ils ne se trouvent pas frappés de paralysie. Enfin, il est des professions qui peuvent exposer à des dangers d'un autre genre, et qui ne sont pas sans inconvéniens pour les

bonnes mœurs. Cette réflexion s'applique particulièrement aux professions qui se présentent pour les filles. C'est d'après tout l'ensemble de ces vues que le choix devrait être fait. Mais, le père, la mère de famille, donneront-ils à chacune toute l'attention qu'elle mérite? Seront-ils d'ailleurs en position de comparer, de bien juger? l'occasion ne décidera-t-elle pas pour eux? Voilà un genre de conseils qu'il appartient au visiteur du pauvre de donner, et qui du moins sera reçu sans défiance. Mais, après un premier choix, celui du métier, il en reste encore un second à faire, celui du maître, et ce dernier n'est pas moins délicat, ni moins essentiel. Quelles n'en seront pas les conséquences pour l'habileté de l'apprenti, pour la moralité de son caractère? Ne le placez qu'en un lieu où il reçoive de salutaires exemples! Prenez même des informations sur les camarades auxquels il se trouvera réuni. Ici encore, même embarras pour l'indigent. Aura-t-il des relations assez étendues, aura-t-il assez de sagacité, pour se bien diriger dans cette détermination? Le visiteur du pauvre aura par lui-même des notions dont son client pourra profiter; il prendra d'ailleurs des informations, et il a mille moyens pour en avoir de sûres. Les bons maîtres sont naturellement fort difficiles dans l'admission des apprentis; le visiteur du pauvre interviendra pour obtenir à son jeune protégé la faveur d'être reçu dans une famille honnête, près d'un maître exercé, et lui obtiendra un favorable accueil. Peut-être il placera l'apprenti chez un ouvrier qui travaille habituellement pour lui-même, et de cette manière il sera aussi à portée d'avoir encore les yeux sur l'élève. On va passer le contrat d'apprentissage; ici, le père de famille, ignorant ou impré-

voyant, peut s'exposer à des difficultés; la nécessité peut le contraindre à accepter des conditions trop dures. Nous viendrons à son secours; nous l'éclairerons sur les inconvéniens qui pourraient naître un jour, d'engagemens mal stipulés; nous lui procurerons les moyens de fournir à une portion plus ou moins grande des frais que peuvent exiger la subsistance, l'entretien, l'instruction de l'apprenti: par là, nous lui rendrons accessibles certaines professions qui lui eussent été fermées; dans les autres, nous abrégerons la durée du travail gratuit qu'il doit donner à son maître, à titre d'indemnité, lorsque son instruction est terminée : car, il y a deux manières de stipuler un contrat d'apprentissage : quelquefois l'apprenti reçoit gratuitement de son maître l'instruction, le logement, la nourriture, etc., mais sous la condition de donner ensuite à son tour quelques années de son travail sans en recueillir de salaire; quelquefois on s'engage à payer au maître une somme annuelle ou à subvenir du moins dans une proportion donnée aux frais qu'exige l'entretien de l'apprenti; et alors on abrége d'autant la durée du temps pendant lequel celui-ci ne doit recevoir aucune rétribution. Le terme de six ou sept ans est le terme le plus éloigné que l'on stipule dans le premier cas, pour l'époque où l'apprenti commencera à gagner quelque chose; deux cents francs par an, est ordinairement le *maximum* de la pension promise dans le second cas. Il est plusieurs prévisions essentielles que notre vigilant tuteur fera insérer dans le contrat : il faudra que le maître s'engage à entretenir le trousseau, à bien traiter l'enfant, à lui faire remplir tous ses devoirs, à le faire coucher seul, à ne point lui apprendre d'autre mé-

9.

tier que celui dont on est convenu, à ne pas l'employer à d'autres occupations qui l'en détourneraient; il faut réserver aux pauvres, au *visiteur* lui-même un droit de surveillance habituelle, et par conséquent celui de voir l'enfant chaque fois qu'ils le désireront : il faut enfin prévoir que le contrat peut être résilié; la faculté de résiliation doit être réciproque; les parens doivent être autorisés à retirer leur enfant non-seulement si les conditions n'étaient pas remplies, mais si la santé de l'enfant s'altérait, s'il ne réussissait pas ainsi qu'on l'avait espéré dans le métier choisi, si ses mœurs étaient exposées à quelque danger, si le caractère de son maître avait des inconvéniens marqués pour lui, et les conditions auxquelles cette résiliation aurait lieu seraient convenues d'avance.

Ici nous devons signaler encore un grave danger à la sollicitude du visiteur du pauvre.

Le développement qu'a pris l'industrie dans certaines contrées, fait rechercher les enfans, même dans un âge encore tendre, pour les employer à une main-d'œuvre qui n'exige ni beaucoup de vigueur, ni beaucoup d'intelligence; mais, l'avidité de certains fabricans abuse des forces de ces pauvres petits êtres; on les exténue de fatigues; on ne leur laisse ni le temps d'aller à l'école, ni celui de prendre du repos : à peine leur donne-t-on celui de manger un morceau en toute hâte, et de goûter un trop rapide sommeil. Ces créatures s'épuisent et languissent; leur caractère et leur instruction ne souffrent pas moins que leur santé. Cependant les besoins pressans de quelques parens, la cupidité de quelques autres, l'imprévoyance d'un grand nombre, livrent ces jeunes créatures à un régime aussi funeste. Cet abus

a été porté si loin en Angleterre, qu'il a exigé une loi expresse pour le réprimer : un bill rendu l'an dernier a dû régler le maximum de la tâche qui pourra être imposée aux enfans dans les manufactures. En France, quoiqu'on commence à se plaindre de voir quelques ateliers offrir un aussi triste spectacle, nous devons espérer qu'une disposition législative ne sera pas nécessaire, et que le pouvoir des mœurs, l'autorité de l'opinion, suffiront pour arrêter le mal à sa naissance. Toutefois, le tuteur qui veille sur la famille du pauvre, suivra de l'œil le jeune enfant appelé dans une manufacture, afin qu'il ne soit point exposé à devenir victime d'un excès de fatigue.

Il ne faut point mesurer la capacité qu'acquiert un enfant par l'argent qu'il commence à gagner. C'est souvent l'inverse qui a lieu. En certains endroits un enfant peut gagner de deux à trois francs par jour en ramassant des os pour les fabriques de charbon animal; qu'aura-t-il appris? C'est donc souvent la plus fausse spéculation dans l'intérêt réel de la famille, que de se trop hâter à vouloir tirer un produit réel du travail de ces petites créatures; en cela, comme en tant d'autres choses, l'avenir serait immolé au présent.

Les enfans du pauvre nous sont redevables d'avoir appris à lire et à écrire. Quels regrets seraient les nôtres, si nous ne leur avions fait qu'un présent funeste, si, un jour, en allant visiter la famille, nous venions à trouver de mauvais livres dans leurs mains! il peut arriver du moins que le présent reste à peu près inutile : savoir lire, ce n'est encore qu'être en possession d'un instrument. Nous n'avons donc point encore achevé notre ouvrage, et voici le dernier service que nous

sommes appelés à rendre : celui-ci couronnera tous les autres; il sera l'un de ceux auxquels le père indigent pourrait le moins suppléer. Nous procurerons à ces enfans des sujets de lecture convenables et profitables pour eux. Ils ont bien peu de temps pour lire, sans doute; c'est une raison de plus pour qu'ils ne lisent rien que de bon, et que les alimens qui leur sont offerts, soient substantiels et solides. Les lectures morales et religieuses occuperont le premier rang ; mais nous aviserons à ce que ces graves leçons soient aussi quelquefois tempérées par des formes intéressantes et agréables, rendues familières et sensibles; qu'elles deviennent un délassement en même temps qu'un moyen d'amélioration. N'y joindrons-nous pas peut-être quelques petits livres élémentaires, où les lecteurs, qui appartiennent aux conditions laborieuses, trouvent quelques tableaux de la création, quelques notions simples et faciles sur les principaux phénomènes de la nature, sur l'histoire de leur pays, quelques conseils qui puissent les guider dans la direction de leurs petites affaires, dans les précautions que réclame la santé, dans les secours et les remèdes propres pour les accidens les plus ordinaires? De tels ouvrages, quoiqu'ils dussent être les plus communs, ne sont point les plus abondans. Le pauvre n'en connaît guère l'existence; il n'en saurait faire le discernement; et si de tels ouvrages sont trop rares en effet, c'est en partie parce qu'on manque de moyens pour les répandre dans les conditions inférieures. Le visiteur du pauvre doit être comme un canal par lequel se forment d'utiles communications entre les classes éclairées et celles qui ne le sont pas ; il aidera à faire parvenir aux premières le genre et le degré de

lumières que leur situation réclame. Grâces à lui, l'éducation de l'enfant du pauvre, bornée sans doute, deviendra du moins fructueuse, et les fruits s'en conserveront pendant toute la vie. Par là, il n'aura pas seulement assisté les indigens actuels; il aura arrêté dans leur source des causes qui eussent par la suite multiplié leur nombre.

Qui sait, si parmi les sujets auxquels le bienfait de l'éducation aura été procuré, il ne s'en rencontrera pas quelqu'un qui, doué de facultés remarquables, ayant l'occasion de les développer et de les cultiver, étant mis à portée d'embrasser la carrière à laquelle elles le rendent propre, se fraiera un chemin à des succès inattendus, s'élèvera à une situation honorable dans la société? Il y en a des exemples, et il y en aurait davantage si chacun pouvait en effet suivre, dans le choix d'une profession, ses dispositions naturelles, et recevoir tous les secours qui rendent capable de le bien exercer. Mais il n'est pas besoin de ces phénomènes extraordinaires pour récompenser le généreux tuteur de la famille indigente : il lui suffit que chacun des membres de cette famille parvienne à bien remplir, dans la modeste sphère qui lui est assignée, le rôle auquel l'appelle la Providence; qu'il s'y comporte en honnête homme, en homme utile. C'est là ce que demande le véritable intérêt de la famille, l'ordre général de la société: le but est atteint.

---

## CHAPITRE X.

### DU CHOIX, DE LA MESURE ET DE LA SUITE, DANS LA DISTRIBUTION DES SECOURS.

Bien connaître la situation du pauvre, la nature et l'étendue des besoins qu'il éprouve, ses dispositions, son caractère, c'est avoir déterminé d'avance le genre des secours qui lui seront nécessaires.

Cependant, il est ici quelques considérations qui demandent à être méditées; elles conduiront peut-être à faire connaître que le visiteur du pauvre est encore, sous quelques rapports, le canal le plus opportun et le plus utile pour faire parvenir au pauvre les secours qui lui sont destinés.

Il est certaines règles fondamentales trop connues pour avoir besoin d'être développées, mais qu'on ne saurait trop souvent rappeler, parce que la négligence, l'inexpérience, le défaut de réflexion, une bonté trop aveugle, les font trop facilement oublier ou méconnaître par ceux-là mêmes qui portent au pauvre le plus bienveillant intérêt.

Il faut, autant qu'il est possible, donner en nature, c'est-à-dire, donner les choses nécessaires, plutôt que l'argent qui servirait à les procurer.

Il faut donner les objets qui correspondent aux plus instantes nécessités.

Il faut donner ceux qui sont le moins susceptibles d'abus.

Il faut donner non en provision, mais au fur et à mesure de la consommation.

Il ne faut jamais accorder, ni sous le rapport de la qualité, ni sous celui de la quantité, qu'un secours inférieur à ce que le pauvre se fût procuré lui-même par son travail, en sorte que, même étant secouru, il demeure encore dans une condition moins favorable que s'il eût pu subvenir lui-même à ses propres besoins.

Le secours doit être fourni à propos, au moment opportun, ni plus tôt, ni plus tard. Il ne doit point se prolonger au-delà de la durée de la nécessité qui l'appelle; il doit s'étendre, se restreindre, se modifier avec elle.

De graves erreurs ont été commises dans les spéculations théoriques sur l'art important de la distribution des secours, parce que les auteurs de ces spéculations n'avaient pas été sans doute à portée d'étudier attentivement par eux-mêmes la condition du pauvre.

On a supposé que l'excès de population, que le manque de travail, ou le déficit des subsistances, étaient les causes générales et ordinaires de la pauvreté. Sans doute, lorsque quelque circonstance paralyse, dans un pays, une ou plusieurs branches d'industrie qui y occupaient beaucoup de bras, il se forme une classe de pauvres composée de tous ceux qui ne peuvent plus être employés dans ce genre de professions, et qui n'ont pu réussir encore à s'occuper d'une autre manière; sans doute, lorsqu'une disette vient affliger une contrée, l'élévation du prix des subsistances expose aux horreurs du besoin, ceux qui n'obtiennent par leur travail que le salaire le plus modique. Mais ce sont

là des crises passagères, ce sont des cas extraordinaires. La pauvreté qui en est le résultat, est un fléau passager comme sa cause.

Mais, de ce que la cessation du travail et la disette engendrent de nouvelles classes de pauvres, il ne faut pas conclure que la pauvreté telle qu'elle se produit dans l'état ordinaire de nos sociétés, soit la conséquence de ces deux mêmes causes. Elle dérive d'un centre de causes constantes, habituelles et ordinaires dont l'action est inévitable dans les sociétés même où le travail est le plus demandé, où les subsistances sont le plus abondantes.

Les contrées de l'Europe où les subsistances sont le plus abondantes et où l'on vit à meilleur marché, le midi de l'Italie, par exemple, sont celles où l'on voit le plus grand nombre de pauvres : celles au contraire, comme la Suède, où les subsistances sont plus rares et plus chères, sont celles qui offrent le moins d'indigens. Il peut même arriver quelquefois que l'extrême abondance des denrées, vienne, sous un rapport, augmenter le nombre des pauvres, si, par la gêne que le propriétaire et le fermier éprouvent, et ne pouvant vendre leurs récoltes, ils se trouvent forcés, dans leurs dépenses, à une réduction qui restreint la demande du travail.

C'est pour avoir commis cette erreur fondamentale que Malthus dans *son Traité sur la population,* si neuf, si profond, à plusieurs égards, mais quelquefois si paradoxal, s'est trouvé entraîné par la rigueur même de ses déductions logiques, à des conséquences si singulières, en critiquant le régime suivi dans les sociétés modernes pour le soulagement des pauvres, conséquen-

ces qui, révoltant en nous le sentiment de l'humanité, auraient bien dû l'avertir pour cela seul et lui faire soupçonner qu'il était tombé dans quelque méprise capitale, sur les principes qui lui avaient servi de point de départ.

Les calamités extraordinaires qui, en venant fondre sur un pays ou sur une cité, privent momentanément un grand nombre d'ouvriers de leurs moyens accoutumés de travail, ou occasionent, dans les subsistances, une rareté et une élévation de prix par lesquelles les familles qui ont les plus faibles ressources, se trouvent exposées aux horreurs de la faim, ces calamités demandent elles-mêmes des remèdes extraordinaires qui ne peuvent guère être apportés qu'avec le concours de l'administration publique. Une grande prudence, un grand discernement sont nécessaires dans le choix de ces remèdes, et l'administration publique pourrait, par un zèle mal entendu, se laisser surprendre par des erreurs qui aggraveraient encore le mal au lieu de le soulager. Nous aurons occasion d'indiquer dans l'un des chapitres suivans, en quoi la coopération de l'administration publique peut être nécessaire dans ces deux hypothèses, et les erreurs dont elle doit se garantir. Nous ferons remarquer seulement que la cessation du travail, pour devenir une cause générale, quoique passagère, de pauvreté, doit affecter certaines branches d'industrie qui emploient un très-grand nombre d'ouvriers, entraîner une paralysie presque entière dans cette branche d'industrie, ce qui suppose que la matière de l'objet d'un semblable travail se rapporte ou à un objet de luxe ou de caprice, dont la consommation peut être momentanément interrompue, ou à des objets qui, trou-

vant ordinairement leur débouché au-dehors, ne peuvent plus s'exporter par l'effet d'une guerre ou de quelque autre circonstance. Mais il est difficile que cette cessation de travail frappe sensiblement sur l'industrie qui pourvoit à la consommation intérieure, et aux objets de nécessité qui correspondent à la consommation la plus générale. De plus, lorsqu'il se trouve un grand nombre d'ouvriers inoccupés, le faible prix qu'ils sont contraints de mettre à leur journée, suggère à quelques particuliers l'idée d'un genre d'emploi qu'ils n'eussent point entrepris sans cela. Alors même que la branche d'industrie qui a été frappée, ne se ranime pas, il arrive donc presque toujours que quelque autre branche se développe et la remplace. De la sorte, après une souffrance et une stagnation temporaires, de nouveaux moyens de travail viennent s'offrir. Quant aux subsistances, il est aujourd'hui bien reconnu qu'il n'y a presque jamais de disette véritablement réelle. A peine les plus fortes disettes supposent-elles un déficit égal à la quantité de subsistances nécessaire pour alimenter ce pays pendant quelques jours de l'année; en supposant que ce déficit fût de dix jours, ce qui est beaucoup, il suffirait donc que chaque habitant réduisît sur sa consommation journalière un trente-sixième au plus de ce qu'il dévore, pour que l'équilibre fût rétabli. Or, assurément, rien n'est plus facile, sans que ni les forces, ni même les jouissances en soient diminuées d'une manière sensible. On obtiendrait certainement cette réduction, en évitant seulement la déperdition qui résulte du gaspillage, en soignant mieux la conservation des denrées, le débit et la préparation des alimens. Mais, en supposant que chaque individu réduisît en effet,

chaque jour, d'un trente-sixième, la quantité d'alimens qu'il consomme, cette réduction ne serait pas aperçue d'une manière sensible; bien loin qu'elle fût préjudiciable aux forces et à la santé, elle leur serait certainement utile, si même elle était quatre ou cinq fois plus considérable encore; car, il est reconnu qu'on mange généralement beaucoup au-delà du besoin réel, qu'une plus grande frugalité serait, dans toutes les classes, un régime très-salutaire. D'ailleurs, la disette n'affecte guère qu'un seul genre de denrées; le pain ordinairement. Ce n'est donc pas même la quantité totale des subsistances qui est diminuée dans cette proportion. Les personnes peu aisées, réduisent leur consommation en alimens plus recherchés et plus chers, se contentent d'alimens plus grossiers. Or, l'élévation du prix sollicite naturellement chacun à opérer cette réduction insensible, à prendre avec plus de soin les mesures d'économie. Enfin, la production des genres de denrées accessoires est excitée par une plus grande demande. En définitive, il reste certainement beaucoup plus de subsistances, même dans les grandes disettes, qu'il n'en faudrait pour nourrir toute la population, si, par une bonne distribution, il était possible de faire à chacun sa juste part, de lui imposer le régime convenable. Les privations trop réelles qui accablent alors la multitude, proviennent des alarmes elles-mêmes qui, paralysant la circulation, laissent les marchés à vide, de l'excès des précautions qui fait faire des provisions exagérées, de l'élévation du prix enfin, qui excède les facultés des classes les moins fortunées, mais qui, elle-même, résulte en partie de ces causes artificielles. Ainsi se dissipe cette fable trop légèrement conçue, présen-

tée et propagée, sur un prétendu déficit de subsistances qui menaçait sans cesse et tourmentait fréquemment nos sociétés modernes, et qui serait la cause principale de la pauvreté.

Mais, nous ne devons nous occuper en ce moment que de l'état habituel des choses, et des causes de pauvreté qui agissent ordinairement.

Ici, l'observateur qui étudie de près la condition du pauvre reconnaît que le manque de travail est un cas isolé, fortuit, et assez rare. On ne le rencontre presque jamais dans les villages : l'extrême variété des occupations champêtres n'y laissant guère de bras inactifs. Dans les villes, et surtout dans les grandes villes, plusieurs des travaux de l'industrie sont sujets à une certaine oscillation qui entraîne, pour un nombre d'ouvriers plus ou moins considérable, quelques interruptions d'activité. Cette oscillation résulte quelquefois des caprices de la mode, quelquefois des variations des saisons; ou d'autres circonstances qui, occasionant une consommation irrégulière, inconstante, occasionent aussi des variations analogues dans le nombre des ouvriers demandés pour y satisfaire. Ce genre de suspension de travail se fait plus particulièrement sentir aux ouvriers qui travaillent pour le compte d'autrui, à ceux qui sont moins appliqués, ou moins habiles, ou à ceux qui, travaillant pour leur propre compte, n'ont pas assez de capitaux pour préparer de nouveaux objets de fabrication, et les conserver en magasin pendant le temps de la stagnation. Elle se fait sentir encore d'une manière plus marquée à ceux qui ont adopté un genre de travail entièrement spécial, et qui, par cette circonstance, sont moins propres à embrasser en peu de

temps un autre genre d'occupations. Enfin, cette suspension momentanée de travail ne plonge dans une détresse absolue, que les ouvriers qui n'ont pu ou su mettre en réserve aucune économie pendant qu'ils étaient utilement occupés.

On est à cet égard facilement trompé par les apparences, les fainéans ne manquent jamais d'alléguer que le travail leur manque, lorsqu'en effet ce sont eux qui s'y refusent, ou qui du moins s'en acquittent assez mal pour qu'ils ne trouvent pas de maîtres disposés à les occuper. On est trompé encore, et surtout dans le pays où de fausses vues sur l'administration des secours publics, ou des institutions mal dirigées encouragent la fainéantise, ce dont nous n'avons malheureusement que trop d'exemples. Mais, lorsque la distribution des secours publics sera soumise à un régime sage et bien entendu, vigilant, réservé, sévère pour la fausse indigence, généreux pour la véritable, cette source d'indigence se trouvera singulièrement réduite (1).

Il y a des causes d'indigence permanentes et sans terme : il en est de temporaires, plus ou moins durables.

Les premières comprennent d'abord la vieillesse, et celle-ci va croissant de jour en jour; ensuite les infirmités incurables, la privation d'un ou de plusieurs membres, enfin la cécité. Au nombre des infirmités incurables se placent quelquefois l'aliénation mentale, et toujours l'imbécillité.

(1) Chargé depuis plusieurs années d'une division qui comprend environ trois cents ménages pauvres, dans la ville de Paris, je n'ai guère compté habituellement dans ce nombre qu'un ou deux ménages que le manque de travail eût contraint de recourir aux secours publics.

Mais une partie de ces causes, quelque étendue et inévitable qu'en soit l'action, permettent encore quelque travail, travail borné, il est vrai, qui ne peut guère être exécuté qu'à domicile, qui ne demande ni beaucoup de force, ni des organes parfaitement sains.

Parmi les causes temporaires figurent, en première ligne, la maladie et les blessures. Si l'indigent est seul, les nécessités qui résultent d'une telle situation sont absolues. Elles sont plus grandes lorsque ce malheur atteint le chef de la famille : elles se font sentir encore s'il atteint un ou plusieurs de ses membres.

Les femmes en couche rentrent dans cette première catégorie.

Il y a certaines infirmités qui, sans être précisément la maladie, nuisent à la capacité de travail : une poitrine délicate, la vue faible, etc.

Au second rang des causes temporaires se joint la condition de l'enfance chez les orphelins.

Vient ensuite la viduité, lorsqu'une veuve est chargée de plusieurs enfans en bas âge. Le travail d'une femme suffit à peine à ses propres besoins.

Un mari et une femme, chargés d'un certain nombre d'enfans en bas âge, peuvent être momentanément hors d'état d'entretenir toute leur famille, si la profession qu'ils exercent est peu lucrative.

Dans ces deux dernières hypothèses, le travail pourvoit à une partie des besoins; les secours ne sont nécessaires que pour combler une lacune.

Enfin, la dernière cause est cette cessation de travail qui provient de ce que l'ouvrier ne trouve pas à s'occuper.

On voit combien doit varier le genre d'assistance que réclament des conditions si diverses.

Le premier de tous les soins doit consister à faire en sorte que le pauvre trouve encore à accomplir la portion de travail dont il reste capable, et veuille l'accomplir quand il la trouve; et c'est pour ce motif qu'il importe de n'offrir jamais qu'un secours inférieur à ce que le travail eût procuré. Il s'agit moins, le plus souvent, de procurer directement l'occupation, que de fournir les occasions, d'ouvrir les rapports qui conduiront à l'obtenir; on ne peut trop exciter, contraindre même, au besoin, l'indigent à s'industrier lui-même. Il faut le tenir en haleine, dans l'intérêt de sa dignité morale, pour l'empêcher de retomber sur lui-même, pour exercer son énergie et son activité, au besoin même pour le distraire. Toutefois, il est souvent nécessaire de l'aider aussi. Par exemple : Une pauvre vieille femme ne peut plus travailler de ses mains; mais elle peut encore vendre en colportant; si même elle a peine à marcher, elle peut vendre en étalant au coin d'une rue. On sollicitera pour elle de l'autorité municipale les permissions nécessaires; on fournira un rouet à une autre qui est retenue chez elle; on recommandera un vieillard, un homme privé de son bras, pour être gardien ou surveillant. Quelquefois même on tâchera de procurer la petite avance de fonds nécessaire à ces malheureux pour avoir soit les instrumens, soit les matières, soit les objets de vente sur lesquels s'exercera leur petite industrie.

Ce qui est surtout à désirer dans la portion de travail qu'on procure aux indigens, c'est de pouvoir la faire servir aux indigens eux-mêmes, comme, par exemple, de faire confectionner les chemises, les habits

distribués aux pauvres, par les mains d'autres pauvres. On réunit ainsi deux bienfaits à la fois. De plus, comme il est essentiel que le travail procuré directement à l'indigent soit moins productif pour lui que celui qu'il aurait obtenu par lui-même, on trouvera aussi dans cette combinaison un moyen d'économie.

Ce premier genre d'assistance épuisé, viennent les secours proprement dits.

Pour les malades et les blessés, ils comprennent les soins du médecin ou du chirurgien, les médicamens ou pansemens, le linge, le bouillon, le chauffage. Quelquefois dans les maladies graves, il est indispensable de fournir une garde; mais, alors aussi, on peut employer une autre indigente, et faire ainsi du bien à deux à la fois.

Pour les valides, les secours peuvent embrasser, suivant les cas, les alimens, le pain et les soupes en première ligne, les layettes des petits enfans, les vêtemens, la chaussure, le chauffage en hiver, le coucher, les meubles et les ustensiles les plus indispensables, le paiement de quelque terme de loyer, la délivrance de quelques effets mis en gage.

Pour les enfans, l'éducation et l'apprentissage complètent les deux ordres de secours que nous venons d'indiquer.

Le degré de confiance que mérite le pauvre, par sa sagesse, son économie, son esprit d'ordre, doit influer beaucoup sur le choix du genre des secours qui lui seront apportés, en tant du moins qu'on est libre dans ce choix.

En général, le pain est de tous les objets d'absolue nécessité, celui que l'indigent se procure avant tout,

avec les ressources qui lui restent, et c'est cependant aussi celui qu'on doit avant tout lui procurer. La raison en est que c'est celui dont il peut le moins abuser, qu'il se fournit au jour le jour, au fur et à mesure du besoin. A côté du pain, et presque au même degré, se placent les soupes économiques, dans les villes où l'on a usage d'en confectionner et pendant la saison où elles se distribuent. Cependant ce second genre d'alimens rencontre dans la pratique quelques inconvéniens qui n'existent pas pour le premier. Les indigens vendent quelquefois les bons de soupe au lieu de les employer: s'ils veulent rapporter la soupe chez eux pour la partager avec leur famille, il faut la faire réchauffer : tous les estomacs ne s'accommodent pas de ces soupes, telles du moins qu'elles sont ordinairement préparées; on voit fréquemment des indigens qui les refusent. Il serait très-utile encore de distribuer des pommes de terre et du bouillon d'os, quoique cela né soit guère en usage. Car, l'indigent, quelle que soit sa détresse, ne peut vivre seulement de pain, et ce sera lui rendre un double service que de lui procurer au prix le plus économique les alimens qu'il y peut joindre. Il emploiera alors les ressources qui lui restent à se procurer les autres objets qui lui sont nécessaires; en attendant il aura du moins vécu; on aura pourvu au plus pressé; la faim ne s'ajourne pas.

On reconnaît ici une seconde erreur fondamentale de Malthus. Malthus suppose que le pain et les alimens distribués au pauvre par la charité publique ou privée, augmentant dans la même proportion la consommation totale des subsistances dans le pays, diminuant d'autant ce qu'il en reste pour les autres consommateurs, fera

élever le prix de ces denrées, en accroîtra encore la rareté. C'est n'avoir point vu comment les choses se passent dans la réalité. Il arrive précisément tout le contraire. Le pauvre à qui vous distribuez le pain et les légumes, se les fût procurés lui-même, ainsi que nous l'avons dit, avant toutes choses, avec le peu qu'il a; mais alors, il se fût refusé des objets d'une nécessité moins pressante : le chauffage, le linge, les habits, le mobilier, etc.; peut-être même, il eût vendu ou mis en gage ses effets. On ne voit guère de pauvre, quelque pauvre qu'il soit, mourir de faim. Que fera donc la charité publique ou privée? Elle lui procurera les mêmes alimens, en lui rendant la faculté de pourvoir alors à ses autres besoins. Mais la charité publique ou privée, si elle est bien éclairée, lui procurera des alimens mieux confectionnés, plus nourrissans; elle y emploiera des denrées qui eussent été perdues; appelant à son secours les lumières des sciences et des arts, elle obtiendra des alimens tirés de substances jusqu'alors négligées, comme le bouillon d'os, que nous citions tout-à-l'heure. La préparation en grand diminuera la déperdition; sous ces divers rapports, la distribution des secours procurera une économie sur la masse générale des subsistances, bien loin de l'appauvrir. Un plus grand nombre d'individus sera nourri avec la même provision de denrées; ou bien ces individus seront mieux nourris, et la salubrité des alimens conservera mieux leurs forces. Rassurez-vous donc, amis de l'humanité, que des théories construites avec un art si savant, avaient un instant troublés! Non, il n'est pas nécessaire de devenir barbare envers le pauvre, pour préserver la société de l'immense danger qui la menace! Non, il n'est

pas nécessaire de faire mourir le pauvre de faim, pour que le reste de la société vive! Le pauvre sera nourri, se portera mieux, les marchés ne seront point dégarnis, et il y aura du pain pour tout le monde.

Occupons-nous sur toutes choses de ce qui peut conserver la santé du pauvre. Sous ce rapport, après les alimens viendront le linge, la chaussure et les vêtemens. Il suffit que vos indigens aient deux chemises, si c'est de vos dons qu'ils les reçoivent; car s'ils en avaient un plus grand nombre, il serait à craindre qu'ils ne vinssent à les vendre ou à les mettre en gage. Vous donnerez des sabots : les sabots, chaussure si économique, sont en même temps une chaussure très-saine, parce qu'elle préserve bien de l'humidité; tâchez, pour l'hiver, que l'indigent puisse mettre aussi des chaussons de laine. Vous choisirez l'entrée de l'hiver pour donner les vêtemens, parce que c'est surtout en hiver qu'ils sont indispensables, parce qu'étant neufs ils sont plus chauds, parce qu'en hiver le pauvre est tourmenté d'un plus grand nombre de besoins et a souvent moins de ressources : à l'entrée de l'hiver, vous donnerez aussi des couvertures. Si vous accordez une paillasse garnie, il est probable qu'on ne la vendra pas; mais, il n'en est pas de même du bois de lit, des matelas. Connaissez bien le pauvre auquel vous avez à faire : vous avez cru le meubler; peut-être dans quelques jours vous le trouverez aussi dénué qu'auparavant. Il serait bon d'avoir des couchers, des chaises, des tables, que l'on pût prêter tour-à-tour aux indigens dont les besoins ne sont que temporaires. Vous ne délivrerez le bois et le charbon qu'en très-petite quantité, ne fût-ce que pour contraindre à mettre la plus grande

économie dans sa consommation. Lorsque le linge et les hardes sont mis en gage, vous trouverez bien plus avantageux de fournir les moyens de les retirer, que de les remplacer par de nouveaux achats. L'essentiel serait d'éviter, s'il se peut, qu'on mette en gage.

Il en coûte de le dire, et cependant on ne saurait trop insister sur cette recommandation : il faut se montrer avare, très-avare, presque dur, en accordant ces diverses choses si mesquines cependant et si misérables, aux sollicitations du pauvre. Dès qu'il a surmonté la honte qui l'empêchait de demander, ses instances pour obtenir n'ont souvent plus de bornes, surtout s'il voit que son importunité arrache des concessions à votre condescendance. Nous aimerions à lui faire goûter le bien-être; mais ce serait mal entendre ses intérêts; il lui est utile de sentir encore la privation et la gêne; car, c'est l'aiguillon qui doit l'exciter à s'industrier, à employer toutes les ressources qui lui restent encore. D'ailleurs, l'expérience enseigne que l'on abuse plus facilement de ce qu'on a reçu en don, que de ce qu'on s'est procuré à la sueur de son front; qu'on le ménage, qu'on le conserve avec moins de soin. Enfin, les desirs se multiplient avec la facilité d'obtenir.

Ces règles austères reçoivent cependant des exceptions: il est des pauvres tellement estimables, qu'on n'a pas besoin de s'armer vis-à-vis d'eux de ces précautions multipliées, parce qu'on n'a pas à craindre qu'ils abusent de ce qu'ils ont reçu; il en est de tellement respectables, qu'on devrait leur procurer un véritable bien-être, si la chose était possible. Mais ce ne sont pas de semblables indigens qui vous tourmentent par des sollicitations indiscrètes. Au reste, les caractères ne se

distinguent pas par des différences aussi tranchées; entre les indigens qui méritent une confiance entière, et ceux auxquels on n'en peut accorder aucune, se trouve une infinité de nuances. On ne peut donc établir des catégories absolues : on mesurera les précautions sur les dangers. Ainsi le choix des secours ne se modifiera pas seulement d'après la nature des besoins ; il se modifiera aussi d'après les dispositions du pauvre, d'après les habitudes de sa vie, suivant qu'il sera plus ou moins régulier, prévoyant, soigneux, économe et sage. Or, il est plus difficile certainement de bien déterminer ce genre de conditions que le précédent; cette étude ne peut appartenir qu'à celui qui a pu avoir, avec le pauvre, des rapports fréquens, et obtenir ou surprendre le secret de ses qualités ou de ses vices.

L'expérience acquise sur l'usage que l'indigent aura fait du secours que vous lui aurez accordé, deviendra la lumière la plus sûre dans le choix de ceux que vous serez appelé à lui accorder par la suite. Vous reconnaîtrez si le genre d'assistance qu'il a reçu de vous, était bien en effet celui qui lui était le plus utile. Vous découvrirez s'il l'a employé suivant vos intentions, s'il a porté dans cet emploi le soin et l'espèce d'économie nécessaires. Vous répéterez vos essais ; vous apprendrez par là à bien connaître le caractère de votre protégé, à mieux pénétrer dans le secret de ses vrais besoins.

Pour que cet esprit de suite puisse être appliqué à la distribution des secours, il est nécessaire que l'indigent demeure d'une manière constante et fixe sous l'inspection et la tutelle du même visiteur; qu'ainsi, d'une part, il ne change point de quartier, et que d'un autre côté, le visiteur, au lieu de diriger tour-à-tour sa sol-

licitude sur divers infortunés, s'attache à celui qu'il a une fois adopté.

Dans le cours de cette inspection habituelle, il remarquera si la condition du pauvre s'est aggravée, améliorée, modifiée sous quelque rapport; il évitera de laisser prolonger le secours un seul instant au-delà de celui où il a cessé d'être indispensable. D'un autre côté, souvent, par un secours apporté précisément au moment opportun, il préviendra des nécessités qui eussent par la suite exigé des secours plus étendus. Au moment, par exemple, où une famille va mettre ses effets en gage, il lui épargnera l'emploi de cette triste ressource, toujours ruineuse pour l'avenir.

Mais, comment toutes ces précautions pourront-elles être prises, toutes ces règles observées, si la main qui donne et l'œil qui étudie ne sont constamment associés ensemble? L'une se guide par les indications que l'autre suggère, et celui-ci s'instruit par l'effet des dons que l'autre a distribués. Le don ne doit d'ailleurs arriver au pauvre, qu'accompagné de conseils, d'exhortations, quelquefois de réprimandes, et quel est celui qui peut lui adresser un tel langage, si ce n'est celui qui a obtenu sa confiance, qui a dû apprendre à le bien connaître (1)?

(1) Toujours préoccupé de la fausse idée qui domine son système, Malthus ne voit de remède à la pauvreté que dans la réduction du nombre des ouvriers (*Essai sur le principe de la population, etc.*, traduction de M. Prevost, liv. IV, chap. 3, t. III, page 49). Une bonne extermination seraitainsi un vrai bienfait pour la société humaine. Mais, tant qu'il y aura des ouvriers, c'est-à-dire, des travailleurs qui ne vivent que de leur travail,

il y aura des pauvres, parce qu'il y aura des vieillards, des infirmes, des malades, des orphelins, et que les causes réelles et ordinaires de la pauvreté continueront à agir. Diminuez le nombre des ouvriers, vous ferez augmenter le prix des objets confectionnés par eux; la demande se ralentira; le travail à son tour sera moins demandé; il y aura moins de production; ceux de ces objets qui servent à la consommation de la classe inférieure, renchériront; la condition de l'ouvrier en deviendra peut-être moins aisée.

---

# CHAPITRE XI.

Suite du précédent.

## DU RÉGIME ÉCONOMIQUE DU PAUVRE.

Le visiteur du pauvre a étudié la situation de l'infortuné placé sous sa protection ; il croit avoir reconnu les besoins auxquels il s'agit de satisfaire. Maintenant, il nous reste à découvrir les moyens d'y satisfaire aux moindres frais possibles; en faisant cette recherche, nous découvrirons aussi les moyens qu'aurait l'indigent de réduire lui-même, autant qu'il est possible, la dépense qu'il fait avec ses propres ressources, et de réduire ainsi l'étendue des secours qu'il est forcé de solliciter. Nous parviendrons peut-être à lui enseigner l'économie, l'esprit d'ordre et de prévoyance ; à mieux soigner aussi l'intérêt de sa dignité : ce sera lui faire trouver un vrai trésor.

Ayons donc la condescendance et la patience d'entrer dans les minutieux détails, pour résoudre ce problème difficile, problème d'ailleurs qui présente un assez vif intérêt : quel est le plus haut degré d'économie qui puisse être obtenu dans l'existence d'un individu et les moyens d'y atteindre ? A cet effet, essayons de composer le petit budget de ces pauvres gens, et d'en discuter avec eux tous les élémens.

Continuons à éviter toutes les règles trop absolues dans leur généralité : le même régime ne convient

point à tous ; le régime de vie doit varier suivant l'âge, le sexe, la profession, le tempérament, et quelquefois suivant les habitudes antérieures.

Il est surtout et avant tout, une donnée essentielle à consulter : notre protégé est-il seul, ou bien est-il marié, ou veuf, père de famille? dans ce dernier cas, combien a-t-il d'enfans ? quel est leur sexe, leur âge? combien a-t-il d'enfans au-dessous de douze ans, et de douze ans à dix-huit?

Ici, nous nous trouvons de nouveau en présence des partisans de Malthus; et cette fois nous ne pouvons sans doute nous empêcher de déplorer avec eux que dans la classe indigente les mariages se multiplient et obtiennent une fâcheuse fécondité. Et nous aussi, nous emploierons tous les moyens de persuasion qui sont en notre pouvoir, pour détourner les indigens de ces unions imprudentes ou prématurées. Mais, est-il bien vrai que les secours à domicile, sagement distribués, encouragent en effet, et ce genre de mariages, et leur fécondité ? Observez de près et avec attention : les faits sont-ils tels qu'on nous les décrit ? consultons l'expérience, étudions les mœurs des classes laborieuses.

Les sectateurs du célèbre système de la population, posent en principe que le nombre des mariages et leur fécondité, sont en raison de l'aisance : qu'ainsi les mariages sont plus nombreux et plus féconds à mesure que les salaires sont plus élevés, et aussi à mesure que les subsistances sont plus abondantes, deux causes qui agissent cependant, sous quelques rapports, en sens contraire l'une de l'autre. Ils posent ce principe, sans penser qu'il puisse être contesté, qu'il ait besoin

d'être justifié. Quelques observations cependant tendraient à le modifier. Il est certain qu'il y a aujourd'hui en France une aisance bien plus générale qu'avant 1789; les salaires sont plus élevés; à l'exception de l'année 1816, les subsistances ont été abondantes; elles surabondent depuis les dernières années, et cependant, on reconnaît qu'en France les mariages sont, relativement à la masse de la population, moins nombreux et moins féconds qu'avant 1789, quoique plusieurs causes qui favorisaient le célibat, conservent moins de force et d'étendue. De plus, nous voyons aussi que les mariages sont moins nombreux et moins féconds précisément dans les conditions de la société qui jouissent d'une plus grande aisance. Nous justifierons cette proposition mise au jour pour la capitale, par M. Villot et M. le docteur Willermé, en joignant aux relevés donnés par leurs recherches, un rapprochement tiré de la population indigente; nous y joindrons aussi le tableau comparatif, par arrondissement, des enfans naturels et légitimes, et celui des enfans naturels reconnus, parce que ce dernier rapprochement pourra nous aider à pénétrer dans les véritables causes de ce phénomène.

Voici les résultats qui s'offrent à nous:

| Arrondissement. | POPULATION INDIGENTE. | | RAPPORT du nombre d'enfans indigens à la population indigente. | RAPPORT du nombre de mariages à la population. | RAPPORT du nombre de naissances à la population. | ENFANS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre de ménages. | Individus par 100 habitans. | | | | Légitimes par mariages. | Naturels, leur rapport aux enfans légitimes. | Reconnus sur cent. |
| 1er | 2 50 | 4 99 | 28 sur 100 | 1 sur 102 hab. | 1 sur 38 | 2 3 | 1 à 6 33 | 30 |
| 2e | 2 68 | 5 86 | 26 | 108 | 41 | 2 | 3 98 | 33 |
| 3e | 2 60 | 4 99 | 28 | 105 | 36 | 2 3 | 3 96 | 31 |
| 4e | 2 70 | 5 | 26 | 94 | 33 | 2 2 | 3 79 | 41 |
| 5e | 2 97 | 5 43 | 23 | 113 | 32 | 2 7 | 3 90 | 43 |
| 6e | 3 86 | 7 13 | 24 | 141 | 33 | 2 7 | 4 41 | 44 |
| 7e | 3 56 | 6 90 | 29 | 116 | 34 | 2 2 | 4 28 | 49 |
| 8e | 5 85 | 11 90 | 32 | 105 | 30 | 2 8 | 5 17 | 61 |
| 9e | 5 68 | 11 32 | 32 | 104 | 32 | 2 3 | 3 49 | 41 |
| 10e | 3 46 | 5 74 | 29 | 97 | 36 | 2 1 | 5 10 | 45 |
| 11e | 3 83 | 7 70 | 32 | 115 | 42 | 2 1 | 4 26 | 40 |
| 12e | 6 41 | 13 32 | 29 | 121 | 29 | 3 3 | 4 81 | 67 |
| Terme moyen- | 3 84 | 7 44 | 28 sur 100 | 1 sur 108 hab. | 1 sur 34 | 2 4 | 1 à 4 46 | 41 |

On voit que l'arrondissement de Paris le plus pauvre, sans aucune comparaison, est un de ceux où les mariages sont le moins nombreux, mais qu'en même temps il est celui où ils sont le plus féconds, en sorte que la fécondité des mariages ne suit pas, comme on le suppose, la même progression que leur nombre, en sorte que la plus grande rareté des mariages se rencontre même au contraire avec leur plus grande fécondité. Cette observation tendrait à démentir la supposition de Malthus, que les mêmes causes déterminent à la fois et dans le même rapport la multiplication des mariages et leur fécondité.

Les mariages sont généralement plus nombreux mais moins féconds, dans les arrondissemens les plus riches. Le 8e, qui est le plus pauvre après le 12e, offre sous ce double rapport une anomalie : les mariages y sont tout ensemble très-nombreux et très-féconds : au contraire, le 6e et le 11e qui occupent à peu près le terme moyen de l'échelle, relativement à la richesse et à l'aisance, figurent, le premier comme celui de tous où il y a le moins de mariages, quoiqu'ils soient assez féconds; le second, celui de tous où ces mariages sont le moins féconds, quoiqu'ils soient très-nombreux. Si le nombre des mariages ne suit pas régulièrement le rapport de la plus grande aisance, c'est que plusieurs autres causes concourent à influer sur ce rapport.

On voit ensuite que les arrondissemens les plus pauvres sont ceux où le nombre des enfans naturels est plus faible comparé avec celui des enfans légitimes, et ceux aussi où le nombre des enfans naturels reconnus est le plus considérable; les 12e et 8e arrondissemens offrent à cet égard un exemple bien remarquable.

On se croirait autorisé par ces rapprochemens à conclure que les quartiers où il y a le moins d'aisance, sont en même temps ceux où il y a le plus de mœurs; qu'une vie laborieuse est un préservatif contre la débauche; c'est ici une grande cause morale, dont l'action influe essentiellement sur les mariages et leurs effets, et dont on tient trop peu de compte dans le système de Malthus. Dans les familles laborieuses et peu aisées, les époux vivent plus rapprochés, plus unis; les affections de famille, les sentimens de la nature conservent plus d'empire; les jouissances domestiques ont plus de prix.

Nous ne saurions toutefois tirer des rapprochemens que nous venons d'établir, des conséquences trop rigoureuses; les documens authentiques sur lesquels ils sont fondés, ne concernent que Paris, ne sont pris que sur une année. D'ailleurs, on n'a pu faire entrer dans le calcul des naissances, les enfans abandonnés qui, transportés directement à l'hospice, sans désignation, ne peuvent être assignés à aucun arrondissement; le nombre s'en est élevé, en 1822, à 5,274. Ce nombre peut se répartir entre les arrondissemens d'une manière fort inégale et dans des proportions qui nous sont inconnues; il se peut, en particulier, que le 12e arrondissement y conserve une part plus considérable, surtout si l'on considère que l'hospice des enfans trouvés est situé précisément à l'extrémité de cet arrondissement, et par conséquent plus à portée pour en recevoir les enfans.

En consultant le rapport fait sur l'état des hôpitaux, hospice et secours à domicile, de 1804 à 1814 (1), le

(1) Ce beau travail est l'ouvrage de M. Pastoret, qui n'y a point mis son nom. C'est un trésor de faits instructifs pour les hommes qui s'occupent du soulagement de l'humanité.

dernier de ceux où nous puissions chercher des renseignemens, nous trouvons les rapports suivans :

Rapport des diverses classes d'indigens à la population indigente totale.

| | | |
|---|---|---|
| Hommes mariés. . . . . . | sur 100 indigens | 16,0 |
| Femmes mariées. . . . . . . . . . . . . . . | | 6,9 |
| Veufs. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 1,7 |
| Veuves. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 13,5 |
| Célibataires ( hommes ). . . . . . . . . . . . | | 0,7 |
| — ( femmes ). . . . . . . . . . . . . . . | | 3,4 |
| Enfans chez leurs parens. . . . . . . . . . . . | | 48,7 |
| Sans désignation. . . . . . . . . . . . . . . | | 9,1 |

ce qui nous montre que la misère tombe essentiellement sur les gens mariés, sur les veuves et sur les familles chargées d'enfans en bas âge ; mais il n'en faut pas conclure que les indigens se marient plus facilement, que leurs mariages soient plus féconds; il faut seulement y reconnaître, ce qui est naturel, que les ménages chargés d'enfans en bas âge, et les veuves, sont, par leur position elle-même, plus exposés à l'indigence.

En communiquant, par des rapports habituels, avec la classe inférieure et laborieuse de la société, on ne la trouve point dirigée, du moins en France, relativement aux mariages, par le genre de motifs et de considérations que leur prêtent à certains égards, les auteurs du système dont nous parlons, et, ici encore, l'observation directe et assidue des faits dément les assertions de la théorie. Dans cette classe, les ouvriers, avant de se marier, ne calculent point d'avance qu'ils trouveront un jour les ressources de la charité publique, pour leur petite famille et peut-être pour eux-

mêmes, et ne se déterminent point par un semblable genre de calcul. Qu'ils soient imprévoyans sur leur avenir, qu'ils ne mesurent pas bien l'étendue des moyens qu'ils auront pour élever et nourrir leurs enfans, c'est malheureusement ce qui n'est que trop fréquent. Mais, bien loin de prévoir d'avance les chances de la misère, ils sont plutôt portés à se flatter d'illusions naturelles à leur âge. D'ailleurs la vie fatigante qu'ils mènent, le peu de jouissances qui leur est accordé, leur fait rechercher plus vivement les douceurs de l'uni on conjugale; leur vie sédentaire les y porte aussi : l'occasion se présente; ils font des connaissances; ils cèdent d'autant plus facilement à un penchant naturel, que leurs mœurs sont plus pures. Voilà comment les choses se passent parmi nous. Il en est de même de la multiplication du nombre des enfans : il n'est rien à quoi les parens songent moins d'avance, en prévoyant l'augmentation de leur famille, qu'à la perspective des hospices ou autres établissemens destinés à recueillir les enfans des misérables; cette perspective n'a rien qui les flatte ou leur sourie : au contraire, on peut affirmer que, dans les conditions inférieures, la tendresse des parens pour leurs enfans est généralement plus vive : il faut voir avec quelle douleur ils s'en séparent. N'avons-nous pas remarqué tout-à-l'heure que les quartiers les plus pauvres sont, sans comparaison, ceux où les parens des enfans naturels sont plus empressés à les reconnaître ? Si, dans cette classe de la société, les unions sont plus fécondes, c'est que les époux vivent plus étroitement et plus habituellement ensemble; souvent ils se persuadent que leurs enfans pourront un jour les aider dans leurs travaux.

Du reste, nous ne voyons point les indigens déjà admis aux secours, se marier, à l'exception des aveugles, et cette exception s'explique d'elle-même, par le besoin impérieux qu'a l'aveugle, d'avoir un guide, une assistance continue pour ses moindres besoins. D'ailleurs, nous voyons seulement les indigens faire légitimer par le mariage une liaison déjà formée : c'est un genre d'union qui doit être encouragée dans l'intérêt de la morale, et à laquelle le visiteur du pauvre ne manquera point d'inviter par ses conseils, surtout quand il existe déjà des enfans.

Nous le répétons, en attestant ici les faits réels, tels que nous les avons recueillis, nous ne prétendons offrir que le résultat de notre propre expérience, et les observations de mœurs qui sont propres à la France, particulièrement à la capitale. L'imprévoyance, une confiance trop aveugle dans l'avenir, une trop grande facilité à céder aux penchans, sont la vraie cause qui multiplie les mariages imprudens. Le remède doit être cherché dans une bonne éducation qui fasse naître, fortifie, dans les classes laborieuses, les idées d'ordre et les habitudes de la réflexion. Mais, après tout, les époux eux-mêmes qui auront consulté la prudence avant de s'unir, peuvent éprouver des revers par une foule de circonstances ; nous devrons d'autant plus nous empresser de les assister, qu'ils auront moins mérité leur malheur. Ceux mêmes qui auraient été imprudens, en subissant la peine de leur imprudence ne méritent point pour cela d'être abandonnés par nous; nous ne sommes pas chargés de les punir; il ne serait plus temps de les corriger par un refus barbare; nous les assisterons aussi; voyons ce qu'il y aura de mieux à faire.

En cherchant avec notre indigent, à établir le petit budget de ses dépenses, nous établirons d'abord une première distinction entre les dépenses qui ont lieu au jour le jour, d'une manière à peu près égale et constante, et celles qui ont lieu seulement à certaines époques plus ou moins fixes ou déterminées et par fortes sommes, et à cette distinction s'attache une considération importante.

La première espèce de dépenses est celle à laquelle le pauvre subvient le plus facilement; elle est, par là même, aussi celle qu'il est plus particulièrement exposé à laisser étendre hors de la mesure rigoureuse, en même temps qu'elle est celle aussi où, pour peu qu'on excède la juste mesure, même d'une manière insensible, on arrive sans s'en apercevoir à de plus graves conséquences, par la répétition prolongée de ces pertes journalières. Elle est donc celle où l'économie semble le plus difficile tout ensemble, et cependant le plus nécessaire. D'un autre côté, la plus légère économie opérée journellement sur ce genre de dépenses, produit avec le temps une réserve utile, pour d'autres besoins, sans que le sacrifice ait pu être pénible.

La seconde espèce de dépense est celle qui cause toujours au pauvre les plus cruels embarras, et qui le jette dans une véritable angoisse. Lorsque le moment arrive de payer une somme un peu forte, en une seule fois, il se trouve ordinairement sans réserve disponible qui puisse lui être appliquée. Plus les époques de paiemens sont éloignées les unes des autres, plus cette fâcheuse difficulté s'accroît ; elle s'accroît aussi d'autant plus que cette époque est moins déterminée! Car, si un paiement doit être fait nécessairement à jour fixe, la pré-

voyance est mieux rappelée, plus sûrement contrainte à se mettre en mesure pour y satisfaire. Ainsi l'indigent paiera plus aisément son loyer tous les mois que tous les trimestres, que tous les ans. C'est lui rendre un mauvais service que de laisser accumuler pour lui les paiemens. En général ce sont pour lui de véritables crises, que les époques fatales où il doit acquitter le loyer échu, renouveler l'habillement, rembourser une somme empruntée, ou bien retirer les effets du Mont-de-Piété pour éviter qu'ils ne soient vendus. Jusque-là, il avait péniblement sans doute traîné son existence; mais enfin il avait respiré; l'infortuné détournait ses regards du moment fatal qui devait amener la grande et terrible obligation; ce moment arrive, que faire?

D'un autre côté, il est plus aisé de procurer au pauvre les secours de détails qui s'appliquent aux besoins de chaque jour, que ces sommes rondes et assez fortes quelquefois qui sont nécessaires pour le tirer de la crise où il se trouve. On prévient mieux aussi l'abus du premier genre de secours.

Une seconde distinction non moins essentielle est celle des dépenses qui s'appliquent à la saison d'hiver et à celle d'été. La saison rigoureuse amène de nouveaux besoins en vêtemens, en couvertures, en chauffage, en éclairage; ordinairement elle affaiblit le peu de ressources qui restent à l'indigent, en ne lui permettant plus la même étendue de travail; quelquefois même, elle interrompt pendant plusieurs jours les travaux auxquels il est accoutumé de se livrer. Mais pendant la belle saison, il s'est accoutumé à une suite de bien-être relatif; il a contracté de certaines habitudes;

il arrive à l'entrée de l'hiver sans avoir songé à faire des épargnes ; les privations vont s'accroître.

Si donc, par une sorte de fiction, nous pouvions nous emparer entièrement de la direction de l'indigent, lui assigner et lui mesurer en tout la nature et l'étendue de ses dépenses, nous devrions appliquer, autant qu'l serait possible, tous les secours qui lui arrivent à ses besoins journaliers, réduire ses consommations journalières au plus strict nécessaire, former chaque jour, sur ses petites ressources, un prélèvement de quelques centimes, les mettre en réserve, pour parer d'abord au paiement du loyer, à l'habillement, pour les besoins imprévus ; rendre cette réserve plus sensible en été. Ce que nous ferions pour lui, nous essaierons de l'obtenir de lui par nos conseils, nos prières. Il faut l'avouer, nous n'aurons pas tout le succès que nous pourrions espérer en pensant que nous ne demandons au pauvre que ce qui est dans son intérêt le plus évident. Plaignons cet infortuné! Il est facile d'être sévère; mais on sait très-peu se mettre à la place de celui qui souffre. Comment, pressé par tant de besoins présens, se refusera-t-il chaque jour, ayant dans ses mains un petit pécule avec lequel il peut les satisfaire ? Nous ne nous lasserons point d'insister, nous emploierons divers moyens indirects pour prêter plus de force à nos conseils, nous mesurerons l'assistance et les témoignages de bienveillance à la docilité que nous aurons rencontrée.

L'élévation toujours croissante du prix des loyers dans la capitale et dans la plupart de nos grandes villes, devient le désespoir des indigens et de ceux qui s'occupent de les soulager. On se félicite anjourd'hui à

Paris, si pour cent francs par an, on obtient un petit cabinet à un quatrième ou cinquième étage, dans une vieille maison, dans une rue étroite et sombre : comment une pauvre femme âgée et seule; comment une pauvre veuve avec des enfans en bas âge, peuvent-elles amasser la somme nécessaire pour acquitter une telle location ? Le travail de leurs mains leur rend à peine quinze à vingt francs par mois. Se logeront-elles à un prix inférieur ? Alors elles ne trouvent plus à occuper que des réduits tellement bas, étroits, délabrés, obscurs, qu'ils sont inhabitables, et que leur seul aspect fait frémir. Cependant, c'est une chose bien essentielle pour le pauvre que d'occuper du moins un logement sain, surtout lorsque les circonstances où il est placé le retiennent au lit et l'obligent à une vie sédentaire. Il faut qu'il respire un peu d'air, un air libre et pur, que le soleil arrive jusqu'à lui. Ce n'est point un inconvénient pour lui que sa chambre soit placée au sommet de la maison, si du moins il n'est pas atteint d'infirmités qui le mettent hors d'état d'y gravir ; elle en sera ordinairement moins humide; les portiers confinés dans une espèce de cachots obscurs, au bas des maisons, sont sujets à de fréquentes maladies; mais il faudrait un peu d'espace, il faudrait un peu de jour, et c'est là ce qui manque. Malheureusement encore, l'indigent ajoute lui-même à l'insalubrité de son logement, par l'excès de la malpropreté et par la négligence à renouveler l'air. Hélas ! indépendamment des obstacles que l'indigent rencontre dans le taux exorbitant des loyers, souvent il en est encore un autre : beaucoup de propriétaires répugnent à le laisser habiter chez eux; la crainte de n'être pas exactement payés les arrête ; souvent ils élèvent en-

core le taux de la location, pour compenser cette chance par une sorte de prime d'assurance.

On désirerait qu'il pût être construit des édifices avec la destination spéciale de loger les pauvres, où ils trouvassent des logemens sains et à bon marché. Mais qui voudrait faire une telle spéculation ? Qui calculerait sur le produit de locations si incertaines avec de tels locataires ? Pour nous, nous préférerions, à tous égards, que les logemens destinés aux pauvres fussent disséminés et répartis dans les combles des maisons habitées par les gens aisés. Plus les pauvres seront disséminés, et plus il leur sera facile d'attirer individuellement l'attention et l'intérêt des particuliers qui peuvent les secourir. Ils seront aussi plus à portée d'être assistés de secours et de conseils. Ceux qui habitent sous le même toit ne pourront ni ignorer leur sort, ni y demeurer indifférens. Nous remarquons chaque jour ce contraste entre les indigens qui habitent dans ces vieilles masures qu'on appelle des maisons de pauvres, et ceux qui ont réussi à se placer sous le même toit que les personnes aisées. Ces derniers ne sont jamais entièrement abandonnés. D'un autre côté, en voyant beaucoup d'indigens réunis, la charité est sujette à se décourager, elle a plus de peine à particulariser sa bienveillance. La dissémination des indigens favoriserait cette adoption qui les répartit sous des protecteurs, et qui nous paraît si désirable.

Un ouvrier et un indigent trouvent, dans la capitale, à se placer en garni chez un logeur, à raison de six francs par mois. Mais, à ce prix, ils sont entassés dans des chambres où les lits se touchent, où aucun air ne circule. Cet arrangement suppose d'ailleurs que

l'individu est célibataire, qu'il mange à la taverne, que ses occupations l'appellent toute la journée hors de chez lui. Mais, si une famille veut se loger, en garni, avoir une chambre qu'elle doive habiter pendant le jour, le prix sera ruineux. Le loyer sera le double de celui d'une chambre nue.

Le propriétaire ou le principal locataire ne consent à louer qu'autant que la pauvre famille a suffisamment garni de meubles le chétif logement qu'elle veut occuper; si, au terme, elle ne peut payer, les meubles sont saisis et vendus. Il est donc d'une nécessité impérieuse de procurer à l'indigent ces meubles, s'il ne les a pas, de les lui conserver quand il les a, de les lui remplacer s'il vient à les perdre. Autrement, il sera forcé de se mettre en garni, ce qui rendra sa situation plus fâcheuse encore, et de plus, à Paris, par un réglement particulier, que de sages motifs ont dicté, les indigens logés en garni sont exclus des secours publics (1).

On réussit à pourvoir une femme seule, du mobilier absolument nécessaire, pour cinquante à soixante francs: ce mobilier comprend un lit de camp, une paillasse, une couverture, deux chaises, quelques petits ustensiles, le tout acheté de hasard, mais encore solide et en bon état; mais ce petit capital n'est pas toujours facile à réaliser.

Il est à craindre, quand on a pourvu une famille indigente de ce petit mobilier nécessaire pour l'établir, que son imprévoyance, ou l'excès de ses malheurs fasse bientôt évanouir, lorsque le terme du loyer vien-

(1) On redoute justement d'attirer les pauvres du dehors; ils n'affluent déjà que trop dans la capitale; on craint aussi de favoriser le vagabondage.

dra à échoir, le bienfait qu'elle avait reçu; elle laissera saisir et vendre ses meubles; il faudra recommencer. Tâchons, s'il le faut, de paraître quelquefois plus durs et plus insensibles que nous ne sommes! Qu'on ne se flatte pas, si nous avons payé une fois le loyer, que nous renouvellerons périodiquement ce service; si nous avons procuré des meubles, que nous les renouvellerons à volonté! Autrement, on comptera sur nous, on consumera en détail les petites ressources qu'on eût pu accumuler pour le terme, et l'incurie déjà si ordinaire, si funeste, sera encouragée.

*Coucher sur la paille*, est une expression que nous avons coutume d'employer pour désigner l'extrême misère; cependant, si la paille est le lit le plus économique, elle est un lit fort agréable, et, ce qui est essentiel, un lit très-sain, pourvu qu'elle soit fraîche et par conséquent fréquemment renouvelée. On aura de la bonne toile à paillasse à raison de 1 fr. 20 à 1 fr. 25 c., une couverture de laine neuve à 10 ou 11 fr., et ce qu'on appelle une *Thibaude*, à 4 francs. Il est rare que les indigens aient des draps; quand ils en ont, il est bien rare aussi qu'ils sachent les conserver, on regrette que cette dépense soit si considérable pour eux; pendant la maladie, il devient indispensable de leur en procurer; on trouvera peut-être à leur en faire prêter.

Le comte de Rumford avait proposé, pour l'usage des indigens, un lit dont on avait fait l'essai avec succès, et où l'air contenu dans une sorte de caisse, tenait lieu en quelque sorte de matelas : il est reconnu en effet que l'air fait mieux encore cette fonction, sous plusieurs rapports, que la plume, la laine, le crin. Ce lit ne coûtait guère que douze francs; il n'exigeait point

de renouvellement; il était d'une longue durée. Il n'a cependant point été adopté. La seule objection qu'on ait pu lui opposer est qu'il était un peu lourd, qu'il ne se pliait point, mais se renversait de bout, et tenait un peu plus de place. Mais ces inconvéniens étaient à peine sensibles.

La facilité à trouver des prêts sur gages, est l'une des séductions les plus funestes pour les indigens. Toujours absorbés par le sentiment des besoins présens, confians dans l'avenir, ou insoucians pour l'avenir, ils croient obtenir une ressource dans ce qui devient leur ruine. Ils commencent par engager seulement quelque objet dont ils se flattent de pouvoir bientôt rentrer en possession, dont ils pourraient d'ailleurs se passer à la rigueur; bientôt, un second, un troisième effet, vont successivement s'écouler de la même manière; insensiblement, le pauvre reste nu, et cependant les intérêts et les frais consomment déjà une portion notable de la valeur des effets déposés; il faudra, pour retirer ces effets, une somme beaucoup supérieure à celle qu'ils ont momentanément procurée; ils seront donc infailliblement vendus; ils le seront à vil prix, et le produit sera en presque totalité absorbé. Les Monts-de-Piété ne peuvent rendre un office utile que dans le cas très-rare où un ouvrier, se trouvant subitement atteint par une gêne passagère, est assuré de reprendre bientôt, avec son activité, les moyens de retirer ses effets. Mais, généralement parlant, cette prétendue assistance qu'on offre au malheureux, qu'on se complaît à lui annoncer, à rapprocher de lui, n'est qu'une cruelle perfidie qui l'engage à se dépouiller du peu qu'il a; heureux encore s'il résiste à la tentation de s'accorder une fantaisie, de

s'abandonner à quelque désordre! Le plus souvent, nous sommes avertis trop tard; nous arrivons quand tous les effets sont engagés, quand ils sont au moment d'être vendus; on nous montre des paquets de *reconnaissances* du Mont-de Piété : c'est un malade qui attend d'être à l'agonie pour appeler son médecin. Que pouvons-nous alors? Où trouver subitement la somme nécessaire pour récupérer toute la dépouille? Puisse donc la sollicitude du visiteur du pauvre avoir été éveillée assez à temps pour prévenir ces désastreuses opérations! Qu'il arrête son protégé avant de le laisser s'engager sur cette pente qui le conduit dans l'abîme! Un léger secours, à l'origine, pourra rétablir l'équilibre, tandis que, plus tard, par une progression fatale, le mal se trouvera sans remède. Toutefois, si nous ne découvrons la situation de l'indigent que lorsqu'il a déjà cédé à cette dangereuse séduction, il vaudra mieux sans doute lui faire retrouver ses effets que de lui en acheter d'autres. Mais il faudra bien prendre garde que la séduction ne reçoive à ses yeux un attrait nouveau, par l'espérance d'un secours qui viendra le délivrer à propos des fâcheuses conséquences auxquelles elle le conduit. On ne peut se montrer assez sévère à l'égard des indigens qui vendent ou mettent en gage les objets qui leur ont été fournis. Cette habitude est un signe certain du désordre; elle nous annonce qu'on sollicite notre secours pour en abuser.

Ce qu'on doit s'attacher à tout prix, s'attacher sans cesse, s'attacher de toute manière, à faire naître, à encourager chez les indigens, c'est l'esprit de conservation, esprit qui malheureusement leur manque presque toujours, dont l'absence les a le plus souvent con-

duits à la misère, que la tristesse, l'abattement, l'humiliation tendent encore à éteindre. Ne cessons de leur demander compte de l'attention qu'ils ont mise à soigner, entretenir, ménager le peu qu'ils possèdent; accoutumons-les, s'il se peut, à des habitudes d'ordre; récompensons les efforts qu'ils font pour mieux régler leur vie; n'hésitons pas à punir leur négligence. La propreté est tout ensemble et un moyen de conservation et un signe qui annonce l'esprit d'ordre et de conservation; on s'afflige de voir à quel point elle est inconnue à la plupart des indigens, et c'est un triste symptôme de la maladie morale dont ils sont atteints. Soyons donc aussi empressés à recommander la propreté, sévères à l'exiger; et, si nous en trouvons la pratique bien établie, accordons quelque confiance à l'indigent; il la mérite.

Cette considération nous guidera dans le choix des objets à fournir au pauvre. On peut encore distinguer des qualités de divers degrés, dans ceux dont ils font usage. Sous tous les rapports, il convient, lorsqu'ils n'ont pas encore appris à bien conserver, de ne leur donner que ce qu'il y a de plus grossier, de ne leur remettre à la fois que les moindres quantités.

Le zèle des philanthropes s'est beaucoup exercé, surtout dans ces derniers temps, sur la recherche des moyens les plus avantageux de vêtir et nourrir le pauvre. Le respectable comte de Rumford avait appliqué à ces recherches toutes les lumières de la chimie et de la physique; M. Cadet de Vaux n'a rien négligé pour multiplier les essais, répandre les bons procédés, améliorer les moindres détails, avec une infatigable persévérance: nous devons beaucoup aussi à M. Bourriat, membre et

professeur de l'École de Pharmacie de Paris, qui remplit depuis un grand nombre d'années les fonctions d'administrateur des pauvres, avec un dévouement exemplaire, et qui a dirigé sur ce sujet d'utiles investigations dont la société d'encouragement pour l'industrie nationale a fréquemment recueilli les fruits. Ils ont fait voir combien il serait facile de mieux pourvoir aux besoins du pauvre, à moins de frais, par un choix mieux entendu, ou par une meilleure confection des objets employés. Cependant, comment se fait-il que presqu'aucun des procédés qu'ils ont indiqués, n'est admis dans la pratique, ou du moins n'est généralement usité; que ces précieuses améliorations restent reléguées dans les livres? Serait-ce que l'expérience en a rendu l'utilité douteuse? Nullement. Mais, les pauvres, n'en soupçonnant pas l'existence, les ignorent; alors même qu'ils seraient à portée de les connaître, l'incurie, les préjugés, la routine, les détourneraient encore d'en faire usage. Les conditions inférieures de la société sont celles où l'ignorance rend l'empire des habitudes plus aveugle et plus absolu. L'indigent ne profitera donc jamais de tant de précieux travaux faits dans son intérêt, si vous l'abandonnez à lui-même. Le visiteur doit être sa providence; c'est à lui d'éclairer l'ignorance, de vaincre le préjugé, et pour y parvenir, il lui faudra plus que des conseils; il faudra qu'il fasse essayer, qu'il persiste à faire continuer l'essai. Devrions-nous ajouter que le visiteur du pauvre devra lui-même ne pas négliger de s'instruire de ces détails, ne pas s'associer aux préventions du vulgaire, ne pas s'associer aussi aux frivoles dédains des gens du monde pour ces obscures études?

Nous aimerions à voir former pour l'usage du visiteur du pauvre, un manuel qui renfermerait toutes les indications sur le genre de fournitures et d'approvisionnemens qui peuvent le mieux convenir à sa situation. Les deux chemises indispensables au pauvre, neuves et confectionnées, reviendront de 3 fr. 50 c. à 4 francs. Les étoffes pour habillement doivent varier suivant les localités, et suivant les saisons. L'habillement d'un homme, en drap grossier, pour l'hiver, n'excédera point le prix de 11 à 12 fr.; celui d'une femme, aussi pour l'hiver, composé d'un jupon de rasis ou de molleton, d'une camisole de tricot ou de molleton, et d'une paire de bas de laine, n'excédera point celle de 9 à 10 fr. On est naturellement porté à préférer les étoffes qui résistent le mieux à l'usage; mais lorsque le prix des étoffes de qualité solide est aussi plus élevé, on ne doit pas perdre de vue que le pauvre peut revendre ce qu'on lui a donné; et lorsqu'on a lieu de supposer qu'il est en effet capable d'abuser ainsi, on se voit contraint à ne lui donner que les qualités les plus inférieures quoique de peu de durée. Les indigens ont coutume d'acheter des revendeurs de vieilles hardes qu'ils ont à un prix beaucoup plus modique; mais elles font en général peu d'usage. L'indigent a besoin d'être bien vêtu, parce qu'il est plus exposé à l'intempérie des saisons, parce que la santé est la condition de toutes ses ressources, parce que presque toujours il est atteint d'infirmités. C'est une vraie économie pour lui que de se couvrir convenablement pendant la saison rigoureuse. Alors, d'ailleurs, il dépense moins en chauffage.

Le chauffage est dans les villes une dépense considérable pour le pauvre. La houille et la tourbe lui offrent

plus d'avantages partout où l'on se trouve à portée de l'un ou l'autre de ces précieux combustibles. Le bois est au contraire celui qui leur convient le moins, à cause de son prix. A Paris, on emploie des mottes dont le cent revient à 50 centimes, et du poussier (poussière de charbon) dont le prix varie de 40 à 60 centimes le boisseau. Avec vingt-cinq mottes une pauvre femme entretiendra sa chaufferette pendant deux ou trois jours; avec un boisseau de poussier, elle aura plus de chaleur, pendant un espace de temps trois ou quatre fois plus long; ordinairement elle mélange les deux combustibles. On emploie aussi, particulièrement pour les malades, des cotrets, dont le prix revient à environ 24 centimes. Mais ce qui n'importe pas moins que le choix du combustible, et ce qui est cependant beaucoup plus négligé, ou plutôt même ce qui est entièrement négligé dans la pratique, c'est le choix de l'appareil du chauffage. Les cheminées sont le moyen d'avoir le moins de chaleur en consommant le plus de combustible; il en est à peu près de même des brazières, qui ont d'ailleurs de graves inconvéniens et occasionnent de nombreux dangers. Plusieurs appareils ingénieux ont été conçus et exécutés depuis vingt-cinq ans; à peine sont-ils connus. Du reste plusieurs d'entre eux quoique d'une construction agréable et commode, sont d'un prix trop élevé pour l'indigent. On cite avec éloge ceux de M. Haul. Celui de tous qui paraît offrir incontestablement les plus grands avantages, est celui dont M. Bourriat a recommandé l'usage, et qu'on trouve à Paris, dans les rues Copeau, Neuve-St.-Médard et Vaugirard, passé la Barrière: c'est un petit poêle en terre cuite, dont la forme est celle d'un quarré long, qui reçoit une

marmite, est portatif, peut se placer partout, dont la fumée s'échappe par un tuyau auquel un carreau de la fenêtre donne passage, dans lequel on peut consumer la houille, la tourbe, les mottes, le poussier, de petits morceaux de bois, en y plaçant une grille dans le foyer; qui répand dans la chambre une chaleur saine et abondante, qui n'expose point à l'incendie, et dont le prix ne s'élève qu'à 5 ou 6 francs, en y comprenant le couvercle qui remplacera le pot au feu, après que le petit ménage est terminé. Indiquons encore au pauvre le petit fourneau potager dont M. Bourriat a aussi donné le modèle, et qui ne coûte que 7 francs, la marmite comprise; on y fait la soupe pour toute une famille, avec huit centimes de braise ou de charbon. Il est fort utile à l'indigent, pour l'été, parce qu'alors on brûle dans le poêle beaucoup plus de combustible. Ces appareils ont été employés avec le succès le plus complet; ils ont été recommandés par les sociétés philanthropiques; comment se fait-il qu'ils soient encore si peu répandus?

On trouve dans les Éphémérides du Citoyen, pour l'année 1769, l'indication de deux sortes de soupes économiques qui avaient été distribuées, l'une à Saint-Roch, l'autre à Sainte-Marguerite, à Paris, et qui ne coûtaient, la première, qu'un sol; la seconde, que deux sols et demi. Tout le monde connaît la composition des soupes imaginées par le comte de Rumford et qui ont conservé son nom: elles ont certainement résolu le problème de la combinaison qui réunit à la nourriture la plus substantielle le prix le plus modique. Mais on n'en prépare pas partout, ni pendant toutes les saisons. Et d'ailleurs, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer, tous les indigens ne sont pas en

état d'en profiter par différentes causes. Outre la soupe économique employée à Paris, il est plusieurs autres compositions du même genre, mises en usage à Londres, à Hambourg (1). Le comte de Rumford avait fait lui-même exécuter dans la maison d'industrie à Munich une combinaison un peu différente. Ces préparations doivent varier suivant les circonstances locales. De précieuses ressources sont nées pour les pauvres dont la santé est altérée, et qui ont besoin de bouillon, dans la préparation des tablettes de gélatine, et dans celle du bouillon d'os. Mais il paraît que ces préparations sont encore peu répandues. M. Appert, dans le grand établissement qu'il a formé aux Quinze-Vingts, pour la conservation des viandes et autres comestibles, confectionne des tablettes de gélatine de viande et de légume à l'usage des indigens, fort nourrissantes et d'un goût assez savoureux, pour le prix de 6 francs le kilogramme qui représente environ seize kilogrammes de viande dans le pot au feu ; c'est une économie d'un peu plus de moitié. Les frères Robert au Gros-Caillou préparent du bouillon d'os, aussi sous forme de gélatine, dont une once remplace dans la confection du bouillon, une livre et demie de viande de bœuf, et qui coûte 4 fr. 80 c. le kilogramme : mais le goût en est insipide; il a besoin d'être fortement aromatisé; il demande, pour être assimilé au bouillon ordinaire, que, dans un pot-au-feu, on y réunisse un peu de viande naturelle, des légumes, et surtout quelques ingrédiens propres à lui rendre de la saveur; néanmoins il peut

(1) Voyez sur ces diverses préparations l'écrit publié en l'an VIII, par MM. Benj. Delessert et Decandolle, brochure de 40 pages, avec gravures.

être employé avec avantage pour les malades, en économisant la quantité de viande. M. Ternaux l'aîné a formé avec la fécule de pomme de terre, une sorte de *polenta*, sous forme sèche, qui est préparée pour faire du potage, qui se conserve pendant plusieurs années, n'occupe qu'un très-petit volume, se transporte facilement, donne un potage aussi sain que nourrissant, et n'aurait que le désagrément d'être un peu fade, désagrément auquel il est facile de remédier. Le paquet de cette polenta, pesant un demi-kilogramme, coûte en ce moment soixante-quinze centimes et fournit huit potages; la même substance est préparée aussi sous forme de farine, de semoule, de gruau, et peut alors être employée comme vermicelle ou pour faire de la bouillie; elle sert aussi pour des potages maigres; la livre coûte 35, 40 et 45 centimes (1).

L'orge a été reconnue comme l'un des grains qui contient le plus de parties nutritives; elle doit être employée, mondée, concassée ou gruée, plutôt qu'en farine. Le riz est une excellente nourriture, mais dont le prix est malheureusement trop élevé. Le maïs a le même avantage, sans avoir le même inconvénient; mais il est trop peu connu à Paris et dans le nord, où il serait à désirer qu'on pût en répandre l'usage, en ayant soin de le faire torréfier, pour qu'il ne s'échauffe pas en le conservant. Parmi les légumes secs, les haricots seront préférés, parce qu'ils sont moins chers et ont moins d'écorce.

Généralement la pomme de terre est la denrée la

(1) Ces substances alimentaires sont confectionnées à Saint-Ouen, dans la manufacture de MM. Karr et Comp., et se vendent à Paris, rue des Fossés-Montmartre.

plus utile pour le pauvre, elle reçoit les plus faciles apprêts : on peut dire que tout le système des subsistances est changé pour la consommation populaire, depuis que cette pulpe bienfaisante est aussi généralement cultivée. Son seul inconvénient serait de ne pas se conserver assez bien ; mais on emploie avec succès, pour la conserver, des moyens qui sont trop peu connus ou répandus en France.

Si l'hiver est la saison qui multiplie le plus les besoins du pauvre sous une foule de rapports, les mois de mars et d'avril sont souvent pour lui beaucoup plus pénibles qu'on ne serait porté à le croire. Alors ses ressources sont épuisées ; cependant cette époque est celle de l'année où les légumes, sa principale subsistance, sont plus rares et plus chers ; et quelquefois un retour du froid survient, qui lui apporte les privations d'un hiver nouveau.

Comme toute denrée achetée en détail revient toujours à un prix sensiblement plus élevé, il y a un avantage marqué à pouvoir former, à l'aide des établissemens publics de bienfaisance, de grands approvisionnemens pour toutes les fournitures destinées aux pauvres, et à les former aux époques opportunes. D'ailleurs l'indigent est peu exercé à connaître les qualités. Une administration bien servie aura les meilleurs objets au prix le plus modique.

Si, pour un moment, nous supposions réalisée, par une sorte de fiction, cette distribution des indigens dans les combles des diverses maisons habitées par les gens aisés, combien se trouveraient simplifiées, les pénibles difficultés que nous éprouvons en voulant pourvoir aux divers besoins du pauvre! Il y a à Paris vingt-

sept mille maisons environ, et environ aussi vingt-sept mille ménages indigens. Par un rapprochement fort curieux, on aurait donc un ménage indigent par maison. Le ménage ne se compose souvent que d'un seul individu; il en contient quelquefois jusqu'à six ou sept, compris les petits enfans. Ne suffirait-il pas pour nourrir, vêtir, chauffer ce ménage, d'une faible partie de tout ce qui se perd, se gaspille, se jette comme inutile, dans les ménages aisés qui habitent le reste de la maison! Parmi ces habitans, n'y aurait-il pas plus d'une personne sensible et bonne qui ne saurait avoir sous les yeux le spectacle du misérable, sans s'imposer avec joie quelque petite privation en sa faveur! que de ressources subitement produites sans frais! Or, cette fiction serait en quelque sorte réalisée en effet, si toutes les personnes qui peuvent exercer l'office de visiteur du pauvre étaient appelées à le remplir.

La plupart des vues qui viennent de nous occuper dans ces deux chapitres ne s'appliquent qu'aux indigens des grandes villes. Ceux des campagnes sont en général dans une situation plus favorable: ils ont moins de besoins, ils trouvent plus aisément à les satisfaire; ils sont mieux disséminés. La population indigente n'est guère dans la campagne que d'un trentième ou d'un quarantième de la population totale, tandis que dans les grandes villes, elle s'élève presque jusqu'au cinquième (1), indépendamment du nombre considérable de pauvres reçus dans les hôpitaux et les hospices. Elle est à peu près de 1 sur 20 dans la capitale; mais un grand nom-

(1) A Genève, à ce qu'on assure, 1 sur 5 ou même sur 4. On assure aussi qu'à Bordeaux, avant la restauration, le nombre s'est élevé à cette dernière proportion.

bre de causes tendent à y augmenter la population indigente; ne fût-ce que la multitude de pauvres étrangers qui y affluent de toutes parts. D'un autre côté, un incendie, une inondation, une épizootie, une grêle, peuvent réduire quelquefois un village entier à la plus extrême détresse, sans qu'il reste pour une telle calamité aucune ressource locale.

---

# CHAPITRE XII.

## DES MALADIES DU PAUVRE ET DE LA CONVALESCENCE.

Pour l'ouvrier qui vit de son travail, la santé est tout, puisqu'elle est la condition de ce travail; une simple altération de la santé, qui, sans le condamner à se mettre au lit, diminue cependant ses forces; un accident, une simple indisposition passagère, mais qui le forcent de suspendre son occupation accoutumée, lui causent un préjudice très-sensible et commencent à lui faire sentir le besoin. Que sera-ce si la maladie est grave, et l'arrache pour quelque temps à toute espèce de labeur, si elle dégénère en une infirmité chronique; si une infirmité vient à affecter l'un de ses organes, l'un de ses membres, ceux dont sa profession exigeait un emploi habituel et exercé, s'il perd ainsi l'aptitude au genre de travail pour lequel il avait acquis de l'habileté? d'un côté, la source de ses modiques revenus est momentanément tarie; de l'autre, de nouveaux besoins se font sentir, et il ne peut plus se suffire à lui-même. Je le suppose père de famille; il faudra que sa famille continue à subsister: s'il n'a pas quelques petites épargnes en réserve, il faudra mettre en gage ou vendre successivement ses effets, ses instrumens, son métier; il finira par se dépouiller de tout; il s'endettera et se trouvera arriéré du moins pour son loyer. C'est une ruine complète. Ce n'est pas tout: pendant qu'il est malade, souvent il perd sa place, s'il est occupé par un

maître; ses pratiques, s'il travaille pour son compte; ses ressources à venir sont elles-mêmes atteintes et frappées de stérilité. Voilà le tableau dont nous sommes témoins chaque jour; voilà l'une des causes les plus fréquentes de l'indigence, et certainement l'une des plus dignes de notre juste commisération.

Peut-être il succombe; il laisse alors une veuve et des enfans en bas âge; le travail de la veuve ne peut suffire à l'entretien de cette petite famille. Peut-être il demeure infirme pour le reste de ses jours, et alors il accroîtra lui-même les charges de cette famille infortunée dont il devait être, dont il avait été le soutien.

Il échappera peut-être à ces derniers malheurs; mais il est menacé de les subir: cette image terrible s'offre à sa pensée, épouvante son épouse; elle nous effraie pour lui. Combien ces cruelles inquiétudes ne peuvent-elles pas encore aggraver ses maux! Il lui faudrait des consolations, de bonnes paroles, des témoignages d'intérêt, des soins de détail, des soins assidus. Qui les lui portera? ses camarades, ses amis, absorbés eux-mêmes par leurs occupations obligées, n'ont pas le loisir de venir s'asseoir à côté de son lit de douleur.

Si les maladies, si les accidens deviennent si funestes pour celui qui jusque-là n'avait point connu l'horreur du besoin, combien n'accableront-ils pas l'indigent que d'autres causes ont déjà plongé dans la misère, une veuve, par exemple, entourée de plusieurs petits enfans? Ces pauvres enfans n'ont plus de pain; ils ne peuvent même plus recevoir les soins de leur mère; ils gisent abandonnés, ils sont déjà momentanément orphelins. Quel spectacle! Tous sont assaillis à la fois par des besoins divers; aucun ne peut porter secours aux autres.

Ce ne sont point là des malheurs qui viennent d'eux-mêmes s'offrir à vous, qui s'étalent sur votre passage. Ce ne sont point là les malheureux qui viennent assiéger votre porte et solliciter vos nonchalantes aumônes. Ces infortunes si réelles, si amères, il faut aller vous-même les observer, les juger, peut-être les découvrir. Vous ne les connaîtrez même qu'en pénétrant dans l'asile de l'indigence, en y retournant fréquemment. C'est un privilége réservé au visiteur du pauvre. Sa mission se montre ici dans tout ce qu'elle a de plus utile.

Malheureusement, un grand nombre de professions laborieuses exposent ceux qui les exercent à des maladies, à des accidens, à des infirmités prématurées; quelques-unes même les occasionnent d'une manière presqu'inévitable : il en est qui condamnent à respirer habituellement des vapeurs délétères, qui mettent en danger de faire des chutes et de recevoir des blessures, qui forcent de subir les intempéries des saisons ou des degrés de température mal en harmonie avec les dispositions de notre corps, qui fatiguent certains organes, qui contraignent à des habitudes trop sédentaires. Le travail d'ailleurs a aussi ses excès dont les suites, pour être d'abord insensibles, n'en sont quelquefois que plus durables. Enfin, l'ouvrier, lorsque sa santé commence à s'altérer, néglige ordinairement de prendre les précautions convenables; il laisse enraciner, invétérer le mal; il ne consent à interrompre ses occupations habituelles, que lorsque les forces viennent à lui manquer. Tout conspire donc pour lui ravir son premier, son plus nécessaire trésor. De combien de soins, de précautions le riche ne s'entoure-t-il pas, pour prévenir des maux dont il est cependant bien moins me-

nacé ! Puisse l'art de la médecine réunir tout ce qu'il a de lumières, pour arrêter, dans leurs causes, ces funestes maladies qui s'attachent comme autant de fléaux aux diverses conditions laborieuses, pour indiquer par une hygiène spéciale, les pratiques, le régime, la disposition des lieux ou celle des appareils les plus propres à garantir l'ouvrier des périls qui l'attendent! Ce serait là certainement l'une des plus importantes applications de ses savantes recherches; c'est aussi l'une de celles à l'égard desquelles il reste le plus à faire (1). En Angleterre, il s'est formé des associations philanthropiques qui ont pour objet essentiel de provoquer ces bienfaisantes applications pour certaines professions déterminées, les encourager, les récompenser, en répandre la connaissance. Mais, après avoir tracé à l'ouvrier les précautions dont il doit s'environner, il faudrait obtenir de lui qu'il se prêtât à les observer, et c'est une chose moins facile qu'on ne pense; son imprévoyance, son obstination, déconcerteront peut-être notre sollicitude (2).

(1) Rappelons, cependant, *les Maladies du pauvre*, par Helvétius; *le traité des Maladies des artisans, d'après Romazzi*, par M. le docteur Patissier, Paris, 1822; les rapports annuels du conseil de salubrité, établi près de la préfecture de police; ceux des médecins chargés du service des dispensaires. Ici encore nous rencontrons et nous bénissons le nom du généreux Monthyon, dont la prévoyante sollicitude a aussi compris cet important sujet dans le nombre de ceux pour lesquels il a fondé des concours annuels.

(2) On a indiqué des précautions simples pour éviter que les ouvriers qui pilent la céruse n'en respirent la poussière; on a prescrit ces précautions par des réglemens; on n'a pu parvenir à y faire obéir les malheureux ouvriers que cette négligence condamne

Malheureusement aussi, l'indigence à son tour est une cause féconde de maladies de tous genres. Un séjour insalubre, humide, mal aéré, une nourriture malsaine, des vêtemens insuffisans, le défaut de linge et la malpropreté trop ordinaire dans cette situation, les soucis, le chagrin, l'abattement, tout concourt à altérer la santé. L'éducation physique des enfans qui appartiennent aux conditions inférieures, et spécialement des enfans des pauvres, multiplie pour eux les chances de maladies et d'accidens, altère de bonne heure leur constitution. Déjà dès le berceau, le lait de leur mère est fréquemment vicié ou appauvri par le mauvais régime et les peines du cœur (1). L'indigence, en même temps qu'elle multiplie les maladies et les accidens, leur donne un caractère plus grave, en rend les suites plus funestes. soit par le manque de médicamens, de secours de tous genres, soit par l'absence, ou l'insuffisance de ces soins qui ne sont pas moins nécessaires que les remèdes, soit par l'effet naturel des dispositions morales; cette dernière influence est particulièrement sensible chez les malheureux qui sont transportés dans les hôpitaux.

L'ignorance, la crédulité, l'imitation, viennent trop souvent aggraver encore, surtout dans les campagnes, les maladies et les accidens auxquels sont sujets les in-

à des maladies cruelles et inévitables. Il a fallu recourir alors à une ordonnance royale, qui interdise la fabrication et la vente de la céruse en poudre.

(1) C'est sans doute à la mauvaise éducation physique que reçoivent les enfans dans la capitale qu'il faut attribuer un résultat observé par le ministère de la guerre : c'est que la population de la capitale est celle qui donne au recrutement les individus les plus chétifs.

dividus des conditions inférieures, en leur faisant adopter aveuglément de prétendus remèdes qui sont, ou funestes, ou utiles seulement en certains cas et sous certaines conditions, en les précipitant au-devant de ces empiriques qui ont un art merveilleux pour dominer l'imagination du vulgaire, à l'égard desquels les lois ne sauraient être trop sévères, et que la police a le tort de tolérer avec trop d'indulgence.

Combien il est à désirer du moins que l'ouvrier, que l'indigent ne viennent pas joindre encore à tant de causes fâcheuses qui menacent leur santé, celles qui appartiendraient au vice et au désordre! Combien il est à désirer que des habitudes vertueuses leur fassent recueillir du moins, dans la position où ils sont placés, l'unique avantage qui peut compenser tant d'inconvéniens, celui d'une vie active, frugale et bien ordonnée! C'est ainsi que, plus on pénètre dans la destinée humaine, plus on la suit dans toutes ses conditions, et plus aussi on reconnaît chaque jour la nécessité des bonnes mœurs, leur action tutélaire sur notre bien-être et sur tous nos intérêts. Et, si la plus noble fonction du visiteur du pauvre, dans la mission qui lui est confiée, consiste dans l'influence morale qu'il peut exercer sur les dispositions, le caractère et les habitudes de l'indigent, l'assistance qu'il lui prêtera sous ce rapport, sera aussi la plus propre de toutes à le préserver des maux qui viendraient encore aggraver sa situation.

S'il était nécessaire de confirmer par de nouvelles preuves, la déplorable alliance qui existe entre la misère et la maladie, on en trouverait une bien remarquable dans le rapport fait dernièrement à l'Académie royale de médecine, par M. le docteur Willermé, sur

les tableaux du mouvement de la population de Paris, dressés par M. Villot, pour les cinq années de 1817 à 1821 (1) En comparant, dans ce lumineux rapport, le nombre des décès à la population dans chacun des douze arrondissemens de la capitale, l'auteur parcourt successivement les diverses causes auxquelles on a coutume d'attribuer une plus grande influence sur la mortalité; il fait voir que, ni le voisinage du pauvre, ni l'abaissement du sol ni le rétrécissement ou la sinuosité des rues, ni la hauteur des maisons, ni l'exposition considérée relativement à la direction des vents, ni la qualité des eaux, ni la densité et l'agglomération de la population n'agissent assez puissamment pour concourir d'une manière sensible à l'accroissement de la mortalité, ou que du moins leurs effets se trouvent en partie neutralisés par l'action de causes opposées; tandis qu'au contraire, on voit la mortalité croître dans un rapport constant et fort remarquable avec la pauvreté, tellement que, dans l'arrondissement le plus riche (le deuxième, ou celui de la Chaussée-d'Antin) la mortalité n'est que d'un sur soixante-deux habitans; tandis que dans l'arrondissement le plus pauvre (le douzième ou celui des faubourgs Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor), la mortalité est d'un sur quarante-trois, d'où le docteur Willermé conclut avec raison, que la misère est non pas la cause unique, mais la cause principale des grandes différences que l'on remarque dans la mortalité. Ces différences vont, comme on vient de le voir jusqu'au rappont de 2 à 3.

Les résultats que le docteur Willermé a tirés des ta-

(1) *Voyez* ce rapport dans les *Archives générales de Médecine,* 1826.

bleaux de M. Villot s'expliquent, il est vrai, en partie de cette circonstance, que les maladies et les accidens dont les indigens sont atteints, deviennent pour eux plus fréquemment mortels, attendu le défaut de soins et l'insuffisance des secours, explication qui, du reste, est aussi fort affligeante; mais, cette circonstance ne suffirait point pour rendre compte d'une différence aussi notable.

En comprenant dans ces résultats les décès présumés qui ont eu lieu dans les hôpitaux et les hospices, en les classant d'après le nombre des individus que chaque arrondissement envoie dans ces hôpitaux et ces hospices, on retrouve la même loi; mais on rencontre des différences bien plus notables. Les quartiers les plus pauvres sont ceux qui fournissent naturellement et le plus de malades aux hôpitaux, et le plus de vieillards et d'incurables aux asiles publics. L'administration des hospices civils de la capitale a fait dernièrement dresser ce relevé, à l'occasion du legs Monthyon, en ce qui concerne la première classe. En comparant ce relevé à celui de la population indigente de chaque arrondissement, on le trouve, comme on doit s'y attendre, dans une proportion à peu près croissante. Il peut être intéressant de rapprocher entre eux tous ces divers élémens, pour examiner quels sont les inductions qui en ressortent. C'est ce que nous avons essayé de faire dans le tableau ci-après, où nous avons fait entrer, avec les documens fournis par M. Villot et qui ont servi de base aux judicieuses remarques de M. le docteur Willermé, ceux qui ont été recueillis par le Conseil général des hospices civils de Paris.

Il en ressort, 1° que les trois arrondissemens dans

lesquels la population indigente est relativement la plus forte, les 12ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ, sont ceux qui envoient le plus grand nombre de malades aux hôpitaux, et en même temps où la mortalité est aussi le plus élevée, tandis que les trois où la population indigente est la plus faible, sont ceux qui envoient le moins de malades, et où les décès sont plus rares (les 1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ).

2° Que dans les arrondissemens où règne une grande activité industrielle d'un degré un peu élevé, le nombre des indigens est en général moindre et la mortalité plus faible.

| Arrondissemens. | Population générale au 1er mars 1817. | | Population indigente au 1er décemb. 1822. | | RAPPORT entre la population générale et la population indigente | | Existans dans les hôpitaux le 1er décembre 1823. | | | RAPPORT entre le nombre des individus reçus dans les hôpitaux et la population. | | Nombre des locations | | MORTALITÉ. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Par ménages. | Par individus. | Par ménages. | Par individus. | Par ménages. | Par individus. | Indigens secourus par les bureaux de charité. | Individus non secourus. | TOTAL. | Générale. | Indigente. | Non imposées. | Imposées à une patente de plus de 30 francs. | D'après les décès à domicile. | D'après tous les décès, y compris ceux dans les hôpitaux. |
| | | | | | environ. | | | | | sur 100 individ. | | | | un sur habitans' | |
| 1er | 15,877 | 52,421 | 1,309 | 2,509 | 1 sur 10 $\frac{1}{2}$ | 1 sur 21 | 7 | 90 | 97 | 0,185 | 0,53 | 0,11 | 0,35 | 58 | 45 |
| 2e | 20,345 | 65,523 | 1,756 | 3,184 | 11 $\frac{3}{4}$ | 20 $\frac{1}{2}$ | 18 | 134 | 152 | 0,232 | 0,56 | 0,07 | 0,47 | 62 | 43 |
| 3e | 13,910 | 44,932 | 1,168 | 2,228 | 12 | 20 | 26 | 95 | 121 | 0,269 | 1,18 | 0,11 | 0,44 | 60 | 38 |
| 4e | 16,193 | 46,624 | 1,257 | 2,349 | 13 | 20 | 17 | 151 | 168 | 0,360 | 0,37 | 0,15 | 0,49 | 58 | 33 |
| 5e | 18,778 | 56,871 | 1,691 | 3,088 | 11 | 18 $\frac{1}{2}$ | 46 | 196 | 242 | 0,426 | 1,49 | 0,22 | 0,36 | 53 | 34 |
| 6e | 24,698 | 72,682 | 2,823 | 3,182 | 8 $\frac{3}{4}$ | 14 | 41 | 235 | 276 | 0,379 | 1,29 | 0,21 | 0,45 | 54 | 35 |
| 7e | 19,063 | 56,245 | 2,001 | 3,881 | 9 $\frac{1}{2}$ | 14 $\frac{1}{2}$ | 28 | 186 | 214 | 0,381 | 0,72 | 0,32 | 0,35 | 52 | 35 |
| 8e | 18,549 | 62,758 | 3,671 | 7,879 | 5 | 8 | 51 | 269 | 320 | 0,510 | 0,65 | 0,32 | 0,31 | 43 | 25 |
| 9e | 14,703 | 42,932 | 2,427 | 4,856 | 6 | 9 | 44 | 173 | 217 | 0,506 | 0,91 | 0,31 | 0,30 | 44 | 25 |
| 10e | 25,573 | 81,133 | 2,471 | 4,660 | 9 $\frac{1}{2}$ | 17 $\frac{1}{3}$ | 31 | 181 | 212 | 0,262 | 0,69 | 0,23 | 0,24 | 50 | 36 |
| 11e | 18,170 | 51,766 | 2,080 | 4,091 | 8 $\frac{3}{4}$ | 12 $\frac{1}{2}$ | 20 | 137 | 157 | 0,303 | 0,96 | 0,19 | 0,32 | 51 | 33 |
| 12e | 23,065 | 80,079 | 5,128 | 10,464 | $\frac{1}{2}$ | 7 $\frac{2}{3}$ | 91 | 319 | 410 | 0,512 | 0,87 | 0,38 | 0,29 | 43 | 24 |
| Totaux et termes moyens. | 228,924 | 713,966 | 27,782 | 52,371 | 8 $\frac{1}{10}$ | 13 $\frac{1}{3}$ | 420 | 2,166 | 2,586. | 0,360 | 0,95 | 0,21 | 0,36 | 52 | 34 |
| | | | | | | Étrangers à | la ville | de Paris. | 434 | | | | | | |
| | | | | | | | | | 3,020 | | | | | | |

Que les partisans du système de Malthus se rassurent donc ! Le fléau de la maladie ne se charge que trop d'apporter à l'indigence le seul remède que cet auteur considère comme efficace.

Si maintenant nous cherchons à découvrir quelles sont les genres de maladies ou d'infirmités dominantes chez les indigens, voici quelques indications qui peuvent nous fournir des données approximatives.

En consultant les derniers comptes moraux et administratifs des hôpitaux et hospices de la ville de Paris, nous trouvons que, pendant l'année 1822, les hôpitaux de la capitale ont offert une population totale d'environ 43,400 malades, en comprenant tant ceux qui existaient au 1[er] janvier, que ceux qui sont entrés pendant le cours de l'année. Sur ce nombre, il se trouve environ 23,800 hommes, 15,800 femmes, 3, 800 enfans. Nous n'y comprenons point les malades qui, appartenant aux hospices de vieillards, aux orphelins, aux enfans trouvés, ont été traités dans les infirmeries de ces établissemens.

Sur ce nombre total de malades, nous trouvons que les maladies médicales ordinaires en comprennent environ, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Hommes. . . . . . . . . . . . . | 12,750 | 23,050 |
| Femmes. . . . . . . . . . . . . | 7,150 | |
| Enfans . . . . . . . . . . . . . | 3,150 | |

Les maladies cutanées, scrophuleuses, etc., traitées à l'hôpital Saint-Louis, environ, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Hommes. . . . . . . . . . . . . | 2,150 | 3,550 |
| Femmes. . . . . . . . . . . . . | 1,400 | |

Les maladies vénériennes; savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Hommes. . . . . . . . . . . . . | 1,600 | 3,700 |
| Femmes. . . . . . . . . . . . . | 1,700 | |
| Enfans . . . . . . . . . . . . . | 250 | |
| Nourrices . . . . . . . . . . . | 150 | |

Les maladies chirurgicales, blessures, ulcères, environ, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Hommes. . . . . . . . . . . . . | 7,300 | 10,250 |
| Femmes. . . . . . . . . . . . . | 2,550 | |
| Enfans . . . . . . . . . . . . . | 400 | |

Enfin, nous trouvons un nombre d'environ 2,850 femmes traitées dans la maison d'accouchement.

D'où l'on peut tirer les proportions suivantes :

Sur le nombre total des malades, les hommes représentent plus de. . . . . . . . . $\frac{58}{100}$

Les femmes à peu près les. . . . . . . $\frac{39}{100}$

Et les enfans, environ. . . . . . . . . $\frac{2}{100}$

On n'est point surpris de voir le nombre des malades reçus dans les hôpitaux, plus considérable parmi les hommes, lorsque l'on considère, d'une part que les travaux auxquels ils se livrent exposent davantage leur santé, et d'un autre côté, qu'il afflue dans la capitale un nombre considérable d'ouvriers et de journaliers, venant des provinces, qui, s'y trouvant isolés, n'ont, lorsqu'ils tombent malades, d'autres asiles que les hôpitaux; la même cause n'existe pas au même degré pour les femmes, il ne vient guère de filles que pour s'y placer comme domestiques ; le nombre, il est vrai, en est assez considérable.

Sur le nombre total des maladies médicales ordinaires, les hommes représentent un peu plus de . $\frac{60}{100}$.

Les femmes de. . . . . . . . . . . . $\frac{33}{100}$
Les enfans de. . . . . . . . . . . . . $\frac{1}{100}$

C'est-à-dire, que la proportion générale est à peu près la même, les hommes malades étant presque aux femmes comme 3 est à 2.

Le nombre des maladies chirurgicales offre pour les hommes une proportion bien plus forte encore.

Les hommes, plus de . . . . . . . . . $\frac{173}{100}$
Les femmes pas tout-à-fait. . . . . . . $\frac{16}{100}$
Les enfans, pas même. . . . . . . . . $\frac{1}{100}$

Les hommes sont donc aux femmes presque comme 3 est à 1, ce qui n'est pas étonnant, les hommes étant, surtout dans les classes laborieuses, bien plus exposés aux accidens que les femmes. Mais une sorte de compensation s'établit, si l'on tient compte des femmes en couche; en les joignant aux autres maladies chirurgicales des femmes, le rapport des hommes aux femmes devient ici à peu près, comme 73 est à 54, ou pas tout-à-fait comme 3 est à 2, c'est-à-dire, un peu moins élevé que pour les maladies médicales.

Les hommes atteints des maladies de la peau sont aux femmes à peu près dans le rapport de 3 à 2.

Enfin, dans les maladies vénériennes, le nombre des femmes paraîtrait excéder celui des hommes dans le rapport de 9 à 8 à peu près. Mais cette différence se réduit de moitié, si l'on fait atention qu'un certain nombre de maladies de ce genre sont traitées à l'hôpital Saint-Louis, et donnent un rapport opposé: 100 hommes et 12 femmes.

C'est à dessein que nous avons détaché du tableau général, les maladies cutanées et glanduleuses auxquelles il faut joindre les rhumatismes; notre intention

est de faire remarquer combien ces maladies sont générales et dominent chez les indigens; et ce résultat devient bien plus sensible encore si, au nombre des malades internes, traités dans les salles de l'hôpital Saint-Louis (celui qui est spécialement réservé à ce genre d'affection), nous ajoutons le nombre de ceux qui y sont admis aux consultations gratuites, et qui ne s'élèvent pas à moins de neuf à dix mille par an; et si nous considérons que d'ailleurs les rhumatismes sont traités aussi dans tous les autres hôpitaux.

Parmi les 3500 malades traités dans l'hôpital Saint-Louis, pour les maladies cutanées et autres analogues, on en trouve près de 2000, c'est-à-dire plus de la moitié, atteints de la gale, 870 de dartres, ce qui montre ou plutôt confirme quelle part le défaut de propreté occupe, chez les conditions inférieures, parmi les causes qui altèrent la santé.

1300 enfans environ ont été admis en 1822, au traitement externe de la teigne.

Les rhumatismes spécialement traités à Saint-Louis, en assez grand nombre (530 environ), occupent aussi une place considérable dans les autres hôpitaux de la capitale, ce qui s'explique naturellement en songeant combien les individus des classes inférieures sont exposés à l'humidité, dans des logemens malsains, et à l'intempérie des saisons, par les professions qu'ils exercent.

On voit avec peine la petite-vérole occuper toujours une place considérable dans la mortalité des hôpitaux de Paris et dans le tableau des décès à domicile, pendant ces dernières années: les ravages de ce fléau ont encore été croissans. Ils accusent l'imprévoyance, la

négligence, les préjugés des parens; on a pu remarquer encore que ces ravages se sont fait sentir principalement dans les quartiers les plus pauvres de la capitale.

Parmi les maladies ordinaires traitées dans les hôpitaux, celles qui paraissent être les plus générales sont : la pierre, les catharres, la phthisie pulmonaire, les inflammations; les coliques de peintre sont aussi très-fréquentes.

Les fractures occupent le premier rang parmi les maladies chirurgicales traitées dans les hospices de Paris; à leur suite viennent les abcès, les cathétérismes, les tumeurs, les cataractes; les fistules lacrymales sont assez multipliées. Un nombre considérable d'hernies afflige la classe laborieuse. Indépendamment de celles qui sont traitées dans les hôpitaux, on voit figurer dans les rapports de l'administration la délivrance de 2000 bandages aux hommes, 420 aux femmes, donnés à des indigens externes.

Qu'on veuille bien nous pardonner d'avoir un instant fixé l'attention sur ce triste tableau des misères humaines. Les observations auxquelles il donne lieu peuvent être fertiles en conséquences. Les relevés que nous avons cherché à tirer des derniers rapports officiels sur les hôpitaux de Paris, ne peuvent sans doute nous fournir une lumière complète sur les maladies des pauvres; car, d'un côté, une grande partie des malades reçus dans les hôpitaux n'appartiennent point à la classe des indigens reconnus et enregistrés comme tels, et, d'un autre côté, un grand nombre d'indigens reconnus sont traités à domicile. Mais, nous n'avons aucun document pour classer ces derniers, et à défaut de ces in-

formations, celles qui sont tirées de l'expérience des hôpitaux nous éclairent du moins par l'analogie ; car, les individus reçus dans ces asiles sont plus ou moins voisins de l'indigence ; ils sont à peu près soumis, dans leur genre de vie, au même genre de causes dont la santé des indigens subit l'influence.

L'âge le plus général des malades reçus dans les hôpitaux de Paris est de quinze à trente ans. Il faut en chercher sans doute l'explication dans cette circonstance, que cet âge comprend les individus des deux sexes qui, par leur condition, se trouvent plus généralement isolés, et ne peuvent guère être traités à domicile. Ce qui confirme encore cette explication, c'est que les deux tiers des malades reçus dans les hôpitaux sont des célibataires, et que les veufs ou les veuves forment les sept huitièmes du reste.

Parmi les professions, celles qui fournissent le plus de malades aux hôpitaux sont, parmi les hommes, les boulangers, les cordonniers, les journaliers, les commissionnaires et porteurs d'eau, les maçons et tailleurs de pierre, les serruriers, les menuisiers, les domestiques, spécialement les cochers, les peintres en bâtiment, les tailleurs d'habits; et, parmi les femmes, les couturières et ouvrières en linge, les domestiques, et spécialement les cuisinières, les blanchisseuses; et, pour les deux sexes, les individus sans état. Il n'en faut pas conclure que ces professions soient absolument celles chez lesquelles l'indigence et les maladies sont le plus fréquentes; car, les professions les plus nombreuses doivent, toutes choses égales, donner plus de malades : et d'ailleurs dans les professions exercées par des individus isolés, demeurant chez des logeurs, comme les garçons

boulangers, les maçons, par exemple, les malades doivent se faire porter de préférence dans les hôpitaux, par la difficulté d'être traités à domicile. Cependant, il est aussi plusieurs de ces professions qui, par elles-mêmes, exposent davantage les unes aux maladies, les autres aux accidens: parmi les premiers, on doit ranger les peintres en bâtimens, fréquemment atteints de la colique occasionée par l'emploi de la céruse; les boulangers, exposés à une chaleur excessive; les cordonniers et les tailleurs d'habits, condamnés à une vie trop sédentaire; parmi les seconds, les maçons, couvreurs et porte-faix.

D'après les réglemens de l'administration, les infirmes incurables et les vieillards ne peuvent être admis dans les hospices de Paris qu'avec un certificat du bureau de charité, attestant qu'ils sont portés au tableau des indigens; on peut donc en conclure avec plus de certitude l'application des résultats de la classe indigente. Or, nous trouvons les résultats suivans pour l'année 1822:

| | Hommes. | Femmes. | Total. |
|---|---|---|---|
| Aliénés, fous et imbécilles. . | 946 | 1,553 | 2,499 |
| Épileptiques. . . . . | 137 | 290 | 427 |
| Cancéreux. . . . . . . | 89 | 244 | 333 |
| Vieillards au-dessus de 70 ans ou estropiés. . . . . | 2,649 | 4,034 | 6,683 |
| Appartenant aux hospices de la Salpêtrière et de Bicêtre, auxquels il faut joindre, comme appartenant aux deux hospices des Incurables. | 545 | 595 | 1,140 |
| Époux, à celui des ménages. | | | 669 |
| | 4,366 | 6,716 | 11,751 |

On remarque que le rapport du nombre des hommes à celui des femmes est précisément ici en raison inverse de celui qui s'était offert à nous pour les malades reçus dans les hôpitaux. Les femmes sont plus sujettes à l'aliénation mentale, aux infirmités incurables ; elles parviennent à une plus extrême vieillesse.

Pendant le cours de la même année, le nombre des ménages indigens admis aux secours à domicile, dans la ville de Paris, s'est élevé à 27,762, formant 54,371 individus.

Il présente un nombre supérieur de près d'un cinquième à celui des malades reçus chaque année dans les hôpitaux ; un nombre un peu inférieur à cinq fois le nombre des vieillards aliénés et incurables existans dans les hospices. Mais si à ce dernier nombre. . . . 11,751 nous joignons celui des enfans trouvés ;

savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1° A l'hospice. . . . . . . . . . . . . . . . . | | | 330 |
| 2° Placés | au-dessous de 12 ans. | 12,882 | 16,856 |
| | au-dessus de 12 ans. | 3,974 | |

Et celui des orphelins ; savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1° A l'hospice. . . . , . . . . . . . . . . . | | | 754 |
| 2° Placés | au-dessous de 12 ans. | 691 | 2,605 |
| | au-dessus. . . . . . . . . | 1,915 | |
| | | | 32,296 |

La population des indigens secourus à domicile sera, à celle des individus recueillis et présens dans les hospices, à peu près dans le rapport de 32 à 54. La population ordinaire des hôpitaux de Paris a été, en 1822, de 5,095 malades. En l réunissant à celle des hospices, nous avons un total de 37,181 individus, réunis dans

les établissemens publics, et de 91,532 individus habituellement secourus. Les malades existant ordinairement dans les hôpitaux n'en forment que le $\frac{1}{18}$e ; ils sont à peu près au nombre des indigens comme 1 est à 10.

Mais il importe de remarquer que, dans le nombre des indigens admis et enregistrés, il n'en est guère que les $\frac{2}{3}$ qui reçoivent les secours, comme nous l'expliquerons par la suite (Chapitre XVI).

On ne saurait atteindre par une assimilation complète des observations que présente la capitale, à ce qui doit avoir lieu dans les provinces. Plusieurs causes doivent introduire des différences très-sensibles : une foule d'ouvriers viennent chercher du travail à Paris ; un grand nombre d'indigens y affluent aussi du dehors ; le luxe, la corruption des mœurs, les séductions de tous genres, y rendent les causes de la pauvreté plus fécondes. Aussi, en offrant cet exemple, ne prétendons-nous point en généraliser les conséquences. Il serait à désirer que des rapprochemens semblables fussent exécutés sur les principales villes des départemens ; qu'ils fussent même aussi exécutés pour les petites villes et la population des campagnes. On verrait probablement décroître les proportions d'une manière graduelle. Dans tous les cas, les comparaisons qui en résulteraient seraient d'un extrême intérêt.

Lorsqu'on arrête sa pensée sur ce grand nombre de maladies et d'accidens qui affligent les classes laborieuses de la société, et sur les funestes conséquences qui en résultent pour leur bien-être, on appelle de tous ses vœux les moyens qui peuvent tempérer ce fléau. Que les propriétaires et les directeurs des établissemens d'industrie, que les chefs d'ateliers mettent au rang de leurs

premiers devoirs, de veiller à la santé de leurs ouvriers! Qui, mieux que le visiteur du pauvre, pourra écarter de l'indigent valide qui lui est confié, les causes qui peuvent attirer encore sur lui des infirmités passagères et durables? Il tâchera d'abord d'arracher l'indigent lui-même à cette insouciance, à cette imprévoyance aveugle qui lui font ordinairement négliger entièrement les plus simples précautions de régime, nécessaires à la conservation de la santé; il lui conseillera de choisir un logement moins humide, plus aéré, de tenir ce logement plus propre; d'observer plus de propreté aussi sur lui-même; de se nourrir d'alimens mieux préparés, autant qu'il est possible, d'éviter tous les excès, même ceux du travail; il s'adressera surtout au père, à la mère de famille, pour obtenir qu'ils donnent à leurs enfans une meilleure éducation physique, qu'ils consentent du moins à ce que cette éducation leur soit donnée, et surtout qu'ils ne se refusent pas à laisser mettre ces enfans, par le bienfait de la vaccine, à l'abri de la petite-vérole et de toutes ses funestes conséquences. Que si l'indigent tombe malade, ou s'il est atteint d'une infirmité habituelle, une fonction nouvelle commence pour le visiteur du pauvre, fonction touchante, sacrée, mais pénible, et qui exige une active sollicitude.

Nous supposons en ce moment que l'indigent devra être traité à domicile. Tout à l'heure nous aurons occasion d'examiner quels sont les cas où il est préférable de le faire transporter dans un hôpital ou un hospice.

Il s'agit de lui procurer les directions d'un médecin ou d'un chirurgien, les médicamens ou les objets de pansement, le linge, le bouillon, le feu dans certains cas et certaines saisons; il s'agit de faire en sorte que ces se-

cours arrivent à temps, soient bien et à propos appliqués, et, pour cela, que le malade soit entouré habituellement de quelques soins qui devront devenir plus multipliés. et plus assidus suivant la nature de la maladie. Il s'agit encore de lui faire goûter les consolations morales et religieuses, dont il a besoin à tant de titres. Si vous le laissez à lui-même, une partie de ces dispositions sera ou négligée, ou mal remplie, soit par ignorance, soit par incurie, soit par défaut de ressources.

Ce sera déjà beaucoup faire pour lui, que de lui indiquer l'assistance qu'il peut trouver dans les établissemens publics, et de l'aider à l'obtenir.

Trois genres principaux d'établissemens s'offrent, du moins dans quelques grandes villes, pour assister les indigens à domicile, pendant leurs maladies : les consultations gratuites données dans les hôpitaux, le service de santé organisé par les bureaux de charité, les dispensaires ouverts par des sociétés de souscripteurs.

En jetant un coup d'œil sur le genre et l'étendue des secours que ces trois ordres d'établissemens procurent dans la capitale, nous aurons une idée de ceux qu'ils fournissent ou peuvent fournir en d'autres villes, toutefois, en tenant toujours compte dans ces inductions des différences essentielles qui résultent des circonstances locales.

Il n'existe peut-être pas un établissement où le traitement externe des malades et les consultations gratuites aient reçu une aussi grande extension qu'à l'hôpital Saint-Louis. Le nombre des malades qui en recueillent le bienfait s'élève presque aux trois quarts du nombre de ceux qui sont reçus dans tous les hôpitaux de la ca-

pitale réunis. Ce fut en l'année 1816 que fut ouvert ce traitement externe, sur la proposition et la demande du docteur Biett, l'un des médecins de cet hôpital, aussi distingué par ses lumières que par son ardent amour de l'humanité, et qui, après avoir créé ce service, remplit cette mission avec un zèle admirable (1). Depuis lors, le nombre des malades qui se sont présentés à Saint-Louis, pour y participer au traitement externe, s'est élevé graduellement depuis 4,320 jusqu'à 28,316; pendant le cours de dix années, 178,879 malades en ont profité; sur ce nombre, 133,315 étaient atteints de maladies médicales, et 45,564 de maladies chirurgicales. Un traitement et des consultations semblables sont également donnés à l'hôpital de la Charité, deux fois par semaine, à des jours distincts pour les hommes et pour les femmes atteints de maladies médicales, et tous les jours pour les maladies chirurgicales. Le nombre des malades qui y participent, s'élève par jour de 40 à 50 pour la première espèce de maladie, de 15 à 20 pour la seconde.

Un service du même genre est aussi au *bureau central d'admission :* des médecins y remplissent tour-à-tour la fonction de reconnaître et de visiter les malades et les infirmes qui se présentent pour les hôpitaux et les hospices.

En 1822, ils ont donné 11,740 consultations gratuites; savoir :

(1) Depuis 1821, M. le Dr Cloquet donne les consultations chirurgicales.

| | Pour hommes. | Pour femmes. | | |
|---|---|---|---|---|
| Écrites. . . | 653 | 373 | 280 | Dont 5/8 environ pour les maladies médicales et 3/8 pour les maladies chirurgicales. |
| Verbales . . | 11,087 | 5,606 | 5,481 | |
| | 11,740 | 5,979 | 5,761 | |

Notre célèbre Dupuytren donne aussi, à l'Hôtel-Dieu, à la suite de sa clinique, des consultations gratuites qui s'élèvent à environ 30 par jour.

Les malades ne trouvent pas seulement à Saint-Louis et à la Charité, les conseils de médecins éclairés; ils y subissent aussi les opérations chirurgicales qui peuvent avoir lieu sans que l'individu retourne ensuite à son domicile. Ils prennent aussi, à Saint-Louis et à la Charité, des bains ou simples ou de vapeurs, ou de Barrège; ils y reçoivent des fumigations sulphureuses: à Saint-Louis ils reçoivent aussi des douches. L'hôpital Saint-Louis est devenu le plus bel établissement de bains de la capitale, depuis que, par les soins du conseil général des hospices, une foule d'appareils y ont été dressés pour y administrer, à diverses températures, sous toutes les formes et surtout à l'état de vapeurs, une foule de préparations médicamenteuses employées dans les traitemens des maladies de la peau. Aussi voit-on accourir, pour y recevoir le traitement externe, non-seulement des malades des environs de Paris, mais quelquefois des individus venant de départemens assez éloignés. Le nombre de bains, douches et fumigations, délivrés à Saint-Louis, aux malades externes, s'est élevé depuis 1816, de 16,330 à 127,752, et en 10 ans, à 776,697 (1).

(1) En voici le détail pour 1822.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bains . . . | Simples. . . . . | 40,083 | 97,234 |
| | Sulphureux. . . . | 6,792 | |
| | Alkalins. . . . . | 2,800 | |
| | De vapeurs. . . . | 47,559 | |

A la Charité, il en a été délivré près de 18,000, en 1825 (1).

Le nombre des malades traités à domicile, à l'aide des consultations gratuites que nous venons de rappeler, surpasse donc dans sa totalité, presque de moitié, celui des malades traités dans les hôpitaux, et nous pouvons mesurer ainsi toute l'importance de ce bienfait.

Cependant il est essentiel de remarquer que ce genre de traitement ne peut s'étendre aux maladies et aux accidens les plus graves, à ceux qui retiennent le malade enfermé dans sa demeure, puisqu'il exige que

| | | | |
|---|---|---|---|
| Douches. | Simples. | 48 | 3,240 |
| | Sulphureuses | 28 | |
| | Alkalines. | 24 | |
| | Ascendantes. | 234 | |
| | De vapeurs. | 2,906 | |
| Fumigations. | Sulphureuses. | 10,306 | 27,258 |
| | Mercurielles. | 390 | |
| | Aromatiques. | 16,286 | |
| | Alcoholiques. | 276 | |
| | Total. | | 127,732 |

| | | |
|---|---|---|
| (1) Fumigations sulphureuses. | | 68 |
| Bains | simples. | 6,766 |
| | de vapeurs. | 4,477 |
| | de Barrège. | 5,887 |
| | Total. | 17,198 |

Il serait à désirer qu'on pût prendre note dans les hôpitaux, de l'issue qu'ont les maladies ainsi admises au traitement externe; il n'est pas douteux qu'elles offriraient une mortalité beaucoup moindre; mais il paraît bien difficile que ces renseignemens puissent être obtenus d'une manière exacte et complète.

l'individu admis à en jouir, se présente lui-même à l'hôpital. Mais, il a d'un autre côté, cet avantage immense, que l'on peut y recourir facilement, dès les premières atteintes du mal, et avant qu'il ait acquis, par les retards ou les erreurs de régime, un caractère funeste.

L'assistance que les consultations gratuites des hôpitaux ne peuvent offrir aux malades à domicile, leur est donnée par les bureaux de charité et les dispensaires.

La plus grande partie des indigens inscrits aux bureaux de charité, sont traités à domicile, par l'assistance de ces mêmes bureaux, pour leurs maladies, accidens ou infirmités; ils reçoivent les directions des médecins attachés à ces bureaux, médecins choisis avec soin et animés en général du zèle le plus louable : les maisons de secours instituées dans chaque quartier, et dirigées par les Sœurs de diverses congrégations charitables, fournissent les médicamens, le bouillon, lorsqu'il est nécessaire, des cotrets pour le chauffage, et prêtent des draps pendant le cours de la maladie. Les respectables Sœurs visitent aussi assidument le malade. Mais, s'il est célibataire ou veuf, s'il n'a auprès de lui ni une mère, ni une sœur, ni une fille, si son logement ne renferme ni cheminée, ni poêle; si même il n'a pas de lit, tous ces secours seront insuffisans. Peut-être le visiteur réussira-t-il à pourvoir à ce qui lui manque : il décidera une voisine à veiller près du malade, à lui donner de temps en temps ses remèdes; il lui procurera quelques ustensiles. Mais enfin, s'il n'y a pas d'autres ressources, il décidera le malade à se laisser transporter à l'hôpital, veillera à ce qu'il y soit transporté sans re-

tard et dès l'origine de la maladie, il l'encouragera, le consolera dans cette résolution bien pénible; il lui procurera encore, ou une voiture, ou, à défaut, le brancard de la maison de secours, pour faire ce triste voyage.

Nous ne possédons aucun document authentique, aucun relevé qui nous conduise à déterminer exactement le nombre des malades annuellement traités à domicile, par les soins des bureaux de charité. Nous n'avons également aucun document pour déterminer la mortalité telle qu'elle résulte de ce mode de traitement. Nous pouvons seulement assurer, d'après l'expérience, qu'elle est très-peu sensible : une circonstance y contribue essentiellement : c'est qu'en général, les médecins des bureaux de charité envoient à l'hôpital les malades atteints des affections les plus graves. Du reste, nous pouvons raisonner d'après l'analogie que nous offrent les dispensaires; car, le mode de traitement est le même, et les conditions se rapprochent, si elles ne sont pas exactement semblables.

Les six dispensaires de Paris ont traité pendant le cours de 21 ans, 40,427 malades, dont 30,662 ont été guéris, 1415 sont morts, et 7783 se sont retirés, soulagés, ou pour d'autres causes. Un peu plus de la moitié de ces malades sont venus eux-mêmes aux dispensaires, consulter les hommes de l'art; les autres ne pouvant s'y transporter ont été traités à domicile. En 1824, 1858 bains leur ont été administrés, sur le pied de 1 fr. à 1 fr. 5 c.; il leur a été fourni des médicamens pour une somme totale de 42,452 fr. 43 c. Mais la société philanthropique paraît reconnaître que le prix de ces médicamens est assez élevé. Le traitement des médecins,

chirurgiens, élèves, agens, s'est élevé pour les six dispensaires, en 1824, à 9,360 fr. et les dépenses des loyers et autres frais à 4,140 fr. 40 c. (1)

A Londres, on a établi des dispensaires spéciaux pour chacun des genres principaux d'infirmités. D'après la manière dont se trouve organisé le service médical des dispensaires de Paris, dont chacun compte, indépendamment des médecins et des chirurgiens ordinaires, plusieurs médecins et chirurgiens fort distingués, on ne pense pas qu'une séparation semblable y fût d'aucune utilité; et, d'un autre côté, la distribution des dispensaires d'après la division des quartiers, a le précieux avantage de mettre chacun d'eux à portée du malade, quel que soit le genre d'affection dont il se trouve atteint.

A ces trois genres de traitemens que l'on peut, dans la capitale, procurer à l'indigent, sans qu'il quitte son domicile, il faut joindre deux autres genres d'assistance qui s'offrent encore dans des cas particuliers.

L'un est celui que la société de charité maternelle accorde aux mères enceintes de leur quatrième enfant; belle institution, qui chaque année secourt ainsi cinq à six cents mères de famille et leurs enfans nouveau-nés.

L'autre consiste dans les vaccinations gratuites opérées, tant au comité central de vaccine, que dans les douze mairies de Paris (2). Plus de 2000 enfans participent chaque année à ce bienfait.

(1) Il serait utile que les rapports de la Société philanthropique fissent connaître la durée moyenne des maladies, leur classification; distinguassent aussi, parmi les malades traités, les sexes, les âges, les principales professions.

(2) Le nombre des vaccinations gratuites s'est élevé en 1825,

Les dispensaires ne fournissent ni le bouillon, ni le chauffage; ils supposent donc que le malade est pourvu par lui-même de toutes ces choses, et c'est une recommandation sur laquelle on ne saurait trop insister, que de ne point adresser aux dispensaires, des indigens qui seraient privés de ce genre de ressources. Les pauvres réduits à une extrême misère, ne doivent donc point participer à cette classe de bienfaits, réservée à des conditions moins misérables. Elle n'en a pas moins l'heureux résultat de sauver plus d'un sujet laborieux, du danger de la pauvreté, et d'empêcher celui qu'atteint un commencement d'indigence, de tomber dans les derniers abîmes de la misère. Le visiteur du pauvre saura faire ce discernement; lui seul est à portée de le bien faire.

En dirigeant le pauvre, suivant sa position, à recueillir, dans ses maladies ou ses accidens, les secours de l'un des trois genres de traitement que nous venons d'indiquer, le visiteur ne lui rend pas seulement le service de lui épargner une dépense inutile: il lui en rend un bien plus considérable encore; il le sauve des mains des empiriques, des pernicieux conseils et de ses propres erreurs, dans l'emploi de faux remèdes.

La tâche du visiteur du pauvre ne finit point avec la maladie de son protégé. De nouvelles sollicitudes l'attendent pour le temps de sa convalescence.

Bénie, mille fois bénie soit la mémoire du vénérable Monthyon, qui, parmi tant d'institutions bienfaisantes érigées avec une libéralité jusqu'alors sans exemple dans un simple particulier, a fondé celle des secours destinés

à l'Académie royale de médecine, à 1143; à la mairie du 11e arrondissement, à 195, du 12e, à 846.

aux convalescens sortant des hôpitaux ! Son âme généreuse avait apprécié l'une des situations les plus dignes d'intérêt, un genre de besoins auxquels jusqu'alors on ne s'était pas spécialement occupé de pourvoir. La nécessité d'ouvrir la porte des hôpitaux aux nouveaux malades qui se présentent, ne permet pas toujours de conserver ceux qui en occupent les lits, au-delà de l'absolue nécessité ; ils sont donc renvoyés chez eux, encore convalescens ; souvent ils sollicitent eux-mêmes, comme une faveur, la permission de sortir de ces tristes asiles, avant leur entier rétablissement. Le temps de la convalescence exige encore beaucoup de soins, quelquefois même une continuation de traitement, pour prévenir ou des rechutes, ou un état prolongé de langueur, ou même des infirmités durables. Parmi les convalescens que nous avons occasion de visiter chaque jour, depuis dix-huit mois que la fondation Monthyon est en activité, nous en avons trouvé un grand nombre encore alités, ayant besoin d'être visités par les médecins. La plupart, du moins, sont hors d'état de se livrer à leurs occupations accoutumées : il faut qu'ils se reposent, qu'ils soient bien vêtus, chauffés, si c'est en hiver. Cependant le plus grand nombre se trouve précisément au contraire dans la plus extrême détresse, alors qu'ils auraient besoin de prendre ces diverses précautions. Quelquefois, ils se hâtent de reprendre leur travail avant d'avoir recouvré des forces suffisantes. Le plus souvent ils négligent le régime qui leur serait nécessaire. Sont-ils même entièrement rétablis ? L'un aura perdu sa place chez les maîtres où il servait, dans l'atelier où il était employé ; l'autre a été obligé de mettre en gage ou de vendre ses hardes, ses ustensiles, pour payer son

loyer ; il faut venir à leur aide pour les remettre à flot. Voila à quoi M. de Monthyon a pourvu. Le legs qu'il a affecté à cette destination, ne s'élève pas à moins d'un revenu annuel de 232,687 fr. La somme est énorme, et cependant l'emploi qui en est fait, d'après une expérience de dix-huit mois, n'offre aucune superfétation, quoiqu'il ne s'applique pas à la moitié des convalescens qui sortent des hôpitaux, le plus grand nombre n'ayant aucun besoin de secours, ou n'étant point à portée de les recevoir, par suite d'une fausse indication de domicile. Elle a donné, terme moyen, une somme de 20 fr. environ, pour chaque convalescent effectivement secouru : or, quelquefois il faut lui procurer une couverture, fournir des chemises, des vêtemens, une chaussure, souvent du pain et de la viande, pendant plusieurs jours ; il faut ou lui remplacer ses outils, ou l'aider à payer son loyer ; 20 fr. ne sont pas trop pour cela (1). Ils représentent douze journées de séjour à l'hôpital.

(1) Les résultats de l'application qui a été faite de ce beau legs, n'ayant point encore été publiés, on verra peut-être, avec quelque intérêt, ceux qui ont été recueillis par l'un des bureaux de charité de Paris, celui du 11e arrondissement.

Cet arrondissement renferme une population totale de 51,766 individus, une population indigente de 2080 ménages et de 4091 individus.

1600 convalescens sortant des hôpitaux, ayant indiqué leur domicile dans le 11e arrondissement, ont été adressés au bureau de charité ; sur ce nombre 64 seulement appartenaient aux indigens déjà connus et inscrits.

582 seulement ont été admis à participer aux bienfaits du legs Monthyon. Plus de la moitié des convalescens sortans n'a point

Ce que M. de Monthyon a fait d'une manière générale, par une prévoyance étendue de l'avenir, trace à la charité privée ce qu'elle doit faire dans les cas particuliers. Qu'elle attende le malheureux au sortir de l'hôpital, qu'elle le recueille, le soigne, le surveille, jusqu'à ce que la santé lui soit pleinement rendue! Elle préviendra ainsi des misères durables et peut-être irrémédiables.

Il y a à Rome et à Londres un hospice spécial pour les convalescens. Madame la duchesse de Bourbon en a aussi fondé un à Paris, situé rue de Babylone, sous le nom d'hospice d'Enghien, qui est conservé et entretenu aujourd'hui par S. A. R. Mademoiselle d'Orléans, princesse dont l'inépuisable bonté s'occupe en tant de manières des intérêts de l'infortune. Mais cette espèce

sollicité les secours ou les a même refusés. D'autres ne se sont point trouvés à leur domicile. Il s'en est fort peu présenté qui aient sollicité des secours, sans y avoir réellement droit.

Les secours délivrés à ces convalescens ont consisté :

| | | |
|---|---|---|
| 1° en secours en nature, pour une somme de | 8,457 fr. | 42 c. |
| 2° En argent. . . . . . . . . . . | 3,217 | 23 |
| | 11,674 | 65 |
| Ou terme moyen, par tête. . . . . | 20 | 03 |

Le pain fourni s'est élevé, terme moyen, par tête, à 3 kilogrammes environ, la viande à 2 kilogrammes, et les habillemens à environ 10 fr. 20 c.

Les sommes données en argent, ont servi à acquitter de petites dettes, surtout celles du loyer, à retirer des effets du Mont-de-Piété, à racheter des ustensiles, à procurer des souliers ou autres objets que le bureau n'était point à portée de fournir en nature, enfin à payer chez les logeurs la nourriture de quelques ouvriers qui n'étaient point en mesure de se nourrir eux-mêmes.

d'établissement ne convient guère que pour quelques cas d'exception. En général, il est plus utile aux convalescens de revenir chez eux, respirer un air pur, faire de l'exercice, commencer, s'ils le peuvent, à s'occuper; et c'est à la charité privée qu'il appartient d'aller au-devant d'eux pour les aider dans ce passage de la maladie à l'entier rétablissement.

---

## CHAPITRE XIII.

DES ÉTABLISSEMEN PUBLICS QUI OFFRENT UN ASILE AU PAUVRE DANS L'INFIRMITÉ, LA VIEILLESSE, L'ABANDON OU LA MALADIE.

Graces soient rendues à la pieuse et prévoyante sollicitude de nos ancêtres, qui a consacré dans toutes nos villes tant de beaux monumens à la charité, qui a offert d'avance, pour des siècles, une généreuse hospitalité à toutes les misères humaines! A la vue de ces touchantes et majestueuses créations, nous sommes profondément émus, nous saluons avec respect l'image des vénérables fondateurs, nous admirons le pouvoir qui a été accordé au génie de la bienfaisance, nous nous sentons pénétrés d'une sainte émulation : Quoi! nos pères ont su doter l'avenir pour le malheur; et à peine apportons-nous quelque assistance à ses besoins du moment! Grâces soient rendues à ces administrateurs dont le zèle réalise les desseins des fondateurs primitifs, conserve et perfectionne leur ouvrage; à ces ministres de la charité, dont la vie entière est dévouée à servir le pauvre dans l'asile où il est recueilli! Leurs exemples nous laisseraient-ils insensibles? ne nous laissent-ils rien à faire? témoins de tant de belles actions, ne voudrions-nous pas prendre aussi quelque part à ces nobles travaux entrepris pour le soulagement de l'humanité?

Rien ne paraîtrait plus simple au premier aspect

qu'un système d'administration dans lequel la classe des malheureux que l'âge, les infirmités, ou les maladies rendent incapables de tout travail, et mettent dans la nécessité de réclamer les soins d'autrui, serait entièrement séparée du reste de la société, recueillie dans les établissemens où seraient assurés les moyens de pourvoir à tous leurs besoins. Mais, quelle qu'ait été la libéralité de nos pères, il n'en est point ainsi, et nous l'ajouterons sans hésiter : sous divers rapports on doit se féliciter qu'il n'en soit point ainsi.

Un vieillard placé dans un hospice, semble être déjà retranché de la terre; il n'y tient plus par aucun lien : qui s'intéresse à lui? à quoi est-il utile? il ne lui reste plus qu'à mourir, et il va mourir sans qu'aucune larme soit versée sur sa tombe. Mais ce vieillard n'a-t-il pas des enfans, des petits-fils, des neveux du moins? tous les membres de sa famille sont-ils hors d'état de le recueillir ? Sa présence sera une charge sans doute : mais le fardeau sera moins lourd peut-être qu'on ne le croirait au premier coup d'œil. La vieillesse survient par degrés ; l'impuissance qu'elle amène avec elle croît aussi d'une manière insensible; il n'y a pas ici de limites tranchées; déjà ces bonnes vieilles gens ont perdu une portion de leurs forces; mais ils peuvent encore s'aider de plusieurs manières; ils peuvent, surtout dans l'intérieur de leur famille, rendre encore bien des services : surveiller les enfans, aider au petit ménage, donner de bons conseils; ils encourageront au travail; ils préviendront plus d'un désordre. Prenons-y garde! n'allons pas légèrement enlever à une famille l'occasion naturelle qui s'offrait de pratiquer la vertu; que dis-je? n'allons pas, sans une absolue nécessité, la dispenser

de remplir un devoir sacré! Nous allions procurer à ce vieillard un gîte et la nourriture dans un hospice; mais, n'est-ce pas aussi pour lui une portion du nécessaire, que la présence, les soins de sa famille? N'est-ce pas le premier bien de cette famille, que la présence du vieillard, les devoirs à lui rendre, la bénédiction qu'il doit attirer sur ceux qui l'entourent? N'est-ce pas le premier bien que les mœurs, et y a-t-il des mœurs là où n'existe plus le culte dû aux cheveux blancs? Offririons-nous une prime à ce barbare égoïsme? Changerions-nous pour un misérable calcul, les sages plans du Créateur? Ah! renouons, resserrons partout ces liens sacrés, les liens si doux, qu'institue la nature, loin d'en favoriser le relâchement! tous y gagneront, et les heureux effets en réjailliront sur la société tout entière.

Une dame que j'avais connue dans la société, qui avait tout l'extérieur du luxe, vint un jour, fort élégamment vêtue, me prier de lui procurer une place dans un hospice pour une pauvre vieille femme : pour qui croiriez-vous que cet asile était demandé? C'était pour la propre tante de la solliciteuse. En ce moment j'ai sous les yeux une fille infirme qui végète depuis son enfance dans les hospices; sa mère vit encore; son père, sa grand'mère, ont laissé à cette malheureuse, une fortune assez considérable : eh bien! le ministère public a été appelé à poursuivre cette mère qui a dépouillé sa fille et l'a livrée ensuite à la charité publique; un oncle qui a fait interdire cette fille, qui s'en est fait nommer tuteur, rivalise avec la mère; il a fallu provoquer auprès du tribunal la destitution de ce tuteur.

Vous frémissez!... Consolez-vous : s'il y a des parens barbares, il y a des adoptions inspirées par la bienfaisance! Comment ne les obtiendrions-nous pas dans les conditions aisées, puisque nous en découvrons des exemples chez celles qui ne le sont pas! J'ai aussi sous les yeux un pauvre vigneron qui nourrit sa famille du produit de ses bras, et qui a recueilli chez lui une vieille femme indigente, incurable; on l'entoure de soins, on partage avec elle dans l'humble chaumière. Je connais plusieurs familles de simples ouvriers qui ont adopté des orphelins, une entre autres qui en élève trois, parmi lesquels est une petite sourde-muette. Y a-t-il quelque hospice destiné à recevoir les cretins dans le Valais? Non : mais les Valaisans se les partagent, se les disputent quand ils n'appartiennent point à une famille qui puisse les entretenir. Ces bons Valaisans habitent, il est vrai, des maisons de bois; ils ne sont pas riches; mais leurs mœurs sont simples, et ils entendent la voix de la nature. Alors même qu'un vieillard n'a pas une famille à lui, où il puisse conserver un asile, ne trouverait-on pas une autre famille qui consentirait peut-être à s'en charger? A Genève, au lieu de recevoir les vieillards dans des hospices, on les place en pension à la campagne. Cette méthode est excellente. Quelle différence! Au lieu de voir errer en silence, sous les portiques de nos hospices, ces longues files de candidats de la tombe, désœuvrés, et n'étant là que pour attendre l'heure fatale, nous verrions chacun d'eux ranimé, rajeuni par le séjour des champs, prenant encore quelque part aux travaux qui s'y exécutent, mieux portant, plus serein, plus utile, heureusement distrait, s'exerçant encore à quelques

fonctions. Ce serait aussi un régime plus économique (1).

Voici donc déjà un premier office à remplir par le visiteur du pauvre : il vérifiera si le vieillard n'a point une famille qui soit encore en mesure de l'assister, si du moins il n'est pas possible de lui en fournir les moyens, en joignant au travail dont ce vieillard est encore capable, quelques secours qui compensent les frais qu'il occasionera, ou en rendent la charge moins pesante. Il emploiera ensuite l'influence de la persuasion, pour ramener au sentiment de leurs devoirs ceux qui hésiteraient à les remplir. Que si cependant le vieillard est réellement isolé, s'il est arrivé à cet état de décrépitude qui ne laisse aucune ressource, alors encore il aura besoin d'un protecteur pour le faire admettre dans ces hospices, dont la porte ne s'ouvre pas à la première demande, dans lesquels on n'obtient souvent d'entrer qu'après de longues sollicitations. Il est douloureux de l'avouer; quelquefois aussi ce protecteur devra lui chercher un asile dans les établissemens publics, parce que des enfans dénaturés ont été inexorables, ou même, en consentant à le conserver encore auprès d'eux, lui font payer trop chèrement ce léger service par leur ingratitude et leur dureté, en l'abreuvant d'amertume.

(1) Le conseil général des hospices de Paris cherche à atteindre ce but en accordant à ceux qui quittent les hospices, pour reprendre un domicile, ce qu'on appelle *la pension représentative* (250 fr. par an). Mais, on se borne là; on ne s'occupe point de provoquer, particulièrement dans les campagnes, les offres de ceux qui consentiraient à se charger des vieillards. Aussi le nombre de ceux qui demandent la pension représentative est-il fort limité, et presque tous restent en ville.

Ce que nous disons des vieillards, s'applique également aux indigens atteints d'infirmités incurables. Toutes les infirmités n'entraînent pas une égale incapacité pour le travail. Celui qui est privé d'un bras, peut encore faire quelques commissions; celui qui ne peut plus marcher sera en état d'agir encore avec ses mains: dans la vie de famille, on tire encore parti de ce reste de forces: la famille est une société naturelle où chacun met sa part de contributions, où l'un supplée à l'autre. N'ouvrez la porte de l'hospice que lorsqu'il n'existe absolument aucune autre ressource; dans tous les autres cas, les secours à domicile offriront toujours plus d'avantages. Prenons pour exemple une infirmité qu'on ne peut ni feindre, ni exagérer, et qui emporte à la fois bien des privations: la cécité. La plupart des aveugles reçus dans les hospices, ne s'y livrent à aucune espèce de travail: il reste cependant à un aveugle bien des manières de s'occuper utilement, et cet emploi de son temps lui deviendra plus facile s'il demeure au milieu des siens (1). L'expérience a même prouvé que les aveugles pouvaient acquérir dans certains métiers une assez grande capacité, pour gagner leur vie aussi bien que les voyans, au moyen d'un apprentissage convenable. La belle institution des Jeunes Aveugles de Paris a résolu ce pro-

(1) L'hôpital royal des Quinze-Vingts ne donne que 250 fr. par an à ses membres externes qui se retirent dans leurs familles; les membres résidant dans l'hôpital reçoivent 1 f. par jour outre diverses fournitures, 50 c. pour leur femme, 25 c. par enfant. Eh bien! on voit souvent les membres internes demander à devenir pensionnaires externes, et non l'inverse: ils sont donc pour le moins aussi bien chez eux avec une dépense inférieure des deux tiers.

blème si intéressant pour l'humanité, et même pour l'économie publique (1). Si un exemple aussi remarquable n'a point encore porté tous les fruits qu'on en devait attendre, on peut cependant, suivant les localités, exercer les aveugles à divers genres de travaux utiles, surtout si l'on est en mesure de donner des indemnités à ceux qui consentiraient à les instruire. C'est encore au visiteur du pauvre qu'il appartient de triompher, à cet égard, de l'incurie des parens, de celle des aveugles eux-mêmes, de les exciter, de les éclairer sur les moyens auxquels ils peuvent recourir, et de les aider, s'il est nécessaire, à en faire usage. Un aveugle d'ailleurs, a besoin de mille soins qui lui seront mieux rendus par ses proches; il est assiégé par la tristesse, par l'inquiétude, par la défiance, triste et trop ordinaire conséquence de son infirmité; séparé de tous ceux qui lui sont chers, n'en souffrira-t-il pas davantage encore? La tendresse des siens ne sera-t-elle pas le meilleur remède pour lui rendre la sérénité

Si la vie de famille est toujours la combinaison la plus salutaire, c'est en supposant que la morale conserve, dans la famille, l'empire qui lui appartient. Chose

(1) Ce problème avait été le sujet d'un concours ouvert en 1823, par la société d'Encouragement, pour l'industrie nationale. Le prix a été remporté par l'Institution royale des Jeunes Aveugles, établie dans la rue St.-Victor. Il serait à désirer que chaque département du royaume, envoyât dans cette maison quelques jeunes aveugles qui, après s'y être instruits dans les diverses parties qu'on y enseigne, viendraient ensuite à leur tour enseigner la même industrie à leurs camarades d'infortune, dans les départemens qui les auraient envoyés. On s'étonne qu'une vue aussi simple, aussi féconde, n'ait pas encore été exécutée.

admirable ! sous quelque point de vue que l'on considère la destinée humaine, c'est toujours, en dernière analyse, à la morale que l'on est ramené comme à la source la plus certaine et la plus abondante de tout ce qui peut soulager nos maux et contribuer à notre bonheur !

La corruption de nos mœurs a contraint d'ouvrir des hospices pour les enfans trouvés, et d'y admettre les nouveau-nés, sans s'informer de leur origine, sous peine d'encourager l'infanticide. A Rome, il y a peu d'années encore, l'on plaçait des sentinelles à côté de la crèche, l'on exigeait des déclarations : qu'arrivait-il? Chaque matin on trouvait des enfans nouveau-nés, noyés dans le Tibre. Bénie soit à jamais la mémoire de ce céleste missionnaire de la charité, de ce saint Vincent-de-Paule, qui recueillit ces infortunées créatures, qui ouvrit un asile à ces êtres délaissés, privés de tous soins, à l'âge où tous les genres de soins sont le plus nécessaires, et qui n'appartiennent à rien en ce monde ! Mais, s'il est nécessaire de recueillir le nouveau-né, fruit de la séduction ou de la débauche, s'il est utile même de les sauver de la contagion au milieu de laquelle il a reçu le jour, quel est celui d'entre nous qui ne déplore, et dans l'intérêt de la morale et dans celui de l'administration, de voir apporter dans ces mêmes asiles, des enfans nés du mariage, et dont les parens auraient été conduits à cette extrémité par l'excès de l'indigence? Dans les hospices civils de Paris, sur cinq mille enfans reçus chaque année, comme abandonnés, il se trouve de deux cent à trois cent cinquante enfans légitimes, que la misère livre à la sollicitude d'une paternité adoptive; et, chaque année, il n'en est guère qu'une centaine qui soient rendus à leurs parens; les autres en restent sépa-

rés pour toujours. O pères! ô mères, si vous pouvez les nourrir et les soigner, combien vous êtes barbares! Si vous ne le pouvez, combien vous êtes à plaindre! et alors combien auraient à se féliciter ceux qui vous aideraient à retenir dans vos bras ces innocentes créatures, qui leur conserveraient une famille! quelles obligations leur aurait la société! quel serait leur titre aux bénédictions du ciel!

Si chaque famille pauvre était placée sous une bienveillante tutelle, si cette tutelle s'exerçait par une influence active, individuelle, continue, sur les mœurs des pauvres indigens, les causes qui rendent aujourd'hui le nombre des enfans abandonnés si considérable, se trouveraient affaiblies sous plusieurs rapports. Peut-être une mère jette son nouveau-né aux enfans trouvés, parce qu'elle ne peut ou ne veut pas l'allaiter elle-même, et qu'elle est hors d'état de payer les mois de nourrice: Eh bien! le visiteur du pauvre lui persuaderait de remplir le devoir qui lui est imposé par la nature, lui en faciliterait les moyens, et, si la chose se trouvait impossible, il tâcherait de lui procurer les secours suffisans pour mettre l'enfant en nourrice.

On doit applaudir à la sagesse des vues qui ont porté l'administration des hospices civils de Paris, à envoyer les nouveau-nés en nourrice au dehors, plutôt qu'à retenir les nourrices dans l'intérieur de la maison, comme on en avait autrefois l'usage. On reconnaît aussi une des vues les plus judicieuses d'une administration éclairée, dans le système de placer les enfans, quand ils ont quelques années, chez des paysans, où ils commencent à s'exercer au travail, au lieu de les conserver rassemblés dans une sorte de pensionnat au sein de la capitale.

12,700 petits enfans environ, sont ainsi en pension, placés et nourris à la campagne, par l'administration des hospices de Paris, et sur ce nombre nous ne trouvons qu'une mortalité annuelle de 2,300 environ, ou de 1 sur 7. Les enfans y trouvent l'avantage d'une bonne santé, les hospices celui d'une économie sensible. Mais, il y a, par-dessus cela, un avantage encore plus précieux; ces enfans entrent dans une famille adoptive; ils prennent l'esprit de famille; l'abandon et l'isolement ont cessé. Combien cette adoption ne peut-elle pas devenir affectueuse et douce chez les bonnes gens du village! combien ne peuvent-ils pas en être récompensés! J'en citerai un seul trait entre mille. Un pauvre tonnelier d'Abancourt, département d'Eure-et-Loir, nommé *Guillottes*, avait ainsi recueilli un enfant, l'avait élevé comme les siens propres : arrivé à l'âge de la jeunesse, *Desjardin* (c'est le nom du fils adoptif) entre au service ; il se distingue par sa conduite et par mille traits de bravoure; il est élevé en peu de temps au grade de lieutenant-colonel du 8e régiment d'infanterie légère, en obtenant chaque grade intermédiaire par un nouvel exploit; il est décoré de l'étoile d'honneur; il rentrait en France, la France était pacifiée; il allait embrasser celui auquel il devait l'éducation; il expire à Mayence en avril 1814, et, par son testament il lègue au pauvre paysan 4,700 fr., fruit de ses économies, comme témoignage de sa fidèle reconnaissance. Ah! s'il eût survécu, il l'eût récompensé bien mieux encore (1)!

Une dernière classe d'infortunés dont la destinée a

(1) Le fait est connu dans les bureaux de la guerre. Le pauvre *Guillottes* n'avait pas l'argent nécessaire pour faire lever le jugement qui lui avait adjugé la succession.

beaucoup d'analogie avec celle qui vient de nous occuper, excite la plus vive et la plus juste pitié : celle des orphelins, réclame sans doute aussi un asile, de la prévoyance de l'administration publique. Elle est admirable cette mission confiée à l'administration, qui l'appelle à exercer une touchante paternité envers ces jeunes êtres auxquels il ne reste plus une famille, et qui ont été frappés de si bonne heure par le plus grand des malheurs! Cependant, est-il nécessaire que les portes de cet asile soient ouvertes à tous les orphelins qui s'y présentent? N'est-il pas désirable qu'elles se ferment quelquefois à leurs instances? La réponse affirmative paraîtra dure au premier abord; et cependant une telle réponse est commandée quelquefois par l'intérêt de l'orphelin lui-même. Bien différent de l'enfant trouvé, s'il n'a plus de père; il a encore ordinairement une famille; il peut avoir un grand-père, des oncles, des tantes, des frères ou sœurs plus âgés, qui déjà gagnent leur vie, qui seraient peut-être en état de le recueillir, qui du moins pourraient prendre quelque soin de lui, et pourvoir à ses besoins s'ils étaient aidés par quelques secours : quelquefois il a encore sa mère : car, on reçoit dans les hospices les simples orphelins de père, et cela est juste en certains cas: mais, si sa mère n'est pas elle-même dans une situation désespérée, si elle n'est pas livrée à l'inconduite et au vice, quelle que soit sa misère, verrons-nous sans douleur le pauvre enfant arraché de ses bras, privé de ses soins et de ses caresses, croître loin de ses regards, la mère affranchie du devoir le plus sacré que la nature lui impose, l'enfant sevré du plus doux sentiment que la nature avait placé dans son cœur? Il faut cependant qu'il y ait une disposition bien

générale et bien funeste à multiplier les admissions abusives des orphelins dans les hospices, puisque l'administration des hospices de Paris, s'est vue contrainte d'établir un réglement rigide et absolu qui interdit à tous les parens des orphelins, de les visiter, pendant leur séjour à l'hospice, recourant ainsi à la puissance que conservent encore les affections de famille, pour réprimer l'empressement à se décharger des devoirs que ces affections imposent. Et puisqu'un tel réglement a en effet obtenu quelque efficacité, il en faut conclure ou que les familles, quoique nourrissant encore ces affections, ne sont pas assez pénétrées des devoirs qui y sont attachés, ou que l'excès de la misère les conduit à y faire violence. Le visiteur du pauvre exercera donc encore ici sa double fonction : auprès des uns, il emploiera les moyens de persuasion qui peuvent ranimer le sentiment des devoirs; auprès des autres, il tâchera de procurer les secours nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des ressources dont les familles disposent. Et pourquoi ne pourrait-on pas faire directement, avec le concours des familles, ce que l'administration des hospices opère en faveur des orphelins, pour les distribuer et les placer en leur procurant un état ? Elle envoie chaque année à la campagne, plus de 200 enfans en bas âge; à l'aide de son bureau de placement, elle en met chaque année en apprentissage chez des ouvriers, plus de deux cents d'un âge supérieur à douze ans, en leur fournissant seulement un trousseau. Il serait toujours utile que les parens, s'ils le peuvent, contribuassent de quelque chose, aux arrangemens qui sont pris pour ces infortunés, conservassent avec eux quelques relations et ne se considé-

rassent pas comme dégagés de toute responsabilité à leur égard.

Transportons-nous maintenant dans les hôpitaux où trop souvent les malades sont entassés, et demandons à quelques-uns d'entre eux s'ils ne se sont pas séparés d'une famille, s'ils s'en sont séparés de plein gré. Il est à cet égard un fait connu; l'administration s'aperçut il y a quelques années que, dans les hôpitaux de Paris, un grand nombre de malades étaient apportés mourans, désespérés, à l'agonie, par qui?....... par leur famille même! pourquoi?....... pour éviter les frais des funérailles, en les laissant expirer dans l'asile de la charité! Il a fallu organiser le bureau central d'admission, lui donner des réglemens tout exprès pour mettre un terme à cet épouvantable abus. Les hôpitaux étaient-ils donc destinés à servir une telle violation des lois de la nature? Quelle pensée! à l'approche de ses derniers momens, le mourant sera privé de la consolation qui devrait en adoucir l'amertume! cet époux, cette épouse ne rendront pas le dernier soupir dans les bras de leur épouse, de leur époux! ce père, cette mère, ne donneront pas la bénédiction à leurs enfans! leurs propres enfans les auront portés sur le lit préparé par la pitié publique! ceux qui devaient les honorer, les chérir, les soigner, ne leur rendront pas même les derniers devoirs! Ainsi, à cet instant de défaillance où les mourans sont prêts à quitter la terre, où toutes les affections devaient se réveiller, où tous les secours du cœur devaient du moins leur être prodigués, leurs regards mourans seront frappés de la vue d'un hôpital, du spectacle de ceux qui souffrent et qui expirent comme eux! Ah! s'ils pouvaient être encore rendus à la vie, une telle émotion

seule ne suffirait-elle pas pour les frapper du trait mortel?

Si donc il y a des familles qui portent les agonisans à l'hôpital, pour les y laisser mourir, faut-il s'étonner qu'il y en ait tant qui y conduisent leurs malades, dans le cours de la maladie, pour les y faire traiter? Ici du moins, l'intention peut souvent n'être pas condamnable, la nécessité peut même être impérieuse; car il se peut que le malade soit privé de tout secours dans son domicile; il se peut qu'à son domicile, la maladie ne pût être traitée. Or, voilà précisément la question qu'il est avant tout indispensable d'examiner et de résoudre: « Le malade ne pourrait-il pas être mieux soulagé en restant chez lui? » Maintenant, suffit-il de l'institution du bureau d'admission pour s'en assurer? Que vérifie-t-on au bureau d'admission? Que le malade est réellement malade? — Je le crois. — Qu'il est indigent? — Je le crois encore. Voilà tout ce qu'on a constaté. Mais, quelle est l'assistance que ce malade eût pu recevoir chez lui? A-t-il une famille qui puisse lui donner des soins? A-t-il un lit, du linge, un foyer? Voilà ce dont le bureau d'admission ne peut s'instruire. Cependant, s'il peut en effet rester au milieu des siens, il est prouvé que sa guérison est beaucoup plus probable: car, il résulte des comptes annuels publiés chaque année sur les dispensaires de la capitale, par exemple, que la mortalité, pour ceux qui sont traités de la sorte, n'est aujourd'hui que de 1 sur 30 guéris. On demandera peut-être si ce mode de traitement n'est pas plus dispendieux? Je demanderai à mon tour, si le traitement a réellement pour objet de traiter le malade, ou seulement de le laisser mourir au meilleur marché possible? Je ne cherche pas ici l'économie aux dépens des jours du malade: qui

aurait le droit d'entreprendre une telle spéculation ? La charité aurait-elle dit au malade, en ouvrant les hôpitaux : « Je t'offre un asile où, à moins de frais, il est vrai, tu pourras souffrir davantage et succomber plus certainement ? » Non, sans doute. Au surplus, il en est précisément l'inverse, et l'intérêt de l'économie est ici en accord avec celui de l'humanité. Les mêmes comptes annuels des dispensaires de la capitale (1) nous montrent aussi qu'il en coûte la moitié moins avec une probabilité double de guérir chez soi, que pour être traité à l'hôpital avec une probabilité double d'y périr. Que dis-je, la moitié moins ? La journée du malade revient à plus d'un franc dans les hôpitaux de la capitale (2) ; et pour 36 francs par an, vous avez une carte de dispensaire avec laquelle vous pouvez faire traiter gratuitement un malade pendant tout le cours de l'année. La proportion est donc de 1 à 15. Il est vrai que les secours fournis par le dispensaire ne comprennent que les soins du médecin ou du chirurgien, et les médicamens ou pansemens ; mais, c'est le principal, et plus la maladie est grave, plus cette portion des frais est prédominante. Si donc on veut l'économie, la moindre dépense est obtenue.

Dans les dispensaires de Paris, la mortalité roule de 1 sur 25 malades enregistrés, à 1 sur 48 ; elle a été de 1 sur 28, terme moyen, pendant 21 ans. Celle qui a lieu dans les hôpitaux de la capitale, d'après les derniers rapports publiés, présentait les résultats suivans :

(1) Voyez les rapports de la Société philanthropique de Paris. Année 1825, page 148.

(2) Un fr. 68 c., d'après les rapports des hôpitaux de Paris. Paris, 1822.

| | |
|---|---|
| Enfans malades. . . . . . . . . . | 1 sur 4,54 |
| Hôpitaux pour les maladies ordinaires. | de 1 sur 5,92<br>à 1 sur 8,49 |
| Saint-Louis. . . . . . . . . . . . | 1 sur 14,44. |
| Vénériens. . . . . . . . . . . . . | 1 sur 25,65 |
| Maison d'Accouchemens. . . . . . . | 1 sur 30. |

Loin de nous l'idée de faire supposer, par ce rapprochement, que les malades ne reçoivent pas, dans les hôpitaux de Paris, tous les soins et tous les secours que l'art et la bienfaisance réunis peuvent leur prodiguer ! Certes, ils sont justement considérés comme le modèle des hôpitaux de l'Europe, et la sage administration qui les dirige n'a rien négligé pour y porter toutes les améliorations désirables. Mais, trois causes principales donnent lieu à cette énorme différence, et sont signalées par les hommes de l'art. Il faut reconnaître une première cause dans la classe même et la condition des malades admis à jouir des bienfaits du dispensaire; en général, ils appartiennent à une condition plus aisée; ils sont mieux soignés, mieux pourvus de ce qu'exige leur position. La seconde cause mérite une grande attention: les dispensaires offrent au malade un moyen facile de réclamer les secours dès la première origine des maladies aiguës, à une époque où elles peuvent être encore facilement maîtrisées ou guéries, tandis qu'ils ne sont transportés dans les hôpitaux que lorsque les mêmes maladies se sont déjà développées, aggravées, par le défaut de soins, souvent par de fâcheuses imprudences, de funestes prescriptions, et sont devenues extrêmement dangereuses, quelquefois inévitablement mortelles: les médecins de nos hôpitaux ne cessent de se plaindre justement de ce que trop fréquemment on ne leur amène que

des malades désespérés. La troisième cause ne se recommande pas moins à nos réflexions les plus sérieuses : on reconnaît que le chagrin de quitter sa famille, que le spectacle de l'hôpital, la vue de tant de malades et de mourans, en produisant de fâcheuses et sinistres impressions sur l'esprit des malades, concourt puissamment à paralyser les efforts que l'art tente pour les soulager. Ne réduisons donc pas tout en chiffres, dans ce qui touche à la destinée humaine : tenons compte aussi, même sous le rapport médical, des élémens qui sont hors du domaine de l'arithmétique ; de ceux qui appartiennent aux affections, aux mœurs. Faut-il sans nécessité ajouter à la maladie le poids des peines morales qui aggraveront la maladie elle-même, et qui sont bien quelque chose aussi aux yeux de l'ami de l'humanité ? Ce malade n'a-t-il pas une femme, une fille, une mère, une sœur, une tante, qui puisse lui présenter les remèdes, et lui donner quelques soins ? Alors, ne respecterons-nous pas, n'encouragerons-nous pas l'exercice de ces pieux devoirs dans les plus humbles demeures ? Ne sera-t-il pas la consolation de la pauvreté même ? Ne sera-t-il pas utile à ceux-là même qui remplissent de tels devoirs ? Époux infortunés ! un mal cruel est venu se joindre à l'indigence qui vous accablait. Ah ! du moins vous ne vous séparerez pas ! plus vous êtes à plaindre, plus vous sentez le besoin d'être uni l'un à l'autre. Eh bien ! ce besoin si touchant du cœur, vous pourrez le satisfaire ! Infortuné, sèche tes larmes ! ta femme, tes enfans sont-là ! c'est à leurs soins que tu devras la vie ! combien ils vont te devenir encore plus chers ! eux-mêmes ils en seront meilleurs ; et, de ce temps d'épreuves vous garderez tous un touchant et précieux souvenir.

Je suis debout sur le préau de l'Hôtel-Dieu; je vois arriver d'ici et de là, portés sur des brancards, de pauvres gens enveloppés d'une couverture ; leur œil éteint semble indifférent à tout ce qui se passe ; des femmes, des enfans tristes, abattus, les accompagnent. Je m'approche des ces femmes, des ces enfans ! « Votre pauvre » malade! Pourquoi l'apportez-vous ici? »—*Eh ! nous sommes si malheureux ! Ceci vous le prouve assez ! Que deviendrait-il à la maison, où nous manquons de tout ?* — Accourez, accourez, protecteurs généreux, tuteurs volontaires du pauvre, que j'invoque! Accourez! séchez les larmes de ces familles! Prévenez cette séparation qui serait peut-être éternelle!

Nous avons rencontré dans les hôpitaux, d'anciens officiers retirés, d'anciens professeurs, d'anciens employés, d'anciens marchands, et d'autres qui avaient appartenu à des conditions aisées, qui, maintenant, atteints par la maladie, venaient occuper les lits de l'indigence. S'ils eussent été à portée de confier à quelque âme généreuse le secret de leur malheur, les eût-on laissé chercher un semblable asile ? ne leur eût-on pas retrouvé quelque parent, quelque ancien ami, quelque protecteur? Ne les eût-on pas préservés du désespoir qui réduit à une telle nécessité, et qui doit la leur rendre encore plus cruelle?

Les malades traités à domicile, seront épars dans la ville, au lieu d'être réunis ;il y aura moins d'ensemble, moins de surveillance; je le sais. Ils seront épars ; mais c'est à la charité que je m'adresse, c'est la charité que je suppose en action. La charité est comme la lumière du jour, qui s'épanouit et se dissémine en rayons de toutes parts; elle est comme la rosée qui tombe en petites gout-

tes. Combien de soins, de sentimens compatissans, peuvent être mis à profit dans cette distribution de détail, qui n'auraient point été provoqués, qui n'auraient point eu occasion de s'exercer! De bonnes actions auront lieu, et ce sera autant de richesses réelles pour la société; les bonnes actions sont fécondes; elles ont mille effets utiles, d'une manière plus ou moins indirecte. D'ailleurs, les hommes de l'art nous l'attestent; les peines morales aggravent beaucoup les maladies du corps; les consolations sont aussi un médicament efficace, souvent le plus salutaire. Combien de fois la vue de l'hôpital n'a-t-elle pas causé à elle seule une impression mortelle! Combien de fois la confiance et la sérénité n'ont-elles pas rendu à la vie! Il est une dernière considération qui doit, dans un grand nombre de cas, faire préférer de secourir à domicile, le malade ou l'infirme, lorsque sa situation le permet. Il y a certaines maladies, des affections chroniques surtout, qui permettent encore au malade de se livrer à quelque occupation; les vieillards, les infirmes et les incurables conservent souvent la même faculté; transportés les uns dans les hôpitaux, les autres dans les hospices, et n'étant point alités, ils vivront dans le désœuvrement; ils prendront l'habitude de la fainéantise: les malades, une fois guéris, chercheront à prolonger encore leur séjour à l'hôpital, pour se dispenser d'un travail dont ils ont perdu l'habitude: nous en voyons de fréquens exemples.

Qu'on ne se méprenne point sur le but de ces observations: prétendons-nous établir d'une manière générale que le traitement des malades à domicile, est en soi préférable au régime des hôpitaux? Prétendons-nous provoquer la suppression, la réduction des hôpitaux? Nul-

lement. Nous aspirons seulement à faire bien comprendre qu'il y a une distinction essentielle à faire dans la condition des indigens atteints de maladies ou de blessures : quelquefois ils seront plus utilement traités à domicile; d'autres fois ils seront réellement mieux dans les hôpitaux; cela dépend des ressources qui leur restent, des liens qu'ils conservent avec des personnes de leur famille, et d'autres circonstances encore. Le malade qui est isolé, celui qui est dépourvu de linge, qui ne peut faire de feu chez lui, seront mieux à l'hôpital. Il y a certaines maladies extraordinaires, particulièrement des maladies chirurgicales, qui seront quelquefois mieux traitées dans les établissemens publics; il y a aussi des maladies contagieuses qui exigent qu'on prenne un semblable parti. C'est précisément cette distinction qui est essentielle à faire, et l'examen qui doit la préparer, à qui peut-il être confié, si ce n'est au visiteur du pauvre?

Pendant que nous voyons avec douleur transporter dans les hôpitaux, des indigens qui, traités chez eux, eussent été moins malheureux, et eussent obtenu plus facilement leur guérison, et, dans les hospices, des vieillards et des infirmes qui eussent pu demeurer avec moins d'inconvéniens au sein de leurs familles, nous regrettons de ne pouvoir faire accueillir dans les établissemens publics, d'autres individus bien dignes d'intérêt. Oserons-nous les appeler indigens? Non, sans doute; ils sont cependant bien malheureux.

Il est, nous l'avons dit, une pauvreté relative. Une personne qui, ayant vécu dans l'aisance, se voit, dans la vieillesse, réduite à cent ou cent cinquante francs de revenu, et se trouve toute seule, peut être, sous quelque rapport, aussi à plaindre que le pauvre auquel est

accordé le pain de la paroisse. Entre la plus modique aisance qui se suffit rigoureusement à elle-même, et l'indigence absolue, il y a une foule de nuances ou de degrés; l'isolement et l'abandon peuvent aggraver la condition de ceux qui sont placés dans cet intervalle, lorsque des revers de fortune les condamnent à des privations pénibles.

Hommage soit rendu à une princesse auguste qui, dans l'hospice de Marie-Thérèse, a ouvert un asile à de grandes infortunes, d'autant plus digne de pitié, qu'elles avaient été précédées par une condition plus heureuse!

Ce qui rend utiles les établissemens publics qui reçoivent les malades ou les infirmes, ce n'est pas seulement la pauvreté, c'est surtout l'isolement. L'infortuné Gilbert, le vénérable Anquetil du Perron, sont morts dans les hôpitaux de Paris. Pourquoi donc ne multiplions-nous pas dans les hôpitaux, les lits payans, avec une échelle bien graduée? qu'il y en ait pour toutes les facultés, pour tous ceux qui ne peuvent se faire soigner chez eux! les étrangers, les ouvriers qui ont fait quelques épargnes, en profiteront.

Qu'on nous excuse, si nous paraissons un instant sorti du sujet que nous nous sommes proposé! il est des infortunes qui, sans constituer l'indigence proprement dite, réclament notre intérêt et même notre respect.

On ne peut assez déplorer qu'il y ait si peu d'hospices où les vieillards, les incurables, puissent être reçus moyennant une modique pension de 150, 200, 300, 400 francs par an. On ne se figure pas combien d'infortunes réelles, d'infortunes amères ils pourraient sou-

lager, et soulager en ménageant la dignité de ceux qu'elles atteignent. Autrefois, en France, les veuves, les filles âgées ou infirmes, jouissant d'un petit douaire ou d'une petite pension, se retiraient du moins dans les couvens ; quelques-uns de ces asiles se rétablissent aujourd'hui ; mais les couvens de femmes n'étant plus dotés, ou du moins ne l'étant plus aussi richement, le prix de la pension dans ces retraites est beaucoup plus élevé ; souvent même les couvens y cherchent un accroissement de revenu. Rien de semblable d'ailleurs n'existe pour les hommes. Pour que ce genre d'asile puisse s'établir au prix le plus économique, il faut qu'il soit construit sur une très-grande échelle, qu'il comprenne plusieurs centaines d'individus ; alors, celui qui ne pouvait se procurer le nécessaire en vivant chez lui, avec 800 francs, qui ne pouvait, avec ce revenu payer son loyer, se chauffer, se vêtir, se nourir et acquitter encore sa contribution, sera fort bien, réuni avec d'autres, en versant seulement dans la communauté la moitié de cette somme. Ceci, il est vrai, ne peut guère s'appliquer qu'aux grandes villes. Là, du moins, on peut avoir quelques établissemens, à des prix gradués, et leur donner l'extension convenable. Mais, pour les autres lieux, ne pourrait-on pas associer le département entier, instituer çà et là, de ces asiles collectifs et économiques dans les campagnes, où ils seraient, à tous égards, bien plus convenablement placés ?

Si nous n'avons déguisé, affaibli, aucun des inconvéniens qui résultent de l'admission des malades dans les hôpitaux, des vieillards et des infirmes dans les hospices, si nous avons essayé de montrer que cette admis-

sion ne doit avoir lieu que lorsqu'elle est absolument nécessaire, et qu'il n'y a pas d'autre ressource; ironsnous jusqu'à nous associer à l'espèce d'indignation que quelques partisans du célèbre système de la population semblent éprouver à la vue de ces établissemens? Craindrons-nous, avec eux, que ces établissemens, renfermés dans les limites que nous venons de tracer, n'accroissent encore l'indigence au lieu de lui porter remède? Certes, nous ne saurions découvrir en quoi ils encourageraient la multiplication du nombre des pauvres, en quoi ils favoriseraient l'oisiveté ou la fausse indigence! On ne se marie pas dans l'intention d'aller à l'hôpital; on ne met pas des enfans au monde avec le projet de les y envoyer un jour; on ne se condamne pas à se priver de tout, pour arriver à l'extrême détresse qui seule fera ouvrir la porte de l'hôpital ou de l'hospice, uniquement afin d'obtenir une telle faveur? Les abus cessent dès que les indigens n'y sont reçus que sous les conditions rigoureuses qui ont été reconnues indispensables. Quel serait donc le danger à redouter? celui de conserver à la vie les malheureux atteints de maladies, d'infirmités, d'accidens, et d'affliger ainsi la société de ces excès de population qu'on déplore avec des accens si lamentables! de mettre ainsi obstacle à ce prétendu bienfait de la nature, qui moissonnait parmi les indigens, les malades, les vieillards, surtout les enfans, et qu'on se plaît à nous présenter comme le seul remède efficace contre l'indigence! remède bien efficace en effet, que celui qui consisterait dans l'extermination des indigens! Mais, nous le confessons, avant d'applaudir à ce remède, nous attendrons de voir la famine à nos portes; nous ne saurions dési-

rer que d'autres fléaux anticipent sur ses ravages. Non, non; loin de nous même une telle concession! Les droits de la sainte humanité, les notions de la justice, décident ces graves questions par d'autres principes, par des principes supérieurs à toutes les spéculations systématiques. La vie du pauvre est aussi sacrée aux yeux de l'humanité, que celle du riche; ses souffrances réclament la même assistance de qui peut les soulager; la société doit venir au secours de l'homme honnête et laborieux, dont les sueurs lui ont été profitables; ce n'est point une simple générosité qu'elle exerce, c'est une dette qu'elle acquitte, une dette dont rien ne saurait la dispenser.

---

## CHAPITRE X.

### DES ÉTABLISSEMENS POUR LE TRAVAIL.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur les établissemens publics destinés à venir au secours des indigens valides; examinons quels rapports ils peuvent avoir avec les fonctions du visiteur du pauvre, soit qu'ils puissent s'aider de son concours, soit que le visiteur du pauvre y trouve les moyens d'être utile à son protégé.

Offrir du travail aux indigens valides qui en manquent, est certainement de tous les secours le plus utile. Il profite à la société entière; il économise les fonds destinés au soulagement du malheur; mais, ce qui est bien plus important, il accoutume l'indigent à s'assister lui-même par ses propres efforts, il entretient en lui l'activité morale et physique; il protége en lui la dignité du caractère; il prévient des maux plus terribles que la faim et la maladie, savoir : les vices et les désordres qui sont le fruit de la fainéantise. Malthus attribue tous les crimes à la faim; la plupart des crimes sont dus à une cause qui sans doute aussi produit la faim, mais qui est encore plus ristement féconde, c'est-à-dire au désœuvrement et aux passions qu'il favorise : les régions de l'Europe où il se commet le plus de crimes, sont celles où les denrées abondent

davantage, où l'on vit à meilleur compte, mais où règne l'oisiveté.

Cependant dans quel cas, jusqu'à quel point, sous quelles formes, à quelles conditions, sous quelles réserves, l'administration publique peut-elle, doit-elle offrir le travail ?

Il convient de distinguer ici, de nouveau, les circonstances extraordinaires, et l'ordre de choses accoutumé.

Les branches d'industrie qui fournissent à une exportation considérable, peuvent se trouver frappées de paralysie par une circonstance qui leur ferme ce débouché; celles qui fournissent à la consommation intérieure peuvent se trouver atteintes par un changement dans les goûts et dans les usages; elles peuvent souffrir aussi par l'effet d'une gêne qui restreint les consommations de la généralité des habitans du pays; ce qui a lieu, par exemple, en certains cas de guerre et de disette; elles peuvent aussi éprouver une suspension par l'effet d'une saison rigoureuse. Alors, des classes entières d'ouvriers, demeurant sans occupation, se trouvent menacées d'une indigence qui leur était inconnue, et à laquelle ils n'étaient point préparés.

L'administration publique dispose seule de moyens assez prompts, assez étendus, assez puissans, pour remédier à une telle crise.

Il est certains pays, certaines cités où ce danger est plus particulièrement à craindre, où il peut se reproduire en quelque sorte d'une manière périodique : ce sont ceux dans lesquels s'exerce un genre d'industrie sujet à de grandes et fréquentes oscillations, ceux surtout où se fabriquent essentiellement des objets de

luxe. Les inconvéniens deviendront alors d'autant plus fâcheux, que les professions auxquelles les ouvriers sont appelés, exigeant une aptitude plus spéciale et une plus longue habitude, tendent à rendre ces ouvriers moins capables d'autres travaux. Dans un tel état de choses, pendant l'intervalle de temps où les demandes arrivent en abondance, il se forme un nombre d'ouvriers en proportion avec ce *maximum*, ou du moins qui tend à se mettre en équilibre avec lui; lorsqu'ensuite, ces demandes viennent à se ralentir, à se réduire considérablement, il y a cessation forcée de travail, cessation partielle pour quelques-uns, absolue pour d'autres, surtout si les capitaux manquent pour faire fabriquer d'avance, par approvisionnement, pour des temps plus heureux, ou si ce genre de fabrication étant soumis à l'empire capricieux de la mode, ne se prête point à des approvisionnemens anticipés, mais doit attendre la demande, pour satisfaire au goût du moment. Telle est singulièrement la situation propre à la seconde ville du royaume, la richesse éclatante des ouvrages qui sortent de ses ateliers est précisément ce qui en fait le danger. Dans de telles contrées, dans de telles villes, il faut prévoir de loin; on ne saurait trop s'y appliquer à donner aux enfans une éducation première qui les dispose, dans l'occasion, à trouver des ressources en eux-mêmes pour être propres à des travaux divers; là, on ne saurait trop aussi soigner leur éducation physique, et conserver leurs forces par un bon régime, pour qu'ils puissent employer du moins leurs forces, quand ils ne pourront plus exercer leurs talens; là, enfin, l'administration publique doit toujours tenir d'avance en réserve des travaux extraordinaires à exécuter pour les momens de crise.

Quelquefois un certain genre d'entreprises acquiert, par une sorte d'engouement des speculateurs, une activité immodérée; on fabrique au-delà de la demande; on commence plus qu'on ne peut achever; on dépasse la mesure de ce qui peut s'écouler par la consommation ou de ce que permettent les capitaux disponibles : une foule d'ouvriers est momentanément appelée pour l'exécution de ces travaux gigantesques : mais l'encombrement survient, les opérations avortent; la plupart des fabricans sont obligés de s'arrêter, plusieurs se ruinent; les ouvriers, qui avaient abandonné ou leur province ou leur ancienne profession, se trouvent sans emploi : tel est le spectacle que l'Angleterre a offert tout récemment, sur un vaste théâtre.

Dans ces crises extraordinaires, il est heureux que le génie de l'administration publique puisse créer une matière de travail, nouvelle et également extraordinaire. Car il est évident que, si elle ne savait employer les bras inactifs qu'aux genres de travaux déjà exécutés pour les besoins ordinaires de la consommation, elle ne ferait que déplacer le mal sans le guérir; elle reproduirait sur un autre point le vide qu'elle se propose de combler. Or, l'administration publique a presque toujours, en effet, quelque moyen de créer un ordre nouveau de travail utile à la société, sans déranger en rien la marche générale des professions établies : elle a des routes et des canaux à ouvrir, des déblais, des remblais, des transports, des constructions à effectuer. Malheureusement ce genre d'occupations ne peut convenir également à tous les individus que laissent sans emploi les circonstances fâcheuses dont il s'agit : il en est dont le sexe, l'âge, le tempérament se refusent à ces fati-

gues ; les ouvriers accoutumés à un genre de vie sédentaire, dont la constitution est affaiblie, seront mal disposés à les supporter ; les ouvriers exercés à des opérations délicates, ne pourront tirer parti de l'habileté et de l'aptitude spéciale qu'ils avaient acquise. Enfin, l'intempérie des saisons pourra mettre obstacle à ce que les entreprises qu'on aur ait conçues, reçoivent leur entier développement.

Il restera donc toujours un certain nombre d'individus, surtout de femmes, de filles et d'enfans, qui, dans des crises semblables, ne pourront profiter des mesures générales prises par l'administration, et auxquels l'assistance, les conseils et l'appui de la bienfaisance privée seront indispensables.

L'administration publique, lorsqu'elle se voit appelée à offrir du travail aux bras oisifs, ne peut assez éviter de déranger les combinaisons naturelles de l'industrie particulière, et de lui susciter une concurrence fâcheuse. Les travaux de filature et de tissage, par exemple, entrepris par l'administration, s'ils jettent leurs produits dans le commerce, réduisent la consommation destinée à écouler les produits des manufactures ordinaires ; et, si la règle de tenir les salaires plus bas, dans les ateliers de charité, est observée, ils font aussi baisser les prix : on s'expose donc à faire des pauvres nouveaux, par le chômage des fabriques, en voulant aider les pauvres qui existent. Si l'on confie à des indigens les travaux publics d'un ordre constant et régulier, on rejette dans l'inaction une partie des ouvriers qui, comptant sur cet emploi, avaient embrassé cette profession.

Il est toujours préférable que l'administration fasse,

dans le cas dont il s'agit, exécuter des ouvrages destinés à son propre service, plutôt que de faire confectionner des produits destinés à être versés dans le commerce; il en est qu'elle peut tenir en réserve pour les temps de calamités : c'est dans cet esprit qu'elle saisira l'occasion, par exemple, pour renouveler certains approvisionnemens, pour exécuter certains travaux relatifs à des améliorations qui n'avaient rien d'urgent.

Lorsque de semblables calamités menacent de se prolonger, ce qu'il y a de plus sage pour l'administration publique, c'est de tendre à donner, autant du moins qu'il est possible, un plus grand développement à l'industrie, en ouvrant de nouveaux débouchés, en secondant, par des encouragemens bien entendus, les entreprises particulières qui ouvrent de nouveaux ateliers au travail.

Combien, dans ces occurences, on aura à se féliciter de rencontrer l'assistance de ceux qui se sont déjà exercés dans les fonctions de visiteurs du pauvre! Que de sages conseils leur expérience pourra fournir! Leur concours sera nécessaire pour ne pas laisser confondre l'individu estimable et laborieux, auquel manque réellement un utile emploi de ses bras, avec le fainéant toujours empressé et souvent habile à surprendre un secours qu'il n'a point mérité!

Quelquefois les désastres dont nous venons de parler, ne frappent, dans un pays, qu'une localité particulière, et s'y renferment. C'est un incendie qui dévore un village; c'est une inondation, une grêle, une épizootie, qui lui enlèvent ses récoltes ou ses bestiaux. Une ville, un canton peuvent être presque exclusive-

ment livrés à un genre de fabrication qui se trouve arrêté; un port de mer peut être privé de son activité, par un blocus ou par un changement de direction dans le commerce maritime. Alors, les effets d'un tel désastre deviennent bien plus terribles pour la localité qui en est atteinte, parce qu'ils embrassent d'une manière plus générale la masse de la population; alors, l'héroïsme de la charité privée pâlit en présence de malheurs qui excèdent la puissance de ses bienfaits; mais, alors aussi, l'administration publique a plus de remèdes à sa disposition, pour un tel mal, dans l'ensemble des moyens dont elle dispose; elle appelle alors une généreuse émulation pour faire arriver sur le canton, sur la cité souffrante, les secours du reste du pays; des souscriptions se formeront, si l'esprit public a reçu l'éducation qui dispose à un semblable concert, et la direction convenable; alors une autre mission sera conférée sur les lieux, au génie de la charité; il inspirera ceux qui se dévouent à consoler, à encourager, ceux qui deviennent les ministres de l'assistance envoyée du dehors.

Il est aujourd'hui, au fond de l'Adriatique, une ville célèbre, jadis opulente, qui a perdu tout ensemble et son vaste commerce, et son indépendance, et la présence du gouvernement qui siégeait dans ses murs, dont la population décroissante erre, misérable, au milieu des palais de marbre; ses malheurs semblent être sans remède, comme elle semble être elle-même sans avenir. Mais de pareils exemples sont heureusement fort rares.

Rentrons maintenant dans l'ordre de choses accoutumé. Dans l'état ordinaire, il est deux sortes d'indi-

vidus auxquels il s'agit de procurer du travail : les uns sont des ouvriers ou des ouvrières valides et en santé, mais qui momentanément se trouvent privés d'occupation, par l'effet naturel de la réduction dans la consommation et les demandes, que les produits de divers métiers sont sujets à éprouver; les autres sont des personnes âgées, souffrantes, qui ne peuvent plus, par ce motif, exercer leur ancienne profession, mais qui sont cependant capables encore de s'occuper d'une manière utile, par quelque autre travail à leur portée.

Il est bien, sans doute, que les administrations charitables disposent, dans leur sollicitude, quelques ouvrages à faire exécuter par les uns et par les autres, que surtout elles leur fassent confectionner autant qu'il se peut les objets qu'elles consommeront elles-mêmes, comme les toiles, le linge, les vêtemens, etc. Mais il est difficile que ces ouvrages conviennent à l'extrême variété des situations dans lesquelles ces indigens sont placés, et des conditions qui en résultent. Ces administrations pourraient obtenir une précieuse assistance de l'industrie privée, en établissant des bureaux de placement et d'indications, que les particuliers viendraient consulter, lorsqu'ils seraient dans le cas de fournir quelque ouvrage aux indigens, et qu'ils seraient disposés à le faire.

Mais ici le concours du visiteur du pauvre se trouvera surtout nécessaire, sous plusieurs rapports.

En ce qui concerne d'abord la première classe d'indigens sans travail, on doit prévoir qu'elle renfermera souvent les ouvriers maladroits, ou paresseux, ou sujets à quelques vices; car, toutes les fois que les ateliers se restreignent, les bons ouvriers sont ceux qui restent

les derniers, comme les mauvais sont les premiers qui se trouvent écartés. Un sage discernement, une grande surveillance, sont donc indispensables pour prévenir les abus, dans l'assistance que cette classe d'individus va recevoir; une fermeté sévère peut même être indispensable aussi pour les décider à l'accepter et à en profiter convenablement. Nous éviterons que ces indigens ne soient détournés de rechercher et de saisir les occasions de s'industrier par eux-mêmes et de retourner à leurs premières occupations. Que, si nous rencontrons des ouvriers estimables, qui malgré leur application et leur habileté, ont le malheur de ne pouvoir obtenir de l'ouvrage, nous ne les confondrons point avec les pauvres d'habitude, nous aurons pour eux des égards particuliers, nous mettrons tous nos soins à ce qu'ils conservent ce courage et cette activité que l'adversité peut-être tendrait à abattre, mais qui bientôt seront appelé à s'exercer de nouveau par un retour de circonstances plus favorables.

La manière d'occuper la seconde classe d'indigens que nous venons de distinguer, présente beaucoup de difficultés. D'abord, l'ouvrier ne se plie qu'avec répugnance à un genre de travail différent de celui auquel il était accoutumé; l'âge, les infirmités, les souffrances, accroissent cette répugnance, font naître quelquefois le découragement, le dégoût. De plus, il faut trouver un genre d'ouvrage qui soit approprié à ce dont l'indigent est encore capable; presque toujours il lui faut un ouvrage qu'il puisse exécuter chez lui, par conséquent aussi exécuter tout seul. Voilà bien des conditions fort peu aisées à remplir. Cependant on ne peut assez le redire : il est essentiel que le pauvre qui peut encore es-

sayer quelque travail, l'exécute en effet, quelque borné qu'il soit, mais autant qu'il lui est possible; c'est le premier secours, le meilleur qui puisse lui être donné, ne fût-ce que dans l'intérêt de sa dignité, de sa moralité et de son bonheur. Alors même que, par impossible, le pauvre ne pourrait tirer aucun profit du travail dont il est encore capable, il faudrait encore lui procurer cette occupation, comme un remède moral, comme un préservatif contre de funestes habitudes. Les aveugles, par exemple, sont naturellement disposés à la défiance, à l'inquiétude; dans les conditions inférieures, ils ne sont guère distraits par le charme des entretiens; l'oisiveté leur est extrêmement funeste, elle ajoute beaucoup à leur malheur et le leur fait plus vivement sentir. Mais, qu'on leur trouve une occupation par laquelle leur attention soit captivée, tout est changé pour eux; ils retrouvent la sérénité; ils se sentent aussi moins dépendans des autres. C'est au visiteur du pauvre à convaincre l'indigent, pour qu'il emploie encore le peu de forces qui lui restent, à lui en offrir l'occasion, à le guider du moins par ses conseils, à faire, dans son indigence, la part exacte des besoins auxquels il pourra satisfaire lui-même par le contingent que lui fournira le produit de son travail. En aucun cas, les secours accordés ne doivent excéder la part à laquelle l'indigent ne peut réellement subvenir par lui-même.

Quatre choses peuvent manquer à un indigent, pour exécuter le travail qui serait à sa portée: les instrumens, la matière, le débit, ou la confiance de ceux qui le feraient travailler pour leur compte. Le visiteur du pauvre s'attachera à découvrir quel est celui de ces obstacles contre lequel son protégé lutte sans succès; il pourra

lui procurer les deux premiers objets, l'aider à trouver et à obtenir les deux dernières ressources.

Il est une règle générale, fondamentale, qui embrasse tous les genres de travaux qu'on peut procurer aux indigens, mais surtout ceux que leur fournit l'administration publique, règle au reste trop connue, et dont le motif est trop évident, pour qu'il ne suffise pas de l'énoncer : c'est que le salaire attaché à ces travaux doit rester toujours au-dessous de celui que le même individu eût obtenu par sa propre industrie. On voit à Gênes un beau palais de marbre, entouré de jardins délicieux, ou des filles orphelines, admises dans l'enfance, s'occupent à faire des fleurs; elles sont bien vêtues, bien nourries ; on croit voir un élysée : ce sont les *Fieschines*, nom qui leur vient de ce que ce somptueux établissement a été fondé par la famille Fieschi. Certes, pas une de ces heureuses orphelines ne songerait à quitter son asile, et toutes les filles y accourraient, si on voulait les y recevoir. Nous admirons la munificence des créateurs de cette somptueuse retraite; nous envions la félicité des êtres privilégiés qui sont admis à y mener une si douce vie; mais une charité plus éclairée eût élevé un monument plus utile; elle eût conçu un meilleur plan pour donner l'éducation du travail à la condition indigente.

Le luxe des établissemens charitables est un des plus grands fléaux de la société; il peut faire autant de pauvres que la disette. Il est une contrée de l'Europe où les établissemens de charité ont été multipliés avec profusion, richement dotés, variés sous toutes les formes, où les aumônes sont distribuées chaque jour avec abondance; c'est la contrée de l'Europe où il y a le plus de

pauvres : on n'y a oublié qu'une seule chose; mais on y a oublié la chose essentielle : on n'y a guère pourvu à offrir du travail à ceux qui en manquent; on y a surtout négligé d'exciter ceux qui sont sans travail, à en chercher, à accepter celui qui s'offre.

Dans un pays bien réglé, qui n'éprouve aucun trouble dans son industrie, qui ne souffre d'aucune circonstance particulière, l'administration publique ne sera guère appelée à entretenir, d'une manière constante et habituelle, des établissemens où un grand nombre d'individus valides, momentanément sans emploi, puissent obtenir du travail : ils y devront bientôt et facilement retrouver de l'occupation. Il y a plus, et nous ne craindrons pas d'avancer que, dans de tels pays surtout, il serait, sous tous les rapports, beaucoup plus avantageux d'aider, par tous les moyens possibles, les ouvriers qui manquent momentanément d'activité, à se placer chez de simples particuliers. De même aussi, quelle que soit l'utilité des écoles d'industrie, pour arracher les enfans à la fainéantise, leur donner le goût du travail et leur préparer une carrière, nous estimons encore qu'il est bien préférable de placer autant qu'il se peut les mêmes enfans en apprentissage chez des maîtres particuliers. De cette manière, on laisse mieux suivre aux choses leur cours naturel; il s'offre à chacun des ressources plus variées; l'indigent s'en trouve mieux; l'administration y trouve aussi son avantage; elle est soulagée de grands embarras. Il est reconnu d'ailleurs qu'elle fait toujours confectionner moins bien et à des prix plus élevés, et cela s'explique de soi-même. Nous aimerions à voir établir, autant que possible, au lieu d'ateliers publics, des bureaux de placement pour

les apprentis et les ouvriers sans travail; les visiteurs du pauvre pourront, jusqu'à un certain point, en tenir lieu, et toujours en seconderont les opérations.

Il serait intéressant de rechercher quelles sont les professions qui fournissent un plus grand nombre d'indigens, et quelles sont les espèces de travail les mieux appropriées à la situation de ceux qui en sont encore capables.

Il est trois sortes de professions qui conduisent le plus ordinairement à l'indigence : ce sont celles qui occasionnent le plus fréquemment des maladies, des accidens ou des infirmités; celles qui sont le plus sujettes aux interruptions de travail; enfin, celles dont le salaire est le plus modique.

Nous avons eu occasion, dans le chapitre précédent, de signaler les professions qui paraissent plus spécialement appartenir à la première sorte, telles que celles des cordonniers, de tailleurs d'habits, des tisserands, à cause du genre de vie sédentaire, de l'immobilité auxquels elles les condamnent; celle des ouvriers en bâtimens, sous le rapport des accidens et blessures; celles des peintres, des doreurs, et à Paris, celle des portiers, à cause de certaines maladies particulières auxquelles elles les exposent. Les professions qui sont le plus sujettes aux interruptions, sont, dans les campagnes, celle des vignerons; dans les villes, celles des ouvriers qui exécutent les objets de luxe et particulièrement les articles sujets aux caprices de la mode.

Les professions qui ne supposent aucun art, aucune étude, aucune capacité ou habileté marqués, sont naturellement celles dont le travail est le moins récompensé; en même temps elles sont celles aussi pour lesquel-

les il se présente un plus grand nombre de bras, ce qui en fait encore baisser le salaire. Ce salaire se trouve donc insuffisant pour entretenir un ménage, une famille, souvent même pour permettre à l'individu isolé de faire de petites épargnes réservées pour subvenir aux frais des maladies. Tel est par exemple, à Paris, la profession de chiffonnier : elle compose en quelque sorte une race à part qui habite dans les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marceau ; on aurait peine à se faire une idée de l'état misérable dans lequel végètent ces pauvres gens ; vêtus de haillons, le jour errans dans les rues ; la nuit, entassés pêle-mêle dans de vastes greniers où des amas de chiffons leur servent de lit commun ; leurs mœurs, à quelques égards, semblent à peine offrir quelques vestiges de civilisation. C'est au sein de la capitale la plus élégante de l'Europe, que séjourne et se répand cette nation à moitié sauvage. Un chiffonnier recueille à peine chaque jour, 1 fr. 50 cent., des longues courses qui remplissent sa journée; et cependant une foule de malheureux persévèrent dans cette triste industrie. C'est que, ne supposant aucune adresse, aucune application, elle flatte les goûts de fainéantise et de vagabondage; c'est une promenade plus qu'un travail.

Tel était autrefois à Naples la condition des Lazzaroni, laquelle n'était en réalité que la profession des porte-faix, des commissionnaires, mais exercée par une multitude de gens accoutumés à vivre de rien, réduits par leur nombre même à faire très-peu, à se contenter d'un modique salaire, mais portés aussi par leurs habitudes et leurs goûts à accepter cette conséquence.

Le rapport fait en 1816 sur les hôpitaux et hospices

de Paris, de 1804 à 1814, rapport que nous avons déjà eu occasion de citer et qu'on consulte avec tant de fruit pour une foule de documens, nous donnent sur les professions qui fournissent à Paris le plus d'indigens, les deux termes de comparaison suivans:

| | ANNÉE 1804. | ANNÉE 1813. |
|---|---|---|
| Sur un total de . . . . . . | 86,936 | 102,806 indigens |
| secourus à domicile, on compte : | | |
| 1° Individus sans état. . . . | 20,926 | 18,100 |
| 2° Dont la profession est inconnue. . . . . . . . . . . | 8,257 | 14,209 |
| 3° Professions qui n'exigent point d'apprentissage difficile ou d'aptitude particulière. | | |
| Journaliers { hommes. | 3,854 | ,812 |
| Journaliers { femmes. | | 2,439 |
| Marchands { ambulans. | « | 822 |
| Marchandes { ambulans. | « | 1,312 |
| Commissionnaires et portefaix. . . . . . . . . . . . | 207 | 1,143 |
| Marchandes de fruits et de légumes. . . . . . . . . . | 144 | 1,131 |
| Porteurs d'eau . . . . . . . | 299 | 598 |
| Ravaudeuses. . . . . . . | 534 | 458 |
| Revendeuses. . . . . . . | 291 | 375 |
| Chiffonniers. . . . . . . | 159 | 470 |
| Balayeurs. . . . . . . . | 38 | 1 |
| Brocanteurs. . . . . . . | 48 | 61 |
| Décroteurs. . . . . . . . | 32 | 47 |
| Ramoneurs. . . . . . . . | 4 | 68 |
| 4° Professions relatives aux constructions, bâtimens et travaux publics. | | |
| Maçons. . . . . . . . . | 271 | 577 |

| | ANNÉE 1804. | ANNÉE 1813. |
|---|---|---|
| Manœuvres. . . . . . . . . | 320 | 751 |
| Terrassiers. . . . . . . . . | 147 | 500 |
| Menuisiers. . . . . . . . . | 354 | 109 |
| Serruriers. ... . . . . . . | 251 | 420 |
| Forgerons. . . . . . . . . . | 6 | 207 |
| Couvreurs. . . . . . . . . | 23 | 246 |
| Peintres. . . . . . . . . . | 131 | 340 |
| Paveurs. . . . . . . . . . | 26 | 230 |
| Marbriers.. . . . . . . . . | 47 | 135 |
| Vidangeurs. . . . . . . . . | 22 | 97 |
| Scieurs de pierre et de bois. . | 114 | 214 |
| Tailleurs de pierre. . . . . | 31 | 145 |
| Plâtriers . . . . . . . . . | 5 | 109 |
| Poêliers. . . . . . . . . . | 1 | 138 |
| Fumistes. . . . . . . . . . | 2 | 112 |
| 5° Professions relatives aux objets d'habillement et de chaussure. | | |
| Cordonniers. . . . . . . . . | 650 | 1,375 |
| Savetiers. . . . . . . . . . | 205 | 217 |
| Tailleurs. . . . . . . . . . | 285 | 805 |
| Lingères. . . . . . . . . . | » | 886 |
| Couturières. . . . . . . . . | 392 | 676 |
| Blanchisseurs, blanchisseuses. | 375 | 820 |
| Repasseuses. . . . . . . . . | 20 | 117 |
| Tricoteuses. . . . . . . . . | 28 | 254 |
| Fileuses . . . . . . . . . . | 481 | 462 |
| Dévideuses. . . . . . . . . | 60 | 588 |
| Tisserands. . . . . . . . . | 47 | 543 |
| 6° Professions relatives au service domestique. | | |
| Faiseuses de ménage . . . | 355 | 985 |
| Portiers. . . . . . . . . . | 205 | 887 |
| Domestiques. . . . . . . . . | 118 | 21 |

| | ANNÉE 1804. | ANNÉE 1813. |
|---|---|---|
| Cochers. . . . . . . . . . | 75 | 96 |
| Palefreniers. . . . . . . . | 20 | 42 |
| Garde-malades et d'enfans. . | 115 | 493 |
| Frotteurs. . . . . . . . . . | 10 | 95 |
| 7° Professions relatives aux objets de luxe. | | |
| Ouvriers en tabac. | 9 | 395 |
| Tourneurs et tabletiers. . . | 203 | 339 |
| Imprimeurs en caractères et en taille douce. . . . . . . | 139 | 256 |
| Ouvriers en papiers. . . . | 3 | 182 |
| Relieurs. . . . . . . . . . | » | 60 |
| Brocheuses. . . . . . . . . | 11 | 55 |
| Graveurs. . . . . . . . . . | » | 38 |
| Perruquiers. . . . . . . . . | 75 | 218 |
| Gaziers. . . . . . . . . . . | 160 | 137 |
| Gantiers et faiseuses de gants. | » | 420 |
| Polisseurs. . . . . . . . . | 9 | 217 |
| Tapissiers. . . . . . . . . | 19 | 115 |
| Teinturiers. . . . . . . . . | 15 | 180 |
| Ciseleurs. . . . . . . . . . | 19 | 45 |
| Doreurs. . . . . . . . . . | 23 | » |
| 8° Professions analogues aux travaux des champs. | | |
| Jardiniers. . . . . . . . . | 91 | 177 |
| Charretiers et voituriers. . . | 164 | 33 |
| 9° Ouvriers sans désignation spéciale. . . . . . . . . . . | 1,418 | » |
| 10° Aveugles. . . . . . . . | 250 | 924 |

Ces rapprochemens peuvent fournir quelques lumières sur la question qui nous occupe; ils tendent à confirmer le principe que nous avons cru devoir établir;

cependant ils ne peuvent offrir des inductions très-positives, pour plusieurs motifs. D'abord, il faudrait pouvoir comparer au nombre des indigens de chaque profession, le nombre total des individus qui, à la même époque, exerçaient la même profession; et ce dernier renseignement nous manque : en second lieu, ils ne concernent que la capitale, qui est toujours une grande exception ; en troisième lieu, ils ne se réfèrent qu'à deux années; nous n'avons ni les années intermédiaires, ni celles qui ont suivi; de plus, ils se rapportent à une époque où le nouveau régime de secours à domicile n'était point encore établi à Paris, où le nombre des indigens admis aux secours était fort exagéré, comme l'a prouvé le résultat du recensement opéré depuis l'introduction du nouveau régime; enfin, le grand nombre d'individus compris sous la désignation générale de *profession inconnue*, jette une grande incertitude sur les nombres qui appartiennent aux professions désignées.

Les différences que l'on remarque entre les deux époques tiennent sans doute en partie à cette dernière cause, et à ce qu'on n'a pas suivi absolument le même mode de classification en 1804 et 1813 : mais elles tiennent certainement aussi à ce que l'année 1804 était une époque de paix et de prospérité intérieure, tandis que l'année 1813 vit la situation politique de la France gravement compromise; de là sans doute l'accroissement considérable des indigens reçus pendant cette dernière année.

On s'afflige de voir un aussi grand nombre de domestiques figurer dans les états des hôpitaux et dans ceux des secours à domicile; on s'afflige de voir que la plupart des domestiques sortant des hôpitaux, en convalescence, ne

retrouvent plus leurs places. On aimerait à penser que les maîtres donnent plus de soins à leurs domestiques pendant leurs maladies, et n'abandonnent pas dans la vieillesse et la misère ceux qui les ont autrefois servis. D'un autre côté, on doit réfléchir aussi qu'à Paris, les domestiques changent souvent de service; qu'il peut y avoir parmi eux des sujets vicieux, et que ceux-ci doivent finir par se trouver sans place, en même temps qu'ils demeurent peu propres à un autre genre d'occupation.

En 1804, on trouvait 155 militaires sur le tableau des indigens secourus; en 1813 il n'y en avait pas un seul.

En 1804, on y voyait 8 ex-religieux et 445 ex-religieuses.

En 1813, seulement 11 ex-religieux et 47 ex-religieuses.

Nous n'avons fait entrer et classé dans les relevés qui viennent d'être rapportés que les professions les plus abondantes en indigens; elles ne forment guère que le quart de celles qui sont portées dans les tableaux du rapport de 1816. Il est remarquable que les boulangers qui envoient plus de malades aux hôpitaux que les autres professions, fournissent très-peu d'indigens aux secours à domicile : 52 en 1804, 32 en 1813.

Les professions les plus lucratives étant celles qui exigent une habileté particulière, un long exercice, une habitude contractée dès l'enfance, l'ouvrier qui ne peut plus continuer sa profession, soit que le travail lui manque, soit qu'une infirmité l'en empêche, ne peut recourir qu'aux genres de travaux les moins productifs, ceux qui sont accessibles à tout le monde, qui s'exécutent sans préparation, et qui, par cette circon-

stance, sont cependant recherchés par un grand nombre de concurrens. L'administration des hospices civils de Paris a conçu l'idée la plus judicieuse et la plus sage pour offrir à ces malheureux la ressource la plus convenable à leur position, en formant son établissement de filature et de tissage : il occupe essentiellement des femmes ; mais ce sont les femmes surtout qui sont exposées à se trouver sans ouvrage ; il leur laisse le moyen de travailler à domicile ; car on leur livre la filasse sur un certificat du propriétaire ou du principal locataire de leur maison, visé par l'administrateur de charité ; il leur permet de ne travailler qu'autant que leurs forces le leur permettent, et dans les instans favorables ; enfin les hôpitaux et les hospices consomment eux-mêmes les toiles. En remontant à l'an XII, et suivant pendant plus de vingt ans la marche de cet intéressant établissement, nous voyons que le nombre des indigens auxquels il a donné du travail s'est élevé, suivant les années de 1900 à 3000, sur lesquels de 1700 à 2800 fileuses, 40 à 145 tisserands, 22 à 33 ouvriers divers. En 1822, 2394 indigens ont reçu du travail de l'établissement de la filature ; une somme de 151,872 fr. 41 c. leur a été répartie à titre de salaires ; c'est environ 63 fr., terme moyen, par an et par tête ; mais les tisserands ont un prix de journée plus élevé de 1 fr. 75 centimes que celui des fileuses, qui, par jour s'élève à peine à 20 cent. Il est vrai que la plupart d'entr'elles sont vieilles, infirmes, ou se livrent en même temps à d'autres occupations. On voit que l'emploi offert par l'administration ne saurait ici avoir l'inconvénient d'enlever la main-d'œuvre aux établissemens d'industrie privée. Dans l'origine, on faisait confectionner aussi

aux indigens des rubans, padous et lacets : on y a sagement renoncé.

L'enlèvement des neiges et le balayage des rues, en certains momens de l'hiver, donne momentanément de l'emploi aux nombreux ouvriers que la rigueur de la saison prive momentanément de leurs travaux ordinaires. La permission d'étaler, de colporter et vendre des fruits, des légumes, des fleurs, de la pâtisserie, des sucreries, laisse à des malheureux qui ne peuvent que stationner dans les rues, ou les parcourir, la faculté de se créer une sorte d'état, pour peu qu'ils puissent disposer de quelques petites avances.

Les écoles d'industrie et les ateliers d'indigens qui existaient à Hambourg, ont été justement cités comme des modèles. Ces beaux établissemens ont succombé pendant le cours des événemens politiques dont Hambourg a été le théâtre il y a près de vingt ans, et par l'effet des malheurs qui ont accablé cette ville, à l'époque où elle fut occupée par les armées françaises : on ne saurait assez le déplorer. Il nous reste du moins l'intéressant tableau qui en a été tracé par un philanthrope qui avait beaucoup contribué à leur création, à leur organisation, à leur direction, et qui a acquis par ses honorables travaux de grands droits à la reconnaissance des amis de l'humanité, M. le baron de Voght.

Une réunion de généreux amis de l'humanité avait fondé en 1803, à Paris, hôtel de Pons, rue des SS.-Pères, un établissement de secours dans lequel étaient réunis à des écoles de charité, à un asile pour les enfans égarés, à une chambre de secours pour les individus surpris par des accidens, etc., un pensionnat de jeunes filles, et un atelier de filature et de métiers à bas. Mais

cet établissement n'a pu se soutenir, et cause des pertes considérables à ses créateurs (1). Un atelier de jeunes filles fut ouvert à Chaillot, vers la même époque. On a essayé à diverses reprises et récemment encore, de former à Paris, pour les orphelins, des maisons d'apprentissage où ils seraient instruits dans divers métiers; ces entreprises ont échoué en peu de temps.

On ne peut donner sans doute assez d'éloges aux motifs qui suggèrent l'idée de ce genre d'établissemens : ils offrent l'avantage de donner aux enfans, avec le goût du travail, et l'aptitude nécessaire pour un métier productif, cette bonne éducation, ces habitudes d'ordre et de discipline, ces instructions salutaires, qu'ils ne recevraient point ordinairement chez les maîtres particuliers auxquels ils seraient confiés pour l'apprentissage. Mais on ne peut aussi s'empêcher de reconnaître que, sous les rapports économiques, ces établissemens doivent avoir toujours beaucoup de peine à se soutenir. Jamais ils ne fabriqueront à aussi bon marché que les particuliers; il est rare qu'ils puissent fabriquer aussi bien; les élèves ne s'y forment pas aussi rapidement au travail que dans l'apprentissage ordinaire. On ne peut d'ailleurs y enseigner qu'un petit nombre de métiers : enfin, on court le risque de donner à une profession plus d'élèves qu'elle n'en demande, tandis que les apprentissages particuliers se mesurent toujours au besoin d'ouvriers.

(1) Le réglement de ces établisemens ( Paris, chez Baudouin, nivôse an XI), est un modèle de sagesse. Parmi les fondateurs et administrateurs se trouvait M. le duc Mathieu de Montmorency, dont le nom se retrouve constamment attaché à tout ce qui a été fait de bien à Paris, depuis 25 ans.

Ces considérations cependant ne s'appliquent pas aux ouvroirs, pour les filles, qui sont souvent très-sagement associés aux écoles de charité. Il est, pour les filles, des genres de travaux auxquels elles ont toutes besoin d'être exercées, comme ceux de l'aiguille, et qui doivent former la profession du plus grand nombre, ou les aider à en trouver une; les ateliers où on les leur enseigne n'exigent point de grands établissemens, ne demandent point de capitaux; il n'y a pas de matières premières à acheter, de spéculations à entreprendre; les produits s'écoulent avec facilité et d'une manière toute naturelle. Dans les écoles d'enseignement mutuel, ces travaux se combinent d'une manière heureuse avec les leçons de lecture, d'écriture et autres; ils sont montrés par une méthode fort ingénieuse qui fait faire aux enfans des progrès rapides.

Un bureau de placement pour les apprentis des deux sexes serait une institution plus facile, moins coûteuse, et à quelques égards plus utile que les écoles d'industrie; il pourrait du moins y suppléer. Des bureaux de ce genre sembleraient devoir naturellement se placer près des écoles de charité. Mais, nous avons eu déjà occasion de faire voir que l'intervention de notre visiteur du pauvre remplira en détail le même but (1).

Mais la charité privée, en prenant ce caractère d'activité, d'investigation que nous cherchons à personnifier dans les fonctions du visiteur du pauvre, en formant et multipliant les communications entre l'ouvrier sans travail et les particuliers qui ont du travail à offrir, procurera toujours à ceux-là la ressource la plus sûre,

(1) Voyez-ci dessus, chap. IX, page 108.

la plus utile, et celle enfin qui convient le mieux à l'économie générale de la société. Nous nous féliciterons donc de voir le visiteur du pauvre sortir lui-même des conditions industrieuses. Négociant, marchand, manufacturier, son expérience, ses relations, lui donneront des vues et des moyens pour offrir à l'indigent et de sages conseils et d'efficaces recommandations.

Dans les cantons situés sur les montagnes où l'hiver est tout ensemble et très-long et très-rigoureux, les simples journaliers qui ne vivent que du travail de leurs mains, sont condamnés pendant une portion de l'année à une fâcheuse oisiveté. Mais, si quelque genre d'industrie, qui puisse s'exercer pendant l'hiver, est venu s'introduire sous le toit des chaumières, le journalier y trouve une précieuse ressource pour nourrir sa famille et se préserver du désœuvrement pendant que le petit propriétaire et le fermier en recueille quelques bénéfices qu'ils emploieront avec succès pour l'amélioration de la culture. La fabrication des montres a vivifié un canton du département du Doubs, situé sur le Jura et voisin de la Suisse; celle des mousselines a répandu la prospérité dans les montagnes du Beaujolais. Un de mes amis qui a créé de vastes établissemens d'industrie, et qu'anime le zèle d'une philanthropie éclairée, a introduit la fabrication des toiles dans une portion des montagnes du département de l'Isère, en faisant aux habitans l'avance du métier, leur fournissant le chanvre et leur achetant la toile fabriquée; le tissage du coton anime et enrichit les vallées des Vosges; le vénérable Oberlin a civilisé en quelque sorte la population du Ban de la Roche, au sommet des Vosges, y a amené l'aisance avec les bonnes mœurs, en associant des travaux de fabrica-

tion à une agriculture mieux dirigée. Utiles exemples qu'on ne saurait trop faire connaître et propager.

Nous avons dit que les aveugles eux-mêmes étaient capables de se livrer à des occupations utiles et lucratives. Il en est qui n'exigent de leur part aucun apprentissage particulier; il en est qui n'exigent qu'un apprentissage facile. Dans les établissemens formés à Londres, et à Liverpool, pour ce genre d'infirmités, les aveugles confectionnent des nattes, des tapis, etc. A l'hôpital royal des Quinze-Vingts de Paris, un certain nombre d'aveugles se sont créé des métiers : douze d'entre eux sont tourneurs de roue, trois sont horlogers, d'autres fabriquent des jouets d'enfant, du papier de verre, des lacets, des bourses, des coffrets et boîtes en carton; on compte parmi eux un rempailleur de chaises, un sonneur, un souffleur d'orgue, un porte-faix, deux porteurs d'eau, quelques marchands de détail. Ceux qui ont pu apprendre la musique, trouvent dans l'exercice de cet art une ressource doublement précieuse; d'une part en ce qu'elle leur est profitable, de l'autre en ce qu'elle leur procure la plus douce distraction : il y a aux Quinze-Vingts vingt-trois musiciens, neuf musiciennes, un organiste, un accordeur de piano. Enfin, avec une culture plus étendue encore, ils peuvent remplir des fonctions encore plus distinguées : le même établissement possède trois aveugles professeurs de grammaire et de langues, un professeur de mathématiques, et a donné un professeur de la même science à l'un des colléges royaux. En commençant dès l'enfance l'éducation de l'aveugle, on peut lui faire acquérir dans les professions industrielles une habileté remarquable; nous sommes frappés d'admiration en voyant tout ce

qu'exécutent les jeunes aveugles dans l'institution formée dans l'origine, par M. Haüy, et qui est redevable à M. Piguer, directeur actuel, des plus notables perfectionnemens (1). Combien il serait à désirer que cette intéressante institution devînt un atelier normal, que chaque département du royaume y envoyât des élèves, qui, de retour chez eux, instruiraient à leur tour leurs

(1) Voici le tableau des métiers qui sont maintenant en activité dans l'institution royale des Jeunes Aveugles.

*Typographie* en relief.

*Tricot* à l'aiguille en laine, fil ou coton. Bas, jupons, gilets, camisoles, robes d'enfant de diverses couleurs. Bonnets basques de différentes formes et diverses couleurs. Bourses, etc.

*Cravaches* en fil et en boyau.

*Chaussons* de lisière, de tresse, de peluche.

*Tapis* de lisière.

*Paniers, chapeaux* de paille et paillassons de diverses couleurs. Empaillage de chaises.

*Tricot sans aiguilles,* bourses de diverses couleurs et à différens dessins, sacs à ouvrage, bonnets, brassières, gilets, bas à jour, franges, etc., en soie et en coton.

*Bourses au moule.*

*Bracelets,* cordons et chaînes de montre.

*Croix, bagues* et autres bijoux en tresses de cheveux ou de soie.

*Tapisserie* à l'aiguille.

*Filature* au rouet et au fuseau.

*Tisseranderie* qui comprend la fabrication de la toile, celle du molleton de laine et de coton, couvertures, langes de laine, etc.

On compte établir la corderie, la vannerie, la passementerie, lorsque le local le permettra et qu'on aura des fonds suffisans. On doit aussi introduire incessamment dans l'Institution la fabrication des limes. Plusieurs élèves touchent de l'orgue dans les paroisses.

compagnons d'infortune! En attendant, la plupart des aveugles reçus dans nos hospices, ou secourus à domicile, restent oisifs. Il n'est pas un d'eux qui ne pût, par quelque travail, gagner au moins la moitié, les trois quarts de sa subsistance (1).

Ce qu'on peut faire dans ce genre pour les aveugles, met sur la voie pour découvrir ce qu'on peut faire aussi pour les vieillards, les infirmes à qui leur âge et leurs infirmités permettent encore quelque occupation.

(1) Un aveugle aussi intéressant par ses connaissances, son caractère honorable, par les malheurs dont il a été accablé, que par le zèle qui l'anime pour le soulagement de ses frères d'infortune, M. Heilmann, avait établi, il y a quelques années, aux Invalides, une manufacture de draps pour l'habillement des troupes, dont tous les travaux étaient exécutés par des aveugles. Cet établissement a malheureusement croulé, non par des vices intérieurs ou par la faute de son chef, mais parce qu'on a abusé de la confiance de celui-ci.

---

# CHAPITRE XV.

## DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Si le soulagement de l'indigence appelle toute la sollicitude de l'administration publique, il est pour elle un devoir non moins sacré, c'est de faire tout ce qui est en elle pour prévenir l'indigence à son origine, et lorsque ce résultat est possible à obtenir, il est bien plus précieux encore.

Le travail est le vrai, l'universel antidote contre la pauvreté, mais le travail accompagné d'ordre, d'économie et de prévoyance.

L'administration publique a mille moyens pour encourager le travail, ne fût-ce que par la protection qu'elle accorde à la propriété, à la liberté de l'industrie, à la concurrence, par les débouchés qu'elle concourt à ouvrir, par les communications qu'elle rend plus faciles.

Elle peut aussi encourager l'esprit d'ordre, d'économie et de prévoyance, en fondant, et surtout en favorisant les institutions destinées à recevoir les épargnes et à les rendre productives. Mais ici, elle a besoin d'être secondée par l'opinion publique, dans les mœurs des conditions laborieuses. Il faut répandre la lumière, la faire pénétrer dans les ateliers, offrir des exemples, et convaincre.

Celui qui a été témoin des misères du pauvre, qui, confident du pauvre, aura bien connu comment l'im-

prévoyance et le désordre conduisent graduellement dans l'abîme, celui-là, dis-je, sera le plus éloquent interprète de ces vérités qu'on ne peut trop faire entendre dans toutes les classes de la société. S'il vient à rencontrer quelqu'un de ces industrieux individus qui vivent au jour le jour, sans s'inquiéter de l'avenir, il lui révélera les dangers qui le menacent; il lui peindra ce qu'il a vu.

Les deux tiers (1) des indigens secourus dans les villes, n'éprouvent qu'une détresse passagère. Le visiteur du pauvre qui est entré en rapport avec lui, pour lui procurer le soulagement temporaire qu'exigeait la circonstance, qui a obtenu sa confiance, est donc favorablement placé pour donner à son protégé la direction propre à le garantir du danger de retomber dans la même situation où il a tant souffert, d'où l'on a eu tant de peine à le retirer. Nouvelle mission pour notre visiteur du pauvre, mission non moins belle, non moins fructueuse! Il enseignera à celui qui sort de l'abîme, qui renaît à l'indépendance, l'art de pourvoir désormais lui-même à son propre avenir.

Oh! si en effet il a obtenu assez d'empire sur l'esprit du malheureux qu'il vient de sauver, pour que ses conseils soient écoutés, qu'il préserve avant tout son protégé des piéges qui lui sont tendus, des fallacieuses promesses qui, en le flattant de l'enrichir facilement, lui prépareraient en effet une ruine nouvelle! Serait-il vrai que les séductions des jeux de hasard viennent quelquefois assiéger l'ouvrier au sein de sa vie innocente et labo-

(1) C'est à peu près la proportion que nous trouvons à Paris, d'après le classement qu'opèrent les bureaux de charité.

rieuse ?— « Mon ami, cette fatale séduction a-t-elle jamais » eu quelqu'empire sur vous ? aurai-je besoin de vous » préserver de l'illusion grossière qui, sous l'espoir d'un » gain honteux, même s'il était obtenu, vous cacherait » un précipice sans fond, où iraient s'engloutir votre » repos, votre temps, vos mœurs, votre existence en- » tière ? Non ; vous vous éloignerez avec horreur d'un » semblable péril ! » Mais, voici d'autres jeux non moins perfides, non moins cruels, et dont peut-être il se défie moins : serait-il vrai qu'on a pu imaginer une combinaison aussi machiavélique que celle de lever une contribution publique illimitée sur les classes même les moins fortunées, en abusant de leur crédulité, en exaltant leur imagination par de fausses espérances, en se mettant à leur portée par la modicité des sommes exigées, mais en préparant, par la fréquente répétition des mêmes mises, une ruine d'autant plus inévitable, qu'elle se sera opérée d'une manière insensible, en créant pour quelques-uns, aux dépens du grand nombre, des gains fortuits, obtenus sans mérite, gains vraiment corrupteurs ? Serait-il possible qu'une telle combinaison eût été conçue, réalisée par ceux-là même qui devaient protection aux mœurs et au bien-être de tous ? — « Mon ami, » ne voyez-vous pas qu'on vous trompe, qu'on se joue » de vous ? Le produit de l'impôt ne vous donne-t-il pas » la preuve évidente du prélèvement qu'on fait sur le » joueur, dans ce jeu inégal qu'on appelle la loterie ?... » Vous pouvez aujourd'hui perdre votre petite épar- » gne ; demain vous voudrez réparer votre perte ; vous » emprunterez ; vous vous engagerez dans un défilé dont « le terme n'est autre que cette même misère à laquelle » vous venez d'échapper. Voyez cette maison de prêt !

» une portion des effets qui y sont déposés est sacrifiée » à cette fatale habitude! Combien d'indigens j'ai con» nus dont la détresse n'avait pas d'autre cause! Vou» lez-vous jouer à coup sûr? mettez vos petites épar» gnes en sûreté, au lieu de les jeter dans le gouffre : » vous obtiendrez le lot un peu plus tard, mais il ne » vous échappera pas. » — Cette fois, mon protégé se croit certain de faire une spéculation avantageuse: il a lu sur une affiche le prospectus d'une tontine qui lui promet un capital considérable, acheté seulement par de petites mises répétées et continuées. « N'est-ce pas » ici, me dit mon protégé, une vraie caisse d'épargne? » On m'accumule mes petites économies, on les rend » productives; si je les perds, c'est que je mourrai de » bonne heure; mais alors elles me deviendraient inuti» les. J'en ai besoin pour mes vieux jours. — Mon ami, » je veux pour un moment croire à tous ces beaux cal» culs; mais, dites-moi, connaissez-vous bien les person» nes qui offrent avec tant d'empressement de se charger » de vos affaires, en créant et dirigeant cette tontine? » vous êtes-vous assuré de leur capacité, de leur solva» bilité, de leur délicatesse? Qui vous garantit qu'elles » tiendront ce qu'elles promettent? Mais ensuite, ces » calculs, les avez-vous en effet vérifiés? pourriez-vous » les vérifier? ne s'y est-il glissé aucune erreur volon» taire ou involontaire? Vous convenez qu'à cet égard » vous êtes dans une complète et inévitable ignorance. » Voici cependant un autre calcul; il est simple: les au» teurs de ce projet ne se dévouent pas gratuitement pour » vous rendre service : ils veulent se créer à eux-mêmes » des emplois lucratifs; ils vont avoir un hôtel, des bu» reaux, des commis qui seront aussi bien rétribués; et,

» tout cela, aux dépens de qui? J'applaudis à votre
» prévoyance pour l'époque de votre vieillesse : mais
» d'ici là, ne peut-il rien vous survenir qui vous rende
» nécessaires les épargnes que vous auriez réussi à con-
» server? Ne pouvez-vous être atteint d'infirmités pré-
» coces et passagères? un accident, une circonstance
» quelconque ne peuvent-ils suspendre votre travail?
» n'est-ce pas là ce que vous enseigne l'expérience même
» de la situation d'où vous sortez ?... Vous pouvez mou-
» rir de bonne heure! mais alors même, n'aurez-vous
» point à regretter que le fruit de vos économies soit
» perdu? N'avez-vous pas une femme, des enfans qui
» l'eussent recueilli? Si vous êtes seul, avez-vous donc
» renoncé à devenir époux et père? Alors vos épargnes
» vous serviraient à vous établir; un jour elles profi-
» teraient à votre famille. Qu'est-ce que c'est d'ailleurs,
» dites-le-moi, que ce jeu singulier où les hommes
» jouent sur leur propre tête, parient pour leur mort
» mutuelle, et fondent l'espoir de leur gain sur celui
» de voir périr avant eux leurs prétendus associés? vous
» avez trop de bon sens pour ne pas le reconnaître : ce
» n'est point ici une caisse d'épargnes. C'est une combi-
» naison immorale dans son principe, sans garantie, et
» qui ne vous offre que des dangers sans avantages.
» Oui, faites des épargnes, je vous en loue; mais ces
» épargnes sont bien précieuses; elle vous ont coûté
» des sueurs, de privations; elle feront votre avenir;
» ne négligeons rien pour ne pas les compromettre,
» pour les rendre réellement productives. »

Je ne me borne point à ces faibles raisonnemens; comme les exemples sont les meilleures preuves en ce genre, je lui raconte l'histoire de la caisse Lafarge, et d'autres encore.

D'autres, et ce sera le plus grand nombre, d'autres, en rentrant dans leur vie accoutumée, à la suite d'une crise passagère, retomberaient naturellement dans leurs anciennes habitudes d'insouciance et d'incurie; empressés de jouir d'un retour de bien-être, ils répugneraient à s'imposer des privations nouvelles et volontaires, à la suite de celles que la nécessité vient de leur faire éprouver. Elles ont été cruelles; le père de famille était atteint d'une grave maladie; toutes les ressources manquaient; la femme et les enfans mouraient de faim; nous avons eu le bonheur de les sauver. Notre mission est-elle terminée? Non, sans doute. Songeons à l'avenir de celui qui ne sait point y songer lui-même! Rendons-lui du moins profitable la leçon sévère qu'il vient de recevoir! l'instant est propice. L'infortuné est rendu à la santé; il a retrouvé un état; sa femme aussi a de l'occupation; ses enfans sont en apprentissage; tout se ranime; un rayon d'espérance pénètre dans cette demeure, où furent poussés tant de soupirs. L'esprit de notre protégé est plus serein, sa raison plus calme; il nous écoute avec déférence; il s'est si bien trouvé de se confier en nous; il a si bien connu la sincérité de notre bienveillance! Alors nous lui faisons remarquer, avec force, mais sans amertume, qu'avec de l'ordre et de l'économie, il eût pu prévenir la détresse à laquelle il vient d'être soustrait; que de semblables accidens peuvent se répéter encore; que des malheurs nouveaux et d'un autre genre peuvent aussi le frapper; qu'un jour la vieillesse, les infirmités atteindront sa compagne et lui; qu'en prélevant chaque jour seulement quelques centimes sur le produit de son travail, il peut se former des épargnes suffisantes pour se mettre désormais

à l'abri du retour de la misère; que ce sacrifice répété chaque jour sera à peine sensible; que, s'il ne lui survient aucun événement fâcheux, cette réserve un jour lui composera un petit capital, à l'aide duquel il pourra mieux placer ses enfans, s'établir pour son propre compte, devenir plus indépendant, accroître son aisance par le développement de son industrie. Nous en appelons à toutes les maximes de la prudence, nous invoquons les affections de famille; nous intéressons sa fierté.

Mais ces épargnes journalières, où les déposera-t-il? S'il les garde dans ses mains, il peut les perdre; il sera tenté à chaque instant d'en faire usage ; il ne leur fera produire aucun intérêt; il ne sait point comment on fait un placement utile et sûr. Cette fois, c'est lui qui me demande conseil. Avant de le lui donner , j'examinerai avec soin sa situation , j'étudierai les ressources que peuvent nous offrir les établissemens locaux, la direction qui leur est donnée , les garanties qui les environnent.

Si notre protégé ne recueille encore qu'un faible salaire, s'il a beaucoup de charges, s'il ne peut donc mettre de côté, par semaine , qu'une très-petite somme, si nous le connaissons assez faible pour qu'il puisse se décourager aisément dans le nouveau plan d'économie qu'il vient d'adopter, s'il a besoin d'être lié par quelqu'engagement, s'il serait dangereux pour lui de pouvoir retirer ses épargnes à volonté, nous lui indiquerons d'abord un moyen très-simple, et nous aurons l'avantage de pouvoir le déterminer par l'exemple, celle de toutes les autorités qui est la plus puissante sur les esprits peu éclairés. Qu'on me permette de continuer

à me supposer à Paris, pour y puiser mes exemples. Je reprends donc mon entretien avec cet ouvrier imprévoyant dont je soigne la destinée : « Savez-vous, lui » dis-je, que, pendant que vous consumez chaque jour » le salaire acquis par votre travail, une foule de vos » camarades, plus prudens et plus sages, ont formé » entre eux des associations fort bien conçues, à l'aide » desquelles ils se mettent à l'abri des dangers qui vous » menacent? Je pourrais vous indiquer près de 200 » sociétés de prévoyance mutuelle qui existent dans ce » but; près de 18,000 ouvriers y sont réunis; les fonds » qu'elles ont placés ou qui leur restent en caisse, s'é- » lèvent à près de 1,200,000 fr. On estime qu'elles as- » sistent, par an, environ 400 infirmes ou vieillards » qu'elles mettent à l'abri du besoin, et environ 1600 » malades auxquels elles ne fournissent pas seulement » des médicamens, mais aussi le dédommagement des » pertes occasionées par la suspension des travaux; il » en est qui tiennent compte à l'ouvrier blessé, d'une » somme égale au salaire qu'il eût gagné dans un » jour (1); généralement elles fournissent de 1 fr. 50 c. » à 3 fr. par jour à leurs malades. Elles soutiennent aussi » un grand nombre de veuves. Plusieurs d'entre elles » ont employé leurs capitaux en métiers, et prêtent ces » métiers à ceux de leurs membres qui n'ont pas le » moyen de s'en procurer (2). N'est-ce pas là précisé- » ment ce que nous désirions pour vous? et quel sa- » crifice devrez-vous vous imposer? On exige de vous » seulement de 1 fr. à 3 fr. par mois, suivant l'asso-

(1) Celle des déchargeurs de fer des ports de Paris.

(2) Celles des bonnetiers.

» ciation que vous aurez choisie, c'est-à-dire de 3 à 10
» centimes par jour (1). Une semblable épargne vous
» serait-elle impossible? hésiteriez-vous à vous la pres-
» crire, en considérant toute la sécurité qu'elle vous
» promet? ne tiendrez-vous pas aussi quelque compte
» de l'avantage qu'elle vous offre, en vous mettant en
» rapport avec des ouvriers estimables, en vous appe-
» lant à coopérer avec eux à une institution louable?
» Vous en trouverez de toutes professions (2) et dans
» tous les quartiers. J'ai votre parole; j'y compte; c'est
» de ce moment que vous êtes vraiment sauvé. »

Ces associations, je le sais et je le regrette, n'existent pas à beaucoup près partout où elles seraient né-

(1) Nous puisons ces détails dans le rapport de la Société Philanthropique de Paris, pour l'année 1825, qui était distribué, au moment même où cet ouvrage était sous presse :

| | |
|---|---|
| Nombre de sociétés de prévoyance connues de la société philanthropique. . . . . . | 184 |
| Nombre des sociétaires. . . . . . . . | 17,112 |
| Fonds placés ou en caisse. . . . . . . | 1,124,000 |

(2) On remarque que les ouvriers qui figurent en plus grand nombre dans ces associations sont les imprimeurs et ceux qui exercent des professions analogues, sans doute, parce qu'ils sont plus instruits, et par là sentent mieux le prix de ces institutions. On voit aussi avec regret, que les garçons boulangers qui fournissent une multitude si considérable de malades aux hôpitaux, n'ont institué qu'une seule société de prévoyance, composée seulement de 24 membres.

Les cordonniers et bottiers qui occupent aussi le premier rang parmi les malades de nos hôpitaux, et les indigens secourus à domicile, forment deux sociétés, ne réunissant ensemble que 152 membres.

cessaires ; mais si, dans les villes où elles sont encore inconnues, des personnes zélées, expérimentées, entretenaient des rapports habituels avec les indigens, étudiaient les causes et les remèdes de la pauvreté, on ne tarderait pas à sentir le besoin d'établissemens analogues, à en provoquer la formation : le ministère des visiteurs les mettrait naturellement à portée de faire cette bonne action de plus ; il leur suffirait d'engager, par leurs conseils, quelques ouvriers à donner l'exemple. Il est peut-être aussi quelques villes où l'on a même redouté la création de sociétés semblables ; on a appréhendé qu'elles ne servissent à favoriser les coalitions d'ouvriers. Mais, l'expérience doit rassurer pleinement contre ce danger : l'on vient de voir que près de 18,000 ouvriers sont ainsi réunis en association dans la capitale, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient. Dans le nombre de ces institutions, on en trouve dont l'origine remonte à 1694, à 1760, etc. Il convient sans doute de leur donner une sage direction ; à Paris, elles recoivent des encouragemens et de précieux conseils de la Société Philanthropique, qui exerce à leur égard une sorte de tutelle bienfaisante. Mais les réunions formées dans un but favorable aux bonnes mœurs, dans un esprit d'ordre, sont naturellementanimées d'intentions louables. Tout ce qui tend à faire naître, à entretenir l'esprit d'ordre, d'économie et de prévoyance, dispose par cela même aux habitudes les plus salutaires pour les mœurs. Les réglemens des sociétés de secours mutuels renferment d'ailleurs ordinairement des dispositions très-louables et qui doivent exercer une semblable influence d'une manière plus directe encore : la plupart excluent de toute répartition dans l'assistance

mutuelle, ceux des associés qui ne souffrent que par suite d'intempérance, de débauche, de rixe volontaire (1).

(1) Qu'il nous soit permis de citer ici un seul exemple du bon esprit qui règne dans quelques-uns de ces réglemens : nous le prenons au hasard dans la société des secours mutuels des ferblantiers-lampistes, instituée en 1814.

Titre 5. -- Art 17. — Les trois *surveillans* font, chacun d'eux pendant quatre mois, le service actif que le besoin réclame près des malades, pour s'assurer de la moralité des candidats, enfin dans toutes les circonstances où leurs bons offices sont nécessaires. Lors des réunions, ils se placent de manière à voir chacun une portion des membres et à en être vus. Ils veillent aussi au maintien de l'ordre, et avertissent le syndic de tout ce qui est irrégulier.

Art. 20. — Aux membres du bureau appartient exclusivement le droit de prendre, de la manière qu'ils jugent la plus convenable, les renseignemens sur la conduite présumée répréhensible, sous quelque rapport que ce soit, des membres, et de proposer à la société les moyens de répression, qui sont la cotisation extraordinaire ou la radiation.

Art. 23. — Dans le cas où une proposition faite par un ou plusieurs membres serait dangereuse ou inconvenante, le bureau, après avoir pris l'avis du conseil, aurait droit d'écarter la proposition, en faisant connaître à l'assemblée les motifs de sa décision.

Titre. 6. — Art. 3. — Tous les membres seront indulgens les uns pour les autres.

Art. 5. — Le bon ordre et l'intérêt de la société exigent que les membres ne s'occupent et ne parlent dans les réunions, que des choses utiles, ou au moins, qui ne sont point déplacées. Ils ne peuvent parler plus de trois fois sur le même sujet.

Art. 7. — Tout membre qui se présenterait dans un état d'ivresse ou d'indécence serait éloigné sur-le-champ, mais sans amende.

Dans le midi de la France, et en Italie, des associations analogues ont réuni un caractère religieux à des vues de secours mutuels, et pris la forme de confréries; à Rome, elles sont fort anciennes et fort nombreuses; elles pourvoient à la sépulture de leurs membres; plusieurs ont été assez opulentes pour élever de magnifiques églises. Mais l'esprit d'ordre, d'économie et de prévoyance n'est point toujours celui qui préside à leur existence.

Je suppose maintenant que mon protégé soit en mesure de porter un peu plus haut ses petites épargnes journalières, qu'il en ait le courage, qu'il y ait pris goût d'après l'essai qu'il vient d'en faire; je suppose qu'il

Art. 8. — Le membre qui troublerait la tranquillité par de propos inconvenans, menaces ou injures, et qui n'obéirait pas à l'ordre que le syndic lui donnerait, de garder le silence, ou de se retirer, paierait une cotisation extraordinaire, etc....

Titre 10. — Art. 3. — L'ouvrier malade par suite d'intempérance ou de débauche, de provocation ou de rixe volontaire, ne recevra aucun secours, etc...

Titre. 13. — Art. 14. — Pour consacrer par un acte religieux la fondation de la société, tous les ans, le jour de la Saint-Éloi, anniversaire de cette fondation, il sera célébré une messe sur la paroisse où se tiendra le bureau de la société. La piété et non l'ostentation dictant cette disposition solennelle, une somme de 20 francs sera consacrée pour cette messe, à laquelle tous les membres, hors ceux qui ne professeraient pas la religion catholique, seront invités à se rendre. Une autre somme de 20 francs sera remise dans les mains du maire de l'arrondissemement, peur être distribuée aux indigens. Si, par des circonstances imprévues, cette dernière partie de la mesure ne recevait pas son exécution, la désignation des indigens serait faite par la société, et la somme de 20 francs leur serait exactement remise.

prévoie un moment où il aura besoin d'un petit capital, soit pour acheter ou renouveler un métier, soit pour se mettre dans ses meubles, soit pour rembourser une somme qui lui a été prêtée, soit pour se marier, soit, s'il est marié, pour l'époque des couches de sa femme, soit enfin pour placer ses enfans; et à quoi un petit capital ne pourra-t-il pas lui être utile? Alors, j'aurai de nouvelles indications à lui donner. Ces indications lui seraient également utiles, s'il ne voulait ou ne pouvait pas recourir aux sociétés de secours mutuels qui nous occupaient tout-à-l'heure; tel est, par exemple, le cas où il ne serait pas assuré de séjourner quelques années dans la ville où ces sociétés sont établies.

« Il nous faut, mon ami, trouver réunies, à la fois, » trois conditions difficiles : il nous faut trouver un » dépôt où vos épargnes soient en parfaite sûreté; il » nous faut aussi trouver un établissement où elles fructifient autant que possible; il est nécessaire enfin que » vous soyez libre de les retirer au moment peut-être » imprévu, où vous aurez besoin de votre petit capi- » tal. Et bien! les voici réunies en effet dans la *Caisse* » *d'épargnes*. Elles est gérée par les hommes les plus » recommandables, qui l'ont dotée eux-mêmes, qui don- » nent gratuitement leur temps et leurs soins pour la » servir. L'ordre, l'habitude, l'économie la plus rigou- » reuse président à ses opérations. Si vous pouvez met- » tre en réserve 40 c. par jour, vous retrouverez à votre » disposition, sans peine, sans inquiétude, au bout

| | | |
|---|---|---|
| » de 10 ans . . . . . . . . . . | 1,871 fr. | 28 c. |
| de 15. . . . . . . . . . . | 3,221 | 08 |
| de 20. . . . . . . . . . . | 4,954 | 38 |
| de 25. . . . . . . . . . . | 7,176 | 58 |

de 30. . . . . . . . . 10,029 fr. 78 c. (1).
» On peut vous garantir ce capital; vous êtes libre de » déposer plus ou moins, pourvu que vous n'excédiez » pas 50 francs par semaine, ce que vous n'êtes guère » en mesure de faire quant à présent. Allons-y ensemble » dimanche prochain. Vous verrez de vos propres yeux ; » vous verrez que la foule se presse pour pro fiter de » cet avantage; avec quel ordre, quelle célérité, avec » quelle bienveillance les déposans sont servis. » Mais non, au lieu de discourir avec mon protégé, je lui donnerai à lire les trois visites de M. Bruno (2). Nous jouissons de voir ces salutaires institutions, jadis ignorées en France, s'y multiplier et s'y consolider de jour en jour, étendre dans nos provinces leur bienfaisante influence. La Caisse d'épargnes de Paris, a offert le premier exemple, et a aussi justement servi de modèle : fondée en 1818, elle a rapidement atteint le plus haut degré de prospérité, c'est-à- dire le plus haut degré d'utilité. Le revenu de sa dotation, formé en partie des dons de ses fondateurs s'élève à 55,000 fr. environ; ses dépenses annuelles ne s'élevant qu'à 44,000 fr. sont beaucoup au-dessous de l'intérêt de son capital. Le nombre des comptes ouverts aux déposans, est en ce moment d'environ 28,000, et la totalité des sommes déposées, savoir :

1° Rentes inscrites au nom des déposans, 235,620 francs en bons de rentes;

(1) Voir la table de M. Francœur, sur la Société d'épargnes de Paris.

(2) Charmant opuscule de feu M. Lémontey, où l'esprit le plus piquant et le plus aimable s'est mis au service de la bienfaisance. Heureux les hommes de lettres quand, d'un écrit, ils peuvent faire ainsi une bonne action !

2° Sommes en numéraire et capital, 1, 383,525 fr. 17 c. (1).

Jusqu'à ce jour, les femmes et les filles se présentent en plus grand nombre que les hommes; les filles de boutique, les commis de magasin, les domestiques surtout forment la plus grande partie des déposans. Le nombre des ouvriers n'est pas aussi considérable. Mais, indépendamment de ce que les ouvriers sont probablement moins instruits, moins prévoyans, moins économes, de ce que leurs salaires aussi sont plus modiques, il ne faut pas oublier que près de 18,000 ouvriers mettent en commun leurs épargnes dans des sociétés de prévoyance. Plusieurs de ces sociétés viennent au reste elles-mêmes déposer à la caisse d'épargnes le montant des collectes faites parmi leurs membres.

Il peut être intéressant de comparer à cette situation celle d'une caisse d'épargnes de province: celle de Lyon a été fondée le 15 décembre 1822; jusqu'au 31 décembre 1825, elle avait reçu. . . 462, 156 fr. 17 c.
dont elle avait encore. . . . 382, 485 fr. 31 c.

(1) La Caisse d'épargnes a, pour garantir cette dernière somme, 119,975 fr. de rentes sur l'état, inscrits en son propre nom, qui, au cours de 57 fr. 65 c., suffiraient pour rembourser cette somme. En 1825, il a été reçu par la caisse 70,032 dépôts, formant une somme totale de 3, 107, 251 fr.; il s'est présenté 6,126 nouveaux déposans, 5,836 ont demandé des remboursemens, dont 4,414 seulement leur remboursement total, et les sommes ainsi restituées se sont élevées pendant la même année à 535,834 fr. 83 c. Il a été délivré aux déposans des inscriptions de rentes pour 76,780 fr. de rente. L'établissement a constamment suivi une marche progressive; il semble maintenant avoir atteint en développement tout ce que permettent les circonstances matérielles du service.

Savoir :

14,010 fr. de rentes en portefeuille, environ 280,000 fr.
Numéraire en caisse. . . . . . . . . . . 102,295 31 c.

Cette somme appartenait à 512 ouvriers, dont 251 ouvriers en soie.
312 domestiques.
70 employés divers.
68 enfans mineurs.
66 petits rentiers.

1,028 déposans.

La dotation de cet établissement ne s'élève encore qu'à 26,000 fr. environ.

Le placement en rentes sur l'état, des fonds recueillis par les caisses d'épargnes est à tous égards convenable, et offre plusieurs avantages ; il a cependant, dans l'état actuel, l'inconvénient d'exposer ces caisses à des pertes considérables, si le taux courant des rentes venant à éprouver une forte baisse et un grand nombre de remboursemens venant à être subitement demandés, ces caisses étaient contraintes de réaliser leurs rentes à un taux inférieur à celui de l'acquisition ; il a aussi l'inconvénient d'attirer l'attention des classes inférieures de la société sur l'oscillation des effets publics, lorsque ces oscillations sont sensibles, et de les exposer par là à s'occuper des chances de gain ou de perte qui en résultent. Il serait désirable qu'en France, comme en Angleterre, un crédit fût directement ouvert au trésor royal à un intérêt fixe, pour les sommes que ces caisses seraient autorisées à y placer, et on se flatte d'obtenir une faveur que sollicitent les motifs les plus plausibles.

Plusieurs fabricans, propriétaires de grands établissemens d'industrie, ont érigé dans l'intérieur de leurs ma-

nufactures, avec une sollicitude toute paternelle, des caisses d'épargnes pour les familles de leurs ouvriers (1).

Si quelques grandes villes ont seules l'avantage de posséder des caisses d'épargnes, et si les grandes villes peuvent seules en effet les instituer dans leur sein, ne pourrait-on pas cependant y faire participer les autres localités, les simples villages eux-mêmes? Il m'est souvent arrivé de déposer à la caisse d'épargnes de Paris pour des personnes qui habitaient à plus de quarante lieues. Ne pourrait-on recevoir et inscrire dans les mairies, par exemple, les épargnes des habitans du lieu, qui voudraient jouir de ce bienfait, et les envoyer à la caisse d'épargnes la plus voisine, en une seule somme et sous un nom collectif? Si un semblable arrangement pouvait s'effectuer, il deviendrait facile d'établir une caisse d'épargnes, au moins dans les principales villes de chaque département; ses opérations acquerraient, par le concours des habitans disséminés dans le territoire, l'extension nécessaire que peut-être les dépôts du chef-lieu ne suffiraient pas à lui donner.

Mais revenons à l'indigent que nous avons ressuscité, et dont nous voulons assurer la destinée.

Je l'ai accoutumé à envisager l'avenir: maintenant je ne le trouve point encore rassuré; il veut tout prévoir; il me dit :

« Une inquiétude me tourmente et m'assiége : en
» jetant les yeux sur ma femme, sur mes petits enfans,
» je pense qu'un accident imprévu peut demain me sur-
» prendre, leur enlever l'appui que je leur prête; ils ne

(1) Nous citerons dans le nombre la belle fabrique de Wesserling (Haut-Rhin), appartenant à MM. Gros, Davilliers, Odier et Roman.

» vivaient que de mon travail; que deviendront-ils? » les faibles épargnes que j'aurai pu accumuler en quelques mois, en quelques jours ne leur seront peut-être d'aucun secours. » — « Eh bien! mon ami, nous » avons encore un préservatif contre ce danger. Voulez-vous assurer à votre veuve, à vos enfans, une » ressource déterminée, une somme fixe qui ne puisse » leur échapper, alors même qu'en effet vous leur seriez enlevé demain? je vais vous en indiquer les » moyens: vous avez trente ans: je suppose que vous » désiriez porter à 2,500 fr. le petit patrimoine dont » vous voulez les mettre en possession à votre mort, » quelle que soit l'époque où elle arrive; il suffira que » vous vous engagiez à verser 62 fr. par an; ce n'est » guère que 5 fr. 20 c. par mois; ce versement suffira » pour remplir vos vues, n'eussiez-vous pu vivre qu'un » mois pour remplir votre généreux dessein. — Une » somme de 500 fr. vous est arrivée d'une manière inattendue, par un legs, un bénéfice quelconque; vous voulez » aussi la mettre en réserve, pour servir seulement à » l'héritage de ceux qui vous sont chers; eh bien! en » la déposant de la même manière, vous garantissez » 1,200 fr. à votre famille, pour le jour de votre décès. » Je ne vous donne ici que la proportion; vous comprenez que le patrimoine créé par vous croîtra en raison de votre mise. » — « Comment cela? me dit-il, et » que ne ferais-je pas pour être en paix sur le sort de » ma famille? »

Alors je lui indique les *assurances sur la vie;* je lui explique ce mécanisme et le but de cette ingénieuse combinaison dont les avantages, si bien appréciés en Angleterre, sont encore si peu connus en France; com-

binaison éminemment favorable aux affections généreuses, puisqu'elle aide seulement celui qui en profite à faire jouir ceux qui lui survivront un jour, des fruits du sacrifice qu'il aura fait lui-même pendant sa vie! tant de causes détruisent les patrimoines! Combien est précieuse celle qui sert à en recomposer de nouveaux!

Peut-être mon protégé désire-t-il obtenir un capital à une époque déterminée; le même genre d'établissement lui offrira encore cette facilité : en déposant chaque année une somme de 100 fr., un peu moins de 28 c. par jour, il se créera le capital ci-après :

| | |
|---|---|
| Après 10 ans. . . . . . . . . . . . . . | 1,338 fr. |
| 15 ans. . . . . . . . . . . . . . | 2,298 |
| 20 ans. . . . . . . . . . . . . . | 3,576 |
| 30 ans. . . . . . . . . . . . . . | 8,086 |

C'est encore une caisse d'épargnes, où d'un côté, les produits de l'accumulation sont plus élevés; qui d'un autre côté, exige que le versement soit périodiquement et régulièrement continué pour la même somme, et qui ne permet pas de retirer le dépôt à volonté, mais seulement à une époque fixe. Elle ne convient ni aux mêmes personnes, ni aux mêmes circonstances.

Le même genre d'établissemens offre encore d'autres combinaisons variées, qui se plient à la variété des situations et des vues de ceux qui veulent se créer des ressources dans l'avenir. C'est en Angleterre surtout que ces combinaisons ont subi la fécondité la plus remarquable, et quelquefois produisent aussi les résultats les plus compliqués. En France, où ces institutions sont encore si récentes, où l'esprit de prévoyance a trop peu pénétré encore dans les mœurs des diverses classes de

la société où les événemens qui se sont succédé depuis quarante ans, ont disposé les esprits à voir des chances nombreuses d'incertitude dans l'avenir, le principe des assurances sur la vie a besoin de se présenter sous la forme la plus simple, pour s'accréditer dans l'opinion.

Toutefois, avant d'engager notre protégé à profiter de ce genre d'établissemens, nous apporterons les soins les plus scrupuleux à nous assurer qu'ils offrent les plus complètes garanties, qu'ils sont administrés avec intégrité et prudence; nous ne nous en rapporterons point aux programmes, aux prospectus, aux articles de journaux : nous nous informerons du nom des administrateurs, du capital de l'établissement, de l'emploi qui en est fait; nous examinerons les comptes annuels, qui doivent être rendus et publiés (1). C'est un examen auquel

(1) Plusieurs établissemens d'*Assurances sur la Vie*, ont été formés à Paris, par les compagnies qui s'occupent en général d'assurances. Si nous ne nous trompons il n'en existe plus en ce moment que deux : l'une *d'Assurance mutuelle sur la Vie,* formée en 1820, l'autre celle qui appartient à la Compagnie d'assurances générales : cette compagnie, administrée avec une grande sagesse par les hommes les plus recommandables, a affecté un capital de 5 millions, à la garantie des assurances sur la vie : voici quel était au 31 décembre 1825, l'état de ses diverses opérations :

EN CAPITAL.

| | | |
|---|---|---|
| Assurances sur la vie entière pour une somme totale de. . . . . . | 1,608,936 fr. | 32 c. |
| Assurances temporaires. . . . | 2,871,778 | 15 |
| Assurances différées. . . . . | 631,717 | 05 |
| | 5,112,431 fr. | 52 c. |

le simple ouvrier ne pourrait se livrer ; ce genre d'institution ne lui est donc réellement accessible; il ne peut y recourir avec sécurité, qu'autant qu'une personne éclairée, qui a quelque connaissance des affaires, qui mérite sa confiance et l'a obtenue, peut lui rendre le service de le guider (1).

Si, enfin, notre protégé n'est à portée de profiter d'aucun de ces trois genres d'établissemens, nos conseils ne lui seront pas moins nécessaires. Nous le tiendrons en garde contre les offres empressées de ceux qui désirent se charger de ses épargnes et les faire valoir; nous chercherons à les lui faire placer sur un particulier avec une entière solidité, et de manière à ce qu'il n'éprouve aucunes difficultés, aucun retard, au moment où il aura besoin de pouvoir en disposer. C'est encore une circonstance où il aura à se féliciter de trouver, dans son protecteur, un homme du monde, qui n'est point étranger aux affaires, et qui, par ses relations, est à portée de le bien servir.

EN RENTES.

| | |
|---|---|
| Rentes de survie. . . . . . . | 19,162 fr. |
| Assurances différées. . . . . | 42,026 |
| Rentes immédiates.. . . . . | 263,060 |
| | 324,238 fr. |

(1) On peut consulter avec fruit sur ce genre d'établissement un utile mémoire de M. Nicolet, l'un de nos géomètres les plus estimables ; on peut aussi indiquer aux ouvriers un petit écrit dont la lecture, sous une forme amusante, leur donnera d'utiles conseils; *la Convalescence d'un père de famille*. Paris, Bossange, 1825, brochure de 30 pages.

# CHAPITRE XVI.

## DES SECOURS A DOMICILE.

Il est deux écueils également à craindre pour l'administration publique : elle a à se défendre et de trop faire, et de faire trop peu.

Il est un grand art pour l'administration, dans tous les objets d'utilité publique ; c'est de mettre en mouvement l'activité individuelle, d'en diriger l'action, de s'aider de son concours et de lui prêter son appui.

Ces deux maximes fondamentales s'appliquent à la distribution des secours à domicile, comme à toutes les autres branches de service. C'est un devoir sans doute, et un devoir sacré pour l'autorité à laquelle a été confiée la gestion des intérêts sociaux, de donner des soins à un intérêt aussi respectable que les besoins de l'indigent ; elle doit sa protection à tous les citoyens ; elle la doit plus particulièrement à ceux qui souffrent. Elle recueille aussi de nombreux avantages dans l'accomplissement de ce devoir. Mais la bienfaisance publique ne saurait s'associer trop étroitement à la charité privée, en excitant, guidant les efforts de celle-ci, et aussi en se laissant seconder, éclairer par elle. Elle a besoin surtout du concours de cette charité active qui recherche, examine, surveille et joint aux secours matériels le bienfait des influences morales. Le visiteur du pauvre sera tout ensemble et son œil pour voir et son bras pour agir.

De son côté, la charité privée, en portant son assistance au domicile de l'indigent, ne reconnaît que trop souvent l'insuffisance des moyens individuels; elle court le danger de se contrarier elle-même, faute de pouvoir mettre de l'ensemble dans ses opérations ; elle a besoin de trouver un centre, un point d'appui, une direction, là où tous les renseignemens sont réunis et comparés, où s'exerce une surveillance générale, où les provisions et les secours embrassent une grande étendue et une certaine durée.

Deux grands exemples font ressortir les graves conséquences qui résultent de l'oubli de ces maximes. L'autorité publique, en Angleterre, s'est exagéré ses devoirs, en ce qui concerne l'assistance des pauvres à domicile; elle a voulu opérer par la seule puissance de la loi, tout ce qu'on pouvait attendre du concours spontané du zèle individuel. En Italie, l'autorité, libérale, prodigue même de ses dons, a cru ne pouvoir assez multiplier et doter les asiles publics; mais elle a entièrement négligé d'aller rechercher et soulager le pauvre dans sa demeure. Ces deux systèmes diamétralement opposés, ont produit absolument les mêmes effets. Tous deux ont à la fois et multiplié les indigens et paralysé la bienfaisance particulière, dans son application à ce genre déterminé de secours.

Les lois anglaises sur les pauvres, ont subi les plus nombreuses et les plus justes critiques (1); et tous les

(1) Voyez en particulier l'*Histoire des pauvres,* de sir F. M. Eden, dont un abrégé a été publié en français, par M. le duc de la Rochefoucault-Liancourt; la *Dissertation de Townsend sur les lois relatives aux pauvres*, et Malthus, *Essai sur le principe de la population,* liv. III, chap. 3, traduction de M. Prevost.

écrivains qui, depuis un demi-siècle, ont traité la belle science qu'on pourrait appeler *philanthropique*, se sont réunis à les condamner. Toutefois, en exposant les nombreux et graves inconvéniens que leur exécution entraîne, on n'a peut-être pas assez impartialement examiné leur principe, on a peut-être fait porter trop absolument sur ce principe, les accusations que leurs effets méritent. Ce principe est non seulement innocent, mais juste, en tant qu'il consacre seulement, pour l'administration publique, le devoir qui lui est imposé, de pourvoir au soulagement de ceux qui sont privés de moyens d'existence, sans qu'il y ait de leur propre faute; il exprime même en cela une véritable nécessité, nécessité plus évidente dans un pays qui renferme de très-grandes villes, une population fort agglomérée, un immense développement d'industrie, un nombre très-considérable de propriétaires. Ce principe est juste encore, en ce qu'il appelle ceux qui vivent dans l'aisance, à s'imposer des sacrifices pour soulager ceux qui souffrent; et en cela aussi, il n'est que l'expression d'une obligation morale et générale. Il est juste enfin, en ce qu'il considère que la charge qui résulte de cette obligation est essentiellement municipale, c'est-à-dire spéciale à chaque localité. Les villes, les cantons où la charité s'exercerait avec un louable empressement, ne doivent point être exposés à voir, par cette circonstance, retomber sur eux le soin d'entretenir les indigens des cantons et des villes où l'indifférence, l'égoïsme auraient refusé de les secourir.

Ce principe est à peu près le même que celui qui préside au système des secours dans les pays où il est le plus sagement conçu. En France, par exemple, des fonds publics sont généralement affectés partout, du moins

dans les villes, aux secours à domicile. Ces fonds sont pris sur les revenus municipaux, auxquels on joint le droit sur les spectacles, spécialement réservé pour cette destination; mais les revenus municipaux à leur tour se composent en partie de taxes, soit de centimes additionnels, soit surtout des produits des droits sur les consommations réunis sous le nom d'octroi; droits qui ont été expressément rétablis pour subvenir en partie à cette branche de service. On prend aussi des mesures pour se préserver de l'affluence des indigens étrangers, lorsque quelque circonstance morale tendrait à faire craindre une influence semblable.

Le tort des lois anglaises paraît donc consister, moins dans le principe même que dans le mode d'exécution, qui est empreint d'exagération, qui porte un caractère trop absolu et trop rigoureux. On est arrivé, d'une manière progressive, à convertir en une contribution légale ce qui n'était dans l'origine qu'une sollicitation adressée à la charité individuelle. Il importe de reprendre les choses à la première origine: un réglement de 1531 (22e année du règne de Henri VIII), avait autorisé les juges-de-paix à donner des permissions de mendier; quatre ans après, en invitant tous les habitans du royaume à contribuer par des aumônes à la subsistance des pauvres, en interdisant de secourir les indigens inconnus ou étrangers, on commença à commettre une première faute: on fit défense de donner aux pauvres des secours directs; on ordonna à chacun de verser ses aumônes entre les mains de certaines personnes préposées pour les recevoir et les distribuer. Une disposition aussi mal entendue, la plus absurde, à notre avis, qu'on ait pu concevoir, en excluant tout rapport immédiat en-

tre les personnes charitables et les malheureux, devait entraîner infailliblement, comme ses conséquences, toutes les autres erreurs qui se sont bientôt succédé dans la législation anglaise : car on affaiblissait considérablement le secours que l'indigent devait recevoir de la bienfaisance spontanée; soit parce que le sentiment qu'on porte à l'exercice de cette bienfaisance naît et s'entretient par les communications directes du particulier avec l'indigent; soit parce qu'une portion essentielle de ces secours ne peut être fournie que d'une manière directe; soit enfin parce qu'il est dans les dispositions naturelles à l'homme, de répugner à livrer ainsi à l'autorité publique son offrande volontaire, de lui rendre compte de ses bonnes intentions, de s'en remettre à elle pour les convertir en bonnes actions, et de subir toutes ces conditions d'une manière forcée. Il n'est, en effet, aucun domaine, où nous soyons plus justement jaloux de notre liberté, que dans ce qui tient à l'exercice de cette aimable vertu qui se plaît à choisir les personnes, le temps, le mode, dans l'emploi de ses bienfaits, et à les couvrir d'un voile.

Aussi, en 1547, et sous le règne d'Édouard VI, le législateur commence à se plaindre de ce que les contributions volontaires ne sont pas assez considérables; il prescrit de rassembler les pauvres pour les faire travailler, et, par la trop grande extension donnée à cette mesure, il commet une seconde faute.

Vingt ans s'étaient à peine écoulés depuis le fatal réglement d'Henri VIII, lorsque le gouvernement, devenu l'inspecteur, le receveur, le distributeur unique de toutes les aumônes privées, se trouva nécessairement conduit à convertir ces rétributions volontaires

qui lui échappaient, en contributions obligées. Après avoir tari la source, il fallut y suppléer. Le statut de la sixième année du règne d'Édouard VI (1552), nous montre bien ce progrès naturel et cet enchaînement de conséquences. Nous y voyons qu'en effet le souverain continue à se plaindre de l'insuffisance des aumônes, se constitue le juge de l'étendue des devoirs imposés à chaque particulier par le devoir moral de la bienfaisance, en vient à forcer chaque particulier d'accomplir cette obligation, prétend en régler la mesure. Il prescrit qu'à un certain dimanche de l'année, le collecteur de la paroisse prendra note de ce que chacun sera en état de donner l'année suivante, et que si, sous deux pressantes invitations du pasteur, il n'acquitte pas l'aumône pour laquelle il était noté, il sera traduit devant l'évêque diocésain, qui emploiera pour l'y déterminer, tous les moyens que son zèle lui suggérera. La résistance continua; en 1563, il fallut faire encore un pas, et par le fameux statut de la 6e année du règne d'Élisabeth, on prescrivit que, dans le cas où les instances de l'évêque seraient infructueuses, le récalcitrant serait traduit devant le juge-de-paix, condamné à payer la somme que celui-ci jugerait nécessaire, et mis en prison, s'il osait encore refuser. Enfin, en 1572 et 1592, par deux derniers statuts, la contribution prit définitivement et ouvertement son caractère; les juges-de-paix furent autorisés à imposer sur les habitans de chaque paroisse une taxe générale pour subvenir aux besoins des pauvres, d'après la demande des officiers de ces paroisses. Chose singulière! il s'est trouvé des écrivains qui ont loué la première

mesure d'Édouard VI, en blâmant les statuts qui ont suivi; ils n'ont pas vu que l'arbre avait porté ses fruits.

Dès le moment où le don de l'aumône était converti en une contribution obligée, les mesures de prudence et de sagesse qui conseillent de renvoyer l'indigent à son domicile propre, devenaient des dispositions rigoureusement exigées par l'équité envers les contribuables.

Du momemt où les officiers chargés de répartir la taxe devaient déférer à la demande des inspecteurs de la paroisse, il était inévitable que la taxe n'eût aucune limite, qu'elle s'accrût indéfiniment, suivant le nombre des pauvres et leurs besoins apparens ou réels.

Par l'effet de ce système, l'indigent, en Angleterre, ne se présente plus avec ce titre respectable et touchant qui le recommande à la bienveillance des âmes généreuses; il se présente investi d'un droit positif, d'un droit légal. De là, une sécurité qui fait moins redouter les chances de l'indigence, qui encourage la fainéantise et le désordre, détourne les prévoyances de l'économie, empêche de faire des épargnes; l'indigent n'est plus arrêté, dans ses demandes, par la réserve que lui inspirait une sorte de pudeur; il est dispensé du sentiment de la reconnaissance.

D'un autre côté, le particulier aisé est refroidi dans ses dispositions en faveur du pauvre, par le mécontentement que cause toujours une contribution forcée, mécontentement qui s'accroît avec le taux de cette taxe; une vertu conseillée par la morale est transformée pour lui en une contrainte imposée par la loi civile; il trouve un prétexte naturel et plausible, pour se dispenser de toute assistance volontaire, dans la subvention qu'il a

acquittée, et dans le privilége de bienfaisance que se sont réservé les magistrats. Les indigens doivent donc se multiplier en même temps que la charité doit s'affaiblir.

Les préposés à ce service, remplissant plutôt des offices de police que des fonctions de bienfaisance, ne peuvent porter dans l'exercice d'un tel ministère, l'esprit qui animerait un père du pauvre; exercer sur le pauvre, par leurs conseils et leurs encouragemens, cette tutelle morale dont il a tant besoin.

Le renvoi des indigens à leur domicile, fait naître des difficultés sans nombre, donne lieu à des rigueurs excessives.

En un mot, le régime institué pour accomplir l'une des plus touchantes vocations, pour procurer le soulagement de l'humanité, devient une source de vexations et d'abus. Comment s'est-on laissé entraîner à une semblable erreur, dans un pays où, sous tant d'autres rapports, l'administration s'est entièrement confiée à l'industrie ou au zèle des particuliers, et où elle a, en effet, trouvé tant de ressources?

Nous avons dû nous arrêter à l'étude de cette expérience si instructive, parce qu'elle est plus propre qu'aucune autre à faire ressortir la vérité, qui est l'objet du présent écrit. C'est en effet une observation bien digne de remarque, quoique peu remarquée, si nous ne nous trompons, que le vice des lois anglaises provient précisément de ce qu'on a commencé par interdire l'assistance directe que porte à l'indigent la charité individuelle, par se priver ainsi du concours du visiteur du pauvre, de ce concours qui seul peut assurer le succès de toute administration de secours à domicile; qui, là où elle n'existerait pas, pourrait même y suppléer.

En Italie, au contraire, la législation ne s'est guère occupée du soin des indigens. Mais les gouvernemens ont fondé avec une somptueuse magnificence tous les genres d'établissemens pour les recevoir et les recueillir, à l'exception toutefois des ateliers de travail, qui ne sont à peine connus que dans les corporations de filles. Le zèle religieux, la générosité particulière ont suivi l'exemple, secondé les vues des gouvernemens, et leurs libéralités sont allées souvent jusqu'au luxe de la profusion. Mais tout, dans ce pays, semble avoir été conçu et combiné dans le dessein d'appeler le pauvre, de l'engager à se produire, à solliciter, jamais dans l'intention d'aller à sa recherche, de scruter sa vraie position, de l'aider à se créer lui-même des ressources. Ainsi, les admissions dans les hôpitaux et les hospices ne sont soumises à aucun contrôle. Ainsi, on ne rencontre aucune institution qui ait pour objet de faire visiter et assister l'indigent au sein de sa propre famille. Mais, chaque jour, des soupes sont offertes à la porte de chaque couvent, à la porte des palais des grands seigneurs; elles sont offertes à tous ceux qui veulent accepter à la fois et l'humiliation et le secours, sans qu'on leur demande ce qu'ils sont, d'où ils viennent. Ainsi, la mendicité est protégée, presque honorée par l'opinion autant que par l'administration publique.

L'institution des Sœurs de la Charité ne s'était point introduite en Italie, avant l'époque où cette contrée a été dernièrement et momentanément soumise au régime français; aucune institution de ce genre n'en tenait lieu. Les respectables prêtres de l'ordre fondé par saint Camille de Lelli, visitaient les malades, mais essentiellement pour leur porter les secours religieux. Il existe

à Florence une confrérie, fondée pendant la peste qui désola cette ville, dont les membres sont obligés, à l'avis que donne un coup de cloche, de voler auprès du malade atteint d'un accident grave et subit, ou d'une affection contagieuse; son but est digne d'admiration; mais son zèle aujourd'hui a peu d'occasion de s'exercer.

De cet état de choses résultent les conséquences suivantes :

Le véritable pauvre, obligé de découvrir et de dévoiler au public le secret de sa misère, confondu avec le mendiant de profession, avec le vagabond peut-être, s'avilit en subissant cette humiliation, et perd l'énergie morale dont il avait besoin; obtenant les secours sans examen, il néglige de faire valoir les ressources qui lui restent; le sentiment de la gratitude ne vient point attendrir et relever son âme; il ne reçoit aucun conseil; il ne voit le riche que sous des rapports qui lui font ressentir les funestes tentations de l'envie.

Le faux pauvre se présente avec les mêmes titres et les mêmes droits que le véritable; il se présente avec plus d'assurance; un art honteux est imaginé, une vile émulation est excitée, pour se donner l'apparence de toutes les misères, et pour étaler aux yeux les tableaux les plus hideux.

Les secours donnés à tous sans discernement, sous la même forme, ne peuvent s'approprier à la nature, à la mesure, à la spécialité des besoins.

Les malades, les infirmes, les vieillards ne pouvant recevoir dans leurs familles l'assistance qu'exige leur position, doivent refluer tous sur les établissemens publics.

Pendant qu'une portion de l'Italie se trouva, au commencement de ce siècle, sous le régime de l'administration française, les secours à domicile furent organisés en plusieurs contrées, notamment en Toscane et dans les États-Romains. Dans les États-Romains, l'administration de ces secours fut établie précisément d'après les mêmes principes et les mêmes règles qui régissent aujourd'hui ce service à Paris. Des bureaux de charité furent institués; un recensement général des pauvres fut opéré; des visites fréquentes et périodiques eurent lieu; des feuilles d'information détaillées furent remplies et donnèrent le tableau de la situation et des besoins de chaque famille pauvre; des secours en nature, pain, viande, linge, vêtemens, lits, couchers, médicamens, etc., furent distribués et répartis d'après cette base: un grand nombre de personnes estimables se présentèrent pour remplir les fonctions de dames de charité, de commissaires, s'en acquittèrent avec zèle, avec discernement; le service s'établit avec facilité, s'exécuta avec régularité et produisit les plus heureux résultats. Les vrais pauvres furent soulagés; d'autres mesures combinées avec cette institution, firent à peu près disparaître la mendicité.

La Hollande, si justement célèbre par ses établissemens d'humanité; le Danemarck, diverses portions de la Suisse et de l'Allemagne, offrent l'exemple de l'utile association de la charité privée à la bienfaisance publique.

En France, il n'existait autrefois aucune loi, aucun réglement général, qui se fût occupé des secours à domicile. Mais le génie de S[t] Vincent-de-Paule y avait suppléé, et l'admirable institution des Sœurs de la Cha-

rité, imitée par diverses congrégations avec la plus louable émulation, avait partout offert les moyens d'établir des marmites, des pharmacies et des distributions à domicile. Dans les grandes villes, notamment à Paris, à Lyon, etc., des dames de Charité, des commissaires attachés à chaque paroisse, se distribuaient les quartiers, les rues, faisaient des visites régulières, réunissaient tous les renseignemens, dirigeaient ainsi l'application des secours.

Un beau travail fut présenté à l'assemblée constituante par ses comités de secours et de mendicité. Les hommes distingués qui composaient ces comités, étaient remontés aux vrais principes de la matière, avaient recueilli tout ce que l'expérience de divers pays peut joindre de lumières à celles de la méditation. Mais les plans qu'ils avaient conçus eurent le même sort que ceux qui avaient pour objet l'instruction publique, l'agriculture, et tous les genres d'améliorations; ils restèrent comme des spéculations théoriques très-utiles à consulter ; ils ne purent se réaliser. Le torrent des événemens politiques entraîna les projets, leurs auteurs, avec les institutions existantes.

Les plus violens orages de la révolution étaient à peine calmés, lorsqu'on commença à s'occuper de la restauration des établissemens d'humanité. Les lois instituèrent des comités de bienfaisance pour toutes les communes de l'empire, et les chargèrent de la distribution des secours à domicile. Au retour de l'ordre, l'administration, empressée à réparer les désastres qui avaient désolé notre belle patrie, dirigea généralement sa sollicitude sur les besoins des classes indigentes. Un arrêté des Consuls, du 29 germinal an IX, ordonna l'établissement des mar-

mites et les dépôts de medicamens ; deux réglemens des 8 prairial an IX et 8 vendémiaire an XII, organisèrent en particulier le service des secours à domicile dans la capitale. Ce service fut confié, sous la direction du conseil-général des hospices, à douze comités et à quarante-huit bureaux de bienfaisance ; des règles de comptabilité furent prescrites. A cette époque, les recherches et les études relatives aux établissemens d'humanité acquirent dans l'opinion une faveur remarquable : un concours d'hommes distingués par leurs vertus, leurs lumières, leur fortune, leur naissance, s'y livra avec une émulation qui ne demeura point stérile ; deux philanthropes étrangers, M. le comte de Rumford et M. le baron de Voght, vinrent parmi nous, et contribuèrent puissamment à ces travaux, par leurs écrits, leurs exemples, leurs entretiens. L'heureuse influence que les progrès des sciences physiques exerçaient alors sur l'industrie, rejaillit sur les arts économiques, et les amis de l'humanité s'empressèrent de mettre ces sciences à contribution, pour améliorer la condition et le régime des classes inférieures de la société (1). La société philanthropique fut comme le foyer duquel partirent surtout ces bienfaisantes émanations ; elle institua les soupes économiques, ensuite ses dispensaires ; elle rallia, encouragea les sociétés de secours mutuels entre les ouvriers ; elle réunit les hommes qui se livraient à ces honorables travaux. C'est à cette même époque que les hôpitaux et les hospices de Paris

(1) Qu'il nous soit permis de rappeler en particulier les services rendus par MM. le duc de la Rochefoucault-Liancourt, Parmentier, Duquesnoy, Cadet de Vaux, Cadet-Gassicourt, Decandole, B. Delessert, Bourriat, etc.

obtinrent rapidement ces grandes améliorations qui sont aujourd'hui si justement admirées. Dans un voyage que fit à Marseille, quelques années après, M. le baron de Voght, il proposa pour cette ville un système relatif aux secours à domicile, le plus complet et le plus parfait, selon nous, qui ait encore été mis au jour; ce plan commençait à s'exécuter, les recensemens étaient achevés, les mesures allaient se développer, lorsque les événemens politiques suspendirent l'ouvrage qui est resté interrompu. Il nous en reste du moins un écrit de l'auteur, qui sera toujours médité avec beaucoup de fruit.

Les bureaux de bienfaisance établis à Paris en 1801 ont rendu de grands services, qui sont peu connus et qu'il est d'autant plus utile de rappeler, non-seulement pour le soulagement de la classe indigente, mais dans l'intérêt même des bonnes mœurs et de l'ordre public. Ils étaient généralement composés d'hommes respectables par leurs vertus, choisis la plupart dans la classe moyenne de la société, un grand nombre parmi les marchands retirés; on ne pouvait voir, sans être pénétré d'estime, le zèle avec lequel ces hommes de bien se dévouaient, dans l'obscurité, à des fonctions pénibles. Mais on se plaignait, et non sans raison, d'une extrême facilité dans l'admission des indigens, et d'un emploi souvent mal entendu, dans la répartition des secours. A l'époque de la restauration, une dernière amélioration a été apportée dans ce service, par l'ordonnance royale du 2 juillet 1816, et l'arrêté ministériel du 19 (1). Le régime actuel, créé par ces disposi-

(1) Ces améliorations avaient déjà été conçues et projetées en 1809, sous le ministère de M. Cretet. Ce ministre avait formé

tions, nous semble ne laisser que bien peu de chose à désirer, et peut servir de modèle aux institutions de ce genre, dans toutes les grandes villes : les instructions données par le conseil-général des hospices pour l'exécution, embrassent, dans leur prévoyance, tout ce qui peut fonder la distribution des secours à domicile, sur l'ordre, l'économie, la vigilance, et procurer le soulagement du vrai pauvre, en repoussant le faux indigent, et sans offrir le moindre encouragement à l'oisiveté. Chacun des douze bureaux actuels de charité est assisté d'un nombre indéterminé de dames et de commissaires de charité qui, avec les administrateurs du bureau, remplissent les fonctions de *visiteurs du pauvre*, telles que nous essayons ici de les définir. C'est ensemble plus de mille personnes (1) qui accomplissent cette mission dans la capitale, et se distribuent sur tous les points, la surveillance et l'assistance de l'indigent.

Ce ne sera point, nous l'espérons, sortir de notre sujet, que de présenter rapidement ici le tableau des

près de lui, à cet effet, une commission. Le travail rédigé par MM. B. Delessert et Camet de la Bonnardière, est le même qui a été reproduit et adopté en 1816. La maladie et la mort de M. Cretet empêchèrent dans le temps qu'il ne reçût son exécution.

(1) Chaque bureau est composé de douze administrateurs de charité. En supposant que chaque administrateur soit aidé par six dames et commissaires, ce serait 1,728 personnes; mais plusieurs administrateurs ont un plus grand nombre d'aides. Il en est qui en ont jusqu'à seize; plus ils sont nombreux, mieux le service est fait, parce que la surveillance est mieux divisée. Une dame de charité ne peut bien soigner plus de vingt ménages, en y donnant beaucoup de temps.

premiers résultats que donne le régime actuellement établi dans la capitale. Nous le prendrons sur les années 1823 et 1824.

Voici d'abord comment se distribue la population indigente à laquelle les secours ont été appliqués :

| | | 1823. | 1824. | |
|---|---|---|---|---|
| | Ménages. . . . . | 29,997 | 29,966 | (1) |
| | Individus. . . . . | 60,138 | 60,545 | |
| Vieillards | Octogénaires. . . | 893 | 937 | (2) |
| Vieillards | Septuagénaires de 74 ans et au-dessus. . | 1,573 | 1,672 | (2) |
| | Aveugles. . . . . | 389 | 419 | (2) |

(1) Ce total est plus considérable que celui de 1822, qui ne s'élève, comme nous l'avons vu, qu'à 27,762 ménages et 54,371 individus. Il n'en faut pas conclure que le nombre des indigens admis se soit accru ; l'augmentation apparente qui résulte des états provient de ce que les admissions accordées par les bureaux de charité sont toujours immédiatement inscrites, tandis que les radiations pour départ, décès, etc., ne sont inscrites que dans les trois mois et souvent beaucoup plus tard. L'année 1822 ayant été celle d'un recensement général, a donné une base certaine et exacte. C'est ponr ce motif que nous l'avons adoptée dans les exemples que nous avons précédemment cités. Ici, nous avons dû prendre les années 1823 et 1824, parce que ce sont les seules à l'égard desquelles nous avons pu trouver, dans les renseignemens qu'on a eu la bonté de nous donner, les détails que nous présentons. L'augmentation apparente est surtout sensible à l'égard des enfans, parce que tous ceux qui avaient dix et onze ans en 1822, sont restés compris dans les états, quoiqu'ils aient passé l'âge de douze ans.

(2) Le nombre des vieillards, aveugles et infirmes, secourus à domicile, s'élevant à 3,800 environ, et celui des malheureux qui habitent les hospices à environ 13,000, on a un total de 17,000

| | | 1823. | 1824. |
|---|---|---|---|
| | Infirmes incurables . | 1,021 | 748 |
| Adultes. | Hommes. . . . . . | 15,012 | 15,038 |
| | Femmes. . . . . . | 27,107 | 27,051 |
| Enfans au-dessous de 12 ans. | Garçons. . . . . . | 8,973 | 9,133 |
| | Filles. . . . . . . | 9,046 | 9,321 |

Ces nombres expriment les indigens admis ; mais ils excèdent ceux des indigens qui participent réellement aux secours. Un cinquième, un quart peut-être des admissions n'a pour objet que de procurer aux familles gênées le bienfait de l'éducation gratuite dans les écoles de charité, et ces admissions comprennent généralement les familles les plus nombreuses; d'autres ont simplement pour objet de mettre de malheureux vieillards ou infirmes en mesure de remplir les conditions nécessaires pour être reçus dans les hospices, ou de procurer la permission d'étaler ou de colporter, à des pauvres gens, qui avec cette industrie parviennent à se tirer d'affaire. Nous ne craindrons pas d'assurer que, par ces diverses causes, le nombre d'indigens qui participent réellement aux secours ne s'élève guère qu'aux deux tiers de celui qui figure sur les états d'inscription.

Nous désirerions pouvoir distinguer dans ces états le nombre des indigens qui appartiennent réellement à la ville de Paris, de ceux qui lui sont étrangers. Mais nous ne possédons d'autres documens à cet égard que ceux qui se rapportent aux années 1804 et 1813; encore renferment-ils sous une même indication, les indigens appartenant au département de la Seine, par

indigens environ dans la capitale, qui appartiennent à l'une de ces trois classes qui sont certainement les plus à plaindre.

conséquent, ceux qui, nés dans les communes rurales de la banlieue, sont venus se réfugier à Paris, avec ceux qui sont nés à Paris même.

Quoi qu'il en soit, voici cette comparaison telle qu'elle est établie par le rapport de 1816.

| | 1804. | | 1813. | |
|---|---|---|---|---|
| Du département de la Seine | 12,505 | 86,936 | 20,863 | 102,806 |
| Autres départemens français | 13,322 | | 39,310 | |
| Étrangers à la France. | 374 | | 306 | |
| Inconnus | 9,793 | | 6,137 | |
| Sans désignations | 8,631 | | 36,190 | |
| Enfans chez leurs parens | 42,311 | | | |

En supposant que les trois dernières classes se répartissent dans la même proportion que les trois premières, on aurait le rapport suivant et total de la population indigente.

SUR 100 INDIGENS.

| | 1804. | 1813. |
|---|---|---|
| Du département de la Seine | 48 | 35 |
| Des autres départemens | 51 | 64 $\frac{2}{1}$ |
| Étrangers | 1 | $\frac{1}{2}$ |

On doit penser que la proportion des indigens étrangers s'est beaucoup affaiblie depuis l'établissement du nouveau régime; soit parce qu'une plus grande sévérité et une plus grande réserve président aux admissions, soit parce qu'un réglement fort sage interdit aujourd'hui de recevoir aux secours l'indigent qui loge en garni.

D'ailleurs la réduction considérable que le territoire français a subie en 1814 et 1815, a dû aussi contribuer à y faire affluer moins de pauvres du dehors (1).

Voici maintenant la répartition des secours telle qu'elle a eu lieu en 1824.

Les secours en nature auxquels l'administration a la sagesse de restreindre, autant qu'il est possible, l'assistance donnée à l'indigent, peuvent être répartis sous quatre titres principaux : les alimens, les habillemens et couchers, les médicamens, le chauffage. A la somme totale, nous joignons celle qu'elle donne par ménage et par individu, appliquée seulement aux deux tiers des indigens portés sur les états, d'après le motif que nous venons d'indiquer.

| | Par an. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Première classe. | Somme totale. | | Par ménage. | | Par tête. | |
| | fr. | c. | fr. | c. | fr. | c. |
| Alimens. . . . . . . . . . . | 465,585 | 65 | 23 | 25 | 11 | 61 |
| Deuxième classe. | | | | | | |
| Habillemens et couchers. . . . | 135,952 | 71 | 6 | 80 | 3 | 39 |
| Troisième classe. | | | | | | |
| Combustibles. . . . . . . . . | 39,436 | 64 | 1 | 97 | | 98 |
| Quatrième classe. | | | | | | |
| Médicamens. . . . . . . . . | 20,774 | 43 | 2 | 55 | 1 | 27 |
| | 661,749 | 44 | 34 | 57 | 17 | 25 |

dans l'emploi de laquelle nous trouvons les détails suivans :

Première classe.

| | |
|---|---|
| Pains de 12 kilogr. . . . . . | 144,270 pains. |
| Viande. . . . . . . . . . . | 170,607 ¾ kilog. |

(1) Les secours distribués en 1823 ont excédé ceux de 1822, d'une somme de 50,260 fr. 93 c. En 1824, ils ont subi au contraire une diminution de 42,779 fr. 21 c.; mais ces différences sont peu sensibles relativement à la somme totale.

| | |
|---|---|
| Comestibles divers. . . . . . . . . | 14,285 fr. 67 c. |
| Sabots et objets divers. . . . . . | 27,470 fr. 83 c. |

Deuxième classe.

| | |
|---|---|
| Chemises confectionnées. . . . . . . . . . . | 3,631 |
| Toiles pour en confectionner. . . . . . | 4,510 aunes. |
| Demi-layettes. . . . . . . . . . . . . . | 1,214 |
| Vestes. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 112 |
| Pantalons. . . . . . . . . . . . . . . | 286 |
| Jupes. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 675 |
| Paillasses confectionnées. . . . . . . . . . | 1,686 |
| Toiles pour en confectionner. . . . . . . | 2,973 aunes. |
| Couvertures. . . . . . . . . . . . . . . | 1,307 |
| Bottes de paille. . . . . . . . . . . . | 14,985 |

Troisième classe.

| | |
|---|---|
| Cotrets . . . . . . . . . . . . . . . . | 45,960 |
| Bois à brûler. . . . . . . . . | 441 doub. stères. |

Les secours en argent ont tous une destination spéciale et d'exception, comme on va le voir :

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| 1° Aux vieillards, aveugles et infirmes (1) | 171,549 | |
| 2° Aux nourrices malades. . . . . . | 526 | 75 |
| 3° Aux enfans vaccinés. . . . . . . . | 6,867 | 50 |
| 4° Secours extraordinaires divers. . . . | 80,939 | 67 |
| 5° Legs et donations avec emploi déterminé. . . . . . . . . . . . . . . . | 16,525 | 05 |
| | 276,407 fr. | 97 c. |

(1) On donne par mois à chaque octogénaire . . . . . 6 fr.
Septuagénaire au-dessous de 74 ans . . . . . . . . . 3
Aveugles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 6
Infirmes. 1re classe. . . . . . . . . . . . . . . 6
Infirmes. 2e classe. . . . . . . . . . . . . . . 3

Mais cette dernière espèce de secours ne se continue plus aujourd'hui qu'aux indigens qui en jouissaient par le passé. On n'en admet plus de nouveaux à y participer.

Chaque bureau de charité a établi plusieurs maisons de secours dirigées par des Sœurs de diverses congrégations charirables, où se tient la marmite, où sont les dépôts de médicamens, de combustibles, où se font les distributions, les consultations gratuites, auxquelles sont ordinairement annexés les ouvroirs et les écoles de filles. Les dépenses réunies de ces maisons de secours, s'élèvent ensemble à 143,306 fr. 09 c.

Les bureaux de charité entretiennent en ce moment quatre-vingt-une écoles gratuites, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Écoles de garçons. | 39 | 81 |
| De filles. | 42 | |

Nombre des instituteurs; savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Frères de la doctrine chrétienne. | 66 | 79 |
| Séculiers. | 13 | |

Nombre d'institutrices :

| | | |
|---|---|---|
| Sœurs. | 73 | 86 |
| Séculières. | 13 | |

Nombre des élèves :

| | | |
|---|---|---|
| Garçons. | 5,479 | 10,894(1) |
| Filles. | 5,415 | |

Plus 26 ouvroirs de filles dirigés par 26 Sœurs et renfermant 1,026 apprenties.

La dépense totale de ces trente-neuf écoles monte

(1) On ne peut pas comparer, comme on serait tenté de le faire, ce nombre d'élèves avec celui des enfans inscrits au secours, ce dernier contenant tous les enfans au-dessous de 12 ans, dont la plus grande partie ne va pas aux écoles, tandis que beaucoup d'enfans au-dessus de 12 ans fréquentent les écoles.

à 122,742 fr. 56 c. et par tête d'élève à 11 fr. 27 c. (1)

A ces dépenses il convient de joindre :

1° Les frais de bureaux et les traitemens d'agens comptables des bureaux de charité, ci. . 61,768 fr. 93 c.

Et des dépenses diverses. . . . . . 13,201 19

| | | |
|---|---|---|
| | 74,970 | 12 |
| Total des dépenses faites par les bureaux de charité. . . . . | 1,335,199 | 38 |
| Si on y ajoute encore la dépense des bains pour les indigens. . . | 2,296 | 20 |
| Celle de la filature. . . . . | 62,965 | 82 |
| Une somme mise à la disposition du ministre de l'intérieur, pour secours particuliers. . . . . . | 36,000 | » |
| *Id.* au préfet de la Seine. . . | 9,000 | » |
| | 110,262 | 02 |
| On a une somme totale de . | 1,445,461 | 40 |

que le Conseil général des hospices consacre aux se-

(1) Indépendamment des écoles de charité, l'enseignement primaire se donne encore gratuitement à Paris, dans

| | Nombre d'écoles de garçons. | D'élèves. | De filles. | D'élèves. |
|---|---|---|---|---|
| Écoles communales. . . . . | 12 | 877 | 12 | 848 |
| Écoles entretenues par la ville de Paris, des associations ou des particuliers . . . . . . | 10 | 1572 | 8 | 1209 |
| Écoles d'adultes. . . . . . | 4 | 206 | 1 | 34 |
| Donnant un nombre de. . . . | 26 | 2655 | 21 | 2091 |
| Les écoles d'enseignement mutuel figurent dans les relevés pour. . . . . . . . . . . | 18 | 2219 | 10 | 1304 |

cours à domicile, sur les fonds communaux de la ville de Paris.

On est frappé de voir combien les secours, répartis par tête semblent insuffisans pour subvenir aux besoins du pauvre. Les alimens en forment l'objet essentiel, et cependant la viande est exclusivement réservée aux malades, aux femmes en couches; il n'échoit en hiver, terme moyen, que deux pains de deux kilogrammes par semaine, pour trois ménages; en été qu'un seul, pour deux ménages. Combien de temps un ménage se chauffera-t-il avec 1 fr. 97 cent.? Comment se vêtir et se coucher avec 3 fr. 39 c. par tête? Mais il ne faut pas perdre de vue que les secours sont gradués, proportionnés à l'étendue des charges et des besoins. Il est vrai, cependant, que cette assistance ne suffirait pas pour assurer l'existence du pauvre le plus malheureux, de celui qui est privé de toute ressource: mais en cela même, il y a une utilité indirecte. Il en résulte que nul ne peut compter d'une manière certaine sur des secours suffisans en cas d'indigence; et c'est là le préservatif contre le grand danger de la multiplication indéfinie des indigens.

L'inscription du pauvre constate sa situation, les droits qu'elle lui donne à l'intérêt des âmes généreuses, le signale à leur bienveillance, et l'intervention des administrateurs, dames ou commissaires de charité ouvre aussi des canaux par lesquels les secours de la bienfaisance privée pourront arriver jusqu'à lui.

Ces secours à Paris sont aussi abondans que diversifiés. Une partie est confiée aux vénérables curés des paroisses. MM. les curés ont établi leur distribution dans les maisons de secours fondées par les bureaux de charité; ils

y font distribuer de la viande, des médicamens, du linge, des vêtemens, etc.; ils se font assister aussi par des dames de charité. Rien n'est publié sur le montant et l'emploi des sommes versées de cette manière; mais on n'exagère point en l'évaluant à la moitié au moins de celle qu'y consacre l'administration publique. Joignez-y les dons si abondans de la famille royale non moins empressée à soulager les infortunes privées, qu'à apporter des remèdes dans les calamités publiques, l'assistance que quarante ou cinquante associations de bienfaisance prêtent au malheur sous les formes les plus variées, les secours distribués par la grande aumônerie, les aumônes directement remises par les particuliers, aumônes qui, dans la classe moyenne, sont fort multipliées (1), et vous serez convaincus qu'à Paris, il est suffisamment pourvu aux besoins de la classe indigente. Mais, il est utile, nous le répétons, que ce résultat soit obtenu sans qu'il y ait rien de fixe, de certain, pour chaque indigent en particulier, seul moyen de soulager les indigens sans les multiplier.

Le nouveau régime établi à Paris pour les secours à domicile, peut recevoir sans doute encore divers perfectionnemens; nous en indiquerons quelques-uns ci-après dans le 18e chapitre. Néanmoins, il a produit des avantages considérables: le nombre des indigens inscrits a été réduit presqu'à moitié; le recensement et le classement des pauvres a été mieux déterminé; la distribution des secours, mieux réglée; la surveillance mieux établie.

(1) Les marchands de Paris sont en général fort humains et charitables. Beaucoup d'entre eux ont leurs pauvres d'adoption qui viennent recevoir chaque semaine un secours déterminé; des traiteurs et restaurans distribuent des alimens, etc.

On s'étonne que le régime adopté dans la capitale, ne le soit point encore dans les départemens. Peut-être n'y a-t-on point encore eu l'occasion de connaître les principes sur lesquels il est fondé, et les fruits qu'il produit, et c'est un des motifs pour lesquels nous avons essayé d'en donner ici une idée. La distribution des secours à domicile n'est point dirigée dans les départemens par des institutions semblables, d'après des règles uniformes. Dans pusieurs villes, comme à Toulouse par exemple, l'administration civile s'en est essentiellement remise à la sollicitude des curés et des sœurs de la charité. On ne peut certainement trouver des organes plus respectables et plus dignes de confiance à tous égards ; mais, on se prive par là d'une coopération qui multiplierait les ressources ; on refuse aux simples particuliers l'occasion de faire de bonnes actions, et de recueillir des instructions utiles.

Au reste, l'institution des bureaux de charité, telle qu'elle existe maintenant à Paris, suppose avant tout un choix d'administrateurs bien pénétrés du véritable esprit de leurs fonctions. S'il arrivait qu'on confiât cette mission à des hommes qui n'y chercheraient qu'un moyen de considération, ou à des hommes tourmentés du besoin d'exercer leur activité, d'obtenir une influence, les plus sages réglemens demeureraient stériles, l'institution pourrait manquer son but, aller même contre son but. Les institutions prospèrent par le caractère des hommes qu'elles emploient(1).

(1) Suivant M. de Liancourt, dans ses rapports à l'Assemblée constituante, nos hôpitaux, avant la révolution, renfermaient 28,000 individus de tout âge et de tout sexe. Paris contenait :

| | |
|---|---|
| Indigens valides. . . . . . . . . . . . . . . | 30,000 |
| Malades. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6,000 |
| Convalescens. . . . . . . . . . . . . . . . | 2,000 |
| Aliénés. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,000 |
| Enfans. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 4,000 |
| Orphelins, vieillards incurables. . . . . . . . . | 17,000 |
| | 60,000 |

Suivant les calculs du même philanthrope, la population indigente, en général, s'élève tout au plus au dixième de la population totale, dans les temps malheureux, et au vingtième dans les temps ordinaires.

Fourcroy, dans un travail général pour l'organisation des secours publics préparé pour le Conseil d'État, donne cette dernière proportion comme le résultat général obtenu par toutes les recherches faites en France et en Angleterre.

On avait trouvé à Hambourg en 1789, un pauvre sur 13 habitans; en 1817, on ne comptait dans la même ville sur une population de 107,000 habitans, que. . . . . . . . . . 2,722 pauvres inscrits.

| | |
|---|---|
| Enfans dans les écoles gratuites. . . . . . . . | 2,000 |
| Orphelins. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 900 |
| | 5,622 |

A Vienne, en 1801, avant les réformes introduites lors du voyage du baron de Voght, on comptait sur une population qui n'était pas de 250,000 âmes, 37,552 pauvres; actuellement la population est évaluée à 210,198 habitans, l'on y compte 20, 581 pauvres. Berlin, sur une population de 188,485 habitans, contient environ 12,000 indigens.

Lorsque l'administration française organisa à Rome les secours à domicile qui y avaient été jusqu'alors inconnus, le recensement des pauvres à domicile donna, sur une population totale de 120,000 habitans, environ 3,000 ménages pauvres, formant :

| | |
|---|---|
| Individus de tout âge. . . . . . . . . . . . . . | 9,000 |
| Auxquels joignant la population moyenne de huit hôpitaux de malades et d'un hôpital de convalescens. . . . | 1,800 |
| Les enfans trouvés. . . . . . . . . . . . . . . | 1,020 |
| Les bâtards. . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,560 |
| Les aliénés. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 150 |
| Les orphelins reçus dans les hospices. . . . . . . | 240 |
| Les vieillards dans un hospice. . . . . . . . . . | 150 |
| Les jeunes filles élevées dans 15 conservatoires. . . . | 1,150 |
| Les juifs et les convertis reçus dans les hospices particuliers. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 60 |
| On aurait une population indigente totale de. . . . | 15,130 |

Nous n'avons pu parvenir à connaître la population indigente que renferme actuellement la ville de Londres.

## CHAPITRE XVII.

### DU MENDIANT.

Quel est cet être infortuné qui s'offre à moi, étendu sur la voie publique, à peine couvert de haillons, ayant à peine la figure humaine, étalant des plaies dégoûtantes, entouré de petits enfans exténués; et qui sollicite un bienfait d'une voix lamentable? Quel est cet autre qui me poursuit à l'entrée, à la sortie du temple, dans la rue, en m'exposant la faim qui le presse; cet autre que j'aperçois immobile, silencieux, confus, cachant son visage, annonçant toutefois le désespoir, et m'implorant avec une sorte de timidité? Une émotion où l'horreur se mêle quelquefois à la pitié, m'a saisi d'abord. Mais un doute pénible s'élève au fond de mon cœur! l'image qui s'offre à mes regards est-elle une réalité, est-elle un artifice (1)?

(1) On a évalué, d'après des calculs que nous ne pouvons contester et que nous ne sommes pas disposés à croire fort exacts, le nombre des mendians existans en Europe à 17 millions, sur une population totale de 178 millions d'individus. On suppose que cette proportion est:

| | | |
|---|---|---|
| Le Danemarck. . . . . . . . | de 3 | sur 100 |
| En Hollande. . . . . . . . . | de 14 | sur 100 |
| En Angleterre. . . . . . . . | de 16 | sur 100 |

Cologne en renfermait autrefois, disait-on, 11,000 sur une population de 33,000 habitans, par l'effet des distributions établies dans les couvens.

La question est grave. Les deux hypothèses sont également possibles; et quelle différence dans les deux cas!

Il n'y a pas au monde de con traste moral plus prononcé que celui qui existe entre le faux pauvre qui mendie par calcul, et le véritable indigent qui est réduit à mendier.

L'un mérite notre indignation, notre mépris : l'autre a droit à notre bienveillance et même à notre respect.

L'un est le rebut de la société; la fainéantise, la débauche, le mensonge, l'astuce, l'effronterie, tous les vices sont personnalisés en lui; il ne lui manque peut-être que le courage de l'audace pour se joindre aux grands criminels; la nature humaine a subi en lui la plus triste dégradation. Peut-être ces enfans que vous voyez à ses côtés ne sont pas même à lui! Que dis-je? peut-être il les a dérobés! il les laisse languir de faim, pour que leur vue vous attendrisse! Sa maladie est presqu'incurable, car on se relève difficilement quand l'avilissement est devenu une habitude, et qu'on est parvenu à s'y complaire.

L'autre succombant sous le poids du malheur, après avoir épuisé toutes ses ressources, abandonné, n'ayant ni parens, ni amis, ni protecteurs, a été contraint par le désespoir, de recourir à la pitié publique. Combien sa fierté en souffre! Un secours placé à propos peut le sauver. S'il contracte l'habitude de mendier, il peut tomber dans des vices et des désordres qui lui étaient jusqu'alors inconnus.

Que faire dans cette incertitude? Celui qui m'implore m'est absolument inconnu. Je cours risque, en donnant, de récompenser et d'encourager la turpitude. Je cours risque, en refusant, d'être barbare

envers un de mes frères qui avait tous les titres à mon affection.

Voilà ce que chacun de nous éprouve, ce qu'il se dit à lui-même, chaque fois qu'il recontre un mendiant, sans pouvoir trouver de solution à ce triste problème. C'est déjà un grave inconvénient de la mendicité, que de faire éprouver un aussi cruel embarras à d'honnêtes gens; car, quoi qu'ils fassent, ils sont, malgré eux, exposés à mal faire, à aller directement contre leurs propres intentions. A la faveur de cette incertitude, les vagabonds, les désœuvrés, les gens de mauvaise vie, les paresseux, sont invités à venir surprendre la bienveillance des âmes généreuses. Par cette incertitude, des malheureux dignes de nous toucher sont menacés de nos dédains, de nos préventions les plus injustes. La pitié publique s'égare ou se refroidit. Les égoïstes trouvent un prétexte spécieux pour justifier leur refus. L'industrie perd des bras, le malheur des ressources; les fripons seuls profitent.

Voulons-nous cependant ne rien hasarder; et sortir de l'anxiété où nous sommes? Au lieu de donner à ce mendiant, au lieu de lui refuser, demandons-lui son nom, son adresse. — « Quoi! j'irai faire cette » question à tous les mendians que je rencontre sur » mon chemin? Vais-je donc en dresser la statis- » tique? Pour l'emploi d'un sou qui fait l'objet de » mon hésitation, j'irai aux informations, je perdrai » des heures en recherches? » — Vous ne les perdrez peut-être pas; essayez une fois; peut-être recueillerez-vous de précieuses lumières; peut-être serez-vous appelé à rendre un grand service. Mais, je conviens que

mon conseil n'est pas exécutable d'une manière habituelle; j'ai voulu faire ressortir par cette hypothèse la vérité fondamentale qui préside à cette difficile matière : c'est qu'un bon système pour la visite des pauvres à domicile, est le moyen assuré, et le seul moyen de prévenir l'incertitude que nous venons d'exprimer, et toutes les fâcheuses conséquences qu'elle entraîne.

Je suppose donc que j'ai pris le nom et l'adresse du mendiant. S'il m'a donné une indication fidèle, je serai bientôt éclairé; s'il m'a mal indiqué, c'est déjà une preuve à peu près certaine que c'est un mauvais sujet; si la police me faisait découvrir quelques-unes des tavernes où ces sortes de gens se réunissent, peut-être j'y trouverais mon prétendu malade qui m'avait paru exténué de souffrances, je le trouverais bien portant, participant à quelque orgie avec ses semblables. C'est en effet ce qui arrive tous les jours. Le métier de mendiant est souvent fort lucratif à Paris, d'après ce que m'assurent des personnes que leur position met en mesure d'être bien instruites, il rend jusqu'à neuf ou dix francs par jour.

Aussi quelques magistrats, pour délivrer le public de ce doute funeste, ont imaginé de réserver la permission de mendier à certains pauvres par eux bien connus pour tels, et porteurs d'un signe distinctif. Mais cette mesure, en prévenant un inconvénient, en conserve cependant plusieurs autres, elle donne lieu aussi à quelques injustices; car les aumônes, distribuées aveuglément, ne pourront se répartir en raison des besoins réels.

Il y a quelquefois des mendians de haute volée, des

mendians qu'on pourrait appeler de bonne compagnie, qui se présentent dans les maisons, avec une mise décente, un air et des manières d'une condition libérale: ceux-ci ont éprouvé de grands désastres; il leur faut une assistance proportionnée; ils vous connaissent, mais vous ne les connaissez pas. Pendant ces dernières années, ils s'étaient fort multipliés à Paris, à la faveur des circonstances: les uns étaient des émigrés rentrés à la suite de nos princes, qui avaient tout sacrifié pour la bonne cause; les autres étaient des employés du dernier gouvernement qui avaient perdu leurs places. Ils étaient munis d'une foule de papiers: leur histoire ne finissait point. En réalité, le plus souvent c'étaient des escrocs. Comment se débarrasser poliment d'une personne qui, en se faisant annoncer, s'est introduite ainsi dans votre cabinet? lui exprimerez-vous un doute injurieux? Vous ne pouvez cependant lui refuser un don, sans l'accuser de vous mentir. Prenez encore son adresse; elle refusera peut-être sous divers prétextes: alors, soyez sûr qu'on vous trompe, et devenez sévère; peut-être en vous donnant l'adresse, on vous représentera qu'on ne peut attendre votre secours, une heure, un instant; qu'on est à jeun, que la chose est urgente; alors soyez d'autant sur vos gardes. Courez, s'il le faut, une heure après, au domicile indiqué: il y a cent à parier contre un, que le personnage y est inconnu. Il se peut au reste, et nous le voyons souvent, que votre question ait seule déconcerté le solliciteur, et lui fasse prendre la fuite. Tout le mal provient de ce que le misérable est conduit à venir lui-même, montrer, hors de chez lui, à des yeux étrangers, à ceux que lui amène le hasard, non pas ses besoins réels, mais leur signe extérieur, ap-

parent, et par là même suspect. C'est précisément l'inverse de ce qui serait utile.

Les plus fâcheux effets de la mendicité disparaîtraient, si l'on parvenait à opérer avec certitude, parmi ceux qui demandent, la distinction et la séparation de ceux qui disent vrai et de ceux qui trompent. Mais, la visite des pauvres à domicile, est encore le moyen essentiel du seul système praticable pour la répression de la mendicité.

Il n'y a peut-être pas de sujet relativement à l'administration publique qui ait fait éclore plus d'écrits, concevoir plus de projets, que l'extinction et la répression de la mendicité; des hommes d'un mérite supérieur, ont traité à fond cette question, et, cependant, dans les diverses contrées de l'Europe, cette branche d'administration est encore dans un grand état de souffrance. Loin de nous de vouloir reproduire ici, discuter tout ce qui a été dit sur cette matière! Nous nous bornerons à une seule réflexion qui se lie étroitement aux considérations renfermées dans cet ouvrage : c'est qu'en vain tentera-t-on de réprimer la mendicité, si on n'a avant tout pourvu par des institutions convenables à ce que le pauvre trouve ou le travail, s'il est encore en état de travailler, ou le secours, s'il ne le peut; c'est que la répression de la mendicité deviendra très-facile, si on est parvenu à pourvoir à ce double objet; c'est enfin, qu'on ne pourra ni prévenir, ni éteindre la mendicité qu'autant que, par une investigation active, régulière, de la situation des pauvres, on sera remonté aux causes de la mendicité, et qu'on aura pu déterminer exactement, par ce moyen, les besoins réels auxquels il s'agit de satisfaire.

C'est pour ce motif que nous nous sommes réservé

de ne traiter des établissemens relatifs à la répression de la mendicité, qu'après avoir jeté un coup d'œil sur tous les autres établissemens d'humanité, parce qu'en effet ceux-là ne doivent et ne peuvent arriver qu'à la suite de ceux-ci dont ils supposent la préexistence, qu'ils supposent organisés de manière à remplir entièrement leur but.

Cependant la plupart du temps, on en a agi autrement; on a voulu exécuter la dernière mesure, avant celles qui devaient lui servir de condition; souvent on a voulu commencer par où seulement on pouvait finir. Cette faute capitale a fait échouer presque toutes les tentatives faites dans le but dont il s'agit. Rarement a-t on fait surtout précéder, comme on aurait dû, les réglemens faits contre la mendicité, par un bon régime de secours à domicile. Rien ne met dans une plus grande lumière les vérités exposées jusqu'à ce moment, que l'expérience des tentatives qui ont eu lieu en ce genre.

Il y avait autrefois en France beaucoup de dépôts de mendicité; il y avait en même temps aussi beaucoup de mendians. Les dépôts de mendicité permettaient d'enlever et d'enfermer avec un pouvoir discrétionnaire, les gens sans aveu et les vagabonds, ou ceux qu'on jugeait tels; mais on ne pouvait procéder à ces enlèvemens qu'avec précaution et réserve; les mendians étaient protégés par la pitié publique; et comment n'en aurait-il pas été ainsi? la pitié publique ne peut faire le discernement; elle croit à la réalité des misères dont elle voit les symptômes; elle adopte ceux qui se sont confiés à elle. Partout le peuple prend intérêt aux mendians, et embrasse leur cause contre les mesures de l'autorité, parce qu'il est surtout frappé des apparences.

Sous le gouvernement impérial, on exécuta un vaste plan, dans le même dessein. On érigea à grands frais, un dépôt de mendicité dans chaque département: rien n'y manquait; l'étendue des édifices, les dispositions locales, les dotations annuelles, les réglemens intérieurs. Mais, on avait oublié encore de faire la séparation préalable, de pourvoir aux besoins de l'indigence réelle. Dès-lors les dépôts de mendicité furent atteints, dans leur but, de la même incertitude qui frappe le spectateur à la vue du mendiant, et que nous peignions il y a un instant. On ne sut s'ils devaient être une maison de secours, ou une maison de répression. Ils furent d'abord vaguement, confusément, l'un et l'autre tout ensemble. Mais, comme maison de secours, pourquoi y enfermer l'indigent qui eût pu être secouru plus convenablement au sein de sa famille? comme maison de secours, ils offraient une existence beaucoup trop douce aux vagabonds; le régime dans quelques-uns de ces dépôts était si agréable et si abondant, qu'on sollicitait comme une faveur d'y être reçu; c'était en d'autres termes, donner une prime à la fainéantise. On s'aperçut cependant, à l'épreuve, qu'on avait réuni ensemble, soumis au même traitement, et des gens qu'il fallait soulager, et des gens qu'il fallait corriger: que dès-lors, ou l'on condamnait injustement les premiers, ou l'on récompensait les seconds; on fut donc conduit à former, dans chaque dépôt de mendicité, deux, et quelquefois trois cantons séparés, sans communication entre eux, à établir, pour chacun, et des règles et un régime tout différent: les décrets de création, prononçant eux-mêmes cette distinction, avouent ainsi l'erreur commise dans l'origine.

Quelques années s'étaient à peine écoulées, que les conseils généraux de départemens, fatigués d'une dépense énorme, et frappés de voir que ces établissemens remplissaient mal leur destination, en ont provoqué la suppression. On a fait une seconde faute en accédant trop faiblement à ce vœu. Il eût été mieux de rechercher pourquoi les dépôts de mendicité ne remplissaient pas leur but ; on eût reconnu que la faute n'en était pas à ces dépôts eux-mêmes ; que la cause en était dans l'imperfection du système général des établissemens d'humanité, dont ceux-ci ne doivent être que le complément; on eût été conduit, de la sorte, à faire un grand bien, en conservant ce qui existait, et le rendant utile. Quelques départemens, cependant, ont eu le bon esprit de maintenir les dépôts qu'ils avaient fondés avec tant de frais. Puissent-ils bien comprendre les moyens d'en tirer le parti le plus avantageux !

Qu'on se définisse bien ce qu'on prétend réaliser dans un dépôt de mendicité : est-ce une maison de travail pour des indigens valides, laborieux, mais à qui le travail manque ? Alors concevez-le dans l'esprit, soumettez-le au régime des simples ateliers de travail conçus dans ce but, et surtout qu'il n'offre, à cet égard, que la ressource absolument indispensable; qu'il ne s'ouvre qu'autant qu'il y a réellement impossibilité de subvenir à la détresse, par la seule industrie privée; qu'il ne contredise point la marche de cette industrie. Veut-on au contraire, en faire une maison de correction pour les fainéans ? Alors qu'il soit dirigé et tout entier dans ces sévères intentions de réforme; mais qu'on n'y conduise que ceux aux-

quels cette discipline est nécessaire. Est-ce enfin une sorte de refuge pour les vieillards ou les infirmes? examinez alors si les hospices ne suffisent pas, s'il ne serait pas mieux de secourir ces malheureux dans leurs familles; et si, ensuite, vous croyez devoir persister, alors convenez, avec vous-même, avec le public, que vous voulez fonder un hospice supplémentaire.

Mais, dans tous les cas, comme condition préalable, établissez une bonne organisation de moyens, pour étudier la condition des pauvres, et pour opérer, à l'aide d'une surveillance éclairée, la distinction nécessaire entre ces différentes classes. Il est, au reste, un fait digne de la plus grande attention. A Paris, où l'administration des secours à domicile, a reçu une si parfaite organisation, on rencontrerait à peine un indigent admis par les bureaux de charité, qui ose se permettre de mendier, et l'on ne voit point les mendians se présenter aux bureaux de charité, pour être inscrits et secourus. Ils composent une classe à part, et tirent trop de parti du métier qu'ils exercent, pour ne pas dédaigner la faible assistance qui leur serait accordée par les bureaux de charité, et surtout pour ne pas éviter de se soumettre à la surveillance qui en serait la condition.

Il existe en Angleterre, des lois répressives contre l'abus de la mendicité. Mais le système de mesures établi par la législation générale relativement aux pauvres, permet de les faire exécuter. Il s'est formé néanmoins à Londres, en 1818, une association digne des plus grands éloges, qui s'est en quelque sorte chargée de prévenir l'exécution des lois répressives de la mendicité, en prévenant, par elle-même, les inconvéniens

que peut entraîner leur exécution, c'est-à-dire, en remplissant la condition préalable que suppose toute répression de ce genre. Elle fait distribuer aux mendians des rues certaines cartes avec lesquelles ces mendians peuvent se présenter à sa maison ; là on leur fournit immédiatement la nourriture, on enregistre leurs demandes; on procède ensuite à une enquête personnelle, pour découvrir leur vraie situation; s'ils ne sont que malheureux, on s'occupe de les soulager ; dans le cas contraire ils sont envoyés en prison; car la Société a ses constables qu'elle emploie à cet effet. Une pareille mission, remplie par une société privée, suppose, il est vrai, le caractère particulier des institutions anglaises; elle ne pourrait avoir lieu dans notre pays. Mais de simples particuliers nous ont montré par cet exemple, ce que, en d'autres pays, devrait faire l'administration publique, lorsqu'elle ne veut pas le laisser faire.

Les demi-mesures ont, en cette matière comme en beaucoup d'autres, les effets les plus fâcheux. Quelquefois une administration molle et timide, après avoir pris des mesures pour réprimer la mendicité, se borne à faire enlever, de temps en temps, les mendians qu'elle surprend sur la voie publique, puis laisse en paix, le lendemain, ceux qui viennent les remplacer. Qu'en résulte-t-il ? On restreint seulement la concurrence dans l'exploitation du métier; le métier en devient plus lucratif, et par conséquent plus attrayant. La sévérité dont on use envers les uns, l'indulgence qu'on accorde aux autres, forment un contraste dont le public est choqué : l'aministration est accusée tout ensemble et de négligence et d'injustice.

# CHAPITRE XVIII.

## DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION APPLIQUÉ AUX OEUVRES DE CHARITÉ.

Nous avons placé le visiteur du pauvre en présence des divers ordres d'établissemens publics érigés dans un motif d'humanité; nous avons vu comment il en devient l'auxiliaire naturel, comment, par son concours, il en assure, en étend les effets; comment aussi il aide l'indigent à trouver dans ces établissemens le genre d'assistance qui lui est particulièrement nécessaire. Il nous reste à appliquer les mêmes considérations aux associations libres que le génie de la charité à fait naître.

Déjà, à l'entrée d'un sujet plein d'un si vif intérêt, une réflexion nous frappe : qui sera mieux placé que le visiteur du pauvre, pour concevoir l'idée de ce genre d'associations, pour en marquer le but ? qui y portera des dispositions et des sentimens plus favorables ? qui sera mieux exercé pour y coopérer avec succès ? Où naîtront, s'alimenteront, s'appliqueront ces belles créations, si ce n'est au milieu de ceux qui ont vu de près les maux qui affligent les hommes, qui en ont étudié les causes et les remèdes ?

L'esprit d'association, ce principe si puissant, si fécond dans toutes les grandes créations de l'industrie, qui n'est autre que le principe de vie de la nature hu-

maine, acquiert une puissance et une fécondité nouvelles, lorsqu'il se porte sur les créations qui ont le bien de l'humanité pour objet. Ici, il ne se borne plus à faire mettre en commun les vues, les expériences, les efforts, à éclairer par la liberté des discussions, à propager par l'exemple : il communique une nouvelle énergie au sentiment qui a produit la création et qui doit la vivifier; il semble prêter des facultés nouvelles aux membres de la réunion instituée : car il est de la nature de tous les sentimens moraux de tendre à se communiquer, de recevoir dans le commerce des âmes, par l'effet d'une noble et vertueuse sympathie, le développement le plus remarquable. Si, dans les assemblées publiques, l'émotion produite par l'image d'une belle action, se transmet avec la rapidité de l'éclair, si dans l'âme de chaque spectateur, elle acquiert, par l'unanimité de ceux qui la partagent, un pouvoir qu'elle n'eût jamais obtenu par le seul effet d'une impression solitaire; quel ne doit pas être l'effet d'un commerce habituel constamment entretenu, non plus seulement par l'image mais par la pratique du bien ? J'entre dans l'une de ces réunions : j'y vois des hommes préoccupés, non de la frivole prétention de briller et de paraître, mais des plus graves et des plus sérieuses pensées, du désir d'être utile à leurs semblables; des hommes modestes, obscurs peut-être, mais pleins de dévouement : leur langage simple et sincère, respire la bienveillance ; on se félicite de se rencontrer dans les mêmes vues, sans se disputer le mérite de la priorité; ce que l'un avait présenté, l'autre le développe; ceux-ci marquent le but, ceux-là indiquent les moyens; d'autres font prévoir les difficultés; d'autres enseignent à les vaincre; personne n'aspire aux honneurs,

à l'influence; mais, s'il y a une mission pénible à remplir, un sacrifice à faire, plusieurs sont prêts à accepter; une douce confiance unit les sociétaires entre eux; ils goûtent leur estime réciproque; ils jouissent du bienfait en commun; de saintes amitiés se forment entre eux. Heureux d'avoir été admis dans leur commerce, j'en reviens meilleur : mes idées se sont agrandies; une honorable émulation s'est allumée dans mon cœur. Il suffit quelquefois de voir faire une belle action, pour découvrir que soi-même on en était capable; le beau mot du Corrége, *et moi aussi je suis peintre,* révéla le génie du peintre des grâces : mais le génie de la charité n'est pas un don extraordinaire; il est le patrimoine, souvent inconnu, il est trop vrai, mais légué à tous les cœurs. Quelque doux, quelque enivrant que soit le charme qu'on éprouve à faire une bonne action, il en est un plus délicat, plus enivrant encore, c'est de le faire en commun avec un autre. Que ne suis-je peintre! Je voudrais représenter deux hommes de bien qui se confient le dessein d'une action généreuse, s'associent pour l'exécuter; faire briller la joie dans leurs regards qui se rencontrent, et annoncer par ces deux mains qui se serrent l'une l'autre, quelle puissance est dans l'union des volontés! Voilà ce que l'association produit sur une réunion plus ou moins nombreuse, ce qu'elle renouvelle chaque jour. Honneur à ces associations généreuses, que l'amour du bien a fait éclore, et qui, sous mille formes diverses, viennent au secours de l'humanité! Il ne saurait y avoir une plus belle alliance que celle dont la vertu fut le principe, dont de bonnes actions seront le fruit (1).

(1) Qu'il nous soit permis de citer ici le passage suivant, sur

Pourquoi des réunions aussi utiles, ne sont-elles pas plus multipliées dans la plupart des pays? Pourquoi sont-elles presqu'inconnues dans plusieurs? Leur formation, leur développement supposent deux conditions: d'une part, qu'il existe un certain esprit public, une opinion favorablement disposée pour l'alliance des vues et des volontés; d'un autre côté, que la connaissance des besoins qu'éprouve la classe des malheureux, des moyens propres à la soulager, se soit répandue dans la société, ait fixé l'attention générale. La première de ces deux conditions suppose à son tour l'existence d'institutions qui aient un caractère généreux, des lumières généralement répandues et circulant avec

les avantages de l'esprit d'association appliqué aux œuvres de bienfaisance.

« La diffusion de l'esprit de bienfaisance, le frein mis à l'égoïsme, l'appui que reçoivent les idées morales et religieuses; le renoncement à la routine, aux préjugés et aux vues étroites; une voie ouverte à beaucoup de jeunes gens dont la brûlante activité ne cherche qu'un aliment pour se satisfaire, à beaucoup d'individus qui, souvent, ne savent comment employer leur temps et leur fortune, et qui peuvent ainsi utiliser leur vie; le rapprochement heureux d'hommes de bien et éclairés, faits pour s'aimer et s'estimer, dont les vertus sympathiques s'encouragent mutuellement; le patronage et les liens bienveillans qui s'établissent entre les classes élevées et riches et les classes inférieures; les améliorations progressives introduites dans la vie physique et morale du peuple; les bienfaits indirects que recueille l'administration, de nouvelles garanties données à la tranquillité de l'État, des sources vivifiantes de prospérité répandues dans tout le corps social. » (*Tableau des Sociétés et Institutions religieuses, charitables et du bien public de la ville de Londres,* par Gustave Degerando. Préface, pages 8 et 9.)

facilité, l'influence d'une sage liberté politique, des mœurs publiques qui y soient conformes.

Quoi de plus propre à préparer la seconde condition, après les salutaires émanations de l'esprit religieux, que la présence, au sein de la société, d'une foule de personnes qui entretiennent avec le pauvre des communications habituelles! On voit sous combien de rapports il est utile que les visiteurs du pauvre soient pris parmi les gens du monde; ils deviennent à leur tour, dans le monde, de précieux foyers de chaleur et de lumière; c'est par eux que le monde est initié aux secrets des souffrances qui pèsent sur les classes disgraciées par la fortune, que son attention distraite est rappelée à entendre la voix de la charité, dans le tumulte des affaires, dans l'enivrement des plaisirs.

L'Angleterre a le mérite d'avoir offert au monde le spectacle des institutions de ce genre les plus nombreuses, les plus variées, les plus richement dotées. La Hollande a celui d'offrir le modèle de la plus belle et de la plus vaste qui existe, dans cette admirable *société du bien public* qui embrasse tout à la fois et la surface entière des Pays-Bas, et les principaux moyens de servir l'humanité. La France peut aussi présenter avec quelque fierté le tableau de celles qu'elle possède aujourd'hui. Paris surtout est riche. Il est digne de remarque que c'est à la suite de la restauration et sous le régime d'une liberté vraie enfin obtenue par les institutions dont la France est redevable à la sagesse de Louis XVIII, que l'esprit d'association a commencé à y prendre un essor très-sensible, et à y recevoir l'utile direction dont nous parlons.

On est frappé d'étonnement lorsqu'on jette les yeux

sur le nombre prodigieux de sociétés de tout genre qui sont formées à Londres par des souscriptions particulières, et de la masse considérable de fonds que ces associations produisent. Il en existe plus de 500 ; la plus grande partie ont pour objet de soutenir les établissemens qui, dans les autres pays, sont ordinairement dotés et dirigés par l'administration publique : c'est une suite du caractère propre aux institutions de l'Angleterre, qui se sont reposées sur les efforts individuels, pour un grand nombre d'objets d'intérêt public, auxquels la sollicitude du gouvernement, dans les autres états, a voulu pourvoir par elle-même. L'esprit national a généralement répondu à cette confiance de la législation : on lui a demandé des prodiges, il les a exécutés.

Si l'on voulait donc comparer ensemble l'Angleterre et la France, ou pour simplifier, Paris et Londres, sous le rapport des créations que l'esprit d'association a engendrées dans le champ de l'utilité publique et spécialement dans le domaine des établissemens d'humanité, il faut tenir compte avant tout de cette différence capitale dans le système administratif des deux pays. A Londres, l'état s'est borné à instituer sa législation sur les pauvres ; à peine a-t-il doté deux ou trois hôpitaux ; du reste, les souscriptions privées ont fondé entièrement presque tous les établissemens de ce genre. En France, c'est précisément l'inverse ; ces établissemens, c'est l'administration qui les a élevés, qui les entretient, les dirige ; les dons des particuliers lui ont été, lui sont abondamment confiés dans ce but, par les legs, les donations, les quêtes, etc. Un petit nombre de sociétés particulières viennent cependant

s'y joindre; mais seulement comme des auxiliaires, pour en étendre le bienfait, quelquefois pour en perfectionner le principe. C'est ainsi, d'abord, qu'à Londres (1), dix associations de souscripteurs ont fondé, entretiennent, dirigent autant d'hôpitaux de malades ou de convalescens. A Paris, de semblables réunions seraient sans objet; les établissemens dotés sur les fonds municipaux ont pourvu à tous les besoins. Une princesse bienfaisante avait fondé, pour les convalescens, l'hospice d'Enghien, continué par une autre princesse dont le nom est couvert des bénédictions du pauvre; du reste, les convalescens sont aujourd'hui assistés à domicile, système généralement préférable, à l'aide du legs Monthyon. C'est au conseil-général des hospices, aux bureaux de charité, que le généreux fondateur a

(1) Outre les hôpitaux qui ont des dotations propres, tels que ceux de Saint-Thomas, de Gray, de Saint-Barthélomé, on compte à Londres les hôpitaux généraux de Londres, Westminster, Middlesex, quatre hôpitaux de maternité pour les femmes en couche; un hôpital pour les marins formé dans un navire; une maison de santé pour les maladies contagieuses; une autre pour les affections scrophuleuses et cancéreuses; d'autres hôpitaux pour les maladies vénériennes, etc.; pour les fiévreux, la petite vérole; pour les maladies cutanées, tous soutenus par des souscriptions particulières.

De même pour les hospices de vieillards ou d'enfans trouvés: indépendamment de l'hospice Emmanuel, Sainte-Cathérine, Sainte-Marie, qui jouissent d'une dotation suffisante, des souscriptions particulières entretiennent pour des orphelins le grand et bel hospice du Christ, et l'hospice des Enfans-Trouvés, plusieurs maisons où, soit les orphelins, soit les enfans pauvres, reçoivent l'éducation, deux maisons de retraite, les hospices de Saint-Luc, Bethléem et Bridewell pour les aliénés, etc.

confié ce soin. Peut-être ce fut à la vue des deux sociétés auxiliaires formées à Londres, près des hôpitaux de Londres et de Saint-Georges, en faveur des convalescens, que M. de Monthyon conçut l'idée de faire jouir la capitale de la France d'un semblable bienfait qui manquait à ses établissemens d'humanité.

La même comparaison se reproduit encore en jetant les yeux sur les hospices. L'hospice des enfans trouvés de Londres, a souvent reçu des subventions du Parlement; mais ce sont généralement des sociétés de souscripteurs qui pourvoient les asiles ouverts aux vieillards, aux orphelins, qui entretiennent les écoles d'industrie et les maisons de travail, les retraites où sont soignés les aliénés, telles que les hôpitaux de Bethléem, Bridewell, Saint-Luc; on compte jusqu'à neuf sociétés qui s'occupent à Londres d'assister les femmes en couche, et dont une partie les recueille dans des maisons publiques; il n'est pas jusqu'à *l'Institution des aveugles indigens*, jusqu'à *la Maison de retraite des sourds-muets de naissance*, qui, à Londres, ne doivent leur existence aux mêmes principes. A Paris, les établissemens appartiennent à l'administration publique; ils sont municipaux; Charenton pour les aliénés, les Quinze-Vingts pour les aveugles, l'Institution des Jeunes-Aveugles et celle des Sourds-Muets sont même entretenus aux frais de l'État. Cependant les associations de souscripteurs commencent à prendre parmi nous, une plus grande part à ce genre de secours; mais, en se proposant ordinairement un but spécial et distinct de celui qui est propre aux établissemens publics. La société de la charité maternelle visite, assiste les femmes en couche au sein de leur famille, les encourage à allaiter leurs enfans; elle embrasse tous les

quartiers de la capitale; ses affiliations s'étendent dans toutes les villes du royaume. On salue avec respect et reconnaissance, cette infirmerie de Marie-Thérèse, où sont recueillies, sous les auspices d'une princesse vénérée, des infortunes qui se recommandent par un caractère particulier aux sollicitudes de l'auguste bienfaitrice. L'asile de la Providence met ses souscripteurs en mesure de procurer un asile à des vieillards, à des infirmes, qu'ils n'auraient pas les moyens de faire entrer dans les hospices. Une touchante institution qui n'existe qu'à Paris, si nous ne nous trompons, soulage les vieillards dans le sein de leurs familles ; c'est celle des enfans en faveur des vieillards. Trois sociétés, celle *des jeunes filles délaissées*, fondée jadis par la vénérable mademoiselle de Kercado, *celle des jeunes économes*, et celle qui porte le nom de *comité des jeunes gens*, place des enfans en apprentissage. Il y a aussi à Paris deux maisons d'éducation et de travail pour les orphelines (1), entretenues par des souscriptions particulières ; mais le nombre de sujets qu'elles reçoivent est peu considérable. Les associations se sont principalement et sagement dirigées par la pensée de placer de préférence les enfans dans des familles privées.

En passant sur le théâtre des secours à domicile, cette comparaison doit se modifier d'une manière très-sensible ; car la législation anglaise semblait s'être flattée de pourvoir, par la taxe des pauvres, à tous les besoins de ce grand service. Cependant, une foule d'associations se sont encore élevées pour assister les indigens au sort desquels on croyait avoir pourvu, et ces associations, dans l'esprit qui est propre aux Anglais, se sont partagé le

(1) Les orphelines de Saint-André et les enfans de la Croix.

champ à cultiver, ont adopté des vues extrêmement spéciales; elles se divisent donc en deux grandes branches qui assistent, les unes les valides, les autres les malades; si parmi les premières, on compte *la société générale philanthropique et la société philanthropique britannique et étrangère*, dont le but a un caractère vaste, on ne suffit point à dénombrer celles qui existent par quartier, par paroisse, ou avec un but distinct; il en est quatre, par exemple, composées de dames, qui soulagent les femmes; deux en faveur des veuves; deux pour donner un asile aux indigens momentanément délaissés, plusieurs en faveur des veuves et enfans d'artistes, une pour les malheureux qui ont appartenu à la classe moyenne. Par rapport aux maladies, on a encore plus spécialisé, et, dans chaque spécialité, souvent plusieurs sociétés concourent; ce n'est pas seulement la vaccine qui reçoit à elle seule les encouragemens de trois sociétés; ce sont les maladies de l'oreille, celles de l'œil, la cataracte, les maladies glanduleuses, celles des poumons, celles des enfans, etc., qui ont aussi leurs sociétés particulières; il en est une pour le traitement par l'électricité; il en est plusieurs pour les hernies et pour la distribution des bandages, le tout indépendamment d'environ vingt-quatre sociétés de dispensaires de quartier, distinctes par le territoire (1).

Notre administration des secours à domicile, qui est une avec celle des hôpitaux et hospices, pour sa direction centrale et sa dotation, pourvoit à Paris à ces diffé-

(1) Nous ne pouvons remarquer sans attendrissement une société dite de la *chapelle libre de Westsurlet*, formée de pauvres gens, dans le but d'assister leurs voisins pauvres aussi et malades.

rens services, et, dans tous les quartiers, par un seul et même régime. Elle soulage les valides ; elle leur donne du travail ; elle distribue des bandages, elle fait traiter les malades à domicile; des consultations gratuites sont ouvertes dans les hôpitaux; l'administration publique fait vacciner gratuitement les enfans à l'Académie royale de vaccine et dans les douze mairies de la capitale : toutefois les associations de souscripteurs ont encore trouvé ici une carrière pour exercer leur zèle en dehors des prévoyances de l'autorité; on ne doit point oublier que l'introduction de la vaccine en France, que sa propagation à Paris, ont été spécialement l'ouvrage de la Société de vaccine; sa dissolution nous prive malheureusement aujourd'hui de l'influence plus nécessaire que jamais, qu'elle exerçait sur l'opinion publique. Nous sommes redevables de la confection des soupes économiques et de l'établissement des dispensaires, à notre Société philanthropique qui a donné de si bons exemples, une impulsion si utile, dont on aime à rappeler les éminens services. Des Sociétés, dont les travaux sont dirigés sur les progrès de l'art de guérir, y joignent aussi à Paris, l'honorable engagement d'assister gratuitement les malades indigens (1).

Si l'on veut toucher au doigt la différence ou plutôt le contraste des systèmes adoptés dans les deux pays, que l'on considère, par exemple, ou les monts-de-piété, dont l'administration publique s'est réservé à Paris le privilége, tandis qu'à Londres des associations volontaires ont établi des maisons où l'on prête sur gage aux indigens ; ou bien encore les secours administrés aux

(1) Les Sociétés *médico-philanthropique*, de *médecine*, de *médecine pratique* et le *cercle médical*.

noyés et asphyxiés, qui, en France, reçoivent de l'autorité publique, les instrumens, les instructions, le choix et l'établissement des surveillans, tandis qu'à Londres, des réunions de souscripteurs encouragent à secourir, et recherchent les moyens d'administrer les secours les plus utiles.

L'autorité publique, en France, s'est réservé de droit la surveillance et la direction suprême des écoles : elle s'est même à peu près réservé de fait leur création et leur direction (1). Aussi pendant qu'à Paris plus de cent écoles sont entretenues par la ville ou par les bureaux de charité, que les bureaux de charité y entretiennent 26 ouvroirs pour les petites filles, à Londres, les écoles de paroisses sont soutenues par des souscriptions et une foule de sociétés se sont formées pour fonder des écoles, destinées au premier degré de l'enseignement : il en est une, celle des *protecteurs* des écoles de charité, laquelle remplit précisément cette fonction de surveillance et de direction suprême que l'autorité s'est réservée en France. Les deux pays nous offrent cependant ici un rapprochement d'un grand intérêt. Deux associations à Londres (2), une société à Paris (3), s'occupent également de la propagation des méthodes perfectionnées pour l'éducation populaire. On peut remarquer seulement que les Sociétés anglaises disposant de plus grands moyens, agissant avec plus de liberté, se

(1) Cependant l'ordonnance royale du 29 février 1816, admet les associations à fonder des écoles, et à en désigner les instituteurs.

(2) Celles de l'*école nationale* et de la *Société britannique et étrangère des écoles*.

(3) La *Société pour l'enseignement élémentaire*.

meuvent sur un plus grand théâtre, exercent une action bien plus étendue au-dedans et au-dehors de l'empire ; la *Société* dite *nationale*, par exemple, secourt près de 1,800 écoles, dont 30 à Londres, et forme des maîtres et des maîtresses suivant la méthode du docteur Bell. Mais la Société française s'est ouvert une autre carrière, en travaillant elle-même au perfectionnement de l'art ; elle a fait beaucoup pour son progrès (1). Les écoles qu'elle entretient, sont des écoles modèles, où les méthodes dont elle a doté le premier des arts, se justifient par la meilleure autorité, l'expérience des bons exemples.

Les écoles de charité pour les enfans du culte protestant et du culte israélite, doivent aussi, à Paris, leur existence à des associations particulières.

C'est ainsi qu'on voit de toutes parts les associations privées occuper, en Angleterre, la place que s'est réservée parmi nous l'autorité publique, tandis qu'elles se bornent, parmi nous, à agir comme simples auxiliaires à côté, autour de l'administration, et souvent encore sous son influence. Lequel des deux systèmes doit être préféré ? Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir et de discuter cette grande et difficile question. Nous nous bornerons à remarquer que le premier des deux systèmes expose à un grave inconvénient, celui d'enlever au régime des établissemens d'humanité, l'harmonie et le concert qui leur sont si utiles ; il les prive d'un centre, d'un régulateur ; il ne leur permet guère de s'aider, de se suppléer ; il peut les conduire à se contrarier sans le vouloir ; il leur interdit l'emploi de certains moyens dont

(1) La *Société des méthodes d'enseignement* s'occupe aussi de travaux dirigés vers ce but.

la généralité offre une grande économie et une grande régularité. Il est difficile aussi que dans un tel système, les ressources soient calculées sur les besoins ; les créations des associations volontaires peuvent rester au-dessous du but, ou le dépasser; chacune peut accorder trop ou trop peu ; or, ici, l'excès n'est pas moins dangereux que l'insuffisance. Il n'existe à Londres rien de semblable à nos deux beaux établissemens de la boulangerie Scipion, et de la pharmacie centrale ; il n'y a pas non plus de bureau central d'admission pour les hôpitaux et les hospices. D'un autre côté, c'est un avantage considérable, à nos yeux, que d'appeler les simples particuliers à prendre un intérêt direct aux établissemens d'humanité, à en connaître la marche et les résultats ; à en seconder les bienfaits par leur coopération : cette influence est féconde en bonnes actions, utile aux mœurs publiques ; elle tend à intéresser plus étroitement tous les membres de la société pour ceux qui souffrent.

Il serait possible toutefois de concilier, en partie du moins, les avantages des deux régimes : les associations privées pourraient se concerter entre elles, et se donner le centre qui leur manque ; l'administration pourrait provoquer avec succès le concours des associations volontaires. Nos bureaux de charité, par exemple, reçoivent des souscriptions annuelles ; mais les souscripteurs sont en très-petit nombre, parce qu'ils ne prennent aucune espèce de part au bien qui se fait, si ce n'est en donnant leur argent. Ne pourrait-on pas organiser, dans chaque arrondissement, une véritable société de souscripteurs dont les députés commissaires seraient admis au bureau de charité, s'associeraient à ses travaux. Nous avons à Pa-

ris des assemblées de charité qui consistent dans une réunion à l'église, pour entendre un sermon, avec le soin, il est vrai, de choisir un prédicateur de quelque réputation, mais où ne se rendent, en définitive, que quelques personnes pieuses, lesquelles eussent, dans tous les cas, payé également leur tribut en faveur des pauvres, mais où ne se rendent guère les gens du monde, si ce n'est lorsque la présence de quelque auguste princesse appelle une portion de la cour et quelques curieux : ne serait-il pas bien d'avoir des assemblées de charité où l'on réunirait les souscripteurs et les bienfaiteurs, pour leur rendre compte de l'emploi des aumônes, pour leur exposer en détail la situation des familles indigentes du quartier ? Dans ces assemblées, le tableau des indigens secourus serait déposé sur le bureau, afin que chacun pût en prendre connaissance, y chercher peut-être une famille placée dans son voisinage, et qu'il pût prendre sous sa protection.

A cette première cause de différence entre les institutions des deux pays, s'en joint une seconde qui résulte des circonstances locales propres à l'Angleterre, relatives à ses mœurs, à sa position géographique, à ses relations commerciales. Londres étant un véritable port de mer, le centre principal des grandes expéditions maritimes, la capitale d'un empire dont la marine fait la richesse et la force, les associations en faveur des marins s'y sont naturellement multipliées, et ont embrassé tous les besoins d'une classe digne d'un si juste intérêt. La France et Paris même, sans adopter tous ces établissemens y trouveraient cependant plus d'un exemple utile à méditer, et que les circonstances locales permettraient d'emprunter en leur donnant les modifications nécessaires. La lé–

gislation anglaise permet aux associations privées, certains genres et modes d'actions qui seraient insolites parmi nous et qui nous surprendraient. Telles sont celles qui ont pour objet, l'une de poursuivre les débiteurs insolvables frauduleux, de s'opposer à leur élargissement; une autre, de protéger le commerce contre les voleurs et les filous; une troisième, de faire traduire devant les tribunaux les auteurs et distributeurs de mauvais livres; telle est encore celle qui a pour objet l'extinction de la mendicité et que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

Diverses associations sont motivées par les relations que l'Angleterre entretient avec l'Asie et l'Afrique, par la variété des cultes dissidens professés en Angleterre, par le système de corporations qui existe encore à Londres pour les arts et métiers; il en est plusieurs qui sont destinées à soutenir les veuves et les enfans des ministres des cultes.

Nous n'avons guère à Paris, que l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis et celle en faveur des pauvres religieuses, qui soient dues à des circonstances locales et particulières.

Si nous poursuivons nos comparaisons, après avoir épuisé les effets de ces deux causes de différences, nous trouverons entre les associations dont s'honorent les deux capitales, quelques analogies intéressantes, et quelques autres différences de détail qu'il serait utile de signaler pour l'avantage des deux pays.

A Londres et à Paris, le grand intérêt de la propagation de la morale religieuse a excité le zèle de plusieurs réunions d'hommes et de femmes. L'un et l'au-

tre ont leurs Sociétés bibliques, leurs Sociétés de traités religieux (1), leurs Sociétés pour les missions étrangères. Mais le caractère du culte dominant en Angleterre, le nombre et la rivalité des cultes dissidens, donnent un plus grand développement à ces institutions, appellent les simples particuliers à coopérer d'une manière plus directe et plus active, au but qu'elles se proposent; elles ont aussi une direction plus variée, plus spéciale; on compte à Londres plus de 40 sociétés, on en compte 5 à Paris, qui concourent en diverses manières à favoriser les progrès de la morale religieuse; il en est, parmi les premières, qui unissent aussi à cette destination la pratique d'œuvres de bienfaisance : telles sont, par exemple, celle dite *de bien public*, et celle *pour le soulagement et l'instruction des pauvres Africains et Asiatiques*. L'honorable *Société de la morale chrétienne*, formée à Paris, a aussi son comité de charité et de bienfaisance; ses utiles travaux embrassent une sphère fort étendue, la suppression de la traite des noirs, celle des jeux et de la loterie, en tant que cette suppression peut dépendre de l'opinion publique.

A Londres et à Paris, l'esprit d'association s'est aussi dirigé vers l'amélioration des prisons; mais à Londres, à côté de ce but général, nous trouvons deux sociétés qui procurent l'éducation aux enfans des condamnés et à ceux des prisonniers pour dettes. A Londres, il en existe plusieurs; à Paris, une, pour réformer le

(1) Il en est deux de cet ordre à Paris, l'une catholique, l'autre protestante. On doit remarquer que les sociétés protestantes *bibliques*, et *de traités religieux* s'attachent à répandre l'une des traductions des livres saints, l'autre de petits écrits qui puissent être également à l'usage des catholiques.

caractère des jeunes condamnés. La délivrance des prisonniers pour dettes en occupe également une à Paris, et plusieurs à Londres.

A Paris et à Londres, le même principe créateur a fait ouvrir des asiles pour recueillir les femmes séduites ou corrompues, et les ramener à la vertu (1).

A Londres, deux Sociétés se proposent de supprimer le mode actuel de ramonage et de fournir un autre état aux enfans qui l'exercent; il en est une à Paris, qui soulage et instruit les jeunes Savoyards.

Il s'est formé dans ces dernières années à Londres, plusieurs sociétés pour réunir et faire soigner dans des *azylum*, les enfans pauvres en bas âge. Une société vient de s'organiser à Paris dans le même but.

Une société s'établit en ce moment à Paris, pour les écoles du dimanche; il en existe un grand nombre du même genre en Angleterre. Londres et Paris possèdent une société qui cherche à former de bonnes servantes.

Londres renferme plusieurs sociétés pour recevoir et faire valoir, suivant des modes divers, les épargnes des classes laborieuses. Paris en a une qui tend au même objet sous une forme unique et simple.

Les cultes dissidens ont institué à Londres des associations séparées, pour soulager leurs indigens. Les protestans ont institué depuis peu à Paris une société de prévoyance dans le même but; mais elle ne se compose pas seulement de bienfaiteurs; elle leur associe

(1) Outre l'établissement du Bon Pasteur, Paris possède celui des dames de refuge de Saint-Michel, qui subsiste par ses propres ressources.

ceux aussi qui veulent y coopérer, pour en recueillir un jour les fruits.

Les Israélites ont fondé depuis peu à Paris une société pour encourager le travail parmi les enfans de leurs familles, dont les résultats sont déjà aussi utiles que l'intention en est louable.

Les Suisses qui habitent Londres et Paris, ont formé entre eux, dans chacune de ces deux villes, une Société pour assister leurs compatriotes dans le besoin.

Londres et Paris ont leur *Société d'encouragement pour l'industrie nationale.* Ces deux Sociétés rivalisent aujourd'hui de puissance et d'efforts.

Nous n'hésitons point à reconnaître que plusieurs des sociétés formées en France, sont nées d'après les exemples de l'Angleterre : l'imitation est toujours honorable quand elle a pour but l'émulation du bien. Pourquoi ne ferions-nous pas encore d'autres emprunts? Déjà, dans la rapide esquisse que nous venons de tracer, on a pu remarquer plusieurs vues utiles exécutées en Angleterre, et que la France pourrait s'approprier. Tels sont en particulier ces encouragemens et ces récompenses décernés par deux sociétés aux belles actions par lesquelles quelqu'individu a été arraché à un péril imminent, institution qui avait peut-être frappé le respectable Monthyon, quand il a fondé son prix de vertu. La société de Londres qui travaille à former de bonnes servantes, encourage aussi et récompense celles qui ont une bonne conduite; une autre veille à replacer ou a renvoyer dans les villages, les servantes sans place qui seraient exposées à la séduction; une autre récompense et encourage les domestiques des deux sexes; une autre donne un refuge pendant une nuit, aux malheu-

reux qui s'en trouvent privés ; plusieurs sociétés, en s'intitulant les amis des étrangers, les recherchent et les soignent, quand ils sont dénués et abandonnés ; il en est qui sont en particulier destinées à servir les Français ; il s'en est érigé depuis peu une qui donne de l'emploi et du travail aux prisonniers sortant de captivité. N'aurions-nous pas beaucoup encore à puiser dans ces exemples ? On pourrait y joindre l'association des *fonds littéraires*, qui soutiennent les hommes de lettres dans la détresse ; mais nous recommanderions surtout celles qui pourvoient à l'éducation des enfans des prisonniers et des condamnés, en y joignant les enfans dont les parens seraient livrés à une immoralité notoire ; c'est une autre espèce d'orphelins, et peut-être plus à plaindre encore, que ceux qui ont perdu leurs parens ; nous appellerions de tous nos vœux la formation d'une société analogue à celle qui, à Londres, s'intitule *Société pour améliorer la condition des pauvres*.

La France, à son tour, pourrait s'acquitter envers l'Angleterre et lui offrir la matière de quelques échanges. Quoique l'esprit d'association soit restreint, parmi nous, dans une sphère bien plus circonscrite, il a produit cependant quelques fruits qui sont propres à notre territoire (1). Nous avons déjà remarqué que nos Sociétés *philanthropique*, *de la morale chrétienne*, et *de*

(1) On ne peut parcourir le tableau des associations charitables formées à Paris, sans rendre du fond de son âme, un hommage d'admiration et de reconnaissance à la mémoire du vénérable abbé Legris Duval que nous avons vu reproduire au milieu de nous la vie d'un St.-Vincent de Paule, et qui a tant concouru à fonder les plus utiles institutions.

*l'enseignement élémentaire*, ont un but beaucoup plus étendu que celui des sociétés analogues en Angleterre. C'est à Paris seulement qu'on a eu l'idée de réunir les enfans pour secourir les vieillards, que les jeunes gens se sont associés aussi pour placer les orphelins; c'est à Paris et à Lyon que les demoiselles sont venues en foule mettre leurs dons en commun dans les *Sociétés des jeunes économes*; c'est à Paris que l'association de Saint-Joseph recueille les ouvriers, les domestiques, lorsqu'ils arrivent, pour les placer et leur procurer des directions religieuses; c'est à Paris que des dames se concertent pour exécuter et vendre leurs ouvrages au profit des indigens. A Paris et dans toute la France, les avocats stagiaires près des Cours royales, réunis en conférences, donnent des consultations gratuites aux indigens, et se chargent de la défense de leurs causes; digne et beau noviciat pour une profession aussi honorable!

On voit à Londres un grand nombre de maisons de charité fondées par des compagnies dont les membres exercent des professions particulières, qui appartiennent aux conditions moyennes de la société, en faveur des membres de ces compagnies, comme celles des orfèvres, des épiciers, des marchands de fer, des drapiers, des marchands de soieries, de pelleteries, etc. Sir Morton Eden comptait un 1801, 720 *Sociétés amicales de prévoyance*, existantes en Angleterre, et calculait à environ 64,800 le nombre de leurs membres. Ces institutions paraissent dériver du régime des corporations d'arts et métiers encore en vigueur dans ce pays, heureusement abolies aujourd'hui parmi nous; mais elles ne paraissent point descendre dans la classe des simples ouvriers, comme nos *Sociétés de secours mutuels*

placées sous la direction de la Société Philanthropique.

Enfin, ce qui est éminemment propre à la France, c'est le nombre, la variété, la prodigieuse étendue des congrégations religieuses de Sœurs vouées à l'enseignement gratuit des enfans pauvres, à l'assistance des malades, au soulagement de l'infortuné dans tous ses besoins. Leurs établissemens sont au nombre de plus de 1,600, et comprennent plus de 11,000 personnes qui dévouent leur vie entière au plus touchant ministère. La France en est redevable sans doute à l'influence religieuse; mais on doit remarquer qu'aucun pays catholique ne lui est cependant comparable sous ce rapport: c'est une mine inépuisable pour les trésors de la charité. Cette circonstance peut concourir aussi à expliquer pourquoi les associations de souscripteurs sont moins nombreuses parmi nous qu'en Angleterre. Nous possédons dans les institutions des Sœurs de la charité, un vaste et puissant instrument qui manque à nos voisins.

Lorsqu'on compare, dans les deux pays, le tableau des souscripteurs qui concourent aux associations volontaires, on est frappé d'une différence bien plus sensible encore que toutes celles qui ont été signalées jusqu'ici, celle qui est relative au montant des souscriptions. Il en résulte, pour l'Angleterre, une grande facilité à entreprendre les choses utiles, et de puissans moyens pour les exécuter. C'est que, en Angleterre, s'inscrire sur ces tableaux est non-seulement un mouvement honorable produit par le sentiment d'une générosite éclairée, mais encore un usage général, une convenance, presqu'un devoir imposé par l'opinion. En France, une disposition semblable n'est point encore entrée dans nos mœurs; il faut croire que chacun aime

mieux faire le bien en particulier et sans être connu ; il est certain du moins que beaucoup de gens qui font le bien avec empressement, répugnent à se produire dans des listes de souscripteurs, par le sentiment d'une délicatesse et d'une modestie qu'on pourrait trouver trop scrupuleuses : toujours est-il que le nombre des souscripteurs est toujours extrêmement limité, qu'on voit à peu près reparaître les mêmes noms ; que ces noms sont ceux de personnes qui ne jouissent en général que d'une fortune très-médiocre ; que les dons sont par conséquent aussi fort modestes. Il faut donc être sobre d'associations, pour qu'elles puissent prendre quelque consistance. Cependant, le bel élan qui s'est manifesté depuis peu pour les secours offerts aux infortunés habitans de Salins, et pour l'assistance destinée aux Grecs, semble faire espérer qu'il tend à se développer parmi nous un esprit public plus favorable à ce genre d'institutions. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la législation anglaise protége de toutes manières les associations dirigées vers les objets d'utilité publique, leur donne les facultés les plus étendues ; que la nôtre est, au contraire, peu bienveillante pour elles, et que des vues fausses et étroites, portent trop souvent l'autorité à les contrarier encore dans leurs tentatives, quand elle trouverait tant d'avantages à les encourager et à s'environner de leur concours. Il est digne de remarque qu'un grand nombre d'associations de ce genre ont été, en France, organisées par le gouvernement lui-même, placées plus ou moins dans la dépendance directe de l'administration, comme la Société de la Charité maternelle, celle des Prisons, celle des Chevaliers de Saint-Louis, etc.

Que si, d'un autre côté, on observe de près la marche de ces associations, dans les deux pays, et le détail de leurs opérations, on reconnaîtra qu'elles renferment, relativement, en France, un plus grand nombre de coopérateurs actifs, assidus, dévoués à consacrer leur temps, leurs travaux au bien de l'institution. Elles y sont exemptes d'une sorte de luxe et d'appareil trop prodigués en Angleterre; elles ont plus de simplicité, d'unité, et observent plus d'économie (1).

(1) Voyez pour les associations de la ville de Londres, *le Tableau des sociétés et des institutions religieuses charitables et de bien public de la ville de Londres,* par G. Degerando. Paris, 1824; pour celles de Paris, le *Journal de la société de la morale chrétienne,* tom. 6, année 1826, nos 34, 35 et 36.

Les différences qui se sont offertes entre l'Angleterre et la France deviendraient encore plus sensibles, si nous sortions de l'enceinte des deux capitales. L'esprit d'association a fait moins de progrès et rencontré plus d'obstacles dans nos départemens qu'à Paris. Quelques grandes villes cependant s'en montrent animées et vivifiées; celle de Lyon peut être honorablement citée sous ce rapport, comme il en est peu aussi où les institutions de charité aient constamment obtenu plus de développement, où l'hospitalité ait été mieux exercée. Voici un aperçu des objets qu'embrassent les associations charitables et de bien public qui existent dans la seconde ville du royaume;

1° *Trois providences de garçons,* où l'on donne pendant cinq ans l'éducation religieuse et gratuite à des enfans sans ressource;

2° Plusieurs *providences de filles,* avec la même destination;

3° *La société des jeunes économes* qui renferme presque toutes les demoiselles de la ville;

4° *L'œuvre de la maternité* pour les secours aux femmes en couche;

5° *La solitude,* retraite volontaire pour les filles repentantes;

En dernier résultat, si l'on compare la situation des indigens à Londres et à Paris, on hésitera à croire qu'ils soient moins bien assistés dans la seconde de ces deux villes ; on se convaincra du moins que le nombre en est multiplié dans la première, au-delà de la mesure, par l'indiscrétion des secours eux-mêmes. L'Angleterre éprouve l'inconvénient des associations charitables, lorsqu'elles sont trop multipliées, trop peu liées entre elles, et que, dans la pratique journalière, leur direction manque d'activité, de surveillance, ou de la sévérité nécessaire.

Ce n'est pas tout, pour une association charitable, que d'être richement dotée ; ce peut même être un mal : il faut qu'elle ait un but précis, déterminé, qu'elle ne

6° *La société des dames de la doctrine chrétienne*, pour procurer l'instruction religieuse aux femmes et filles négligées sous ce rapport ;

7° *La société des décrotteurs ;*

8° Celle *des maçons*, qui réunissent les individus de ces deux professions pour l'accomplissement des devoirs religieux ;

9° *L'association de Saint-Joseph*, sur le plan de celle de Paris ;

10° *Celle des missions étrangères*, idem ;

11° *Les Charlottes*, institution très-touchante et que nous n'avons vue qu'à Lyon. De sont de bonnes filles, de la classe du peuple, qui se dévouent pour faire des quêtes en faveur des prisonniers, leur porter la soupe, consoler les infirmes, leur faire la lecture et leur inspirer des dispositions religieuses ;

12° Une caisse d'épargnes ;

13° Des dispensaires sur le plan de ceux de la capitale ;

14° Une Société qui entretient des écoles perfectionnées suivant la méthode de l'enseignemeut mutuel ;

15° Une souscription pour un pensionnat pour l'éducation des sourds-muets de naissance, dirigé par un sourd-muet.

s'égare point dans le vague; il faut que ses moyens soient en harmonie avec ce but; il faut qu'elle ait à sa tête des hommes sages, prudens, graves, persévérans, propres à inspirer la confiance; qu'elle ait des agens dévoués, infatigables, parfaitement d'accord entre eux; qu'un grand esprit d'ordre y préside; qu'on se défende de l'esprit de corps, de ses prétentions, de ses fausses rivalités, de ses idées exclusives; qu'on se tienne même en garde contre l'exaltation et contre les résolutions précipitées qu'elle pourrait surprendre; qu'on se préserve aussi de la somnolence et du relâchement qui succèdent souvent à un début plein d'ardeur; qu'on écarte soigneusement une espèce d'hommes toujours empressés à se précipiter dans ces réunions, avides d'y jouer un rôle, mais qui y portent un esprit inquiet, des dispositions tracassières, le désir de dominer, les ambitions de la vanité, un zèle plus apparent que réel, ou du moins mal éclairé; qu'on y prévienne tous les élémens de discorde; que sans cesse on ramène l'institution à l'esprit de sa création primitive; qu'on y entretienne avec soin le feu sacré; qu'on sache enfin ne pas se décourager par les obstacles, par les mécomptes, et se résigner en faisant le bien, à ne faire que celui qui est possible.

En même temps que le visiteur du pauvre portera son tribut aux associations de ce genre qu'il aura le bonheur de rencontrer près de lui, il trouvera, dans les établissemens qu'elles entretiennent, des secours variés auxquels il pourra recourir dans l'intérêt des familles qu'il protége. Il y puisera sans cesse cette émulation, cette ardeur, cet esprit de vie qui doivent l'animer dans ses fonctions; il y contractera d'utiles relations; il s'éclairera par de précieux et nobles exemples.

# CHAPITRE XIX.

## DE LA COOPÉRATION DES JEUNES GENS AUX ÉTABLISSEMENS D'HUMANITÉ.

Dans tous les établissemens formés par l'industrie privée, l'âge mûr a eu naturellement le bon esprit de s'associer la jeunesse, comme un utile auxiliaire; les pères ont eu la sage prévoyance de préparer leurs fils, par un apprentissage gradué, à l'exercice des professions qu'ils doivent suivre un jour. Les services publics ont leurs écoles d'application ; le stage introduit les avocats au barreau ; je vois le notaire et l'avoué entourés de leurs jeunes clercs, le négociant et le fabricant mettant en mouvement leurs jeunes commis; et, pour choisir un exemple plus rapproché de notre sujet, dans nos hôpitaux, les plus expérimentés dans l'art de guérir sont accompagnés d'élèves qui préparent, exécutent les prescriptions. Partout le zèle et l'activité de la jeunesse sont appelés comme auxiliaires dans la distribution du travail; partout cette belle époque de la vie devient une seconde éducation, une éducation pratique qui fournit une pépinière de sujets aux divers emplois de la société. Pourquoi nos établissemens d'humanité ne s'aideraient-ils pas d'un semblable genre de secours? pourquoi la noble carrière de la bienfaisance n'aurait-elle pas aussi ses néophytes ?

Combien les établissemens d'humanité n'ont-ils pas déjà recueilli de fruits précieux, de l'assistance de ce sexe auquel la Providence sembla confier la touchante mission d'être sur la terre l'ange consolateur de l'infortuné, qu'elle se plut à doter d'une sensibilité si exquise, d'une bonté si ingénieuse et si délicate, dont la tendre pitié adoucit les maux que sa main soulage, et dont la vertu puise naturellement à la source de la religion, les bienfaits qu'il répand sur le malheur! Qu'il serait beau de compléter l'ouvrage, en lui associant aussi cet âge heureux, riche de tant de dons et de tant d'espérances, qui nous apporterait un autre genre de concours! Combien cette coopération nous serait utile! combien elle le serait aux malheureux! combien elle le serait aux jeunes gens eux-mêmes!

Ils sont en petit nombre les hommes qui jouissent du privilége de pouvoir se dévouer en entier et sans partage aux nobles exercices de la bienfaisance : ce privilége n'appartient guère qu'à ceux qui sont retirés des affaires, qui ont acquis une certaine indépendance de fortune. Mais, alors, dans un âge avancé, leur activité est affaiblie, leurs forces sont presque éteintes; si leur sagesse et leur longue expérience sont éminemment propres à donner de bonnes directions, à tracer les règles, à juger, à conseiller, leur zèle gémit trop souvent de ne pouvoir suffire aux détails, agir, voir, surveiller et exécuter par eux-mêmes ce qu'ils ont conçu. Les hommes d'un âge mûr ne peuvent consacrer à ces honorables travaux, que des instans de loisir trop fugitifs, ils ne peuvent se déplacer à volonté; ils sont retenus par des liens de famille, par des devoirs impérieux. Donnons aux uns et aux autres un cortége d'aides-de-camp,

dans la carrière de la charité ! que ces jeunes adeptes, messagers de la bienfaisance, aillent de toutes parts, recueillant les informations, explorant le champ, hélas ! si vaste et si varié des infortunes humaines, portant des paroles consolantes, distribuant des secours opportuns, vérifiant l'usage qui en a été fait, et formant autour de nos établissemens d'humanité, comme une sorte d'auréole qui en répande au loin la féconde influence ! Que de nouvelles lumières seront rassemblées ! que de forces nouvelles seront mises en œuvre ! quelle célérité dans l'exécution ! Sans doute la jeunesse serait exposée par cette candeur même qui est pour elle un si bel apanage, à être facilement trompée par les artifices que l'avidité suggère trop souvent à l'indigence ; elle pourrait ne pas observer assez, dans la distribution des bienfaits, cette mesure que commande une prudente économie pour l'exercice de la charité elle-même. Mais ces inconvéniens ne seront point à craindre, puisque les jeunes gens ne seraient appelés qu'à agir sous une direction supérieure; et, d'un autre côté, on trouvera, chez les jeunes gens, certaines conditions qui nous manquent trop souvent dans un âge avancé, cette ardeur que rien n'effraie et ne lasse, cette promptitude qui fait saisir le moment favorable, cette vivacité d'esprit qui fait découvrir, imaginer avec facilité tous les genres de ressources. Que d'yeux, que de bras vont être mis à notre disposition ! c'est un recrutement que nous allons lever pour marcher à la plus belle des conquêtes, pour le triomphe de la sainte cause de l'humanité ! Nous ne craindrons pas de l'avouer : nous nous étonnons et nous affligeons quelquefois d'une sorte de langueur qui semble paralyser à la longue certaines administrations

bienfaisantes, des obstacles que des habitudes de routine opposent, dans quelques-uns de ces établissemens, aux améliorations les plus raisonnables. La coopération de jeunes collaborateurs rendrait une nouvelle vie à ces institutions, étendrait le cercle des idées, ouvrirait l'accès aux perfectionnemens utiles. Elle n'exposera point au danger des innovations imprudentes, parce qu'elle n'influera point sur les décisions définitives; mais elle donnera l'éveil à ceux qui, avec la meilleure volonté du monde, pensaient qu'on ne peut faire mieux que ce qu'ils ont vu faire et fait jusqu'à ce jour. Ainsi, le foyer du feu sacré se trouvera ranimé et renouvelé sans cesse; les vieux administrateurs se sentiront, en quelque sorte, rajeunis eux-mêmes. Vous qui présidez à nos établissemens, qui nous attristez chaque jour de ne pouvoir assez faire, en même temps que vous allez être aidés, quelle jouissance vous goûterez dans l'emploi de ces nouveaux auxiliaires! Heureux père, vous avez votre fils à vos côtés, en remplissant ce pieux ministère! c'est de sa bouche que vous apprenez l'existence d'un malheur que vous pouvez soulager, ou le soulagement qu'a produit la dispensation que vous aviez conçue, et la tendresse paternelle mêle ses douces émotions à celle dont la voix de l'humanité faisait tressaillir votre cœur! Un bienfait répandu devient comme une fête de famille. Vieillard vénérable, vous aimez à voir briller sur le front de ce jeune homme, le reflet des sentimens qui ont rempli et animé votre vie, à voir s'épanouir en lui, comme une fleur d'Éden, l'adolescence de la charité! La présence de cet aimable compagnon de vos travaux vous console des mécomptes que vous rencontrez dans la dispensation de vos dons,

de l'ingratitude que plus d'une fois ils recueillent pour récompense. Il vous est doux de vous appuyer sur lui, dans ces routes généreuses où vous lui servez de guide; vous souriez en apercevant dans ses traits la joie céleste que lui fait ressentir l'essai d'une bonne action, vous avez acquis en lui un fils adoptif; adoption sublime dont l'acte est inscrit aux registres du ciel, qui en fait votre disciple, l'héritier de vos vertus, qui un jour l'appellera à être votre successeur, en lui enseignant à imiter vos exemples !

Oui, si l'exercice de la vraie bienfaisance est un art aussi difficile dans le choix et l'emploi des moyens, qu'immense dans la sphère qu'il embrasse, comment serait-il le seul qui n'exigeât point un noviciat convenable ? ce n'est pas trop de l'expérience de la vie entière, pour en étudier tous les secrets; ce n'est pas trop; car il ne s'étudie pas dans les livres, il ne s'enseigne que par la pratique; et cependant ici les erreurs sont fatales. Non-seulement elles entraînent la perte d'une portion des ressources déjà presque toujours insuffisantes; mais elles peuvent accroître et multiplier les maux qu'on se proposait de guérir. Et comment celui qui débute échappera-t-il à ces erreurs ? comment échappera-t-il aux piéges que lui tend l'immoralité déguisée sous le costume sacré du malheur, aux séductions de son propre cœur, dont l'attendrissement prévient la réflexion et l'examen, dont la délicatesse repousse les impressions de la défiance ? Si vous accordez le noviciat que nous sollicitons, les leçons de l'expérience seront alliées à la chaleur du zèle; les essais se trouveront soumis à un contrôle prudent. Ainsi, notre jeune philanthrope obtiendra sans danger cette longue éduca-

tion qui doit lui faire parcourir et la triste série des misères humaines, et les voies diverses par lesquelles on peut leur porter des remèdes efficaces. C'est de la sorte que l'art de guérir forme auprès du lit des malades ses plus habiles élèves. Nous instituons donc une sorte de clinique pour la bienfaisance. A mesure que les rangs de ces hommes vertueux, dont se composent nos administrations charitables, viendront à s'éclaircir, de nombreux candidats se présenteront pour les remplacer; une sorte de concours s'établira entre eux; l'héritage du dévoûment sera pour eux le terme d'une noble ambition; le choix qui sera tombé sur l'un d'entre eux, en l'appelant à faire plus de bien encore, sera la récompense de tout le bien qu'il aura déjà fait; il ne sera qu'une promotion dans la hiérarchie des plus belles dignités qui soient sur la terre. L'ami de l'humanité arrivera à cette fonction éminente, mûr, et disposé par les emplois subalternes, il n'aura plus à apprendre, il n'aura qu'à appliquer.

On ne sait pas combien il y a encore à faire pour secourir les maux de tout genre qui affligent l'humanité, ou du moins, si on aperçoit combien il en est encore qui invoquent des soulagemens, on est porté à en accuser l'insuffisance des ressources. C'est une erreur : avec les ressources existantes, on pourvoirait à une masse bien plus considérable de besoins; mais il y a un génie pour la bienfaisance comme pour les autres arts; ce génie exige une certaine jeunesse de cœur, une certaine vivacité d'imagination, un enthousiasme dont la chaleur n'ait point encore été refroidie. Si nous n'avons pas eu l'avantage de recevoir l'éducation sévère et fructueuse de l'adversité, nous pouvons du moins y suppléer en partie,

en nous mêlant, dès nos jeunes années, à cette classe de la société déshéritée par la fortune, en nous unissant à elle par les liens d'une généreuse sympathie. Ainsi, nos jeunes néophytes commenceront par être les confidens de la douleur, pour être un jour mieux à portée de la secourir.

Et qui mieux, en effet, pourrait obtenir la confiance entière des cœurs affligés? Cette bienveillance aimable et empressée, cette chaleur d'âme, cette ingénuité qui sont naturelles à la jeunesse, encouragent à l'ouverture, à l'abandon; il y a, dans ses paroles, un charme qui captive, dans son regard, quelque chose qui semble faire rayonner l'espérance; on aime à lui dire ce qu'on n'eût point osé avouer à un homme plus grave; on sent mieux la compassion qu'elle éprouve : on est ranimé par sa présence, le bienfait qu'elle apporte semble être donné avec plus de grâce; la joie qu'elle ressent elle-même, en le répandant, est une consolation nouvelle pour celui qui le reçoit. Le malheureux voit, dans un jeune homme, un protecteur qui lui est assuré pour de longues années, qui veillera sur la suite de ses destinées. Les enfans surtout s'attacheront à celui que son âge rapproche d'eux; ils écouteront ses conseils; ils lui montreront avec une sorte de fierté les fruits de leur travail; ils diront : « Voilà celui qui pourra me servir de guide et » d'appui à toutes les époques de la vie ». Quel touchant spectacle que celui d'un jeune homme accourant au milieu d'une famille désolée! chacun s'empresse autour de lui; on reconnaît en lui un messager de paix et d'amour. Celui-là sait le mieux consoler, qui sait le mieux s'attendrir. Dans l'église primitive, lorsque le christianisme, à son aurore, offrait au monde étonné le ta-

bleau d'une société étroitement unie par les liens de la charité, si l'on réservait aux vieillards les fonctions éminentes du sacerdoce, c'était aux mains des jeunes lévites qu'on remettait le dépôt des dons destinés aux frères souffrans; ce ministère était le premier degré de la consécration religieuse : on jugeait qu'il était le plus digne moyen de les introduire au service des autels; on sentait que si la vraie piété est la source la plus féconde de la bienfaisance, la bienfaisance, à son tour, ramène incessamment le cœur aux sentimens de la piété ; car, *les deux grands commandemens sont semblables l'un à l'autre*, et l'amour de Dieu se confond avec l'amour des hommes. Ah ! que cet âge à qui a été donné de savoir si bien aimer, connaisse le sentiment de l'amour dans tout ce qu'il a de plus sublime et de plus pur, comme une émanation toute céleste, qui, en remontant au créateur, embrasse toutes ses créatures, embrasse surtout le malheur, par la compassion la plus tendre ! Dieu lui-même n'a-t-il pas voulu être personnifié en quelque sorte dans l'être délaissé ? Imiter le suprême Bienfaiteur, c'est s'acquitter envers lui. La religion recueille les larmes de la piété, comme la plus digne offrande. Le cœur rempli par le véritable amour, a besoin de se répandre, de se satisfaire en se dévouant. Qu'est-ce aimer, si ce n'est se complaire à donner ? Donner est en soi peu de chose! donner n'est point encore l'œuvre de la charité; aimer celui qui souffre, voilà ce qui la constitue; le don n'en est que l'effet ou le signe, il reçoit tout son prix du sentiment qui l'inspire. Offrons donc à l'infortuné, comme à Dieu même, les prémices de nos facultés et le printemps de notre vie!

Ouvrir aux jeunes gens la carrière d'une bienfaisance

active, c'est donc leur offrir l'initiation la plus sûre à une piété profonde et éclairée ; c'est les exercer d'avance aux autres vertus, c'est leur en inspirer le goût. Il n'est pas une seule des émotions qu'ils éprouveront dans ce bel apprentissage, qui ne doive laisser en eux des impressions durables, qui ne doive devenir pour eux un germe de bonnes actions. Leur âme s'entretiendra dans les habitudes d'une sensibilité épurée ; elle sera garantie de cette influence qui résulte trop souvent du tumulte des affaires, du commerce du monde, et qui conduit aux froids calculs de l'égoïsme ; elle sera naturellement préservée des nombreux dangers que la dissipation, la frivolité et les faux plaisirs sèment de toutes parts sous les pas de l'adolescence. Elle goûtera mieux les plaisirs innocens. L'activité qui la dévore trouvera un digne aliment. Elle puisera une nouvelle énergie dans cette satisfaction intérieure que donne le souvenir du bien qu'on a fait. Elle s'élancera, avec un redoublement d'ardeur, dans les travaux qui lui sont imposés. Le talent recevra en elle des inspirations plus fécondes ; l'esprit s'illumine toujours par les saintes émotions de la vertu. Elle s'élevera aux grandes pensées, par les plus nobles sentimens. Ainsi se nourrira en elle le foyer de cette flamme généreuse qui produit les actes du courage et le chefs-d'œuvre du génie ; ainsi se conservera en elle ce calme secret, cette paix inaltérable, qui rendent le jugement sain, et qui seuls procurent la véritable sécurité. Oh ! qu'elles sont belles les larmes qui coulent sur un visage orné des fleurs de l'adolescence, mieux orné encore par la modestie, la timidité et l'innocence ! Que j'aime à voir un jeune cœur s'ouvrir à l'espoir d'adoucir les peines d'autrui ; décou-

vrir à l'aurore de la vie, ce qu'il y a de plus doux dans la vie, le plaisir de faire des heureux ; goûter les joies de ce triomphe chrétien, qui s'obtient en se sacrifiant pour ses frères, et se consacrer avec transport à une carrière qui seule peut satisfaire une ambition sans bornes, sans être troublée par aucune amertume ! Quelle plus juste et plus parfaite harmonie que celle de l'exaltation naturelle du jeune âge, et de l'enthousiasme pour le bien ! Elle s'égare dans son élan, elle trompe son propre instinct, cette exaltation capable de tant de choses, si elle ne se porte à être utile à nos frères. Tout ce que la nature a décoré de couleurs riantes, de formes gracieuses, annonce et promet un bienfait ; elle se pare de jeunesse elle-même, lorsqu'elle apporte aux humains les dons qu'elle destine à leur nourriture : comprenons l'alliance exprimée par ce symbole ! Jeunes gens qui faites l'ornement de la cité, soyez-en aussi l'honneur, soyez les précurseurs de la bienfaisance, parmi les hommes ! Qu'on m'excuse si je m'arrête avec une sorte de volupté sur cette image, si j'y suis ramené sans cesse ; elle me charme, me captive. Le spectacle du lever de l'aurore est moins ravissant à mes yeux, que celui de la céleste charite se montrant à la terre sous les formes de la jeunesse.

L'administration publique a ouvert tous les genres d'écoles, pour l'instruction de la jeunesse : elle en a établi pour les belles-lettres, pour les diverses branches des sciences, pour les arts libéraux, pour l'industrie. Mais il est encore une grande école, non moins féconde en lumières positives, non moins nécessaire à cet âge ; c'est celle où l'on apprend à connaître le malheur ; c'est par là même, celle où l'on apprend à étudier véritablement

la destinée humaine. Le jeune homme que j'introduis dans cette école d'un genre nouveau, dans cette école toute pratique et expérimentale, découvrira bien des choses qu'il n'eût apprises, ou du moins aussi bien apprises dans aucun livre; il verra de ses yeux quelles profondes et innombrables misères sont cachées sous ce manteau brillant que le monde semble déployer aux yeux du spectateur superficiel; ils se révéleront pour lui les desseins de la Providence qui a voulu faire du passage de l'homme sur la terre, un pélerinage laborieux; il apercevra jusqu'où peuvent aller les angoisses de la douleur; quels secours la religion et la vertu offrent contre les atteintes du désespoir; quelle est, dans cette crise terrible de la nature, la stérilité et l'impuissance de toutes les consolations qui ne sont pas puisées à cette source. Il admirera, sur leur plus beau théâtre, la résignation et la patience, s'exerçant dans l'isolement, l'abandon et l'obscurité; souvent il rencontrera sous les haillons de la misère, des vertus plus vraies, plus spontanées, plus difficiles que celles qui sont célébrées par les éloges du monde; il saura des secrets du cœur main, des vérités de la morale, ignorés des philosophes spéculatifs; il se convaincra, par lui-même, du terme auquel conduisent les désordres du vice, des dangers auxquels exposent la légèreté et l'imprudence, des tristes effets que l'ignorance et les préjugés peuvent traîner à leur suite. Il honorera encore plus le travail; il sentira tout le prix de l'économie et du bon ordre, qui seuls conservent le fruit du travail. L'attendrissement qui s'emparera de son cœur, à la vue de tant de douleurs diverses, la sympathie qui l'associera à ceux qui en supportent le poids, lui feront comprendre

toute la force du lien de confraternité sacrée qui unit toutes les créatures humaines, et, dans ce sentiment seul, il possédera comme le flambeau qui éclaire toute une région de la morale.

Mais, dira-t-on, un jeune homme ne peut-il pas se livrer de lui-même aux exercices de la bienfaisance privée? sans doute; mais en associant ce jeune homme à un établissement d'humanité, vous lui offrirez l'occasion qui peut-être lui eût manqué, ou que peut-être il eût négligé de saisir. Ensuite, la plupart des jeunes gens ne peuvent porter individuellement aux malheureux, en ressources pécuniaires, que des contributions très-limitées. Vous leur offrirez le moyen d'y joindre une foule de services actifs, de ce genre de services auxquels les jeunes gens sont si propres, qui forment la branche la plus importante et la plus fructueuse d'une bienfaisance éclairée : il ne sera pas nécessaire qu'ils soient riches eux-mêmes; ils serviront d'intermédiaires entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. La bienfaisance privée ne peut embrasser dans sa sphère que certaines espèces de maux; organe et ministre d'un système général, le jeune homme parcourra sur une plus grande échelle le champ si étendu et si varié des infortunes humaines. C'est peu encore : livré à lui-même, il ne pourrait faire que des tentatives isolées; initié à l'application d'un système général d'administration philanthropique, il recueillera toutes les lumières qui y ont été rassemblées par une longue expérience; il ne se bornera pas à agir; il verra agir ceux qui sont déjà consommés dans ce grand art. Combien de notions utiles il recueillera, même d'une manière inattendue, dans l'emploi qui lui sera confié! Il péné-

trera dans les ateliers, dans les chaumières; il connaîtra des détails de l'industrie manufacturière et agricole que, sans cette circonstance, il eût peut-être toujours ignorés; il recueillera des faits précieux sur l'économie domestique; il aura même occasion d'acquérir insensiblement quelques idées sur l'éducation physique des enfans, sur l'hygiène, sur les maladies et accidens les plus ordinaires, leurs causes, et les moyens les plus simples d'y remédier. Dans ses relations avec les diverses classes de la société, il en observera les mœurs, il acquerra la connaissance des hommes, étudiera les caractères, s'exercera dans l'art de persuader, appréciera les moyens d'exercer une influence à la fois honorable et utile, c'est-à-dire ceux qui reposent sur la confiance. Si un jour il est appelé à la carrière publique, il trouvera dans ses nombreux souvenirs une foule d'élémens utiles dont il pourra faire usage, soit comme administrateur, soit en discutant les grands intérêts de la législation et de la fortune sociale; je le déclare, si j'avais à choisir un administrateur pour une province, j'aimerais à rencontrer un sujet qui eût reçu une éducation semblable.

Mais l'un des plus grands avantages que cette association offrirait aux jeunes gens, serait de les mettre en rapport immédiat et habituel avec les hommes respectables qui président aux établissemens de bienfaisance. Un semblable commerce éleverait leur âme, nourrirait leur raison, étendrait leurs idées, leur inspirerait incessamment le besoin de leur propre estime, leur montrerait le terme vers lequel ils sont dignes de diriger leur ambition. Quels exemples seront déployés sous leurs yeux! quelles instructions leur seront offertes!

quels guides, quels appuis leur sont préparés au besoin! Quelle émulation s'allumera dans leur cœur! quelle récompense dans l'approbation de ces hommes de bien! quelle nouvelle gravité dans leurs mœurs! Quelle direction sérieuse dans leur vie! Hommes vénérables, qui veillez sur la destinée du pauvre, vous que j'oserais appeler les pontifes de la bienfaisance; ah! que nous aimerions à vous voir ainsi entourés, dans les fonctions de ce culte touchant, d'une troupe de jeunes lévites, les regards attachés sur vous, empressés à vous servir! (1).

La règle fondamentale qui séparerait les fonctions propres aux administrateurs, de la coopération confiée à leurs acolytes, consisterait en ce que la direction et la décision seraient toujours réservées aux premiers; que les seconds ne seraient jamais que des instrumens d'exécution.

Ces jeunes auxiliaires pourraient être rangés en plusieurs ordres ou degrés, et dans chacun, ils pourraient recevoir divers genres de missions.

Le premier emploi, celui qui semble devoir introduire à tous les autres, se compose des nombreuses investigations dont les établissemens d'humanité ont besoin pour se former un corps d'informations préliminaires. Nos jeunes explorateurs seraient envoyés, si l'on peut dire ainsi, pour faire des *reconnaissances*. Ils recueilleraient et constateraient les faits, avec l'attention d'en réunir toutes les circonstances. Il serait bien que deux jeunes gens à la fois fussent chargés d'obtenir le renseignement désiré. Ils se serviraient mutuellement de contrôle, ils

(1) *Et circùm corona fratrum, quasi plantatio cedri in monte Libano.*

s'exciteraient l'un l'autre, ils s'entretiendraient dans une louable émulation, ils se suppléeraient au besoin; cette association deviendrait l'occasion de saintes amitiés, et le charme de ces amitiés redoublerait encore le zèle, en lui offrant dans ses travaux une douce récompense.

Un second genre de mission aurait pour objet cette surveillance de détail qui consiste à s'assurer que ce qui a été prescrit a été fidèlement accompli; pour s'en acquitter, il faudrait se bien pénétrer de l'esprit des ordres donnés, du but auquel ils tendent, des conditions qu'ils supposent. On conçoit que ces soins donneraient à nos jeunes gens d'heureuses habitudes de régularité et de précision. Ils apprécieraient par eux-mêmes les effets et les résultats des dispensations concertées.

Sans doute les chefs supérieurs ne cesseront point pour cela de faire leurs tournées, leurs visites, de s'enquérir, et de vérifier comme par le passé. Rien ne peut dispenser un administrateur de voir par ses propres yeux; mais il ne peut être partout; il sera donc aidé seulement, et les explorations deviendront plus étendues et plus fréquentes; l'administrateur, dans ses visites, sera même accompagné de quelques jeunes élèves qui se formeront, d'après son exemple, dans l'art difficile de bien observer.

Jusqu'ici nos novices n'ont encore été appelés qu'à voir; et c'est en effet par là qu'il faut commencer en toutes choses; les faits sont les élémens de la science; ensuite ils commenceraient à agir, ou du moins ils participeraient à l'action. C'est ainsi que l'élève en médecine commence d'abord par faire un cours de clini-

que auquel il n'est admis que comme spectateur, et que plus tard, il devient à l'hôpital l'aide du médecin en chef. Nos novices agiraient sous les yeux de l'administrateur, d'après son impulsion, suivant les instructions qu'ils en auraient reçues; ils coopéreraient à cette partie de l'exécution qui exige le plus d'activité, de promptitude, mais qui est la moins discrétionnaire; leur travail ressemblerait à celui des apprentis dans les ateliers; ils se régleraient d'après un modèle; ils achèveraient ce qui aurait été tracé.

Voici nos élèves philanthropes en mouvement dans la sphère qu'embrasse un établissement; ils reçoivent, portent, reportent la lumière et le soulagement; plus tard, ils seront appelés au centre, ils y trouveront d'autres emplois, toujours sans troubler l'économie et l'unité du système administratif. Quelques-uns seront chargés de faire des rapports; d'autres pourront, ou tenir des registres, ou être chargés d'une partie de la correspondance; ils offriront ainsi l'avantage de diminuer les frais de secrétariat. Quelques-uns examineront des mémoires, feront des notes ou des extraits. Ceux qui auront occasion de voyager, visiteront, dans les villes où ils feront quelque séjour, les établissemens analogues, observeront les méthodes et les procédés qui y sont adoptés.

Chacun de ces jeunes coopérateurs pourra être appliqué à tel ou tel genre de service, suivant la direction qu'auront suivi ses études, suivant la profession qu'il aura embrassée. Ainsi, le commis négociant, le manufacturier, s'emploieront utilement pour les achats, la confection des objets mobiliers, la comptabilité; de jeunes avocats seront envoyés pour la visite des pri-

sons ; ceux qui continuent à cultiver les sciences et les lettres seront bien placés dans la surveillance des écoles.

Si quelques personnes accoutumées à ranger au nombre des vaines théories, ce qu'elles n'ont point vu exécuté, à traiter de beaux rêves les vues du bien public, découragées par le spectacle du monde au milieu duquel elles vivent, élevaient des doutes sur la possibilité de réaliser le plan qui vient d'être indiqué, une expérience positive est là pour leur répondre ; depuis quelques années une émulation généreuse s'est développée dans la jeunesse française ; plusieurs associations honorables en sont nées. Lors de la création de la caisse d'épargnes, à Paris, nous avons vu un grand nombre de commis de maisons de banque de la capitale, venir s'offrir volontairement avec un louable empressement, pour la tenue des écritures, sacrifier avec joie leur dimanche, c'est-à-dire leur seul jour de loisir, pour une corvée fatigante. Dans plusieurs de nos associations de bien public, nous comptons des jeunes gens au nombre des souscripteurs, assidus aux séances, prêts à remplir toutes les commissions qu'on peut leur donner. Des jeunes gens ont reçu, à Paris, la mission d'inspecteurs d'écoles gratuites, et y ont mis un tel zèle, que ces écoles sous leur surveillance, ont fait des progrès rapides et inattendus. Des jeunes gens ont été appelés aux fonctions de commissaires de charité, et les pauvres ont trouvé en eux des amis pleins de chaleur pour leurs intérêts. On voit des jeunes gens qui visitent les hôpitaux de Paris, s'asseoir au chevet du lit du malade, et leur faire des lectures édifiantes. On voit des jeunes gens visiter l'Hôtel-Dieu de Lyon, et y rendre un genre de soins qui exige le sacrifice de quelques répugnances.

Une estimable réunion de jeunes gens que nous nous plaisons à citer de nouveau, s'occupe depuis trois ans, à Paris, de placer en apprentissage des orphelins, et ne donne pas moins de soins à leur éducation morale qu'à leur établissement industriel. Il n'est rien de bon qu'on ne puisse attendre de la générosité de cet âge, de l'enthousiasme qui lui est propre! Qu'une voix s'élève, une voix qui lui soit connue, et lui dise : « Venez, vous qui » êtes pour nous l'objet de tant d'affections, la source » de tant d'espérances, vous qu'on vit disputer avec » tant d'ardeur les palmes académiques, tressaillir en » recevant les témoignages de la satisfaction de vos » guides, et les encouragemens de vos familles; vous, » dont le jeune cœur palpitait naguère, lorsque, dans » le cours de vos études, on vous offrait l'image des » belles actions; qui, dans vos essais littéraires, vous » félicitiez de trouver l'occasion d'exprimer les plus no- » bles sentimens; vous dont l'âme encore neuve et pure » est avide des émotions généreuses, venez, nous vous » offrons des joies célestes, des jouissances inépuisa- » bles, une gloire d'autant plus vraie qu'elle est exempte » des séductions de la vanité! Vous qui êtes heureux, » à qui tout sourit dans le monde et dans la nature, » venez apprendre à compatir, à soulager! venez, » soyez nos fils de prédilection, les amis du malheur, » les aides de ceux que vous vénérez, les précurseurs » de la bienfaisance! venez amasser pour le reste de vo- » tre vie, des trésors que la fortune ne pourra vous » enlever! il vous est ouvert le sanctuaire où la charité ré- » side pour consoler les misères humaines; venez lui por- » ter l'offrande de vos plus beaux jours! venez, soyez avec » nous, secondez-nous, commencez à recevoir d'avance

» notre héritage, disposez-vous à faire un jour mieux que » nous, et que le ciel, pour prix de vos efforts, vous » donne un jour aussi des fils qui vous ressemblent ! »

Que dis-je? ce n'est pas seulement dans le cœur des jeunes gens qu'a retenti la voix de l'infortune implorant la pitié; ce n'est pas seulement de la main des jeunes gens qu'elle a reçu un généreux appui : le génie de la charité a élevé de jeunes filles, encore inexpérimentées, étrangères au monde, à la dignité de ce beau ministère qui adopte et soulage les malheureux. Peut-on voir sans admiration près de deux mille demoiselles mettre en commun, à Paris, leurs petites épargnes de trente centimes par mois, adopter de jeunes filles pauvres qu'elles placent en apprentissage, auxquelles elles fournissent des trousseaux, que chacune d'elles a droit de présenter, qu'elles visitent elles-mêmes (1)? Peut-on voir sans un profond attendrissement une autre réunion fort nombreuse de demoiselles, former aussi par leurs souscriptions, sous les yeux, sous la direction, et avec l'aide de leurs parens, un fonds annuel pour procurer des vêtemens et des couvertures aux pauvres vieillards, aller, conduites par leurs mères, auprès de ces infortunés, rendre compte ensuite de la situation où elles les ont trouvés, exposer leurs besoins et se charger d'en faire disparaître la cause (2)? Touchantes prémices qui

(1) La société *des jeunes économes*. L'exemple semble avoir été donné par la ville de Lyon, où une société de ce genre comprend à peu près toutes les jeunes demoiselles de la ville.

(2) *Société des enfans en faveur des vieillards*. Une dame vénérable, modèle vivant de la charité active, éclairée, indulgente, a essentiellement contribué à cette intéressante création dont nous ne connaissons aucun autre exemple.

promettent une longue carrière de bonnes actions ! touchant hommage offert à ceux qui, prêts à quitter la vie, en ont subi les épreuves, par des cœurs qui s'ouvrent à toutes les affections, et qui, sans avoir encore expérimenté le malheur, savent déjà si bien y compatir ! On dirait une couronne de fleurs déposée sur l'autel de la Bienfaisance. C'est ainsi que ce sentiment sacré rapproche tous les âges comme toutes les conditions, et tend à ne former qu'une seule chaîne de l'humanité tout entière (1).

Méditons ces exemples; ils nous enseignent jusqu'où nous découvrirons d'aimables candidats pour les fonctions de *visiteurs du pauvre.*

(1) Dans la belle et intéressante institution de M. Morin à Fontenay-aux-Roses, tous les élèves mettent en commun les petites aumônes qu'ils prélèvent sur l'argent qui leur est donné pour leurs menus plaisirs : un bureau de charité composé des élèves qui ont eu la meilleure conduite, emploie et distribue, en nature, sous la direction de M. le curé et des chefs de la maison, le montant de ces secours, et est admis à l'honneur d'accompagner M. le curé dans ses visites aux pauvres indigens ainsi secourus. Ces fonctions sont accordées comme la plus précieuse récompense.

Une institution semblable existe dans la belle école d'enseignement mutuel établie à Mirecourt (département des Vosges), par l'autorité municipale, et dirigée actuellement par M. Perney.

## CHAPITRE XX.

### ÉTUDES DU VISITEUR DU PAUVRE.

Les fonctions du visiteur du pauvre forment tout ensemble et l'introduction et le complément du grand art qui embrasse le système général des moyens propres au soulagement de l'humanité. Elles y préludent : car seules elles peuvent procurer l'ensemble d'expériences positives, nécessaire pour établir avant tout la situation des malheureux, leurs besoins, leur caractère et leurs habitudes, condition première de tout bon système de remèdes aux maux qu'ils éprouvent : elles en recueillent ensuite les conséquences, car elles mettent en pratique les applications dans lesquelles ce système doit se résoudre. C'est ainsi que les opérations des arts industriels ont fourni d'abondantes moissons de données expérimentales aux sciences physiques, et mettent en valeur les trésors dont ces sciences se sont enrichies.

Il n'est point exigé, pour faire un bon visiteur du pauvre, d'avoir fait aucune étude dans les livres. Un sens droit, l'esprit d'observation, cette perspicacité que donne un désir ardent d'être utile, quelque connaissance du monde et des secrets du cœur humain; voilà les seules conditions dont il ait besoin pour bien remplir ce qu'il y a d'essentiel dans ces fonctions. Mais si, en les exerçant, il a l'occasion, le loisir de se trans-

porter sur un plus grand théâtre, de parcourir le tableau des institutions fondées pour le soulagement de l'humanité souffrante, d'examiner les recherches auxquelles elles ont donné lieu, avec quel vif intérêt il parcourra cette belle carrière d'études! que de lumières en jailliront pour lui! Et si, à son tour, il se trouve appelé à prendre une part quelconque dans l'administration des établissemens publics dirigés vers le même but, combien en réunissant et les observations qui lui étaient propres, et les connaissances puisées dans ces études plus générales, il verra les unes se féconder par les autres; combien s'étendra pour lui le cercle des vues utiles!

Rendons justice aux siècles qui nous ont précédés : on ne peut considérer sans une admiration profonde, sans une vive reconnaissance, les nombreux et magnifiques monumens qu'ils ont vu élever de toutes parts en Europe en l'honneur de la bienfaisance, les riches dotations qui y ont été affectées, et ces créations dues quelquefois à la générosité d'une seule famille, d'un seul individu. Mais, sachons aussi rendre à notre siècle la justice qui lui est due : c'est lui qui a vu réduire en art, soumettre à des principes réfléchis les vues qui doivent présider à la création, à la direction des établissemens de bienfaisance. Cet art n'a pas seulement pour objet d'y porter un esprit d'ordre et d'économie; il a aussi, il a essentiellement pour objet de faire en sorte que les moyens adoptés tendent réellement au but, qu'ils n'aillent pas contre le but, ce qui n'arrive que trop souvent. Les améliorations qu'ils procurent, en y portant un esprit d'ordre et d'économie, ne sont pas d'ailleurs à dédaigner, même sous le rapport moral;

car elles aident à faire plus sûrement le bien, à le faire sur une plus grande échelle avec les mêmes ressources.

L'avancement général des connaissances humaines, les progrès si rapides obtenus dans ces derniers temps, ont été mis ingénieusement à profit, pour l'art de la philanthropie; toutes les branches des sciences économiques en particulier ont fourni d'abondantes contributions. Mais, ce qui importe surtout à cet art, c'est d'être éclairé par la masse d'observations que lui apporterait une bonne organisation de visiteurs du pauvre. C'est là le vœu que nous formons, c'est là ce qui manque peut-être encore, pour que l'art dont nous parlons ait atteint tout le perfectionnement dont il peut jouir ; c'est là en partie, ce qui nous a fait attacher une si grande importance à l'institution du visiteur du pauvre, ce qui nous a engagés à développer avec étendue les résultats qui peuvent jaillir de ses fonctions : car, si toutes les idées justes reposent sur les notions expérimentales, l'expérience fondamentale est celle qui fait bien connaître la matière sur laquelle on opère. De même aussi ce qu'il peut y avoir de plus utile pour le visiteur du pauvre, c'est de voir contrôler par les observations d'autrui, par le spectacle des grands établissemens publics, les idées qu'il s'était formées dans sa pratique privée.

L'antiquité eut ses voyages d'explorations philosophiques, voyages célèbres qui conduisirent les sages de la Grèce en Orient, qui amenèrent Anacharsis en Grèce. Les temps modernes ont eu leurs voyages d'explorations commerciales et scientifiques, pour découvrir de nouvelles terres, étudier les productions des divers pays, observer la nature sur les théâtres divers où ses

phénomènes se déploient. L'archéologie, les arts du dessin ont leurs voyageurs chargés de rassembler les élémens d'une exacte description de notre globe, de fouiller les ruines des monumens, de reproduire les sites, les costumes. Notre siècle a eu la gloire de voir naître une nouvelle classe d'explorateurs, celle des voyageurs philanthropes qui parcourent les diverses régions, pour y recueillir les exemples du bien. Howard leur a ouvert la carrière; ils s'y pressent sur ses traces. Chaque jour, nous les voyons arriver au milieu de nous, ces actifs et modestes messagers de la bienfaisance, avides de connaître tout ce qui est tenté pour consoler ou soulager les maux qui affligent l'humanité, pour réformer les mœurs, pour répandre l'instruction et de salutaires influences: ils visitent attentivement les divers asiles ouverts au malheur; ils s'enquièrent des moindres détails; ils s'entretiennent avec ceux qui donnent, avec ceux qui reçoivent l'assistance; ils recherchent le commerce des personnes animées des mêmes sentimens qui respirent en eux; ils applaudissent à ce qu'ils découvrent d'utile; aucune prévention nationale, aucun esprit de rivalité ne trouble et n'altère la sympathie que cette découverte leur fait éprouver; ils en ressentent une joie sincère; on dirait qu'ils ont fait une conquête. Nous apprenons d'eux ce que nous pourrions faire de mieux, sans que leurs observations aient l'apparence de la censure. Les nombreuses comparaisons qu'ils ont faites, donnent à leurs investigations une pénétration et une étendue qui nous étonnent (1). Oh!

(1) Tel fut, entre autres, notre respectable duc Mathieu de Montmorency, enlevé si promptement, hélas! à la France, à

qu'ils ne conservent point pour eux seuls la moisson qu'ils ont recueillie ! que ce trésor d'expériences comparatives devienne le patrimoine de tous les amis de l'humanité ! Qu'on nous donne le récit d'un voyage inspiré par la charité ! c'est un ouvrage qui manque, lorsqu'il en est tant d'inutiles.

Dans ce mouvement universel, dans cette agitation continue d'une foule de gens qui vont et viennent sans cesse d'un pays à l'autre, et qui offrent sur toutes nos routes un spectacle si animé, en est-il beaucoup qui voyagent dans un but d'instruction semblable à celui que nous indiquons ? Les exemples en sont rares sans doute. Le voyageur philanthrope reste inconnu à ceux qui se trouvent par hasard ses compagnons ; il n'en serait peut-être pas compris. Peu d'hommes, il est vrai, ont le loisir et les moyens qu'exige une telle entreprise.

l'humanité, dont il était l'honneur et l'ornement. Pendant l'exil qu'il subit en 1812 et 1813, il explora avec soin toutes les institutions charitables des pays qu'il eut occasion de parcourir ; il visita dans cet esprit nos principales villes ; j'ai en ce moment sous les yeux la collection des notes dans lesquelles il consigna ses observations ; c'est une sorte de statistique des établissemens d'humanité, relative à plusieurs de nos principales villes de province ; je ne puis les considérer sans émotion et sans attendrissement. On regrette que ces notes, se rapportant à une époque déjà ancienne, ne puissent plus être publiées aujourd'hui avec fruit ; elles n'étaient destinées d'ailleurs qu'à ses études particulières. Le noble et vertueux duc mit de même à profit un voyage qu'il fit en Angleterre en 1815, et tous ceux qu'il eut occasion de faire en France à diverses époques. Il cherchait partout ce qui pouvait répondre au but de sa vie, au plus profond sentiment de son cœur.

Cependant, en exige-t-elle plus que les voyages si fréquemment exécutés dans des vues de plaisir ou de curiosité? Dans le cours même de ceux qui nous sont commandés par les devoirs et les affaires, n'y aurait-il pas quelques instans que nous pourrions réserver à la visite des établissemens qui honorent la nature humaine, dont la vue console le cœur? Nous accourons de loin, nous venons habiter quelques mois une grande capitale, nous la parcourons dans tous les sens; ses palais, ses musées, ses théâtres, ses sociétés, ses hommes célèbres, tout a successivement attiré nos regards; nous avons tout vu, tout... hors une seule chose, les créations de la vertu, les prodiges qu'elle a enfantés, ce grand et admirable spectacle qu'elle présente, en remplissant sur la terre la mission que lui confia la Providence! Que dis-je? et quelle n'est pas notre indifférence? Avons-nous même pris la peine de connaître les richesses de ce genre que renferment les lieux de notre résidence habituelle? Combien y-a-t-il de personnes à Paris, même parmi les personnes bienfaisantes, qui aient une seule fois visité nos hôpitaux et nos hospices, qui en aient observé le régime? Combien d'établissemens de charité qui sont peut-être situés à notre porte, et dont nous ne soupçonnons pas l'existence! Parmi ceux d'entre nous qui prennent un intérêt réel au sort des malheureux, combien en est-il qui sont bien instruits des ressources qu'on peut trouver pour leur être utile, dans les institutions existantes autour de nous? Y a-t-il beaucoup de personnes à Paris, qui savent que les pauvres gens peuvent aller se faire arracher gratuitement les dents à l'hôpital de la Charité, au lieu de se faire estropier par un charlatan, sur une

place publique? Ne rencontrons-nous pas chaque jour des personnes qui ignorent l'existence de nos dispensaires et les facilités qu'ils offrent pour faire traiter un malade, pendant toute l'année, avec un simple abonnement de 30 fr. par an ?

Du reste, pour recueillir de ces explorations les fruits utiles qu'elles promettent, il faut être préparé à bien voir, il faut s'attacher aussi à bien observer. Ayons des termes de comparaison propres à nous éclairer, des échelles auxquelles nous puissions rapporter ce que nous aurons remarqué. Parmi les termes de comparaison, il en est peu d'aussi essentiels que celui du pauvre, vivant dans son domicile, quand on le rapproche du pauvre reçu dans un établissement public. Dans les parallèles que nous voudrons former entre les divers établissemens publics, il est nécessaire d'avoir égard à la diversité des circonstances locales; il faut surtout ne pas considérer chaque établissement en particulier, d'une manière isolée; il faut avant tout, embrasser l'ensemble et le système général de ces institutions, pour voir comment elles s'aident, se suppléent ou se coordonnent les unes avec les autres; il est telle institution qui tire ses principaux avantages, ou voit naître ses principaux inconvéniens, de son concours avec celles qui coexistent en même temps, dans le même lieu. En visitant un établissement d'humanité, nous pourrons être frappés au premier coup-d'œil de certains signes généraux, d'une certaine physionomie, si l'on permet cette expression, qui annonce plus ou moins l'esprit d'ordre et la régularité de la discipline. Cependant ne nous arrêtons pas trop aux apparences; souvent une propreté extérieure couvre le secret de bien des négligences:

ne craignons point d'entrer dans les détails; examinons le régime alimentaire, la qualité, la quantité du pain, de la viande, du bouillon, de la boisson; examinons le coucher, la situation des salles et des dortoirs; voyons si l'air y circule et s'y renouvelle facilement, si l'humidité n'y règne point; visitons la pharmacie, la lingerie, les magasins qui contiennent les provisions, les bains, la cuisine, la buanderie; sachons quel est le nombre des employés, des gens de service, et la distribution de leurs offices; sachons comment se fait le service de santé, si les prescriptions des médecins sont bien observées: sachons comment ont lieu les admissions, si elles ne donnent sujet à aucun abus; obtenons, s'il est possible, communication des registres; voyons comment est tenue la double comptabilité des deniers et des matières, si le système de cette comptabilité est simple et clair, quels sont les moyens de surveillance et de contrôle; comparons les diverses branches de dépenses entre elles, la dépense totale avec le nombre des sujets secourus.

N'ayons garde de nous borner aux investigations matérielles; pénétrons, autant qu'il nous sera possible, dans le régime moral: quel esprit règne dans cette maison? Quelle union et quel concert entre les personnes qui la dirigent ou y servent? Quel empressement, quelle attention, quelle délicatesse respirent dans les soins qui sont donnés aux malheureux? Quelles consolations leur sont offertes? Quel est le degré de sévérité ou de douceur? Quelles précautions sont prises dans l'intérêt des bonnes mœurs? Quel est l'ordre, le caractère des exercices religieux? Comment a-t-on enfin résolu le grand et difficile problème de concilier ce qu'exigent le respect, l'affection dus au malheur, avec les

précautions indispensables pour ne pas appeler et encourager la fausse indigence? Étudions ce qui contribue à rendre les hommes meilleurs; n'est-ce pas apprendre ce qui sert à les rendre plus heureux? Recueillons avec un religieux respect, tous les exemples des bonnes actions! Plus d'une fois nous apprendrons de touchantes anecdotes dont nous aimerons à conserver le souvenir. Ne nous bornons pas à nous entretenir avec les chefs et les préposés des établissemens; conversons aussi avec les pauvres gens qui habitent ces asiles. Revenons plusieurs fois et à des heures diverses. Nous sortirons même de l'enceinte des établissemens, pour en suivre les ramifications extérieures, pour voir, par exemple, les petits enfans en nourrice et à la campagne, les apprentis chez leurs maîtres, etc. Après avoir recueilli toutes ces informations, essayons de les résumer sous une forme simple et abrégée, qui puisse nous permettre d'en embrasser l'ensemble d'un coup-d'œil, et qui se prête facilement aux nouvelles comparaisons que nous pourrons faire par la suite.

Les faits qu'on a recueillis par soi-même, sont, lorsqu'on a bien vu, plus instructifs que tous les livres. Cependant, comme nous n'avons pu beaucoup voir, comme nous ne sommes pas certains d'avoir bien vu, nous aimerons à nous composer une petite bibliothèque philanthropique. Je dis une *petite bibliothèque;* car en ce genre, comme dans beaucoup d'autres, il vaut mieux se restreindre à un bon choix, que d'accumuler les volumes. D'ailleurs, le nombre de ceux qui existent n'est pas considérable, et c'est, je crois, de toutes les bibliographies, la plus bornée, que celle des ouvrages relatifs aux établissemens d'humanité. N'accusons pas

de cette stérilité les auteurs seuls : les livres abondent toujours quand ils trouvent des lecteurs ; cette stérilité accuse aussi l'indifférence et la frivolité du public.

Nous partagerons ces ouvrages en deux classes : la première comprendra ceux qui renferment des descriptions, des récits, où sont exposées, décrites, la marche, la situation des établissemens ; la seconde comprendra les dissertations et les traités sur les principes et les règles du grand art de la bienfaisance publique ou privée. Au reste, les meilleurs écrits sont ceux qui réunissent à la fois ce double caractère.

Notre bibliothèque se trouverait toute formée, si le recueil publié par le zélé Duquesnoy eût été continué et complété. Tel qu'il est du moins, il nous offrira certainement l'ensemble le plus riche, le tableau le plus varié qui existe. Nous y pourrons étudier en détail toutes les grandes créations qui ont été conçues et exécutées en Europe, depuis un demi-siècle. Nous assisterons à cette merveilleuse réformation exécutée à Munich par le comte de Rumford, qui a fait disparaître le fléau de la mendicité, à l'aide d'un système de prévoyance habilement concerté ; qui a rendu une population dégradée, au travail, aux bonnes mœurs, à l'habitude de l'ordre et de la discipline. Nous contemplerons ces beaux établissemens de Hambourg, où le travail était sagement employé comme moyen d'éducation pour l'enfance, comme préservatif contre l'indigence, où le traitement des malades à domicile était procuré avec les soins les mieux entendus, où la visite et le recensement des pauvres servaient de préliminaire et de garantie au système entier des secours. Nous admirerons ces institutions de la Hollande, si admirables en effet, parce qu'elles

n'ont rien que de simple, rien qui ne puisse être facilement imité, parce qu'elles ont cherché le remède contre l'indigence, non dans des moyens extraordinaires, mais dans la nature même des choses; si efficaces cependant, que les hôpitaux et les hospices y sont réservés aux cas absolument indispensables, que la distribution des secours à domicile, à l'aide des quêtes volontaires, porte dans toutes les familles le genre et le degré d'assistance nécessaire à ces besoins. Nous arrêterons nos regards sur les mesures prises en Danemarck, par une administration toute paternelle, pour la distribution des secours publics, et qui, depuis vingt-cinq ans, époque à laquelle cette notice fut publiée, ont reçu encore des perfectionnemens sensibles. Nous connaîtrons les institutions de bienfaisance fondées à Berlin et à Potsdam en faveur des artisans. Nous retrouverons à Dublin le comte de Rumford, opérant une réforme semblable à celle dont la Bavière lui avait été redevable, réorganisant la maison d'industrie, y excitant l'émulation du travail par tous les moyens, et en particulier par l'ingénieuse distinction des classes, et l'établissement d'une *classe de mérite*. Nous verrons à Édimbourg, le zèle du principal de sa célèbre université et de plusieurs gens de bien, former, pour donner du travail aux pauvres, une institution qu'on donne pour modèle à Londres même. En parcourant les principales villes de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, nous rassemblerons une foule de détails curieux : à Liverpool nous remarquerons l'asile ou école d'instruction pour les aveugles ; à Kendale, un ensemble de mesures concertées avec une heureuse harmonie, pour aider les indigens à tirer le plus grand parti de

leurs propres ressources; dans les villages, des dispensations qui respirent une généreuse sollicitude, comme, par exemple, des boutiques de denrées et autres objets de première nécessité, des dîners communs pour les enfans, des dîners de paroisses pour les indigens, des concessions momentanées de petites portions de terrains incultes, des constructions de chaumière, etc. Nous n'oublierons pas de remarquer aussi dans les villes ces dépôts formés par des dames charitables, pour la vente des ouvrages confectionnés par les pauvres honteux.

Nous posséderons aussi dans le recueil de Duquesnoy, plusieurs des ouvrages les plus importans sur la théorie, et nous recueillerons avant tout, de la bouche de l'excellent, du pieux Howard, les observations qui furent le fruit de ses pénibles et longs pélerinages, et qui, bien que son ouvrage semble ne concerner que *les prisons et les lazarets*, renferment cependant tant de documens utiles sur les diverses institutions de bienfaisance. Nous recevrons de la main de M. de Liancourt, un extrait substantiel du grand et bel ouvrage de Fréd. Morton Eden, intitulé : *État des pauvres*, ou *Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre*, si propre à nous faire connaître, chez nos voisins, et les abus que nous devons éviter, et les exemples que nous pourrions suivre; où nous remarquerons, en particulier, un fort utile modèle pour dresser l'état de situation des indigens d'une paroisse. Nous serons frappés de l'abondance des vues que Jérémie Bentham a pu semer dans *l'esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres*, esquisse qui, comme dans tout ce qui est sorti des méditations de ce célèbre publiciste, rattache tout à quelques principes simples; nous y

trouverons des tableaux aussi complets qu'il est possible, de tous les genres d'infirmité et de pauvreté : nous discuterons avec l'auteur, ses idées sur la grande administration centrale des secours, sur l'indépendance qu'il veut lui accorder, et sur la réunion des pauvres dans de vastes établissemens *panoptiques*, placés de distance en distance. Nous consulterons les *recherches sur les pauvres*, dans lesquelles l'écossais Macfarland fait une critique si sévère, quelquefois si juste, des hôpitaux et des hospices, fait aussi une apologie si développée du régime des secours à domicile, sans cependant prévoir ni indiquer avec le même soin, les inconvéniens et les abus auxquels ce régime peut être exposé. Nous étudierons, à l'école du comte de Rumford, tous les détails du régime alimentaire du pauvre, des procédés les plus économiques pour subvenir aux divers besoins de la vie; nous emprunterons au même auteur ces modèles de formules si clairs, si exacts, si précis pour consigner un résultat de nos observations. Nous suivrons dans sir Richard Burns, *l'État ancien et moderne de la législation anglaise concernant les pauvres*, et nous y verrons les plans qui ont été conçus pour améliorer cette législation. Nous jetterons un coup d'œil sur la dissertation de Good, et l'essai de Samuel Crumps, relativement au travail à procurer au pauvre, etc., etc. Surtout nous lirons, nous relirons avec un plaisir toujours nouveau, ces rapports de la Société anglaise *pour améliorer le sort des pauvres*, où l'esprit de la bienfaisance se montre tout vivant, et répand de si abondantes lumières.

A côté de cette riche collection, nous placerons encore quelques ouvrages essentiels, et d'abord, en re-

montant aux ouvrages les plus anciens sur le système général des secours publics, il en est un publié par un anonyme, à Amsterdam, en 1765, sous le titre de *l'Homme en société*, où nous puiserons des notions utiles sur les hôpitaux, les pauvres, la mendicité. *L'Essai d'annales de la charité ou de la bienfaisance chrétienne*, par Richard, en 1785, nous fournira quelques exemples intéressans. Nous pourrons consulter les œuvres de M. de Chamousel, quelques cahiers des *Éphémérides du citoyen*, *l'Essai sur la mendicité*, par Lambin de Saint-Félix, etc.

Notre attention sera puissamment attirée vers le beau et vaste travail sur les secours publics, présenté à l'Assemblée constituante par l'un de nos plus illustres et de nos meilleurs citoyens, par celui qu'on pourrait appeler aujourd'hui le Nestor des philanthropes français. Nulle part, les principes de la matière ne s'offriront à nous exposés d'une manière plus grande, plus saine, plus lumineuse; nulle part l'importance des secours à domicile, l'utilité des institutions de prévoyance, la nécessité de l'offre du travail, pour parvenir à réprimer la mendicité, ne sont mises dans un plus grand jour. Deux hommes qui, comme M. de Liancourt, ont joint la pratique à la théorie, qui, comme lui, ont servi avec zèle nos administrations de secours publics, MM. Gérard de Mesley et Dupont de Nemours, nous ont laissé un legs précieux, l'un, dans ses *Réflexions sur les établissemens de bienfaisance*, l'autre dans son *Essai sur les secours à donner aux pauvres malades dans les grandes villes*; et nous profiterons de leurs méditations et de leurs exemples, en nous sentant échauffés par le zèle qui les animait. Nous trouverons

d'utiles documens sur l'administration des secours publics, dans le tableau historique des établissemens pour les pauvres à Hambourg, par le baron de Voght; dans le grand tableau qui porte pour titre *Pietas Londinensis;* dans les rapports faits en 1807 et 1808, à la chambre des communes d'Angleterre, par le comité chargé de l'examen des lois sur les pauvres, dont nous devons une traduction à M. Lafond de Ladebat; dans les deux ouvrages sur les pauvres et la législation qui les concerne, publiés à Londres, en 1822 et 1823, par MM. Frédéric Page et Georges Ensor, etc.

En nous attachant spécialement à ce qui concerne les hôpitaux et hospices, nous voudrons posséder, avant tout, le *Mémoire sur les hôpitaux*, publié par Tenon, en 1788, ouvrage fondamental pour l'étude de cette grande branche des secours publics. A sa suite se rangent les *Observations sur les hôpitaux*, par Cabanis, le rapport des commissaires de l'Académie des sciences, sur l'examen d'un projet d'Hôtel-Dieu, le rapport général de Camus sur les hôpitaux et hospices de Paris, le rapport de M. de Pastoret, sur le même sujet, embrassant les dix années de 1802 à 1813, les comptes annuellement publiés par l'administration des hospices civils de Paris. Nous y joindrons les statuts et réglemens de quelques hospices et hôpitaux étrangers, ceux de Rome, de Florence, de Londres, etc.

Enfin, nous chercherons à réunir les rapports annuels de la société philanthropique, de la caisse d'épargnes, et celui de nos associations de bien public qui font imprimer le compte rendu de leurs travaux.

L'estimable Dr Friedlander a donné, sur l'histoire des établissemens d'humanité qui existent en Allema-

gne (1), et sur la bibliographie des ouvrages relatifs à ce sujet, publiés dans le même pays, un précis extrêmement succinct, mais qui peut servir de modèle, et qui, en un petit nombre de pages, présente la nomenclature des faits essentiels et des indications principales. On désirerait avoir un tableau semblable pour les autres contrées de l'Europe. Nous prendrons du moins celui-ci pour guide dans nos recherches sur cette portion de l'Europe, où existent tant d'institutions d'un grand intérêt.

N'aimerons-nous pas aussi à assigner, dans notre bibliothèque, un rang distingué, aux vies de S<sup>t</sup>.-Vincent de Paule, d'Howard, de l'abbé Legris Duval, de ceux qui consacrèrent leur vie au service de l'humanité souffrante? En présence de ces vénérables images, le visiteur du pauvre éprouvera une émotion profonde et douce; il admirera en eux les grands instituteurs de l'art qu'il s'essaie à exercer; il se sentira animé d'un zèle tout nouveau; il goûtera une noble récompense, en sentant qu'il lui a été permis de marcher de loin sur leurs traces. Dans les momens où nous serons atteints par les injustices des hommes ou par les caprices de la fortune, dans les jours de souffrance et de découragement, lorsque nous serons affligés du spectacle des vices et des désordres qui règnent sur la terre, lorsque nous entendrons calomnier l'humanité, notre âme, ranimée par ces touchans exemples, s'ouvrira à la conso-

(1) *Bibliographie méthodique des ouvrages publiés en Allemagne sur les pauvres ; précédée d'un coup d'œil sur les pauvres, etc.* Paris, 1822. Cette notice a été rédigée sur l'invitation de M. Benjamin Delessert.

lation, à l'espérance, elle conservera le sentiment de la dignité de notre nature.

Maintenant que nous avons formé notre choix d'une bibliothèque philanthropique, il resterait à nous procurer aussi quelque ouvrage périodique sur le même sujet. Ce serait le moyen de nous tenir informés du bien qui se fait en diverses contrées de l'Europe ; nous aimerons à savoir quels sont les nouveaux établissemens institués, quels essais ont été tentés et quels résultats ils ont donnés, quelles améliorations ont été introduites, quelles vues ont été présentées. Nous pourrons ainsi continuer en quelque manière nos voyages d'exploration, en visitant, par la pensée, les théâtres divers où s'exerce la bienfaisance publique ou privée. Nous nous abonnerons au *philanthrope* de Bruxelles ; nous pourrons faire venir de Gœttingue, le recueil intitulé : *Matériaux* concernant le soin des pauvres, ou le *Magasin pour l'industrie et le soin des pauvres ;* de Wurtzbourg, les *Archives générales pour la santé et le soin des pauvres* (1). En France..., serait-il vrai que nous n'en trouverons aucune ? serait-il vrai que celles qui ont été tentées n'ont pu se soutenir (2) ? En France, où il se fait tant de bien, nulle part on ne recueille le récit de celui

(1) Plusieurs autres publications périodiques en Allemagne, traitent plus ou moins de ce sujet, notamment *le Magasin* pour l'industrie de Hanovre, *la Gazette nationale* de M. Becker, etc. On nous assure que le *philanthropiste* a cessé de paraître à Londres ; nous ne connaissons aucun autre ouvrage périodique de ce genre, en Angleterre.

(2) On trouve cependant quelquefois de précieux documens sur ce sujet dans le Journal de la société de *la Morale chrétienne*. Nous avons aussi sous les yeux le premier numéro d'un ouvrage

qui s'opère, et l'on paraît si peu empressé à le connaître!

Pourquoi n'avons-nous pas dans la capitale un centre où viennent se réunir toutes les informations sur les belles institutions qui existent dans nos provinces, et dans la capitale elle-même, où elles viennent se révéler les unes aux autres, toutes ensemble à l'attention publique, qui leur prête et leur envoie des lumières mutuelles, où se déroule le grand, le touchant tableau de l'empire de la charité dans notre France? Quoi! au milieu de tant de réunions académiques qui embrassent toutes les branches des sciences et des arts, on n'a pas songé encore à en instituer une pour cette science féconde, pour cet art salutaire, qui embrasse les divers moyens de soulager l'humanité! Celle-ci n'offrirait point un aliment à la vanité et à l'amour-propre; elle n'exciterait ni rivalités haineuses, ni prétentions frivoles; elle ne s'épuiserait point en discours d'apparat, en spéculations oiseuses. Mais on tirerait de l'oubli une foule de faits ignorés; on les rapprocherait les uns des autres, et par là on les rendrait plus instructifs. On mettrait en commun toutes ces recherches éparses sur la surface de la France; on leur rendrait ainsi une valeur toute nouvelle. Ce serait une société analogue à ce Conseil général des prisons, dans lequel une élite de gens de bien s'occupe de l'un des plus grands intérêts moraux de la société, sous les auspices d'un Prince si digne de présider à tout ce qui est bon. Mais celle-ci aurait un but plus étendu encore et plus varié; ce serait une société semblable

qui commence à paraître à Marseille, sous le titre d'*Ami du Bien*, et qui promet quelques informations du même genre.

à celle qui existe à Londres *pour améliorer le sort des pauvres*, que nous avons souvent citée, et qui excite une si juste admiration; mais elle serait bien plus utile en France, où les provinces restent plus étrangères les unes aux autres, où les moyens de publicité sont moins rapides et moins multipliés; elle recevrait d'ailleurs en France des avantages particuliers de notre situation géographique; elle deviendrait le centre naturel de communication et de correspondance, pour toutes les institutions philanthropiques et charitables des divers pays de l'Europe; elle serait le rendez-vous général des amis de l'humanité de toutes les nations. Là, seraient déposés, comme dans de communes archives, les documens relatifs à l'histoire générale des institutions de bienfaisance; là, seraient rédigées des annales de cette histoire si instructive pour les gens de bien, si honorable pour la nature humaine: là, se réuniraient en un faisceau, les lumières qui auraient jailli des expériences nombreuses et variées, faites dans les différentes contrées; là aussi, les notions empruntées aux sciences physiques, aux arts économiques, seraient mises à profit pour les applications utiles aux établissemens d'humanité; là, les auteurs des améliorations obtenues, ceux qui en méditent de nouvelles, auraient occasion de se connaître, d'entrer en rapport, de concerter leurs vues. Quel magnifique tableau serait offert à notre aspect! Que de belles créations, aujourd'hui ignorées, deviendraient fécondes à leur tour, en provoquant l'imitation! Combien les idées s'étendraient, se rectifieraient par ces vastes comparaisons! Combien l'émulation du zèle s'enflammerait en présence de tant de nobles exemples! Oh! oui, une telle institution convient

éminemment à la France ; la France en est digne ; elle couronnerait si bien le système entier de nos établissemens de charité, en les unissant entre eux par une heureuse harmonie !

---

## CHAPITRE XXI.

DE L'HARMONIE DANS LE SYSTÈME GÉNÉRAL DES SECOURS. — RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Il y a une bienfaisance publique qui s'exerce par l'administration générale ou municipale, une bienfaisance privée qui s'exerce isolément par chaque individu, une bienfaisance qui tient à la fois de l'une et de l'autre, et qu'on pourrait appeler *collective*, qui s'exerce par des associations indépendantes et volontaires.

La bienfaisance individuelle peut se borner elle-même à une contribution pécuniaire, et dans ce cas nous l'appellerions *oisive;* elle peut aussi devenir *active,* en employant elle-même soit ses propres dons, soit ceux d'autrui.

Cette bienfaisance s'applique aux pauvres, de trois manières :

Ou bien en les réunissant dans des établissemens communs, hôpitaux pour les malades et les convalescens, hospices pour les vieillards et les incurables, ateliers de travail pour les valides, écoles d'instruction ou d'industrie pour les enfans, dépôts de mendicité ;

Ou bien, en les laissant disséminés, par les secours à domicile, donnés soit en santé, soit en maladie; par les consultations gratuites; par les apprentissages, les placemens en pension à la campagne;

Ou enfin, les réunissant par de certains rapports, quoiqu'en laissant chacun d'eux dans son domicile,

comme par les institutions de prévoyance, les caisses d'épargnes, les associations d'assistance mutuelle.

Le but commun que se proposent tous ces genres de secours, consiste :

1° A prévenir, autant qu'il est possible, l'indigence dans ses sources;

2° A réprimer, autant qu'il se peut, l'indigence, volontaire et factice;

3° A faire en sorte que l'indigent tire lui-même tout le parti possible des ressources qui lui restent;

4° A lui procurer, dans le cas de détresse momentanée, par maladie, accident, manque de travail, ou surcharge de famille, le genre d'assistance qui lui est nécessaire, dans la juste mesure de ses besoins; mais de manière à ne prolonger cette assistance que pendant la durée de sa détresse, à accélérer le moment où il en sera délivré, à prévenir enfin le retour des mêmes embarras;

5° A assurer une assistance durable à celui dont le malheur est sans terme et sans remède;

6° A procurer cette assistance, avec les moindres frais possibles;

7° A faire en sorte que l'espèce et la quotité des secours soient dans un rapport constant avec la situation physique et morale de l'indigent, avec la nature de ses besoins, et à ce qu'il ne soit point exposé à en abuser.

On voit d'un coup d'œil que ce but ne peut être atteint qu'autant que l'harmonie la plus vaste, la plus constante, la plus générale règne entre les trois modes de secours, comme entre les trois ordres de bienfaisance.

On voit aussi que les fonctions du visiteur du pau-

vre sont le moyen le plus simple et le plus assuré d'obtenir cette harmonie.

Il y aura d'autant plus de secours réclamés, que les institutions de prévoyance seront plus imparfaites et plus rares; les hôpitaux et les hospices devront être d'autant plus vastes, et les conditions d'admission d'autant plus faciles, que les secours à domicile auront moins de régularité et d'étendue; les dépôts de mendicité seront sans objet, si les indigens valides trouvent du travail, et les invalides du soulagement. Les établissemens publics doivent se coordonner entre eux, se partager les diverses misères humaines, se servir de complément les uns aux autres.

Si la bienfaisance publique, la bienfaisance privée et la bienfaisance collective ne s'entendent pas entre elles, il y aura bientôt confusion et désordre. Ici l'intempestive accumulation des secours et les doubles emplois encourageront la fausse misère; là les lacunes et le vide occasionneront un injuste abandon; l'une détruira ce que l'autre aura fait. Au contraire, si les trois bienfaisances savent se concerter entre elles, il y aura économie, simplicité, sage et juste répartition; on s'éclairera, on s'aidera réciproquement. Il est même à désirer qu'il règne quelque concert entre les travaux des diverses associations charitables, et quelque accord entre les charités privées.

La bienfaisance oisive donne au hasard; elle peut faire autant de mal que de bien; elle fait le bien sans discernement, et presque sans mérite. C'est dans le visiteur du pauvre que la bienfaisance active prend son vrai caratère.

Le visiteur du pauvre peut exercer ces fonctions

seulement pour son propre compte, c'est à-dire pour se diriger dans l'emploi de ses dons particuliers : il peut les excercer pour le compte et au nom d'une association charitable, pour le compte de l'administration publique, comme, par exemple, dans l'office que remplissent les dames de charité, les administrateurs et commissaires chargés des secours à domicile.

En remplissant les fonctions pour son propre compte le visiteur du pauvre donne à l'exercice de la bienfaisance active, le plus haut degré de perfection dont elle soit susceptible ; à la bienfaisance privée, son plus haut degré d'utilité : seul il a un guide, une règle, une mesure dans l'emploi de ses dons. Mais le ministère du visiteur du pauvre est encore le seul moyen d'établir le concert possible entre les actes de la bienfaisance privée , exercée par une foule d'individus isolés, étrangers les uns aux autres. Car il opère une répartition, une division naturelle des familles, sous des tutelles séparées. Chaque visiteur adoptant ainsi quelques malheureux, on éviterait les doubles emplois ; le visiteur connaîtrait trop bien la situation de celui qu'il a pris sous sa protection , pour ignorer l'assistance habituelle accordée à celui-ci par quelque autre bienfaiteur. C'est même le seul et unique moyen de prévenir la confusion qui devient inévitable lorsque les personnes bienfaisantes donnent au hasard, chacune de leur côté : certains pauvres, alors, reçoivent de plusieurs mains , et ce sont les plus intrigans, souvent les moins à plaindre: d'autres restent abandonnés, ignorés, précisément parce qu'un reste de fierté, parce qu'une pudeur respectable les empêchent de se produire.

En remplissant son ministère pour le compte de l'ad-

ministration publique ou des associations charitables, le visiteur du pauvre deviendra également l'anneau naturel qui unira la bienfaisance publique ou collective, à la bienfaisance privée. Par là, les deux premières recueilleront abondamment, et les secours variés, et les lumières que celle-ci leur portera; celle-ci à son tour fera jouir les malheureux auxquels elle s'intéresse, des diverses institutions fondées et entretenues par celles-là.

L'administration publique ne doit jamais se charger de ce que les simples particuliers feraient aussi bien qu'elle. Cette règle, sage dans tous les cas, s'applique surtout aux œuvres de bienfaisance. Car, si, par un zèle louable dans son principe, mais mal dirigé, l'administration voulait dispenser les simples particuliers de soulager les misérables, elle arrêterait l'exercice de l'une des plus nobles vertus; comme elle ne peut, d'ailleurs, employer que les fonds que lui ont fournis les contribuables, elle ne ferait que convertir, pour les particuliers, en un tribut obligé, ce qui eût été un bienfait volontaire.

Rien n'est plus funeste, rien n'est plus injuste souvent, et cependant rien n'est plus ordinaire, qu'une disposition réciproque de défiance entre l'administration et les particuliers. On ne saurait croire tout ce que l'autorité acquerrait de puissance pour faire le bien, par la confiance générale: en se plaçant au centre des associations charitables, en les encourageant, elle établirait un heureux concert entre ces associations diverses; en empruntant le concours de simples particuliers, elle éclairerait sur ses intentions; c'est à elle qu'il appartient de montrer le but, de donner l'exemple, de lever les grands obstacles, et de prévoir pour l'avenir:

mais elle doit ensuite faire un appel aux sentimens généreux, et rendre aux vertus privées le plus digne hommage, en s'en remettant à elles pour achever son œuvre.

Multiplier indéfiniment les établissemens publics, accroître sans mesure leurs dotations, c'est aller contre le but, c'est encourager l'indigence; mais, assister le pauvre dans sa famille, placer les vieillards, les enfans en pension, en apprentissage, autant qu'il est possible; réserver les asiles publics à ceux qui ne peuvent en avoir d'autres; approprier ces asiles à leur vraie destination, et par conséquent connaître avant tout, avec discernement, la situation individuelle de chaque pauvre; par conséquent aussi, organiser comme condition fondamentale, un bon régime d'information et de surveillance, tel est le véritable et le seul moyen de perfectionner le système des secours publics.

Voici donc la première conséquence à laquelle nous sommes conduits par les considérations qui nous ont occupés: c'est que tout bon système d'administration des secours publics dépend essentiellement de l'institution des visiteurs du pauvre, du soin que l'administration mettra à les bien choisir, à en multiplier le nombre. L'idéal consisterait à faire en sorte que chaque famille pauvre pût se trouver sous la protection d'une famille aisée, y trouver son visiteur, son tuteur officieux. Cet idéal, dans l'état présent des choses, est difficile à atteindre: on obtiendra du moins un résultat d'autant plus parfait qu'on s'en rapprochera davantage. L'expérience prouvera aussi qu'on s'en rapprocherait progressivement par l'institution dont nous parlons.

Ce que nous disons de l'administration publique s'ap-

plique aussi, sous quelques rapports, aux fonctions des ministres des autels. Deux beaux et saints ministères leur appartiennent : celui d'exciter et d'entretenir dans les cœurs, au nom de la religion dont ils sont les organes, le feu céleste de la charité, celui de porter à l'être souffrant et délaissé les plus vrais soulagemens, les consolations de l'évangile, et les plus utiles de tous les secours, je veux dire de sages conseils pour la réformation des mœurs. Sous ce double rapport, l'intervention des ministres des autels occupe donc le premier rang dans les institutions établies pour l'adoucissement des maux qui affligent l'humanité. Lorsqu'ils plaideront la cause du malheur, quelle éloquence prêteront à leurs paroles les inspirations de cette religion sublime qui a placé le culte dans l'amour, qui a identifié l'amour de Dieu et l'amour des hommes, qui a tenu compte de l'assistance donnée à nos frères, comme d'une offrande acceptée par Dieu même! Lorsque nous les voyons entrer sous l'humble toit habité par l'infortune, quelle aurore d'une douce espérance ne semble pas rayonner à leur aspect! comme le pauvre, instruit par eux de la dignité de sa condition, relève son front abattu! Qui, mieux qu'eux, saura sécher les larmes, ranimer le courage, inspirer la résignation ? Avec quel respect nous les recevons dans nos assemblées formées dans quelque but utile à l'humanité, lorsqu'ils viennent nous y apporter l'exemple des intentions les plus pures, et les instructions de leur longue expérience! La double fonction qu'ils remplissent, les rend naturellement dépositaires à la fois et des bienfaits destinés au malheureux par quelques-unes des personnes dont ils ont su attendrir le cœur, des secrets des infortunés qu'ils ont con-

solés; et ce double dépôt ne peut être mieux confié. Ils sont donc les visiteurs-nés du pauvre. Ils sont les chefs de cette grande mission qui vient apporter le soulagement dans le champ des misères humaines. Mais, loin qu'ils excluent de cette belle mission les laïques des deux sexes, qu'ils n'aspirent qu'à leur servir de guides; ils doivent désirer leur concours : car, ils n'auraient enseigné qu'une charité imparfaite, s'ils n'avaient pas inspiré le désir de joindre à l'aumône, l'activité des soins individuels; car encore, plus ils étudient eux-mêmes l'art de la charité, et plus ils sentent combien ce concours des séculiers est nécessaire pour subvenir à un si grand nombre, à une si grande variété de besoins. Aussi les curés de Paris avaient-ils provoqué autrefois la formation de ces compagnies de charité, composées de dames et de bourgeois de diverses classes; et leur exemple avait été suivi dans les paroisses des principales villes de France. Ainsi s'établira une troisième espèce d'harmonie, l'une des plus désirables sans doute, celle qui fera concourir l'assistance morale et religieuse, avec les secours matériels et les prévoyances de l'ordre civil.

Il n'est peut-être pas sur la terre une existence plus digne d'envie que celle d'une sœur de la charité : car il n'en est pas où l'on goûte la douceur de se dévouer plus complétement pour les autres, avec un oubli plus absolu de soi-même; et cette douceur n'est troublée par aucun orage, aucune agitation de l'ambition ou de la crainte. Soit que, dans un hôpital, elle veille auprès du lit du malade; soit que, dans un hospice, elle remplisse les fonctions de mère de famille, pour ceux qui ne peuvent pourvoir eux-mêmes à leurs besoins; soit qu'elle

préside à l'école, à l'ouvroir où s'instruisent les jeunes filles; soit que, dans la maison de secours, elle distribue les alimens, les médicamens, les vêtemens, elle ne respire que pour faire du bien ; diligente et calme tout à la fois, intelligente, modeste, expérimentée, pleine d'ordre, attentive, réservée, indulgente, elle se délasse de ses fatigues dans la méditation et la prière. Elle n'est distraite en rien de ses touchans devoirs. Qu'elle puisse vaquer aussi à la visite des pauvres, ce ministère lui appartient de plein droit; qu'elle assiste particulièrement les infirmes. Qu'elle soigne l'exécution des prescriptions du médecin ; nous irons chaque jour la consulter, solliciter ses bons offices, et souvent elle nous aura devancés. Mais ces excellentes sœurs ne peuvent suffire à tout; il est beaucoup de choses dans lesquelles des convenances délicates ne leur permettent guère d'entrer; il leur est utile d'être assistées, suppléées par quelques personnes du monde. Alors même qu'elles pourraient tout voir et tout faire, il est une grande considération morale qui suffirait pour appeler autour d'elles des personnes du monde, empressées à les seconder: c'est qu'on appellera en même temps ces dernières à étudier, à suivre leurs exemples, à partager leurs mérites ; c'est qu'on formera ainsi une vaste chaîne dont elles seront les principaux anneaux; c'est qu'on répandra ainsi de proche en proche dans la société ce céleste esprit de charité dont elles sont animées. L'exercice de cette admirable vertu ne saurait être un monopole, un privilége, prendre la forme d'une profession. Il est pour tous et un droit et un devoir, se réglant, pour chacun, sur ce que lui permet sa situation particulière. Nous serons bien loin, sans doute, d'imi-

ter de tels modèles : faisons du moins ce qui est en notre pouvoir ; notre part sera encore assez belle.

Une personne du monde, une mère de famille qui remplit les fonctions de *dame de charité*, loin de se laisser par là distraire et détourner des devoirs que lui imposent les liens qu'elle a contractés, n'en sent que mieux le prix, ne met que plus d'empressement à les accomplir. Les momens qu'elle donne à la visite du pauvre, ne sont pris que sur les heures perdues pas d'autres en choses futiles. La pratique habituelle d'une générosité éclairée répand dans son commerce quelque chose de bienveillant, de serein et de doux, dont ceux qui ont le bonheur de l'approcher, ressentent l'influence, sans peut-être en connaître la cause. Elle ne fait point parade de son zèle; on ignore même autour d'elle tout le bien qu'elle fait. Quelquefois cependant elle se fait accompagner de ses enfans, et leur confie son secret, en récompense de la satisfaction qu'ils lui ont donnée. L'expérience qu'elle a acquise dans la direction de son ménage, les relations qu'elle entretient dans la société, lui fournissent mille moyens naturels d'être utile aux malheureux. Les femmes ont un art admirable pour pénétrer dans le cœur de ceux qui souffrent, et un inépuisable génie pour trouver les moyens de les soulager.

Un avantage inappréciable de l'intervention des visiteurs du pauvre, c'est qu'elle crée, pour l'indigence, un ordre entier de secours nouveaux et aussi variés qu'abondans. Nous voyons souvent les fonctions de dames de charité remplies par des personnes que les malheurs des temps passés ont dépouillées de toute leur fortune, et souvent aussi ce sont celles de qui les malheureux recueillent la plus efficace assistance. Elles ne peuvent

guère les aider de leur bourse ; elles font bien plus ; elles deviennent, pour eux, une sorte de providence sensible. Nous en pourrions citer qui, dans la situation la plus gênée, trouvent encore le moyen de s'imposer des privations, qui réussissent à procurer à l'indigent, par des moyens indirects, tout ce que réclament ses besoins. Elles font plus que le riche, avec son opulence; elles créent les ressources, comme par une sorte d'enchantement. Quel est donc le trésor où elles puisent? ce trésor, c'est leur tendre sollicitude, leur infatigable activité. Elles devinent tout, prévoient tout. Comme elles prennent à cœur les intérêts du pauvre! Mais aussi combien le pauvre les chérit! que de bénédictions les accompagnent! Que ne nous est-il possible d'exprimer ici la profonde vénération qu'elles nous inspirent, l'attendrissement avec lequel nous contemplons leur belle vie, notre reconnaissance pour tant de bienfaits qu'elles ont su imaginer! Que ne nous est-il possible de conduire sur leurs traces, ceux qui lisent cet écrit, d'offrir ces touchans modèles à leur admiration! ils en apprendraient bien plus, dans ce seul spectacle, que nous n'avons pu en dire dans le cours de cet ouvrage. Le peu que nous savons nous-même, c'est à l'école de ces anges de vertu que nous l'avons appris.

Et pourquoi chacun de nous ne suivrait-il pas ces exemples, en ce qui dépend de lui, selon la condition où il est placé, et dans la sphère qui lui est propre? Car ils nous enseignent le véritable mode d'exercer la charité. Si nous sommes en état de faire d'abondantes aumônes, visitons les pauvres ; nous emploierons mieux ces aumônes. Si nous ne sommes pas en mesure de donner beaucoup, nous suppléerons aux secours pé-

cuniaires par des soins qui ont encore plus de prix. En vain nous prétexterions nos occupations, le défaut de loisir, les difficultés de l'exécution. Quel est celui qui ne peut découvrir dans son voisinage une ou deux familles indigentes, et paraître de temps en temps dans l'asile où elles sont refugiées? Voici donc la seconde conséquence à laquelle conduisent les vues exposées jusqu'ici : la visite du pauvre est aussi, pour chaque particulier, la meilleure manière de faire le bien. Le devoir de la charité n'est que très-imparfaitement rempli, si nous nous bornons à la simple aumône proprement dite. Au lieu de donner au hasard, aveuglément, aux indigens qui se présentent et s'annoncent pour tels, ayons nos pauvres d'adoption, bien connus, auquel nous nous attacherons, dont nous suivrons la vie, dont nous connaîtrons tous les intérêts, sur lesquels nous concentrerons tous nos secours. Si l'on employait de cette manière les sommes répandues en largesses qui sont perdues, ou deviennent même funestes, il y en aurait assez pour fournir à tous les besoins réels de l'indigence.

Telle est donc l'assistance que nous invoquons, que nous sollicitons avec instance, en faveur de l'infortune; assistance facile et douce, autant que fructueuse, qui coûte peu et se prête à toutes les conditions, qui récompense celui dont elle émane, assistance cependant trop peu connue ou trop négligée. Nous réclamons pour le pauvre de vrais protecteurs, des amis.

Nous avons connu un vieillard vénérable qui avait porté au plus haut degré de perfection ce mode d'exercer la bienfaisance privée. Étranger à la France, mais étant venu y passer les dernières années de sa vie, il s'était fait donner, dès son arrivée, le nom d'un certain

nombre d'indigens inscrits au bureau de charité de son quartier; il avait fait ensuite, si l'on peut dire ainsi, la connaissance de chacun de ces malheureux, avait recherché les causes de leur détresse, examiné leur situation, observé leur conduite, et avait en conséquence dressé un tableau exact et détaillé de leurs besoins. Il fournissait d'après cela, le linge, les habillemens, le coucher, les alimens, selon les circonstances, mais toujours en nature. Quoiqu'accablé d'infirmités, et dans un âge très-avancé, il allait régulièrement lui même les visiter, s'enquérir de l'usage qu'on avait fait de ses dons, pourvoir aux besoins nouveaux. Il portait en même temps des consolations, donnait des encouragemens, des conseils, quelquefois il employait des réprimandes. Il tenait un registre dans lequel étaient consignés l'histoire de chaque indigent, le tableau de sa position, l'indication de tous les objets qui lui avaient été successivement fournis, et les renseignemens propres à servir de contrôle aux demandes qui lui étaient adressées. Il succomba bientôt aux infirmités dont il était atteint; mais, la veille de sa mort il fit encore une distribution de plusieurs effets qu'il avait chez lui en approvisionnemens : en mourant il légua à l'un de ses amis le registre de ses pauvres, le soin de leur continuer encore quelque temps des secours, et une somme destinée à cet emploi.

Nous pourrions citer bien des exemples semblables. Si nous avons pu contribuer à en augmenter le nombre, le but que nous nous sommes proposé dans cet ouvrage sera rempli.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES.


Avertissement. i

Chapitre I. — But et caractère de la charité. 1

Chap. II. — De la vraie et de la fausse indigence. 11

Chap. III. — Du classement des pauvres. 28

Chap. IV. — Quels sont ceux qui doivent être appelés aux fonctions de visiteur du pauvre. 42

Chap. V. — De la manière de rendre l'aumône utile à celui qui la donne. 54

Chap. VI. — Des vertus du pauvre. 65

Chap. VII. — De l'amélioration morale des pauvres. 77

Chap. VIII. — Des moyens d'obtenir la confiance du pauvre. 96

Chap. IX. — De l'éducation des enfans des pauvres. 108

Chap. X. — Du choix, de la mesure et de la suite, dans la distribution des secours. 126

Chap. XI. — (Suite du précédent). Du régime économique du pauvre. 144

Chap. XII. — Des maladies du pauvre et de la convalescence. (Rapport Villermé) 172

Chap. XIII. — Des établissemens publics qui offrent un asile au pauvre dans l'infirmité, la vieillesse, l'abandon ou la maladie. 204

Chap. XIV. — Des établissemens pour le travail. 228

Chap. XV. — Des institutions de prévoyance. 255

Chap. XVI. — Des secours à domicile. 276

Chap. XVII. — Du mendiant. 303

Chap. XVIII. — De l'esprit d'association appliqué aux œuvres de charité. 314
Chap. XIX. — De la coopération des jeunes gens aux établissemens d'humanité. 340
Chap. XX. — Études du Visiteur du pauvre. 360
Chap. XXI — De l'harmonie dans le système général des secours. — Résumé et Conclusion. 380

FIN DE LA TABLE.

# COLLECTION

DE

# PRÉCIS HISTORIQUES

MÉLANGES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

PAR ED. TERWECOREN

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Ce recueil paraît le 1er et le 15 de chaque mois

On s'abonne, en BELGIQUE, au collége Saint-Michel, à Bruxelles; chez l'imprimeur, chez les libraires, et aux bureaux de poste. — A Paris, chez M. Douniol, rue de Tournon, 26; chez M. Repos, rue Cassette, 41, et rue de Vaugirard, 32. — Les lettres doivent être affranchies.

TOME VII

L'abonnement est de 5 fr. pour Bruxelles; de 5 fr. 50 par la poste en Belgique; de 8 fr. pour la France et l'Algérie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande; de 10 fr. pour l'Espagne, l'Italie, le Canada, les États-Unis, les Indes orientales et les colonies.

120e LIVRAISON. — 5e ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE

15 DÉCEMBRE

1856

N° 24.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE J. VANDEREYDT,

RUE DE FLANDRE, 104.

